

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

NIEDERLAUTERBACH

RAPPORT DE PRESENTATION

TOME A

PRAGMA-SCF

 **atip**
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

REVISION DU POS EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du 02 mars 2020,



A NIEDERLAUTERBACH,
le 02 mars 2020

Le Maire,
André FRITZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LAUTERBOURG
PLAN LOCAL D'URBANISME DE NIEDERLAUTERBACH
PLAN LOCAL D'URBANISME DE SCHEIBENHARD

1 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME A
DIAGNOSTIC COMMUN
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL LE 2 MARS 2020

LE MAIRE

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
A- Diagnostic économique, social, urbain et paysager	7
<i>Chapitre 1 : Contexte communal</i>	9
1.1 Localisation des trois communes.....	9
1.2 Situation administrative et regroupements intercommunaux.....	9
1.3 – Dynamique territoriale	12
1.4 Contexte communal : les enjeux.....	13
<i>Chapitre 2 : Dynamique territoriale et contexte socio-economique</i>	15
2.1 Evolution démographique générale : une croissance qui se stabilise	15
2.2 Evolution démographique par âges : un équilibre fragile	16
2.3 Evolution de la population active : hausse de l'activité depuis 1990 mais aussi du chômage.....	19
2.4 Evolution de la taille des ménages	23
2.5 Evolution du parc de logements : des différences entre les trois communes.....	24
2.6 Statut d'occupation des résidences principales : le collectif plus important à Lauterbourg	26
2.6 Typologie du parc de logements : des logements spacieux et en partie récents	28
2.7 Démographie et Habitat : les Enjeux	32
<i>Chapitre 3 : Activités et services</i>	33
3.1 Equipements et services aux habitants	33
3.2 Commerce, industrie et artisanat	39
3.3 Tourisme et loisirs	46
3.4 Activités et services : les enjeux	48
<i>Chapitre 4 : Accessibilité, transports et déplacements</i>	51
4.1 Les trafics routiers	51
4.2 Les transports en commun.....	54
4.3 La mobilité cyclable	57
4.4 Les itinéraires piétons	58
4.5 Les déplacements domicile-travail.....	62
4.6 Les stationnements.....	63
4.7 L'aménagement numérique du territoire	65
4.8 Accessibilité, transport et déplacement : les enjeux.....	66
<i>Chapitre 5 : Agriculture et sylviculture</i>	67
5.1 Agriculture.....	67
5.2 Forêt et sylviculture	71
5.3 La thématique agricole : les enjeux.....	73

<i>Chapitre 6 : Analyse urbaine et paysagère</i>	75
6.1 Repères historiques	75
6.2 Genèse de l'urbanisation, consommation foncière et potentiel de densification	79
6.3 Forme urbaine et typologie de l'habitat.....	86
6.4 Structure urbaine et paysagère	95
6.5 Les éléments de patrimoine architectural et naturel remarquables.....	103
6.6 Analyse urbaine et paysagère : les enjeux	109
B- Etat initial de l'environnement	113
<i>Chapitre 7 : Contexte environnemental</i>	<i>114</i>
7.1 Contexte physique.....	114
7.2 Entités naturelles.....	117
7.3 Patrimoine naturel identifié	121
7.4 Trame verte et bleue (continuités écologiques).....	126
7.5 Zonages réglementaires et inventaires	136
7.6 Hiérarchisation des enjeux.....	143
7.7 Contexte environnemental : les enjeux.....	151
<i>Chapitre 8 : Risques, nuisances et contraintes</i>	<i>152</i>
8.1 Risques naturels.....	152
8.2 Les risques technologiques	158
8.3 Les risques sanitaires.....	166
8.4 Contraintes.....	175
8.5 Risques, nuisances et contraintes : les enjeux	180
<i>Chapitre 9 : Bilan énergétique et Gaz à Effet de Serre</i>	<i>181</i>
9.1 Gaz à Effet de Serre.....	181
9.2 Ressources et potentiel en énergies renouvelables	183
9.3 Gaz à effets de serre : les enjeux	187
C- Bilan des anciens documents d'urbanisme	189
<i>Chapitre 10 : Bilan des documents d'urbanisme antérieurs</i>	<i>190</i>
10.1 POS de Lauterbourg.....	190
10.2 POS de Niederlauterbach	193
10.3 POS de Scheibenhard.....	195
Annexes	197
Liste des figures	198
Liste des tableaux.....	199

INTRODUCTION

Les Communes de Lauterbourg, Niederlauterbach et Scheibenhart ont prescrit en 2015 la révision de leur Plan d'Occupation du Sol en vue de leur transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les trois communes ont constitué un groupement de commandes afin que la réflexion à l'échelle territoriale soit la plus pertinente possible et afin d'assurer la réalisation des études préalables (diagnostic) autour de thématiques et enjeux communs. C'est pourquoi un diagnostic territorial partagé à l'échelle des trois communes a été élaboré.

A- DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, SOCIAL, URBAIN ET PAYSAGER

Figure 1 : Situation géographique



Source des données : ©IGN, BD Ortho®, BD Topo®

CHAPITRE 1 : CONTEXTE COMMUNAL

1.1 LOCALISATION DES TROIS COMMUNES

Les communes de Lauterbourg, Scheibenhart et Niederlauterbach sont situées à l'extrémité nord-est du département du Bas-Rhin, environ 60 km au nord de Strasbourg et 40 km de Haguenau. Wissembourg, plus grande commune du nord de l'Alsace, se trouve à une vingtaine de kilomètres.

Le nord-est du Bas-Rhin est frontalier avec la République allemande, qui se trouve au-delà de la Lauter et du Rhin, lesquels forment des limites naturelles. Les villes allemandes de Karlsruhe, Rastatt, et dans un moindre mesure Baden-Baden, représentent des bassins d'emploi importants qui drainent une partie de leur main-d'œuvre en France.

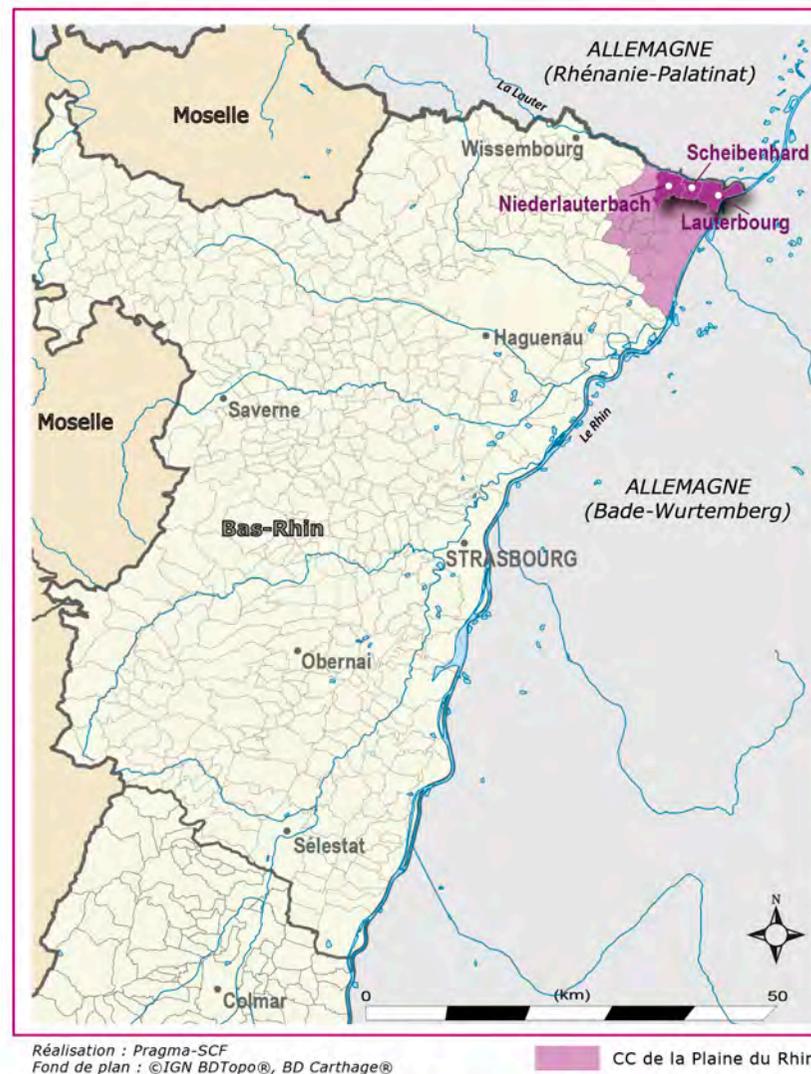
Bien que proches géographiquement, l'accès à ces pôles est conditionné par les ponts sur le Rhin, lequel ne peut être franchi qu'à la hauteur de Karlsruhe, à 14 km de Lauterbourg, ou 20 km plus au sud, à la hauteur de Beinheim.

1.2 SITUATION ADMINISTRATIVE ET REGROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Les communes de Lauterbourg, Scheibenhart et Niederlauterbach font partie du canton de Wissembourg (depuis le nouveau découpage territorial de 2014) et de l'arrondissement d'Haguenau-Wissembourg. Elles faisaient auparavant partie du canton de Lauterbourg.

Elles font également partie de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, créée par arrêté préfectoral du 7 octobre 2013.

Figure 2 : Intercommunalité



1.2.1 – La Communauté de communes de la Plaine du Rhin

La communauté de communes de la Plaine du Rhin regroupe 19 communes. Elle est issue de la fusion des Communautés de Communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach, de Seltz-Delta de la Sauer, et de la Lauter. Cet E.P.C.I, établissement public de coopération intercommunale, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle se situe à la limite nord-est du Bas-Rhin.

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin est régie par des statuts comprenant des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, transférées par les communes au moment de sa création. Elle intervient en lieu et place des 19 communes dans le cadre des compétences suivantes :

- *Aménagement de l'espace* : Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, accès Internet Haut-Débit, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schémas de secteur.
- *Développement économique* : Etude, création, acquisition nécessaire, aménagement et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire ; actions de promotion, de communication, de coopération et de développement touristiques d'intérêt communautaire réalisées dans le cadre des conventions d'objectifs passées avec les offices de tourisme et syndicats d'initiative.
- *Ordures ménagères* : Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés par adhésion au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.
- *Assainissement* : Création, gestion et entretien des réseaux et des stations destinés à la collecte et au traitement des eaux usées et des eaux pluviales,

par adhésion au SDEA Alsace Moselle sauf pour la commune de Buhl (SIVOM de la vallée du Seebach).

- *Voirie* : Création, aménagement, entretien et gestion de la voirie d'intérêt communautaire.
- *Transport scolaire* : Participation comme organisateur principal ou secondaire des transports scolaires primaire par convention avec le conseil général.
- *Charte de développement et d'aménagement* : Soutien aux actions conduites dans les domaines culturels et socio-éducatifs sur le territoire.
- *Petite enfance* : Acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et des structures d'accueil et de garde de petite enfance, soutien aux actions d'animation, création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles (RAM).
- *Périscolaire* : Acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et structures d'accueil périscolaire maternel et primaire et d'accueil de loisirs sans hébergement.
- *Jeunesse* : Coordination et mutualisation des moyens entre communes pour l'organisation d'animations pour les jeunes.
- *Personnes âgées* : Coordination, orientation et soutien aux actions conduites à destination des personnes âgées et leurs aidants.
- *Banque de matériel intercommunale* : Prêt de matériel aux communes, aux associations et aux particuliers.

- *Prestations de service* : Organisation, fonctionnement et gestion de l'administration communautaire unique par le biais de conventions de prestations de services entre l'E.P.C.I. et ses communes membres.
- *SIG* : Développement et gestion des systèmes d'information géographique.
- *Communication intercommunale* :Création, fonctionnement et maintenance d'un site web intercommunal, réalisation d'un journal d'informations et de divers supports de promotion du territoire.
- *Gymnase des collèges* : Réalisation, aménagement, entretien et gestion des gymnases rattachés aux collèges de Lauterbourg et Seltz.

1.2.2 – Le Pays d'Alsace du Nord

La communauté de communes de la Plaine du Rhin est comprise dans le périmètre du Pays d'Alsace du Nord.

Le pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi au sein duquel les communes et leurs groupements décident librement et volontairement de s'associer pour élaborer et mettre en œuvre un projet commun. Il ne s'agit pas d'une entité administrative à proprement parler.

Situé au nord du département du Bas-Rhin, le Pays d'Alsace du Nord est organisé autour d'une armature urbaine composée de Haguenau, ainsi que de Wissembourg, Bischwiller et Brumath. Il est adossé, à l'ouest, par les Vosges - où une partie du territoire est couvert par le Parc naturel régional des Vosges du Nord - et bordée, à l'est, par le Rhin.

Avec 11 communautés de communes et plus de 240 000 habitants, le Pays d'Alsace du Nord est le plus grand des pays alsaciens par son étendue et le 2^e par sa population. Il représente un tiers du département du Bas-Rhin.

La structure remplit aujourd'hui 2 missions essentielles :

- l'impulsion et le portage de projets de développement ;
- l'animation du territoire et la coordination des acteurs.

Le Pays a présenté un programme d'actions 2014 élaboré autour des thématiques suivantes :

- Développement stratégique – communication ;
- Economie – innovation ;
- Emploi - formation
- Environnement – énergie – climat ;
- Tourisme.



Source : Pays d'Alsace du Nord (<http://www.alsacedunord.fr/>)

La Charte du Pays de l'Alsace du Nord s'inscrit dans une perspective de gestion durable des ressources patrimoniales. La réhabilitation du domaine bâti ancien dans les centres des communes constitue ainsi un objectif prioritaire de la Charte.

Le Pays de l'Alsace du Nord préconise en outre une approche transfrontalière de certaines problématiques environnementales.

La Charte du Pays de l'Alsace du Nord insiste sur la nécessité de consolider l'emploi et de favoriser un développement endogène du territoire. L'accueil de nouvelles activités est l'enjeu principal de l'ensemble des acteurs locaux, afin notamment de diversifier les secteurs d'intervention.

1.2.3 – La coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière du Rhin Supérieur est portée en Alsace par différents réseaux et structures et, dont l'espace PAMINA (Palatinat, Mittlerer Oberrhein, Nord-Alsace), à l'échelon local.

Ses lignes d'orientations visent à l'équivalence des conditions de vie et l'égalité des chances, à la mise en valeur et le développement durable, à la cohésion et aux échanges.

Ses partenaires se sont impliqués dès 1997 dans l'élaboration du projet de Schéma d'Aménagement de l'Espace PAMINA (SAEP).

1.3 – DYNAMIQUE TERRITORIALE

Lauterbourg, de même que Seltz, représentent les deux principaux pôles urbains de proximité à l'échelle du pays d'Alsace du Nord. Ces polarités offrent un bassin d'emploi, des services et équipements bien que ne constituant pas un pôle fortement structurant.

Dans un rayon plus large, Wissembourg, Bischwiller et Haguenau, 4^e ville d'Alsace avec plus de 34 200 habitants, sont les principaux pôles d'attractions d'une Alsace du Nord par ailleurs fortement tournée vers Karlsruhe, Rastatt et Baden-Baden, ce notamment en matière d'emplois et de commerces.

Aussi, importe-t-il de noter que le travail transfrontalier et les déplacements outre-Rhin sont des composantes non négligeables de la vie du territoire.



Espace Infobest Pamina à Lauterbourg



1.4 CONTEXTE COMMUNAL : LES ENJEUX

Ce qu'il faut retenir :

Lauterbourg

- *Un emplacement favorable au bord du Rhin, qui a permis l'établissement d'une zone portuaire et par-delà d'une emprise industrielle...*
- *Des franchissements du Rhin non locaux, mais situés à plusieurs kilomètres.*
- *Un pôle urbain qui représente un bassin d'emploi avec une offre de services développée.*

Niederlauterbach

- *Un village frontalier, mais privé d'un accès direct par la présence de la Lauter et d'un massif forestier.*
- *Une zone d'activités dotée de plusieurs entreprises en retrait du centre village, mais à proximité du village voisin.*

Scheibenhard

- *Un village frontière avec un pendant allemand de l'autre côté de la Lauter, relié par un pont.*
- *La présence sur le ban communal d'une autoroute et d'une ancienne plateforme douanière transformée en zone d'activités.*
- *Une annexe du village, éloignée du centre, mais en conurbation avec Lauterbourg, en continuité de la zone commerciale.*

Dans les 3 communes...

- *Un contexte frontalier qui peut compter sur une structure de coopération locale allemande-française.*
- *Une culture transfrontalière encouragée par les institutions.*
- *Des bassins d'emploi importants outre-frontière.*



ENJEUX

L'avenir du territoire s'inscrit d'une dynamique supra locale à intégrer pleinement dans la stratégie générale des PLU

- **S'appuyer sur la dynamique du grand territoire et la proximité relative des agglomérations de Karlsruhe et Strasbourg**
- **Valoriser le paysage d'eau comme élément d'attractivité spécifique du territoire**
- **Contribuer à la dynamique intercommunale de production d'une offre de service de qualité en lien notamment avec Mothern et Seltz**
- **Contribuer à la dynamique intercommunale de préservation / valorisation d'un cadre de vie attractif**

Tableau 1 : Evolution de la population 1975-2013 - Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

Communes	Population (sans double compte)						Evolution de la population (en %)			
	1975	1982	1990	1999	2008	2013	1975-1999	1975-2013	1999-2013	2008-2013
Beinheim	1 268	1 457	1 556	1 790	1 900	1 871	29,2 %	32,2 %	4,3 %	-1,5 %
Buhl (Bas-Rhin)	394	391	435	508	513	521	22,4 %	24,4 %	2,5 %	1,5 %
Crœttwiller	117	103	111	173	167	173	32,4 %	32,4 %	0,0 %	3,5 %
Eberbach-Seltz	294	300	311	373	388	446	21,2 %	34,1 %	16,4 %	13,0 %
Kesseldorf	332	320	317	331	429	422	-0,3 %	21,3 %	21,6 %	-1,7 %
Lauterbourg	2 442	2 467	2 372	2 269	2 241	2 257	-7,6 %	-8,2 %	-0,5 %	0,7 %
Mothern	1 621	1 610	1 721	1 933	2 039	2 012	16,1 %	19,4 %	3,9 %	-1,3 %
Munchhausen	661	651	651	692	735	702	4,5 %	5,8 %	1,4 %	-4,7 %
Neewiller-près-Lauterbourg	407	462	505	623	653	632	34,7 %	35,6 %	1,4 %	-3,3 %
Niederlauterbach	654	686	769	863	937	947	24,2 %	30,9 %	8,9 %	1,1 %
Niederrœdern	696	727	769	846	880	928	17,7 %	25,0 %	8,8 %	5,2 %
Oberlauterbach	340	343	396	459	524	535	25,9 %	36,4 %	14,2 %	2,1 %
Salmbach	509	486	509	517	598	564	1,5 %	9,8 %	8,3 %	-6,0 %
Schaffhouse-près-Seltz	323	347	359	460	543	569	29,8 %	43,2 %	19,2 %	4,6 %
Scheibenhart	414	432	513	675	853	808	38,7 %	48,8 %	16,5 %	-5,6 %
Seltz	2 570	2 637	2 584	2 985	3 217	3 311	13,9 %	22,4 %	9,8 %	2,8 %
Siegen (Bas-Rhin)	427	414	427	493	517	509	13,4 %	16,1 %	3,1 %	-1,6 %
Trimbach (Bas-Rhin)	369	364	346	444	502	549	16,9 %	32,8 %	19,1 %	8,6 %
Wintzenbach	460	434	513	568	591	572	19,0 %	19,6 %	0,7 %	-3,3 %
Total CC	14 298	14 631	15 164	17 002	18 227	18 328	15,9 %	22,0 %	7,2 %	0,6 %
Strasbourg	253 384	248 712	252 338	264 115	272 116	275 718	4,1 %	8,1 %	4,2 %	1,3 %
Bas-Rhin	882 121	915 676	953 053	1 026 120	1 091 015	1 109 460	14,0 %	20,5 %	7,5 %	1,7 %

(Source des données : Insee, RP1975 à 1999 dénombremments - RP2008 et RP2013 exploitations principales)

CHAPITE 2 : DYNAMIQUE TERRITORIALE ET CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

2.1 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE GENERALE : UNE CROISSANCE QUI SE STABILISE

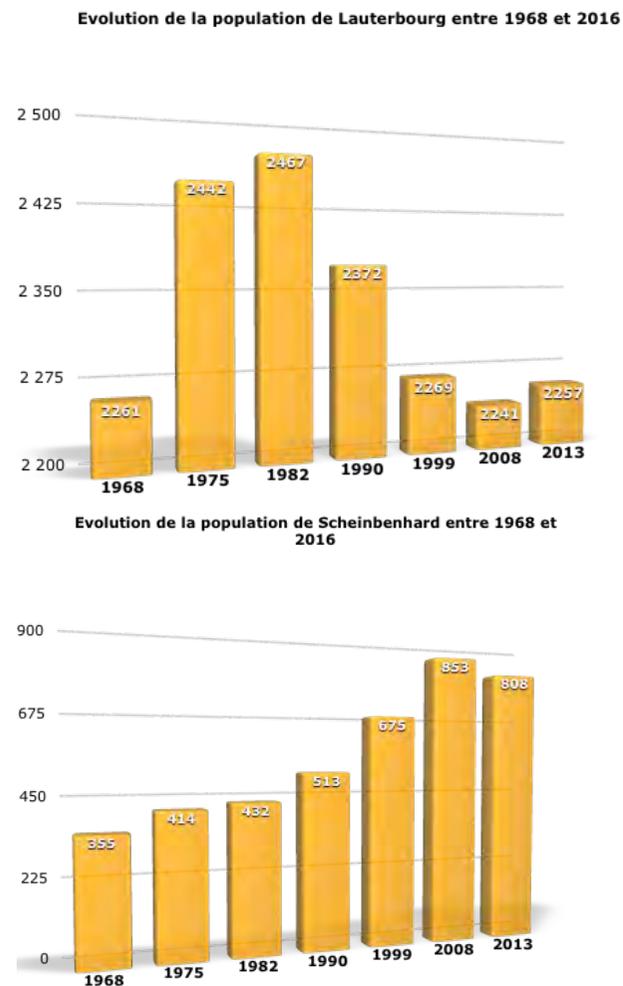
De 1975 à 2013, la population de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin a progressé de 22 %, soit un chiffre supérieur à la moyenne départementale (établie à 20,5 %).

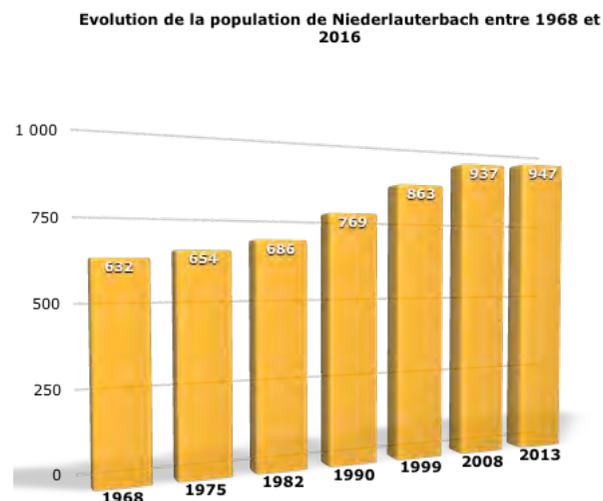
Sur cette période, les communes de Scheibenhard et Niederlauterbach ont enregistré une forte croissance de leur population dans une proportion de 48,8 % et 30,9 % respectivement.

Lauterbourg montre cependant un taux de croissance négatif de -8,2 %. Si depuis 2008, les chiffres sont de nouveau à la hausse avec une population à Lauterbourg, qui est remontée à 2257 habitants (hausse démographique de 2,9 % depuis 2006), Scheibenhard enregistre au contraire une décroissance proportionnelle sur cette période, tel un vase communicant. Seule la commune de Niederlauterbach voit une progression continue de sa croissance démographique.

Malgré le dynamisme économique de Lauterbourg, ainsi que le développement d'une offre de services, l'absence d'opérations immobilières a eu une influence directe sur sa croissance démographique. Scheibenhard a endossé pendant quelques décennies un rôle de commune résidentielle qui a accueilli les nouveaux arrivants. Ce rôle est toutefois relativisé aujourd'hui par une revitalisation de Lauterbourg.

Figure 3 : Population de Lauterbourg, Scheibenhard, Niederlauterbach





(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments - RP2008 et RP2013 exploitations principales - Population légale 2013 en vigueur au 1^{er} janvier 2016 -

Les données sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2015)

L'accroissement de la démographie à Lauterbourg depuis 2008 est à mettre au compte d'un *solde migratoire* (solde apparent des entrées-sorties) plus largement positif que les périodes précédentes. Le *solde naturel* (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès), lui, est par contre en déficit et ne cesse de baisser (il est cependant influencé dans une certaine mesure par les décès enregistrés à la maison de retraite). Le même phénomène se produit dans les communes de Niederlauterbach et de Scheibenhart. Dans cette dernière commune, le solde migratoire a fortement chuté et a entraîné une décroissance démographique même si le solde naturel reste le meilleur des trois communes.

Tableau 2 : Soldes naturels et migratoires

Evolution de la population due aux soldes naturels et migratoires (Insee : var. ann. moy. en %)						
	1999-2008			2008-2013		
	Solde naturel	Solde migratoire	Evolution de la population (moyenne)	Solde naturel	Solde migratoire	Evolution de la population (moyenne)
CC de la Plaine du Rhin	+0,2	+0,6	+0,8	+0,01	+0,01	+0,1
Strasbourg	+0,7	-0,4	+0,3	+0,7	-0,5	+0,3
Bas-Rhin	+0,5	+0,2	+0,7	+0,4	-0,1	+0,3
Lauterbourg	-0,3	+0,1	-0,1	-0,6	+0,7	+0,1
Niederlauterbach	+0,4	+0,5	+0,9	0,0	+0,2	+0,2
Scheibenhart	+0,4	+2,2	+2,6	+0,3	-1,4	-1,1

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments - RP2008 et RP2013 exploitations principales - Etat civil

2.2 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE PAR AGES : UN EQUILIBRE FRAGILE

Les chiffres de la pyramide des âges indiquent un certain vieillissement de la population

Depuis les années 1990, la part des 60 ans et plus a augmenté entre 39 % et 41 % dans les trois communes, alors que la part des moins de 14 ans a chuté de 27% à 37%, sauf à Scheibenhart, où la hausse du nombre de jeunes de moins de 14 ans avoisine les 7%. Par contre, la part des moins de 30 ans a perdu de manière généralisée dans les trois communes plus de 60% d'effectifs dans cette période.

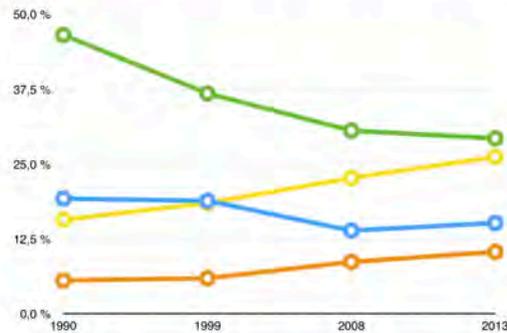


Figure 4 : Répartition des tranches d'âge à Lauterbourg, Niederlauterbach et Scheibenhart entre 1990 et 2013

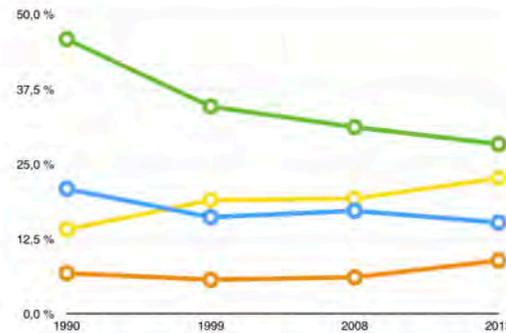
LAUTERBOURG	1990	1999	2008	2013	VARIATION 1990-2013
Part des -14 ans (%)	19,2 %	18,9 %	13,9 %	15,2 %	-26,9 %
Part des -30 ans (%)	46,5 %	36,8 %	30,6 %	29,3 %	-58,9 %
Part des 60 ans et + (%)	15,7 %	18,5 %	22,7 %	26,2 %	40,1 %
Part des 75 ans et + (%)	5,6 %	5,9 %	8,7 %	10,3 %	46,1 %

NIEDERLAUTERBACH	1990	1999	2008	2013	VARIATION 1990-2013
Part des -14 ans (%)	20,8 %	16,1 %	17,2 %	15,2 %	-36,9 %
Part des -30 ans (%)	45,8 %	34,6 %	31,2 %	28,3 %	-61,8 %
Part des 60 ans et + (%)	14,1 %	19,0 %	19,2 %	22,6 %	37,8 %
Part des 75 ans et + (%)	6,8 %	5,7 %	6,1 %	8,9 %	23,7 %

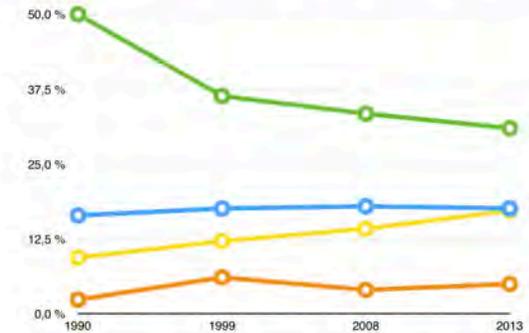
SCHEIBENHARD	1990	1999	2008	2013	VARIATION 1990-2013
Part des -14 ans (%)	16,4 %	17,6 %	17,9 %	17,6 %	6,8 %
Part des -30 ans (%)	50,0 %	36,4 %	33,4 %	31,0 %	-61,4 %
Part des 60 ans et + (%)	9,4 %	12,1 %	14,2 %	17,2 %	45,6 %
Part des 75 ans et + (%)	2,3 %	6,1 %	4,0 %	5,0 %	52,7 %



○ Part des -14 ans (%)
○ Part des -30 ans (%)
○ Part des 60 ans et + (%)
○ Part des 75 ans et + (%)



○ Part des -14 ans (%)
○ Part des -30 ans (%)
○ Part des 60 ans et + (%)
○ Part des 75 ans et + (%)



○ Part des -14 ans (%)
○ Part des -30 ans (%)
○ Part des 60 ans et + (%)
○ Part des 75 ans et + (%)

Sources : Insee, RP1990 à 1999 dénombremens - RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Une croissance démographique de quelque 10% sur 20 ans (d'ici 2035) serait nécessaire pour maintenir le nombre de jeunes, donc la vitalité des écoles et de la vie associative et sociale qui en découle, à son niveau ne serait-ce qu'actuel.

Cette croissance à espérer repose en grande partie sur l'attractivité jeunes ménages du parc d'habitat.

Tableau 3 : Population active à Lauterbourg

	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs ayant un emploi	Actifs ayant un emploi (%)	Chômeurs	Chômeurs (%)	Population (15 à 64 ans)
1982	1071	66,9 %	986	61,6 %	85	5,3 %	1600
1990	1107	66,8 %	1028	62,1 %	79	4,8 %	1656
1999	1104	74,2 %	1016	68,3 %	88	5,9 %	1488
2008	1159	74,9 %	1024	66,2 %	135	8,7 %	1547
2013	1162	78,5 %	1029	69,5 %	133	9,0 %	1481

(Sources : Insee, RP1982 à 1999 dénombremments - RP2008 et RP2013 exploitations principales)

Population active à Lauterbourg : Evolution de 1982 à 2013

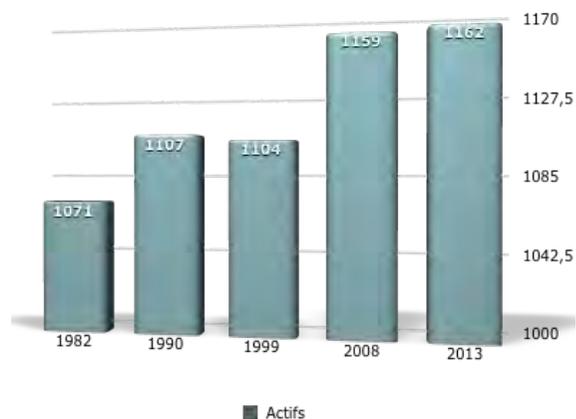


Tableau 4 : Population active à Niederlauterbach

	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs ayant un emploi	Actifs ayant un emploi (%)	Chômeurs	Chômeurs (%)	Population (15 à 64 ans)
1982	322	80,5 %	317	79,3 %	5	1,3 %	400
1990	369	69,9 %	357	67,6 %	12	2,3 %	528
1999	446	73,4 %	424	69,7 %	22	3,6 %	608
2008	512	81,7 %	478	76,2 %	33	5,3 %	627
2013	527	80,8 %	495	75,9 %	32	4,9 %	652

Population active à Niederlauterbach : Evolution de 1982 à 2013

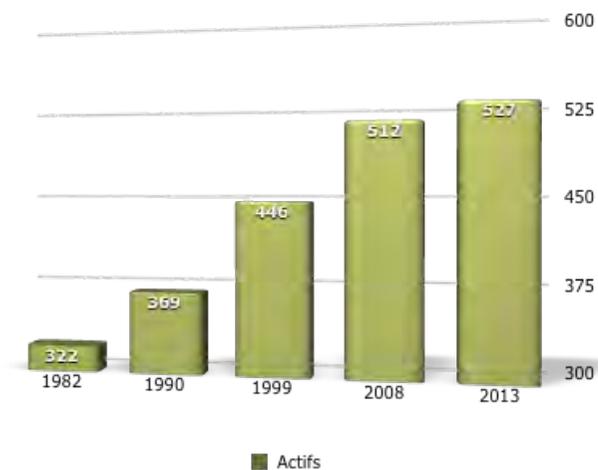
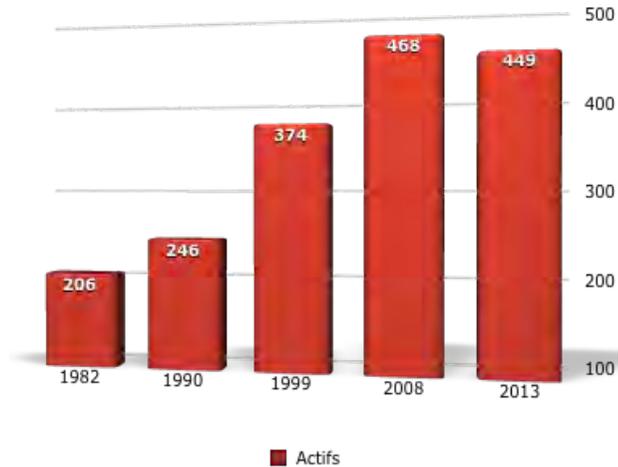




Tableau 5 : Population active à Scheibenhard

	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs ayant un emploi	Actifs ayant un emploi (%)	Chômeurs	Chômeurs (%)	Population (15 à 64 ans)
1982	206	80,5 %	198	77,3 %	8	3,1 %	256
1990	246	63,4 %	241	62,1 %	5	1,3 %	388
1999	374	79,9 %	353	75,4 %	21	4,5 %	468
2008	468	76,6 %	430	70,4 %	38	6,2 %	611
2013	449	78,1 %	415	72,2 %	34	5,9 %	575

Population active à Scheibenhard : Evolution de 1982 à 2013



2.3 EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE : HAUSSE DE L'ACTIVITE DEPUIS 1990 MAIS AUSSI DU CHOMAGE

Le nombre d'actifs résidant à Scheibenhard a diminué au dernier recensement suivant en cela la baisse de population. En réalité, malgré cette baisse apparente, le taux d'activité a augmenté, de même que celui des actifs ayant un emploi.

A Niederlauterbach, le phénomène inverse montre un accroissement de la population mais une légère diminution du taux d'activité et de celui des actifs ayant un emploi. Par contre, le taux de chômage est à la baisse, tout comme à Scheibenhard.

Enfin, à Lauterbourg, le taux d'activité et d'actifs ayant un emploi est également en hausse malgré la diminution du nombre de 15-64 ans. Le chômage montre lui aussi une légère augmentation.

Si, entre 1999 et 2008, le chômage a augmenté de manière généralisée (effet de la crise de 2008), celui-ci semble s'atténuer en 2013, le taux d'actifs ayant un emploi continuant à croître.

Cette activité s'exerce en partie à l'extérieur du territoire puisque le nombre d'emplois a globalement diminué sur 2 des 3 communes depuis 2008 (Lauterbourg et Niederlauterbach), particulièrement les emplois salariés, alors que les emplois non salariés ont tendance à augmenter.

L'attractivité de l'Allemagne comme bassin d'emploi est confirmée par les derniers chiffres de l'INSEE. Sauf à Scheibenhard, le nombre de travailleurs qui passent la frontière a augmenté entre 2008 et 2013. Karlsruhe attire entre 21% et 26% des actifs de Niederlauterbach et Lauterbourg.

Tableau 6 : Total des emplois à Lauterbourg

	2008		2013	
	Nb	%	Nb	%
Emploi salarié (INSEE)	1341	94,4	1076	93,0
Emploi non salarié (INSEE)	80	5,6	82	7,0
TOTAL	1421		1158	
Indicateur de concentration d'emploi	137,3		111,5	

Tableau 7 : Total des emplois à Niederlauterbach

	2008		2013	
	Nb	%	Nb	%
Emploi salarié (INSEE)	195	88,8	167	83,0
Emploi non salarié (INSEE)	25	11,2	34	17,0
TOTAL	220		201	
Indicateur de concentration d'emploi	45,6		40,3	

Tableau 8 : Total des emplois à Scheibenhart

	2008		2013	
	Nb	%	Nb	%
Emploi salarié (INSEE)	104	91,0	130	92,2
Emploi non salarié (INSEE)	10	9,0	11	7,8
TOTAL	114		141	
Indicateur de concentration d'emploi	26,4		33,7	

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales

Sauf à Lauterbourg, le nombre d'actifs travaillant dans la même commune de résidence est légèrement en hausse, soit entre 8,2 % et 13,7 % de la population active en 2013. Environ le tiers des actifs travaillent dans une autre commune du département Bas-Rhin. Très peu d'actifs travaillent hors département ou hors région Alsace, alors que plus de la moitié des actifs travaillent à l'étranger (proximité du marché allemand). Ces derniers chiffres sont globalement en hausse, mais la part des travailleurs exerçant dans le Bas-Rhin a elle légèrement diminué.

Tableau 9 : Lieu de travail des actifs - Lauterbourg

Lieu de travail	2008	%	2013	%
Lauterbourg	310	30 %	260	25 %
Autre commune	724	70 %	779	75 %
<i>dont commune du même département</i>	256	24,8 %	242	23,3 %
<i>dont commune d'un autre département de la région</i>	2	0,2 %	5	0,5 %
<i>dont commune d'une autre région de la métropole</i>	9	0,9 %	11	1,1 %
<i>dont commune d'une autre région hors métropole</i>	457	44,2 %	520	50,0 %
<i>dont Karlsruhe</i>	234	22,6 %	271	26,1 %
<i>Total</i>	1034		1039	

**Tableau 10 : Lieu de travail des actifs - Niederlauterbach**

Lieu de travail	2008	%	2013	%
Niederlauterbach	63	13,1 %	68	13,7 %
Autre commune	418	86,9 %	430	86,3 %
<i>dont commune du même département</i>	191	39,7 %	184	36,9 %
<i>dont commune d'un autre département de la région</i>	0	0,0 %	0	0,0 %
<i>dont commune d'une autre région de la métropole</i>	3	0,6 %	3	0,6 %
<i>dont commune d'une autre région hors métropole</i>	223	46,4 %	243	48,8 %
<i>dont Karlsruhe</i>	<i>nr</i>		105	21,1 %
<i>Total</i>	481		498	

Tableau 11 : Lieu de travail des actifs – Scheibenhart

Lieu de travail	2008	%	2013	%
Scheibenhart	32	7,4 %	34	8,2 %
Autre commune	400	92,6 %	384	91,8 %
<i>dont commune du même département</i>	146	33,8 %	142	34,0 %
<i>dont commune d'un autre département de la région</i>	1	0,2 %	0	0,0 %
<i>dont commune d'une autre région de la métropole</i>	3	0,7 %	3	0,7 %
<i>dont commune d'une autre région hors métropole</i>	250	57,9 %	239	57,2 %
<i>Total</i>	432		418	

Enfin, la médiane des revenus déclarés (par unité de consommation) pour l'ensemble des foyers fiscaux, selon les données 2013 présentées par l'INSEE, est établie à 22 576 € pour Lauterbourg, 26 579 € pour Scheibenhart et 24 511 € pour Niederlauterbach, soit des moyennes au-dessus du chiffre constaté dans le département (21 495 €).

Il convient de préciser que plusieurs actifs de Scheibenhart et Niederlauterbach cumulent une activité salariée à des revenus tirés de l'agriculture, ce qui explique en partie la différence de revenus entre les communes.

Relevons également que le taux d'activité dans les 3 communes est proche de celui de la moyenne communautaire, qui elle-même est supérieure à la moyenne départementale.

Tableau 12 : CC de la Plaine du Rhin – Situation de l’emploi

Situation de l’emploi (2013)	
Communes	Taux d’activité (%)
Beinheim	79,8 %
Buhl (Bas-Rhin)	83,8 %
Crœttwiller	78,9 %
Eberbach-Seltz	83,5 %
Kesseldorf	82,1 %
Lauterbourg	78,4 %
Mothern	79,0 %
Munchhausen	80,0 %
Neewiller-près-Lauterbourg	76,9 %
Niederlauterbach	80,8 %
Niederrœdern	83,3 %
Oberlauterbach	82,3 %
Salmbach	79,3 %
Schaffhouse-près-Seltz	82,2 %
Scheibenhard	78,0 %
Seltz	77,8 %
Siegen (Bas-Rhin)	85,7 %
Trimbach (Bas-Rhin)	84,8 %
Wintzenbach	77,2 %
Total CC	79,9 %
Strasbourg	67,6 %
Bas-Rhin	74,0 %

(Source des données : RP2013 exploitations principales)

Tableau 13 : CC de la Plaine du Rhin – Taille des ménages entre 1999 et 2013

Nombre moyen de personnes/ménage			
Communes	1999	2008	2013
Beinheim	2,5	2,4	2,2
Buhl (Bas-Rhin)	2,9	2,6	2,5
Crœttwiller	2,7	2,5	2,5
Eberbach-Seltz	2,7	2,6	2,6
Kesseldorf	2,6	2,5	2,2
Lauterbourg	2,5	2,3	2,2
Mothern	2,8	2,4	2,4
Munchhausen	2,5	2,4	2,3
Neewiller-près-Lauterbourg	2,7	2,5	2,4
Niederlauterbach	2,8	2,4	2,3
Niederrœdern	2,7	2,5	2,4
Oberlauterbach	2,8	2,7	2,5
Salmbach	2,8	2,8	2,6
Schaffhouse-près-Seltz	2,8	2,7	2,5
Scheibenhard	2,6	2,5	2,4
Seltz	2,7	2,5	2,4
Siegen (Bas-Rhin)	2,8	2,5	2,4
Trimbach (Bas-Rhin)	2,7	2,8	2,7
Wintzenbach	2,8	2,7	2,5
Moyenne CC	2,8	2,5	2,4
Strasbourg	2,3	2,1	2,0
Bas-Rhin	2,5	2,4	2,3



2.4 EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES

Depuis les trente dernières années, on note une diminution structurelle de la taille des ménages. Ainsi, le nombre moyen de personnes par ménage (résidence principale) dans la communauté de communes de la Plaine du Rhin est passé de 2,8 en 1999 à 2,4 en 2013 enregistrant sur ces seules années une baisse significative.

Cette diminution est essentiellement la conséquence de l'allongement de l'espérance de vie d'un trimestre par an en moyenne, soit près de plus de 5 ans sur un cycle de 20 années, et une hausse constante des ménages formés d'une seule personne (33,3 % des ménages à Lauterbourg ; 25,9 % à Scheibenhart ; 23,9 % à Niederlauterbach).

Ces chiffres marquent une tendance partagée par l'ensemble des communes françaises, la moyenne

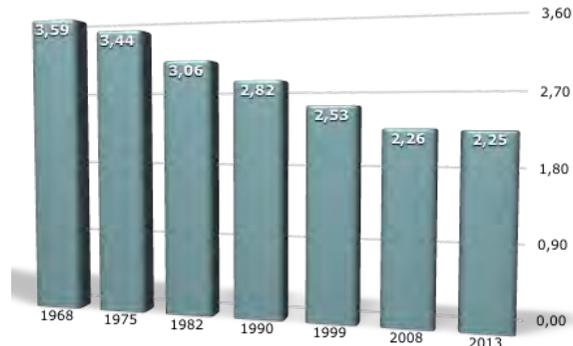
nationale étant de 2,2 personnes par ménage en 2013 (INSEE). Cette baisse inéluctable laisse prévoir d'ici 2030 une taille nationale moyenne des ménages tout juste supérieure à 2,0 personnes selon les scénarios prévus par l'INSEE (entre 2,04 et 2,08). La courbe descendante enregistrée dans les 3 communes rejoint ces scénarios.

La conséquence la plus essentielle de cette évolution est qu'entre 1990 et 2013, sur les 3 communes, le parc de résidences principales s'est accru de 27,5% uniquement pour répondre à l'impact de la diminution de la taille des ménages puisque la population a augmenté, elle, dans une proportion de 8,9%.

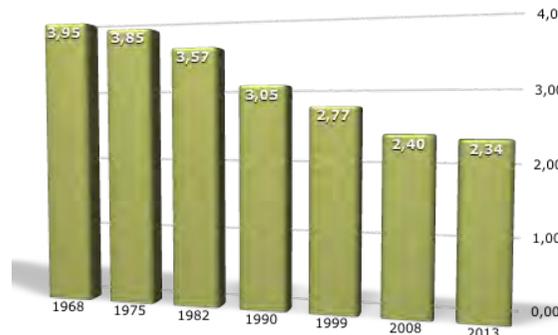
Cette tendance étant structurelle, elle se prolongera dans le futur et impliquera, à population constante, un besoin de logements nouveaux supérieur à 15% d'ici 2035.

Figure 5 : Taille des ménages

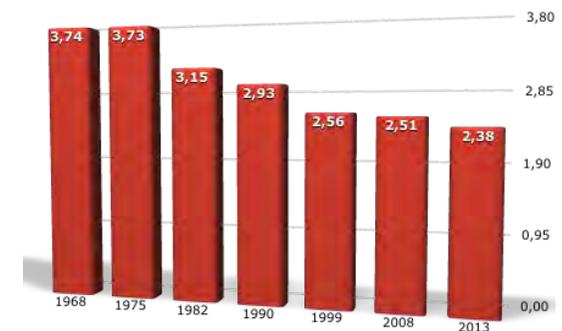
Évolution de la taille moyenne des ménages à Lauterbourg entre 1968 et 2013



Évolution de la taille moyenne des ménages à Niederlauterbach entre 1968 et 2013

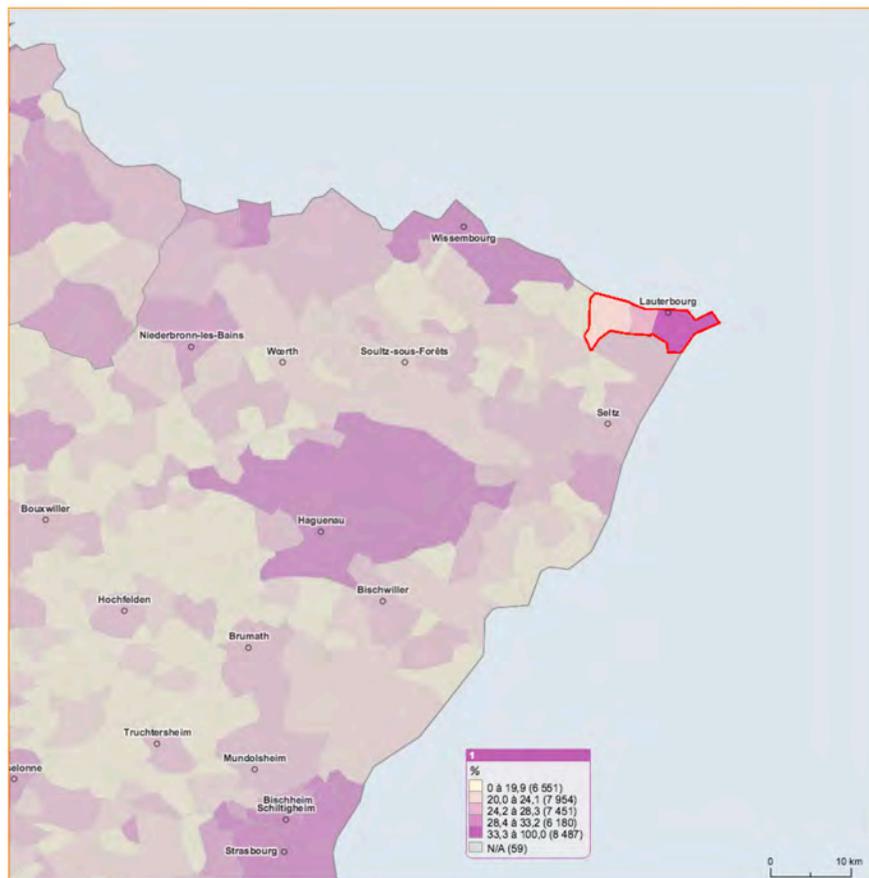


Évolution de la taille moyenne des ménages à Scheibenhart entre 1968 et 2013



(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments - RP2008 et RP2013 exploitations principales -

Figure 6 : Part des ménages d'une personne en 2013



© Géodip 2015 - IGN GeoFile

Source : INSEE, RP exploitation complémentaire

2.5 EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS : DES DIFFERENCES ENTRE LES TROIS COMMUNES

Dans l'ensemble des 3 communes, le parc de logements est en progression constante, et sauf dans le cas de Lauterbourg, il suit l'évolution démographique.

A Lauterbourg, la chute de la croissance démographique entre 1982 et 2008 s'est rapidement ressentie sur la création de résidences principales, mais entre 1999 et 2008, ce sont en moyenne une dizaine de résidences principales supplémentaires qui se sont ajoutées par année malgré une population à la baisse. Cette dernière semble toutefois se stabiliser depuis et en 2013, elle est pour la première fois supérieure à la période précédente. Par contre, le rythme de progression des résidences principales est passé plus justement à 3 par année depuis 2008.

En conséquence, et fort logiquement, le nombre de logements vacants, selon les chiffres de l'INSEE, a augmenté. Le taux de vacance, à Lauterbourg, atteint presque 9% en 2013, alors qu'il est de l'ordre d'environ 7% à Niederlauterbach et un peu moins de 3% à Scheibenhard.

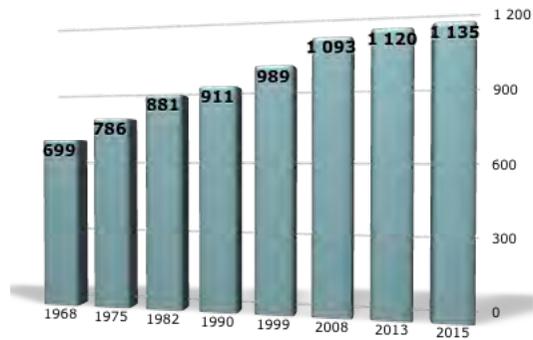
Ces données sont à valider avec un dénombrement communal plus précis, de manière à distinguer les logements en location, les maisons mises en vente, les logis à réhabiliter, etc.

Il est à noter également que les résidences secondaires, sauf à Scheibenhard, ont de manière générale vu leur nombre baisser, probablement transformées en résidences principales.



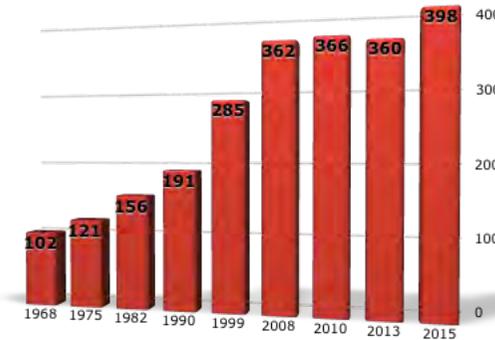
Figure 7 : Evolution du parc de logements

Evolution globale du parc de logements à Lauterbourg entre 1968 et 2015



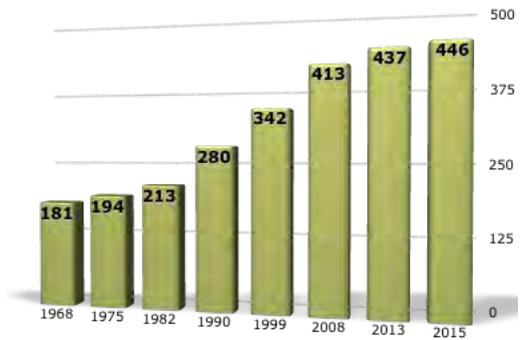
■ Total parc de logements

Evolution globale du parc de logements à Scheibenhart entre 1968 et 2015

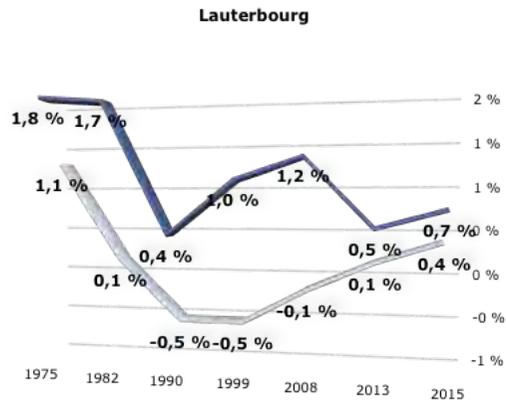


■ Total parc de logements

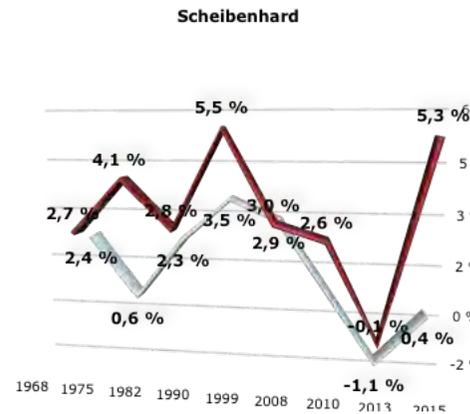
Evolution globale du parc de logements à Niederlauterbach entre 1968 et 2015



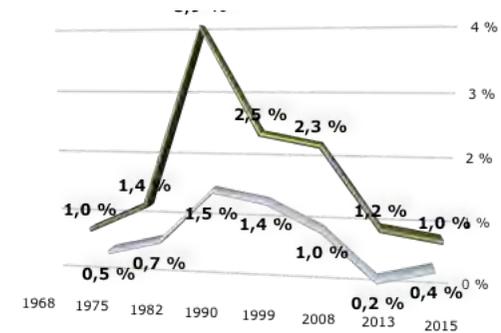
■ Total parc de logements



— Evolution du parc de logement en moyenne annuelle
— Evolution de la population en moyenne annuelle

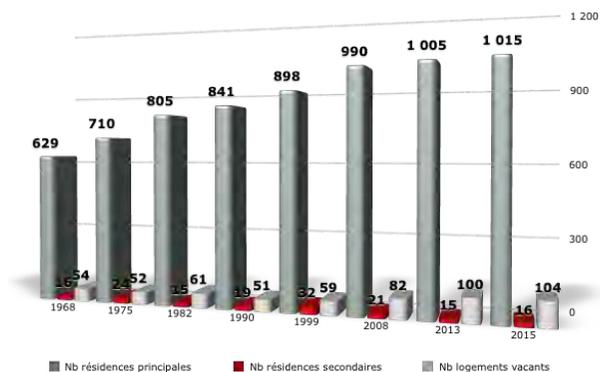


— Evolution du parc de logement en moyenne annuelle
— Evolution de la population en moyenne annuelle

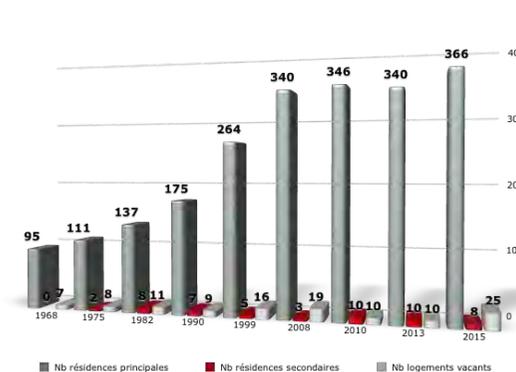


— Evolution du parc de logement en moyenne annuelle
— Evolution de la population en moyenne annuelle

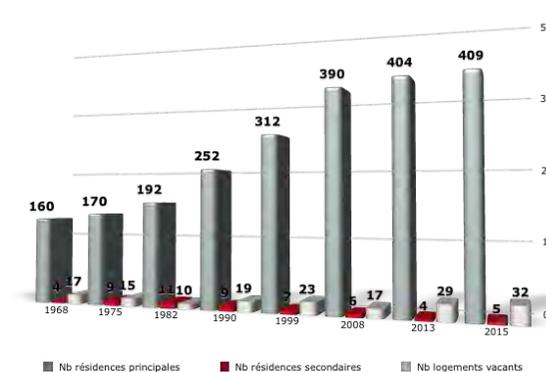
Statut des logements à Lauterbourg : Évolution du parc entre 1968 et 2015



Statut des logements à Scheibenhart : Évolution du parc entre 1968 et 2015



Statut des logements à Niederlauterbach : Évolution du parc entre 1968 et 2015



(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments - RP2008 à RP2015 exploitations principales)

2.6 STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES : LE COLLECTIF PLUS IMPORTANT A LAUTERBOURG

Si les communes de Scheibenhart et Niederlauterbach ont comme caractéristique commune un habitat en maison individuelle avec majorité de propriétaires, Lauterbourg comprend pour sa part un habitat partagé pour moitié entre individuel et collectif, avec une proportion équivalente de propriétaires/locataires.

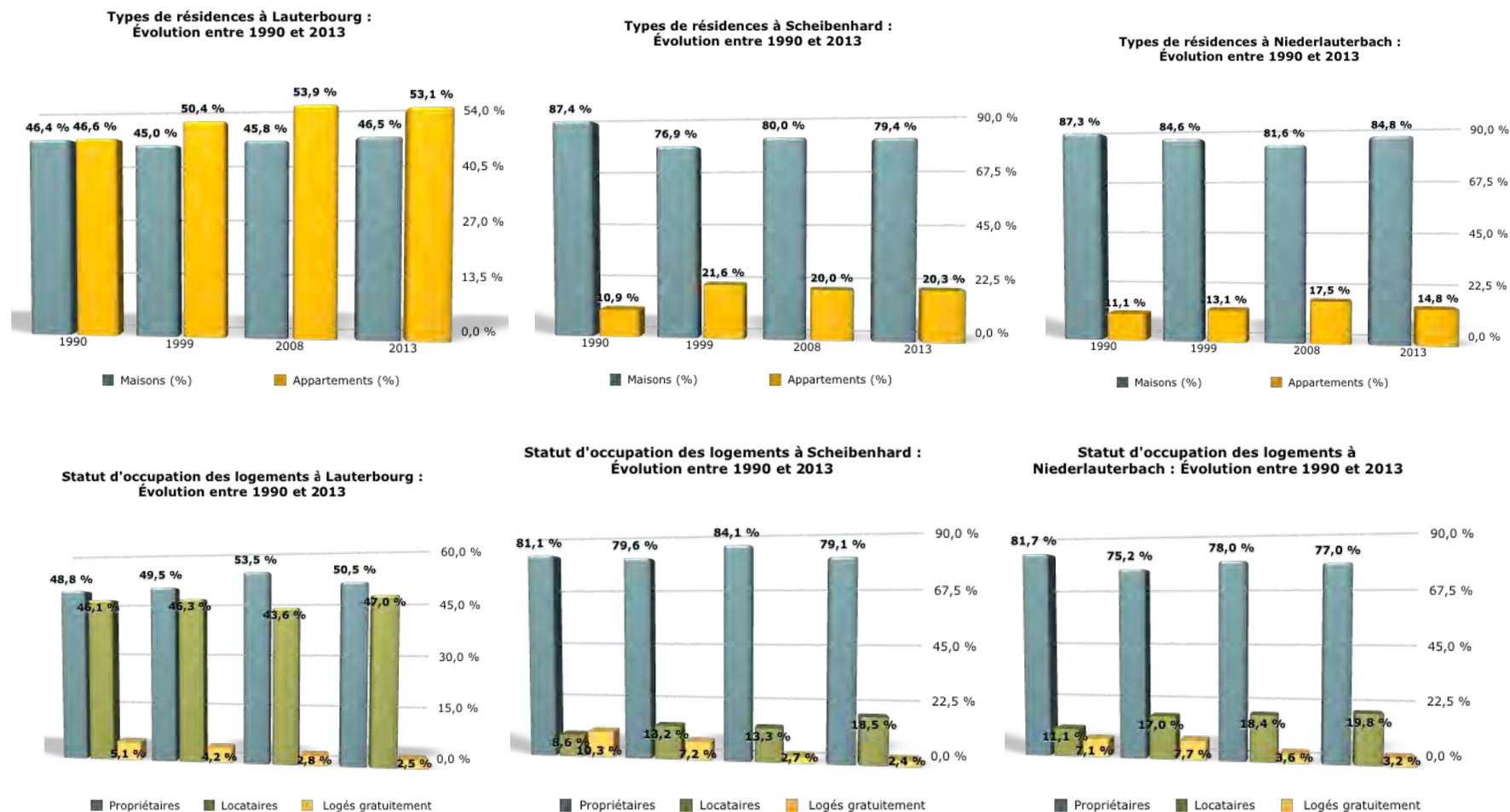
Lauterbourg compte également 176 logements HLM, soit une proportion de 17,5 % du parc de logements.

Même si les 3 communes ne sont pas concernées par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU (plus de 3500

habitants), elles doivent toutefois répondre aux besoins en logements des ménages à faibles ressources. Le SCOT de la Bande Rhénane Nord fixe un objectif de développement des logements aidés de 10 % des logements programmés pour les communes figurant dans la catégorie « village » (cas de Niederlauterbach) et de 15 % pour les « pôles principaux » (Lauterbourg) et « complémentaires » (Scheibenhart).

L'offre HLM correspond à 2,2 % du parc à Niederlauterbach, alors qu'elle est inexistante à Scheibenhart. Le PLU devra faire en sorte de favoriser un habitat plus diversifié dans ces deux dernières communes.

Figure 8 : Type de résidences et statut d'occupation



(Sources : Insee, RP1990 à 1999 dénombremments - RP2008 et RP2013 exploitations principales)

2.6 TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS : DES LOGEMENTS SPACIEUX ET EN PARTIE RECENTS

2.6.1 – Age des logements

Selon les données de l'INSEE de 2013, les résidences principales datent pour la plupart d'après la guerre, et ce dans les 3 communes.

C'est particulièrement le cas à Lauterbourg où, entre 1946 et 1970, 42,8 % des résidences principales ont été construites. L'après-guerre et l'installation d'une économie industrielle (établissement vers 1960 d'une usine chimique, aujourd'hui Rohm & Haas, et de charpente métallique, aujourd'hui Eiffage, chacune employant à cette époque une centaine d'employés) ont favorisé le développement d'un parc de logements, dont 60% collectifs.

Niederlauterbach dispose d'un centre un peu plus ancien (20,3 % des logements datent d'avant 1946), mais plus de la moitié des logements date des années 1970 à 2005 (56,3 %) avec prédominance de la maison individuelle.

A Scheibenhart, ce sont 72% des logements qui sont édifiés sur cette même période, en majorité des maisons individuelles, alors qu'à cette même période, la création de logements est ralentie à Lauterbourg, commune voisine. On note cependant que les projets récents sont partagés entre individuel et collectif dans des proportions équivalentes.

Cette diversification du parc doit être favorisée par le nouveau PLU de manière à créer une offre plus substantielle envers les jeunes ménages susceptibles de fonder une famille.

2.6.2 – Confort des logements

Dans les 3 communes, plus de 90% des logements sont dotés d'installations sanitaires confortables (avec baignoire ou douche). Cependant, on constate que les statistiques 2013 montrent des chiffres légèrement inférieurs, qui indiquent peut-être une augmentation de logements à réhabiliter.

Tableau 14 : Confort des résidences principales (salle de bain avec baignoire et douche)

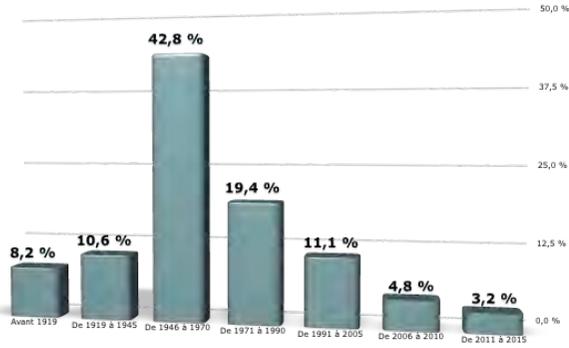
	2013	2008
Lauterbourg	95,9 %	96,6 %
Niederlauterbach	92,8 %	96,5 %
Scheibenhart	90,9 %	95,5 %

(Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales)

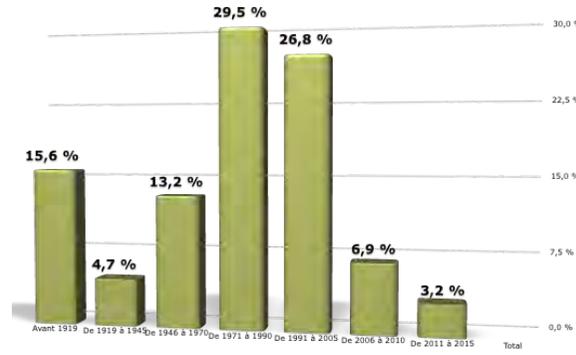


Figure 9 : Age des logements selon l'INSEE

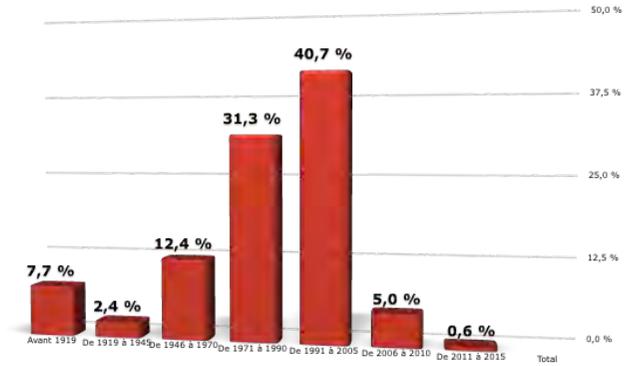
Age des logements à Lauterbourg en 2013



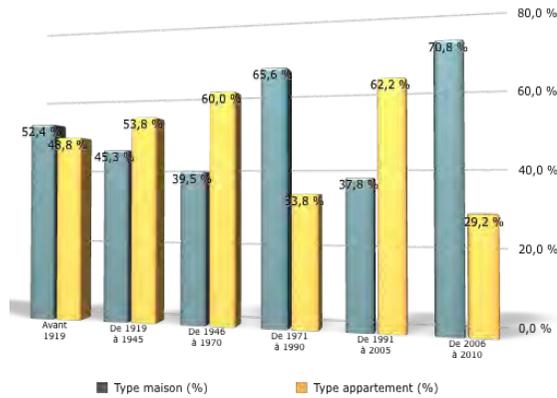
Age des logements à Niederlauterbach en 2013



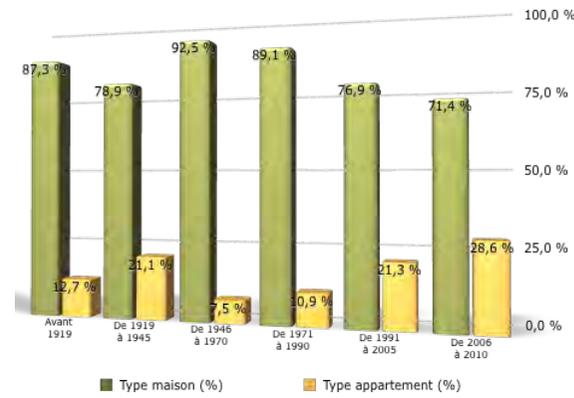
Age des logements à Scheibenhart en 2013



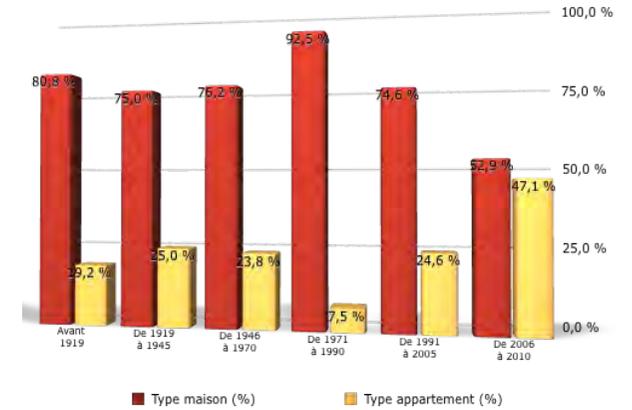
Lauterbourg



Niederlauterbach



Scheibenhart



(Sources : Insee, RP2013 exploitations principales)

2.6.3 – Structure des logements

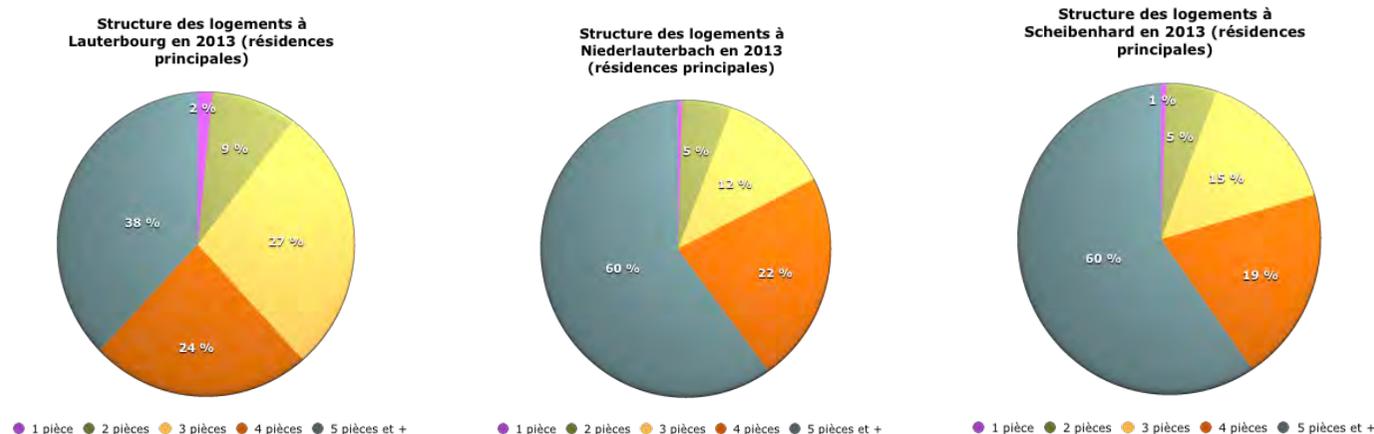
Le nombre moyen de pièces des résidences principales est de 4,2 à Lauterbourg, tandis qu’il est de presque 5 à Scheibenhart et Niederlauterbach. De manière généralisée, les collectifs ont un nombre moyen de 3 pièces, alors que les maisons individuelles ont en moyenne 5 pièces ou plus. A Lauterbourg, les collectifs disposent de logements plus grands que dans les deux autres communes.

Les appartements de type studio comprenant 1 seule pièce sont presque inexistants.

Tableau 15 : Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2013	2008
Lauterbourg		
Ensemble des résidences principales	4,2	4,2
<i>maison</i>	5,1	5,2
<i>appartement</i>	3,3	3,4
Niederlauterbach		
Ensemble des résidences principales	4,9	4,9
<i>maison</i>	5,3	5,3
<i>appartement</i>	3,0	3,1
Scheibenhart		
Ensemble des résidences principales	4,8	4,8
<i>maison</i>	5,2	5,2
<i>appartement</i>	3,0	2,8

Figure 10 : Structure des logements



(Source : INSEE, RP2013 exploitation principale)

2.6.4 - Stationnement

A Niederlauterbach et Scheibenhart, plus de 90% des résidences comprennent un emplacement réservé au stationnement, contrairement à Lauterbourg où cette proportion ne dépasse pas 75%. La plus large part de logements collectifs expliquent ces chiffres dans cette dernière commune.

Tableau 16 : Part des logements avec au moins un emplacement réservé au stationnement

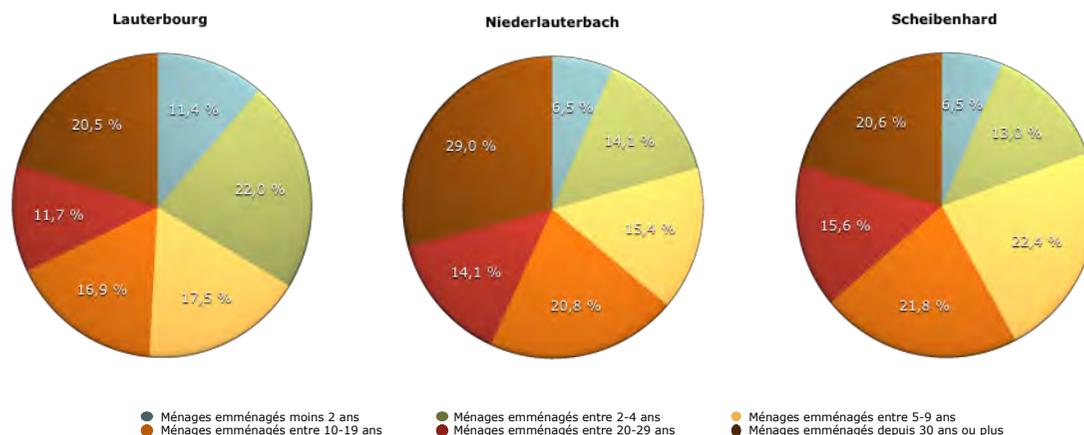
	2013	2008
Lauterbourg	74,0	73,2
Niederlauterbach	91,1	88,7
Scheibenhart	92,0	93,9

2.6.5 – Ancienneté d'occupation

Dans les 3 communes, plus de la moitié des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans (49,2 % des ménages à Lauterbourg, 63,9 % à Niederlauterbach, 57,9 % à Scheibenhart).

La portion des ménages qui occupent leur résidence depuis moins de deux ans est la même à Niederlauterbach et Scheibenhart (6,5 %). A Lauterbourg, cette part s'élève à 11,4 % et s'explique par le plus grand nombre de logements collectifs. Malgré une proportion de locataires qui atteint 47 %, plus de 20 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 30 ans, à l'instar de Scheibenhart. Cette part est un peu plus importante à Niederlauterbach, car elle est de 29,0 %. Le caractère village plus affirmé de cette commune peut expliquer cette différence, somme toute légère.

Figure 11 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013



(Source : INSEE, RP2013 exploitation principale)

2.7 DEMOGRAPHIE ET HABITAT : LES ENJEUX

Ce qu'il faut retenir :

Lauterbourg

- Une reprise s'amorce après une chute de population constante enregistrée depuis les années 80.
- Un solde naturel négatif, mais un solde migratoire largement positif.
- Un taux plus important de ménages formés d'une seule personne.
- Une proportion équivalente de logements individuels et collectifs.
- Un taux de logements aidés supérieur aux attendus du SCOT.

Niederlauterbach

- Une croissance démographique en hausse continue à Niederlauterbach, tout comme dans l'ensemble de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.
- Un solde naturel nul, mais un solde migratoire positif.

Scheibenhart

- Un essoufflement est constaté à Scheibenhart, où une diminution succède à des années de croissance démographique.
- Un solde migratoire négatif contrebalancé par un solde naturel positif.
- Les moins de 14 ans conservent un taux positif de croissance, et le nombre de 75 ans et plus se maintient au même niveau, même si, comme dans les autres communes, les moins de 30 ans diminuent alors que les 60 ans et plus augmentent.
- Un nombre de logements vacants particulièrement faible.

Dans les 3 communes...

- Une baisse continue des moins de 30 ans et une hausse proportionnée des plus de 60 ans.
- Une baisse généralisée de la taille des ménages.
- Un parc de logements qui augmente à un rythme plus soutenu que la population.
- Un niveau de confort des logements qui a diminué au dernier recensement, qui peut faire soupçonner un nombre plus important de logements à réhabiliter.
- Une augmentation du nombre d'actifs et un taux de chômage qui tend à diminuer.
- Un taux de travailleurs outre-Rhin qui dépasse les 50 % d'actifs.
- Sauf à Lauterbourg, un habitat individuel dominant et un taux de logements aidés quasi nul.



ENJEUX

■ Consolider le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans

De par l'allongement de l'espérance de vie, seule une croissance démographique continue sera nécessaire pour éviter une décroissance notable du nombre de jeunes. La vitalité « jeunesse » de la population est nécessaire à l'équilibre de la commune.

■ Proportionner la production de logements aux objectifs de croissance démographiques et à la baisse structurelle de la taille des ménages

Dans le futur comme hier, il importe de produire des logements non seulement pour augmenter la population, chose indispensable pour maintenir le nombre de jeunes autour de son niveau actuel, mais aussi pour compenser la baisse de la taille des ménages.

■ Combiner de manière équilibrée construction de maisons individuelles, création de maisons pluri-logements et collectifs attractifs notamment pour les jeunes ménages

L'offre de logements devra être diversifiée et répondre à l'objectif de vitalité « jeunesse » de la population en étant attractive envers les jeunes ménages avec enfants. Elle devra répondre également au quota de logement social imposé par la loi et aux besoins des personnes âgées, de plus en plus nombreuses.

CHAPITRE 3 : ACTIVITES ET SERVICES

3.1 EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX HABITANTS

3.1.1 - Equipements et services des communes

3.1.1.1 Equipements publics et administratifs

Lauterbourg concentre le plus grand nombre de structures administratives ou territoriales parmi lesquelles on compte :

- Une mairie
- Un atelier municipal récemment rénové
- Une gendarmerie
- Un centre de secours
- Une maison des services
- Une police municipale
- Infobest Pamina (bureau public d'accueil pour les questions transfrontalières)

Scheibenhard et Niederlauterbach sont dotées chacune d'une mairie. Un Centre de Première Intervention est également implanté à Scheibenhard. La mairie de Niederlauterbach accueille une agence postale.

3.1.1.2 Equipements sportifs

Là encore, Lauterbourg offre divers équipements dévolus à la pratique de divers sports :

- Salle polyvalente de la Lauter qui comprend entre autres une salle d'arts martiaux et de musculation
- Plateau multisports/EPS/city-stade rue de Limoges
- Plateau multisports/EPS/city-stade cité de la Chapelle
- Stade municipal d'athlétisme et terrain d'honneur
- Stades annexes (football et rugby)
- Terrains de tennis et club-house

- Parcours sportif
- Terrain de pétanque
- Stand de tir
- Aires de jeu rue du Moulin (ping-pong, toboggan)

A ces équipements municipaux, de facture récente, s'ajoute le gymnase de la communauté de communes ainsi que le plan d'eau des Mouettes et sa base nautique.

On trouve également un terrain de football à Scheibenhard, situé partiellement sur le ban de Niederlauterbach. Cette dernière compte son propre espace de sport doté de terrains de football, de basket, de tennis et club-houses, où il serait pertinent d'ajouter une salle de sport couverte.

Les deux communes sont dotées d'un terrain de pétanque.



Le stade de Scheibenhard situé à la limite nord-est de Niederlauterbach

3.1.1.3 Equipements culturels et de loisirs

La ville de Lauterbourg gère une bibliothèque municipale, une maison du temps libre, une salle des fêtes, en plus de la salle polyvalente de la Lauter où se tiennent diverses activités culturelles, sportives ou autres, dont un cinéma.

D'autres salles sont à disposition du public et des associations : foyer avicole (contigu à la salle des fêtes), maison du pêcheur.

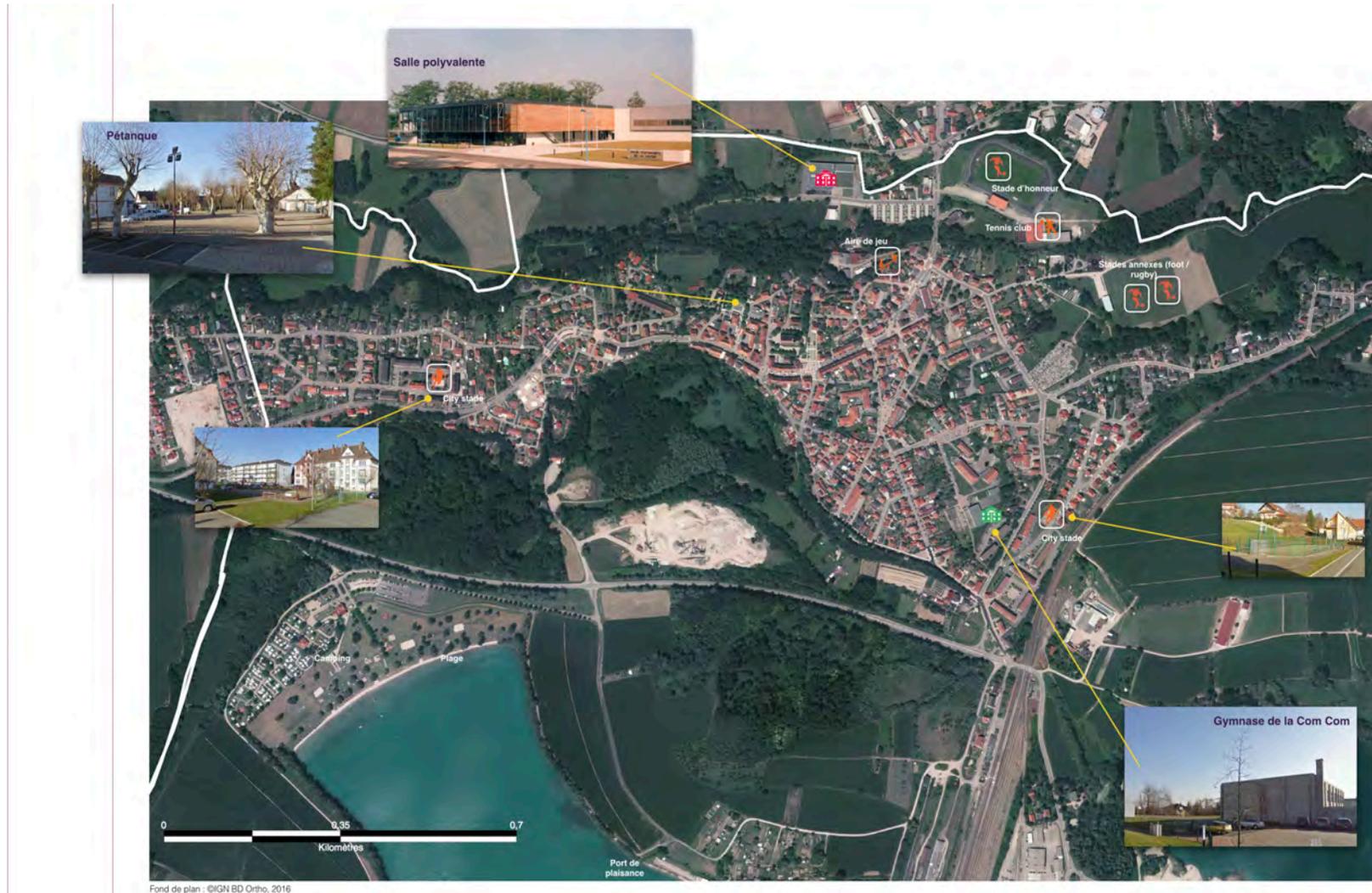


Figure 12 : Localisation des équipements administratifs, éducatifs, culturels et de loisirs à Lauterbourg





Figure 13 : Localisation des équipements sportifs à Lauterbourg



La MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) de la Lauter propose diverses activités dans ses locaux de la Maison Adam.

Scheibenhard possède une salle polyvalente, et Niederlauterbach une salle des fêtes. Les deux structures ont fait l'objet de réhabilitation/agrandissement au cours des dernières années.



Salle polyvalente de Niederlauterbach / Salle des fêtes de Scheibenhard

Niederlauterbach gère un point-lecture de la BDBR (Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin) dans une des salles de l'école primaire.

3.1.1.4 Ecoles communales et effectifs scolaires

Les trois communes relèvent de l'Académie de Strasbourg qui évolue sous la supervision de l'Inspection académique du Bas-Rhin et de l'Inspection de l'Éducation Nationale de Wissembourg.

Lauterbourg comprend une école maternelle et une école élémentaire distinctes et éloignées l'une de l'autre. L'école élémentaire se situe Place du Château, et doit faire l'objet d'une mise aux normes ; l'école maternelle est près du collège.

Tableau 17 : Effectifs scolaires – Lauterbourg

	2014	2015	2016
Ecole maternelle			
<i>Nb classes</i>	3	3	4
<i>Nb élèves</i>	79	75	81
Ecole élémentaire			
<i>Nb classes</i>	6	6	6
<i>Nb élèves</i>	121	142	123
Collège			
<i>Nb classes</i>	13	13	13
<i>Nb élèves</i>	347	349	347

Les effectifs évoluent favorablement, et il est à noter que l'école élémentaire offre des classes d'enseignement bilingue allemand-français.

L'école de Scheibenhard, récente (2013), comprend 1 classe (CM1/CM2) de primaire et une classe de maternelle. Elle fonctionne en regroupement scolaire avec le village de Neewiller-près-Lauterbourg (classes de CP/CE1/CE2). Un ramassage scolaire assure la liaison entre les deux établissements. 45 élèves sont scolarisés à cette école (chiffres de l'année 2016-2017).



L'école de Scheibenhard et son aire de jeu

Niederlauterbach dispose d'une école maternelle (13 élèves en 2016-2017) et d'une école élémentaire (51 élèves en 2016-2017), situées au 16 et 17 rue de l'École, au cœur du village.



Ecole maternelle de Niederlauterbach

Les élèves des trois communes sont dirigés ensuite vers le collège Georges Holderith à Lauterbourg, puis au lycée Stanislas de Wissembourg.

3.1.1.5 Enfance et jeunesse

Le périscolaire est une compétence de la communauté de communes. A Lauterbourg, un accueil est proposé le midi et le soir aux enfants de l'école élémentaire de

Lauterbourg, âgés de 6 à 12 ans. Un service de ramassage est assuré. L'accueil périscolaire, d'une capacité de 25 enfants, est situé à la Maison Adam (locaux de la MJC).

L'Animation Jeunesse, les Activités ou Centres de loisir sans hébergements (A.L.S.H./C.L.S.H.) pendant les vacances et les activités récréatives des mercredis sont également proposées au même endroit.

Un nouvel espace périscolaire, prévu pour 50 enfants, est cependant en cours de construction en face de la salle polyvalente de la Lauter.



Construction d'un nouveau périscolaire à Lauterbourg

Le périscolaire de Scheibenhard accueille le midi et le soir les enfants des écoles de Neewiller-près-Lauterbourg, Niederlauterbach, Salmbach et Scheibenhard, âgés de 4 à 12 ans. Un service de ramassage est assuré. La capacité d'accueil est de 20 enfants.

Le service est complémentaire à l'accueil de loisirs sans hébergement les mercredis, petites vacances et grandes vacances scolaires.

Les activités ont lieu à l'école, dont les nouveaux locaux ont ouvert en 2013, les repas sont pris à la salle des fêtes voisine.

La construction d'un nouveau bâtiment réservé à l'accueil périscolaire, d'une capacité de 35 + 15 enfants a

cependant été décidée. Celui-ci sera situé à Niederlauterbach, à côté de l'école primaire.



Emplacement du futur périscolaire à Niederlauterbach

La communauté de communes a confié la mise en place, la gestion et le suivi des accueils périscolaires/ALSH/CLSH de Lauterbourg et Scheibenhard à la Fédération départementale des MJC du Bas-Rhin. Sur chaque site, les enfants sont encadrés par une directrice et des animateurs.

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin a la compétence « acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et structures d'accueil et de garde de la petite enfance ». Elle délègue toutefois la gestion du service à l'Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) qui intervient au multi-accueil « Les Cigogneaux » à Beenheim. La structure, ouvert du lundi au vendredi, a une capacité maximale de 24 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (accueil régulier ou ponctuel).

Sont admis en priorité les enfants dont les parents domiciliés sur la communauté de communes connaissent des difficultés, notamment ceux qui sont engagés dans un parcours d'insertion et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA.

Pour ce qui est de la petite enfance, Lauterbourg et Scheibenhard comptent plus spécifiquement une micro-

crèche, ainsi que des assistantes maternelles agréées. Il n'y a pas de micro-crèche à Niederlauterbach.

La micro-crèche de Scheibenhard, qui peut accueillir 10 enfants, est située dans les locaux de l'ancienne école, à côté de la mairie.

A Lauterbourg, la micro-crèche est située rue de la Chapelle.

3.1.1.6 Equipements culturels

La commune de Lauterbourg compte deux cimetières, un presbytère catholique, une église catholique et un temple protestant. Ces équipements, également éléments de patrimoine, méritent une valorisation (cimetière juif) et éventuellement une extension (cimetière protestant et catholique).



Eglise de la Ste-Trinité et temple protestant à Lauterbourg

La commune de Scheibenhard possède une église catholique, reconstruite après la guerre, un presbytère catholique et un cimetière.

La commune de Niederlauterbach possède une église catholique, un presbytère protestant et un cimetière, dont l'extension sera à prévoir.

3.1.1.7 Equipements médicaux et sociaux

Une maison de retraite médicalisée (EHPAD de la Lauter, établissement annexe faisant partie du pôle médecine –

gériatrie du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter), d'une capacité de 80 lits, est située rue de l'Hôpital à Lauterbourg.

Une Maison des services est située rue du Général Mittelhauser à Lauterbourg.

L'ensemble des équipements offre sur le territoire, par leur diversité et leur complémentarité, un niveau de service de qualité bien adapté et proportionné aux besoins locaux actuels et prévisibles pour les prochaines années.

3.1.2 – Autres équipements et services à proximité

De nombreuses associations sont actives (disciplines sportives, loisirs, développement social et économique, culture, environnement...), comme par exemple l'École de Musique d'Alsace du Nord (EMAN), association à but non lucratif qui regroupe 4 harmonies (la Musique Saint-Ulrich de Buhl, l'Harmonie de Lauterbourg, l'Harmonie Sainte Cécile de Mothern et l'Harmonie de Munchhausen). L'EMAN permet à des élèves de tout âge d'apprendre un instrument (batterie, guitare, flûte traversière, trompette, euphonium, piano, clarinette, trombone, hautbois, violon, saxophone, cor). Les cours ont lieu dans différentes communes de la communauté de communes.

Le territoire n'offre pas de centre aquatique ; les installations allemandes de Karlsruhe (Europabad) et Wörth (plein air), par leur proximité, sont prisées. Toutefois, Lauterbourg bénéficie d'une gravière aménagée en baignade, avec un Aquapark.

Outre le club de cinéma de Lauterbourg (représentations les samedis), les cinémas les plus proches sont à Haguenau (8 salles et 1500 places) et à Brumath (12 salles et 2750 places).

Les infrastructures médicales se trouvent dans les plus grands pôles :

- le centre hospitalier intercommunal de la Lauter à Wissembourg ;
- le centre hospitalier de Haguenau ;
- le centre hospitalier départemental de Bischwiller ;
- les hôpitaux de Strasbourg.

L'Office de Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg est situé à Seltz avec antennes à Mothern et Lauterbourg.

3.2 COMMERCE, INDUSTRIE ET ARTISANAT

3.2.1 – Le tissu commercial

Lauterbourg jouit d'une offre commerciale assez complète centralisée pour la plupart des commerces sur la principale artère traversante (rue du Général Mittelhauser, puis rue de la Première Armée) :

- Agence postale (1), agences bancaires (4), buraliste (1), agence immobilière (1) ;
- Alimentation générale (1), boucherie-charcuterie (1), boulangeries (4), restaurants (7), bar (1) ;
- Salons de coiffure (4), d'esthétique (1), de tatouage (1) ;
- Garage (1), fleuriste (1), auto-école (1) ;
- Agence de publicité, d'informatique ;
- Boutiques spécialisées (cadeaux et poterie, parfumerie).

Des efforts d'aménagement ont été entrepris par la municipalité afin de procurer à cette artère de nombreuses possibilités de stationnement et une qualité des espaces publics par le traitement des voiries, le fleurissement, la multiplication des placettes et des bancs.

Figure 14 : Equipements et services à Niederlauterbach et Scheibenhart

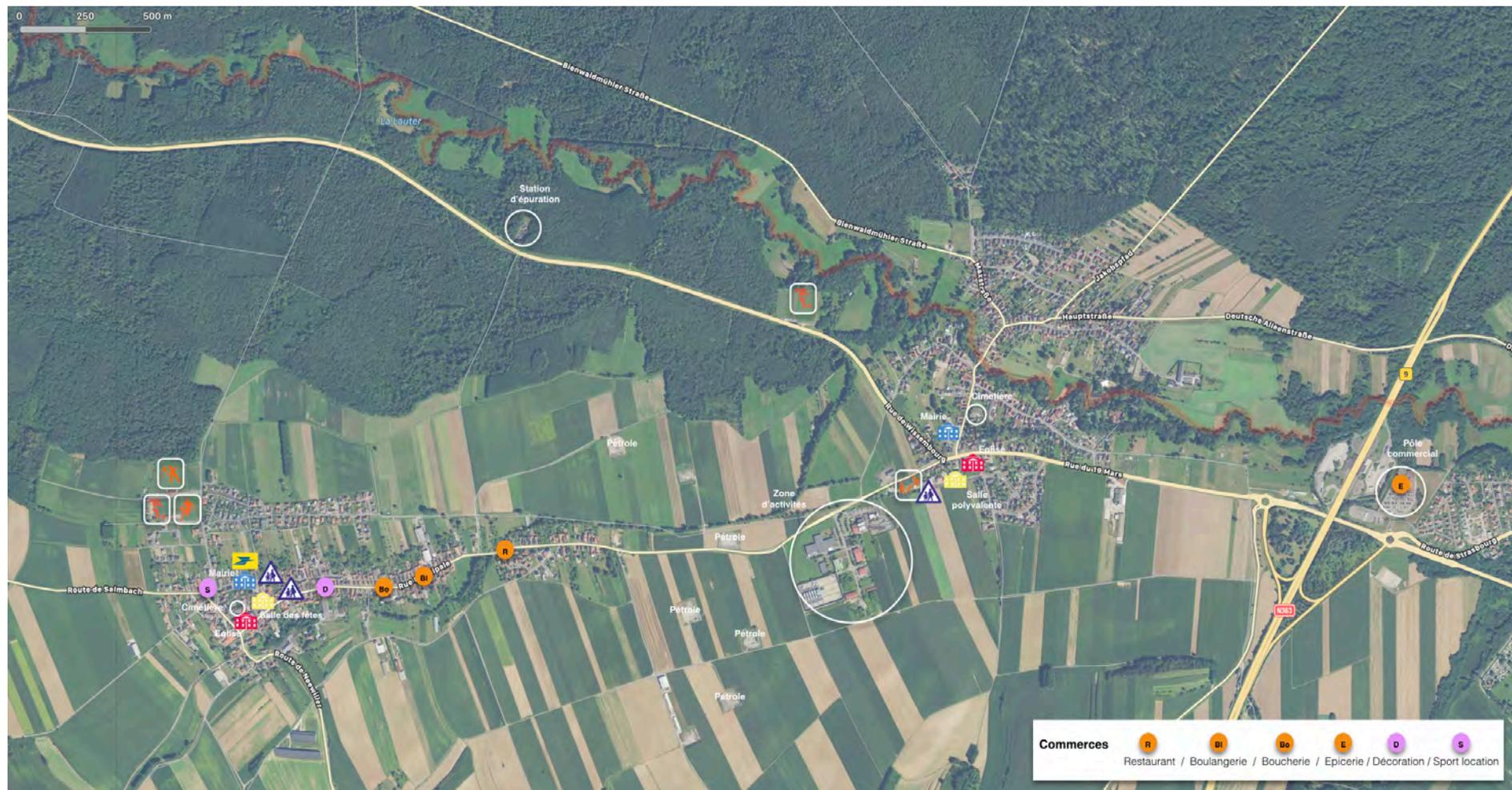




Figure 15 : Le tissu commercial à Lauterbourg



Une zone commerciale occupée par une enseigne Carrefour Market, qui comprend également une station service et de lavage, a pris place à côté de l'ancienne plate-forme douanière entre la France et l'Allemagne située sur le ban de Scheibenhard, qui a été en service de 1985 à 1992. Les anciens bâtiments de la douane de part et d'autre de l'A35 sont occupés aujourd'hui par la Bundespolizei et la Police Aux Frontières française. Une société de transport occupe également une partie de la zone.

Il s'agit de la principale activité commerciale à Scheibenhard, qui compte par ailleurs quelques entreprises individuelles (épicerie fine, immobilier, informatique, assurances...), ainsi qu'un hôtel-restaurant, aujourd'hui fermé, mais dont la réouverture est souhaitée.



Restaurant à Scheibenhard situé près du pont vers le village allemand

A Niederlauterbach, quelques commerces sont localisés sur la rue Principale : boulangerie, boucherie, traiteur, restaurant, vente d'articles de décoration, vente de vélos de route. La superette qui s'y trouvait est désormais fermée.

Les grandes enseignes se retrouvent dans la région de Strasbourg, facilement accessible par autoroute, ou à Karlsruhe, plus proche et plus attractive par les

différences de prix entre la France et l'Allemagne sur certains produits.

A noter qu'un « village des marques » (outlets) est établi à Roppenheim, à une vingtaine de kilomètres au sud de Lauterbourg.

Plusieurs commerces, qui comptent sur la clientèle frontalière, sont implantés côté allemand à la sortie de Lauterbourg (supermarché, droguerie, meubles et accessoires pour la maison...). Ils suppléent, voire concurrencent, l'offre du territoire pour les achats de la vie courante par des prix attractifs sur certains produits moins taxés.

3.2.2 – Les professionnels de santé

Lauterbourg est pourvue d'une offre assez diversifiée en professionnels de santé (3 dentistes, 4 kinésithérapeutes, 1 pharmacie), mais un seul médecin y exerce. Cette situation oblige sans doute les habitants du territoire des trois communes à consulter les médecins établis à Seltz, qui sont beaucoup plus nombreux, ou à Wissembourg.

L'offre sur le territoire est complétée par une orthophoniste à Scheibenhard.

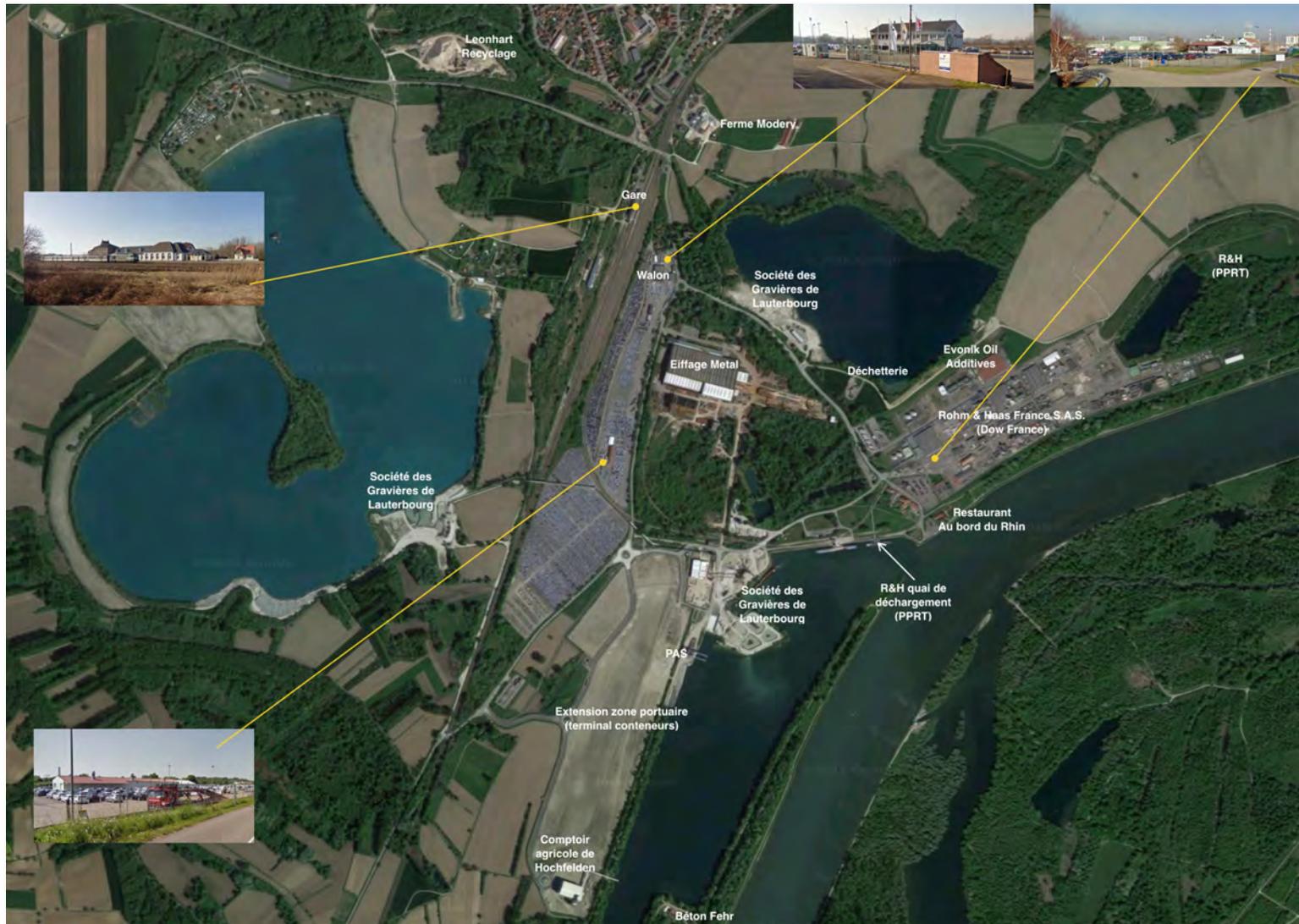
3.2.3 – Les entreprises et industries

Les entreprises et industries du territoire se répartissent en deux pôles principaux : la zone industrielle et portuaire de Lauterbourg et la zone artisanale Kiesweg de Niederlauterbach. S'ajoutent à ces deux pôles les métiers du bâtiment avec quelques artisans répartis sur Lauterbourg et Niederlauterbach.

Une micro-brasserie artisanale (vente sur place pour le moment) existe à Scheibenhard.



Figure 16 : Zone industrielle et portuaire de Lauterbourg



3.2.3.1 La zone industrielle et portuaire de Lauterbourg

Le port de Lauterbourg est actif depuis le 19^e siècle ; il facilitait à cette époque le transport du charbon ainsi que du pétrole exploité à Merckwiller-Pechelbronn.

Lauterbourg devient un port annexe du Port Autonome de Strasbourg (PAS) dès la création de celui-ci en 1926 en tant qu'établissement public à caractère administratif, cogéré par l'Etat et la ville de Strasbourg.

Les équipements publics du port de Lauterbourg sont composés d'un portique à colis lourds d'une capacité de 220 tonnes et d'une grue portuaire pouvant soulever jusqu'à 6 tonnes. Son activité est en expansion, le nombre de « colis lourds » traités augmentant d'année en année.

Vu le développement du trafic conteneurs, un nouveau terminal, d'une superficie de 10 hectares, est en cours de construction sur le site de Lauterbourg pour une mise en service mi-2018. Il sera doté d'un portique de 700 tonnes, amovible, pouvant soulever des conteneurs de 40 tonnes et charger deux bateaux côte à côte, ou des trains.

Ce projet d'extension de la zone portuaire, conçu comme une première tranche, intègre une ZAC et des zones naturelles de compensation écologique (rétablissement d'un corridor écologique, création d'une zone tampon et d'une zone de renaturation et mise en valeur des berges).

La réserve foncière totale acquise par le PAS totalise 48 hectares dans l'éventualité d'aménager une seconde tranche.

24 hectares ont déjà été viabilisés pour permettre la construction du terminal et du mur de quai de 140 mètres, qui pourrait s'étendre à 300 mètres au besoin.

Le PAS prévoit à l'horizon 2025 un trafic annuel de 40 000 EVP (équivalents vingt pieds, soit l'unité de mesure des conteneurs) sur le site, qui bénéficie d'ailleurs de deux axes routiers, d'une connexion ferroviaire (en cours de réalisation), de la proximité de l'aéroport de Karlsruhe. Un parking pour camions sera également aménagé dans la zone. Les installations portuaires de Lauterbourg devraient permettre d'absorber le surplus d'activité de celles de Strasbourg dans le futur.

Une première entreprise est déjà implantée dans la zone d'activités avec un accès à l'eau, il s'agit du Comptoir agricole de Hochfelden. Cependant, un réel travail devra être effectué pour attirer d'autres entreprises.

Figure 17 : Projet d'aménagement de la nouvelle ZAC et terminal à conteneurs



Source : Port Autonome de Strasbourg

Une dizaine d'industries sont déjà présentes dans le secteur portuaire (voir Tableau 18 : Industries de la zone portuaire).

Hors le secteur du port, une entreprise de recyclage de matériaux se trouve en bordure de la D3 vis-à-vis l'accès au camping et bassin des Mouettes.

La Société des Gravières de Lauterbourg, qui exploite une carrière de sable et de graviers située aux lieux-dits « Neue Stueckert » et « Lauterjoeckel dans la zone industrielle, exploite également la carrière du bassin des Mouettes. Les deux carrières sont inscrites en zones graviérables n^{os} 2 et 3 dans la ZERC1 du Bas-Rhin. L'autorisation d'exploitation a été accordée jusqu'en 2028.

Les autres entreprises sont d'ordre artisanal ou individuel et sont intégrés dans le tissu urbain ou résidentiel (vente par correspondance de produits de laboratoire et de cosmétiques, architecture, électricité...).

Le secteur industriel à Lauterbourg pourvoit 581 postes salariés sur les 947 répertoriés dans la commune (chiffres INSEE au 31/12/2014). Les autres secteurs importants d'emplois salariés sont les commerces et services ainsi que l'administration publique, l'enseignement, la santé.

Tableau 18 : Industries de la zone portuaire

Nom	Nature	Date d'implantation	Superficie	Effectifs*	Remarques
Dow France SAS	Chimie	1958	70 ha	225	Seveso II, seuil haut (fait l'objet d'un PPRT) Poste de chargement
Eiffage Construction Metallique	Chaudronnerie lourde	1961	40 ha	251	Poste de chargement
Société des Gravières de Lauterbourg	Extraction de gravillons	1962	108 ha	16	2 gravières d'extraction (alluvions rhénans) et 1 installation portuaire et poste de chargement avec bande transporteuse aérienne
Evonik Oil Additives	Additifs pour lubrifiants et pétrole brut	1996		39	
Fehr Béton	Centrale béton	1990	1,9 ha	1	
Walon Fra	Préparation de véhicules neufs et d'occasion	2008	25 ha		Capacité de stockage de 10 000 véhicules Ateliers de 2900 m ²
Kemira Chimie SA	Chimie	1988	0,4 ha	11	Fermé en 2013 ?

* Source : CCI – Alsaeco

3.2.3.2 La zone artisanale de Niederlauterbach

La zone d'activités du Kiesweg se trouve à la sortie de Scheibenhard et à l'entrée de Niederlauterbach. Elle accueille plusieurs entreprises, dont le data center de la société 1&1, deux entreprises de distribution de pierres et carrelages, plusieurs entreprises de travail des métaux, deux sociétés de consultants, une entreprise de sanitaires...

Dans le village, plusieurs artisans sont installés : aménagement paysager, chapes, construction, menuiseries-charpentes...



3.2.3.3 Les autres entreprises

Il est à noter qu'un gisement de pétrole de faible rendement est encore exploité sur le territoire (quelques puits à Niederlauterbach) par la société française Géopétrol SA, qui possède un local technique à Scheibenhard.

3.3 TOURISME ET LOISIRS

3.3.1 – Attrait du territoire

Les trois communes sont bordées au nord par la Lauter, à l'est par le Rhin. Cet espace ponctué de nombreux plans d'eau, équipé en sentiers et pistes cyclables est particulièrement propice à la pratique de la pêche, du vélo, de la randonnée pédestre et équestre, de la voile et du canoë.

Par exemple, la base nautique de Lauterbourg offre un large panel d'activités ; elle dispose de catamarans, dériveurs, planches à voiles, canoës et kayaks, stand-up-paddles. Des stages et des cours particuliers encadrés par un diplômé d'état sont disponibles y compris à la journée. La baignade y est surveillée en été.

La proximité d'infrastructures qui peuvent attirer un public hors territoire s'ajoute à l'offre locale.

La véloroute Rhin (EuroVelo 15), qui relie la source du Rhin (Suisse) à Rotterdam (Pays-Bas) et longe les rives du Rhin, traverse le ban de Lauterbourg. La véloroute de la vallée de la Lauter est un itinéraire transfrontalier qui joint Dahn à la véloroute Rhin en passant par Wissembourg. La bouche locale « Entre Rhin Sauer et Lauter » offre des paysages variés, les parcours transfrontaliers du Parc Rhénan Pamina (850 km²) peuvent être téléchargés via une application mobile pour GPS ou smartphone. Ils sont émaillés de stations aménagées, de musées d'une rive à l'autre du Rhin qui peut être traversé grâce à 4 bacs.

Le GR 53 traverse l'ensemble des Vosges du Nord depuis Lauterbourg, une vingtaine de sentiers balisés par le Club Vosgien permet de découvrir des paysages différents, des sentiers d'interprétation et de découvertes thématiques

parcourent le Parc Rhénan Pamina. Des randonnées nature sont organisées par la station ornithologique et le centre d'interprétation de la nature (CINE) de Munchhausen.

Le Delta de la Sauer, site prestigieux situé entre Munchhausen et Seltz, est réputé pour ses grandes richesses naturelles : sa faune et sa flore typiques des zones humides, ses forêts rhénanes, ses roselières et ses prairies inondables.

A cela s'ajoute localement le patrimoine architectural de Lauterbourg, qui a conservé plusieurs bâtiments d'intérêt. A Scheibenhart, le site d'une ancienne féculerie sur les bords de la Lauter, pourrait faire l'objet d'une valorisation à vocation touristique.

3.3.2 – Equipements spécifiques

La ville de Lauterbourg a développé au bassin des Mouettes un vaste espace de loisirs, qui comprend une base de voile, une plage, des aires de jeu, un camping, un parcours de santé et des sentiers. Le camping, de 55 emplacements pour touristes, propose aussi une offre d'hébergement ludique en kotas finlandais (pour 4 personnes), et à partir de l'été 2017, dans des pods (cabanes en bois pour 3 personnes maxi), tipis ou cabanes sur pilotis.

Une offre d'hébergement plus traditionnel existe sur les 3 communes sous forme d'hôtel, de gîtes et de chambres d'hôtes.

Cette offre est cependant limitée, malgré l'intérêt touristique de la région : le seul hôtel dénombré se situe à Lauterbourg. Un établissement offrant 2 gîtes de 2 chambres chacun existe à Scheibenhart ; trois établissements de gîtes/location vacances se trouvent à Niederlauterbach, qui totalisent eux 11 chambres.

Tableau 19 : Offre d'hébergement

Adresse	Restauration	Hôtel	Gîte - Meublé vacances	Chambre d'hôtes	Nb chambres/dortoirs	Nb personnes	Classement tourisme
Hôtel Le Cygne - 39 rue du Général Mittelhaser Lauterbourg	X	X			17	30	
Chambres d'hôtes Au Raisin, 1 av. Clemenceau Lauterbourg					1	1	
Gîte-Alsace-Scheibenhart, 13 rue de la 6e Compagnie - Côté Jardin					2	5	2 épis
Gîte-Alsace-Scheibenhart, 13 rue de la 6e Compagnie - Côté cour					2	4	3 épis
Auberge A la fleur - Scheibenhart (FERME ?)							
Bernadette Kreutzenberg, 47 rue Principale Niederlauterbach (2 gîtes)			X		4	8	2 épis
Heintzelmann (Chez Nou), 81 rue Principale Niederlauterbach				X	2	5	3 épis
Fezi Elsass, 16 route de Salmbach Niederlauterbach			X		5	10	
TOTAL	1	1	2	1	33	63	

3.4 ACTIVITES ET SERVICES : LES ENJEUX

Ce qu'il faut retenir :

À Lauterbourg

- *Un pôle en centre ville historique qui regroupe mairie, salles de rencontre (foyer avicole, maison du temps libre...), école élémentaire, bibliothèque, Maison des Services...*
- *Une offre étoffée d'équipements de sports et loisirs répartie en deux pôles principaux : la salle polyvalente de la Lauter, les terrains de football et tennis et le bassin des Mouettes avec sa base nautique et son camping.*
- *Une artère commerciale bien aménagée qui centralise des commerces de proximité (boulangerie, boucherie, restaurants, banque, pharmacie, coiffeurs...).*
- *Plusieurs restaurants mais un seul hôtel.*
- *Une zone portuaire agrandie et qui compte sur ses atouts pour élargir son offre.*



ENJEUX

La qualité des équipements et services aux habitants est essentielle pour permettre de conforter l'attractivité démographique indispensable à la vitalité du territoire. Maintenir et conforter leurs qualités représente donc un enjeu stratégique.

- **Maintenir de manière continue le niveau de qualité des équipements communaux : mairie, écoles et périscolaire, salles polyvalentes, aires de jeu, stades ...**
- **Anticiper une localisation potentielle d'une nouvelle maison de retraite à Lauterbourg dans l'éventualité de changements dans la gestion du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter et de son pôle gériatrie.**
- **À Lauterbourg, renforcer la synergie de l'ensemble des équipements de la zone nord (salle polyvalente, périscolaire, stades...) par une valorisation des espaces publics et favoriser le dynamisme des équipements, commerces et services qui bénéficient de leur situation de centralité**

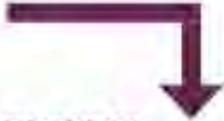
Le dynamisme du tissu économique local est important pour garantir une vitalité et une animation plurielle et complémentaire de la vocation résidentielle.

- **Veiller à faciliter les possibilités de développement des entreprises existantes, et conforter le site d'activité du port de Lauterbourg dans sa vocation stratégique pour la bande Rhénane Nord**
- **Permettre le dynamisme de l'appareil économique en prévoyant un minimum de solutions d'implantation ou d'extension pour le futur.**
- **Ambitionner un développement touristique renforcé en valorisant opportunément le fort potentiel que représente la présence de l'eau (bassin des Mouettes à Lauterbourg, abords de la Lauter et du Rhin) et des activités qui y sont reliées (itinéraires cyclables, balades à pied ou à cheval, pêche...), ainsi que de la proximité de la Réserve naturelle du delta de la Sauer**

Ce qu'il faut retenir :

À Niederlauterbach

- Une offre scolaire complète en maternelle et élémentaire, à laquelle s'ajoutera un périscolaire ouvert aux élèves des écoles environnantes.
- Des équipements sportifs à conforter.
- Une salle polyvalente rénovée.
- Quelques petits commerces sur la rue Principale (boulangerie, boucherie...).
- Une zone d'activités qui a trouvé sa pleine croissance.
- Plusieurs artisans installés au sein du village.
- Une exploitation du pétrole à petite échelle sur différents puits dans le secteur de la zone d'activités.



ENJEUX

La qualité des équipements et services aux habitants est essentielle pour permettre de conforter l'attractivité démographique indispensable à la vitalité du territoire. Maintenir et conforter leurs qualités représente donc un enjeu stratégique.

- **Assurer la valorisation et anticiper un développement à long terme du pôle Mairie - Ecoles - Périscolaire**
- **Prévoir une extension du cimetière**
- **Prévoir la création d'une salle des sports et d'équipements couverts au pôle sports**
- **Conforter la vocation du stade de Scheibenhard situé en partie sur le ban de Niederlauterbach**

Le dynamisme du tissu économique local est important pour garantir une vitalité et une animation plurielle et complémentaire de la vocation résidentielle.

- **Faciliter le devenir des activités commerciales, artisanales et tertiaires au sein du tissu bâti existant dans la mesure de leur compatibilité avec le caractère résidentiel du village**
- **Poursuivre la valorisation du site d'activités et ses 17 hectares d'emprise**
- **Pérenniser les possibilités de valorisation des réserves de pétrole**

Ce qu'il faut retenir :

À Scheibehard

- *Plusieurs pôles d'équipements distants : mairie, église, salle des fêtes/école, stade de football...*
- *Une école et aire de jeux de facture récente.*
- *Une zone commerciale détachée du village située sur l'ancienne plateforme douanière.*

Dans les 3 communes...

- *Un seul médecin généraliste qui oblige à consulter dans les villes voisines (Seltz, Wissembourg...)*
- *Une offre d'hébergement touristique timide malgré les attraits du territoire.*
- *Une offre commerciale variée, mais qui est concurrencée par des achats outre-frontière.*



ENJEUX

La qualité des équipements et services aux habitants est essentielle pour permettre de conforter l'attractivité démographique indispensable à la vitalité du territoire. Maintenir et conforter leurs qualités représente donc un enjeu stratégique.

- **Valoriser le potentiel du site Mairie - Petite enfance dans une perspective de long terme et affirmer sa vocation de centralité par la création d'une place de village**
- **Affirmer la vocation d'espace public ouvert et de centralité au pôle église**
- **Conforter la vocation de centralité et d'animation du pôle Salle des fêtes - Ecoles - Pompiers - City Park dans la perspective du développement urbain communal**

Le dynamisme du tissu économique local est important pour garantir une vitalité et une animation plurielle et complémentaire de la vocation résidentielle.

- **Prévoir une revalorisation économique, urbaine et paysagère de la plate-forme douanière (nouvelle vocation d'accueil, développement d'activités économiques, requalification des espaces, ouverture directe vers le supermarché côté Est et création d'un accès direct depuis le rond-point côté Ouest)**
- **Y prévoir la création d'un site d'activité économique stratégique complémentaire avec le site du port de Lauterbourg**
- **En coordination avec la commune voisine allemande de Scheibehardt, inscrire le site de la féculerie dans une perspective stratégique de valorisation touristique**

CHAPITRE 4 : ACCESSIBILITE, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

4.1 LES TRAFICS ROUTIERS

4.1.1 – Les routes principales

Le territoire est traversé par un axe structurant Nord-Sud formé par l'autoroute A35. Cette autoroute, qui irrigue toute l'Alsace depuis Bâle, permet de relier Strasbourg à Lauterbourg, ainsi que les autres communes du Nord. Une fois la frontière passée, l'autoroute se prolonge en Allemagne par la voie rapide B9, qui ne relie l'autoroute allemande qu'une dizaine de kilomètres plus loin.

L'A35 permet ainsi, depuis le sud, de rejoindre Karlsruhe avec possibilité de traverser Lauterbourg pour accéder, côté allemand, à la L540. Depuis la métropole alsacienne, l'accès à Karlsruhe par la route peut s'effectuer également via l'autoroute allemande (la 5) à partir de Kehl, du pont Pflimlin, ou de l'A35 en empruntant la sortie 56 à la hauteur de Roppenheim. Le fort trafic sur cet axe doublé de l'entrée en vigueur prochaine d'une tarification des autoroutes allemandes aura peut-être une incidence sur la fréquentation de l'A35, qui pourrait drainer une partie des voyageurs.

Bien que cet axe soit très marquant dans le paysage entre Scheibenhart et Lauterbourg, le lien entre les deux communes reste fluide via la RD3. Le système d'échangeur facilite la connexion entre les routes départementales, l'autoroute, et l'accès à la zone commerciale de l'ancienne plate-forme douanière.

La RD 3, route départementale de 2^e catégorie, est la route directe vers Wissembourg, vers l'Ouest. Elle quitte l'agglomération de Scheibenhart au centre du village pour longer la frontière plus au nord. Côté Est, cet axe

traverse Lauterbourg hors zone urbaine s'interrompt à l'entrée de la zone portuaire de Lauterbourg, qu'il permet de relier directement à l'A35 sans traverser l'agglomération. Il est continué par la RD 248, ou route de Mothern, qui mène jusqu'à Seltz vers le Sud.

Aucun franchissement du Rhin n'est possible à Lauterbourg. Le passage sur l'autre rive peut s'effectuer à une vingtaine de kilomètres au sud, à la hauteur de Beinheim-Roppenheim, ou à une quinzaine de kilomètres au nord, à la hauteur de Karlsruhe, sur l'autoroute 10. Un bac est également en service à Neuburg am Rheim à moins de 10 km au nord-est de Lauterbourg.

4.1.2 – Les routes secondaires

Trois autres routes secondaires, la RD 244, la RD 89 et la RD 468, desservent Niederlauterbach et Neewiller-près-Lauterbourg.

4.1.3 – Le trafic observé

Selon les plus récents comptages routiers (2016) effectués sur la RD 3, le trafic, tous véhicules confondus, est de l'ordre de 4810 véhicules par jour du côté de Lauterbourg, et de 4900 véhicules par jour du côté de Scheibenhart (station permanente de comptage à la sortie du village). Parmi les 4900 véhicules, 3530 poursuivent leur route sur la RD 3 en direction de Wissembourg. 1370 véhicules peuvent donc être considérés comme trafic local, ou de desserte de Niederlauterbach en empruntant la RD 244. Il reste que ce trafic important pour un village comme Scheibenhart constitue une nuisance pour les habitants et peut se révéler dangereux (densité du trafic, dépassement de la vitesse autorisée, emprunts de « raccourcis » sur les rues adjacentes).

Figure 18 : Réseau routier et ferré

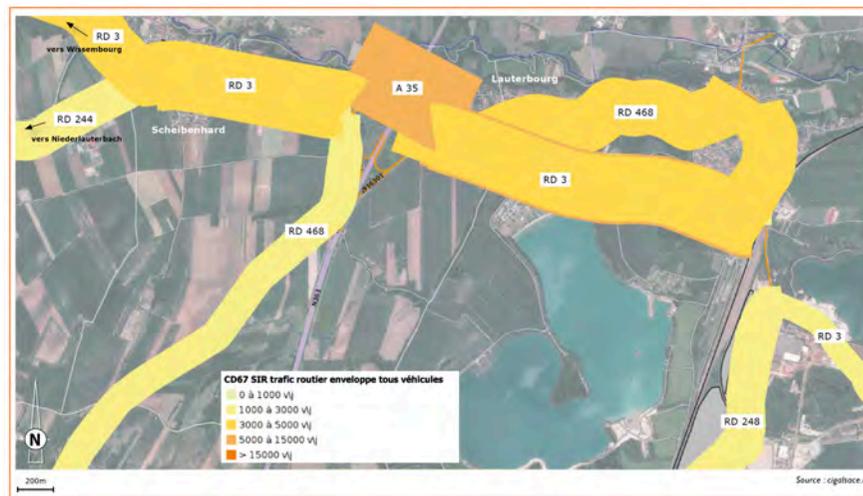


Source : Geoportail

Tableau 20 : Evolution du trafic routier (tous véhicules) – 2007 à 2014

	RD 3 - traversée zone urbaine Lauterbourg	RD 3 - traversée zone urbaine Scheibenhart	RD 3 - de Scheibenhart vers Wissembourg	RD 3 - Zone portuaire Lauterbourg	RD 468 - Scheibenhart sud (ouest A35)	RD 468 - traversée zone urbaine Lauterbourg	RD 244 - de Scheibenhart vers Niederlauterbach	RD 248 - traversée zone urbaine Lauterbourg	RD 248 - zone portuaire Lauterbourg
2007	4636	4599	3413	1673	1386	4028	nr	3999	2584
2008	4508	4817	3558	1627	1444	3917	2776	3897	2513
2009	5030	4979	3524	nr	2138	nr	2778	nr	2789
2010	4950	4900	3630	nr	2110	nr	2740	nr	2750
2011	5040	4990	3860	nr	1350	nr	2110	nr	2800
2012	5050	nr	3580	nr	1350	nr	2110	nr	2800
2013	4680	4930	3500	nr	1330	nr	2090	nr	2760
2014	4680	4770	3490	nr	1370	nr	2140	nr	2370
2015	4730	4820	3500	nr	1390	nr	2170	nr	2400
2016	4810	4900	3530	nr	1410	nr	2200	nr	2440

Source : CD67 (mesures et données estimatives confondues)



Pour ce qui est de l'A35, le trafic mesuré à la hauteur de la plate-forme douanière est de 9500 véhicules par jour (évaluation), dont 2300 poids lourds, alors qu'il est de 24200 véhicules entre Soufflenheim et Beinheim, c'est-à-dire avant la traversée du Rhin, dont 5430 poids lourds (source : DIR Est).

Bien que l'amélioration des conditions de franchissement du Rhin soit un enjeu identifié par le Schéma routier départemental 2008-2020, aucune action n'est envisagée sur le territoire des 3 communes à cet horizon.

Le projet de déviation de Scheibenhard, un temps à l'étude, ne semble pas trouver de concrétisation malgré un emplacement réservé figurant au POS.

4.1.4 – L'accidentologie

Malgré le trafic important de traversée d'agglomération (à Scheibenhard et Lauterbourg), les derniers chiffres d'accidentologie disponibles montrent un total de 12 accidents sur les 3 communes au cours des sept dernières années. C'est à Scheibenhard que l'accidentologie est la plus accentuée. Les accidents surviennent plus généralement au croisement de la RD 3 et de la RD 244. Un accident mortel y a eu lieu en 2013 impliquant une camionnette et 2 cyclistes.

Tableau 21 : Accidents de la route entre 2009 et 2015

	Lauterbourg	Niederlauterbach	Scheibenhard	TOTAL
2009	1	1	3	5
2010	1	1	0	2
2011	0	0	0	0
2012	0	1	1	2
2013	0	1	0	1
2014	0	0	1	1
2015	0	0	1	1
TOTAL	2	4	6	12

Source : Ministère de l'Intérieur (concernant les accidents corporels de la circulation ayant fait au moins un blessé)

4.2 LES TRANSPORTS EN COMMUN

4.2.1 - Autocars

Le territoire est desservi par une ligne régulière d'autocar du Réseau67 (Conseil départemental¹) tous les jours sauf le dimanche. La ligne 314 relie Lauterbourg à Wissembourg. Il est à noter qu'en raison d'une faible fréquentation, cette ligne a subi un allègement de service en 2016 par la suppression de quatre allers/retours en semaine : un seul aller/retour le matin et le soir du lundi au vendredi est encore maintenu. La circulation les midis de la semaine ainsi que le samedi (un seul créneau en

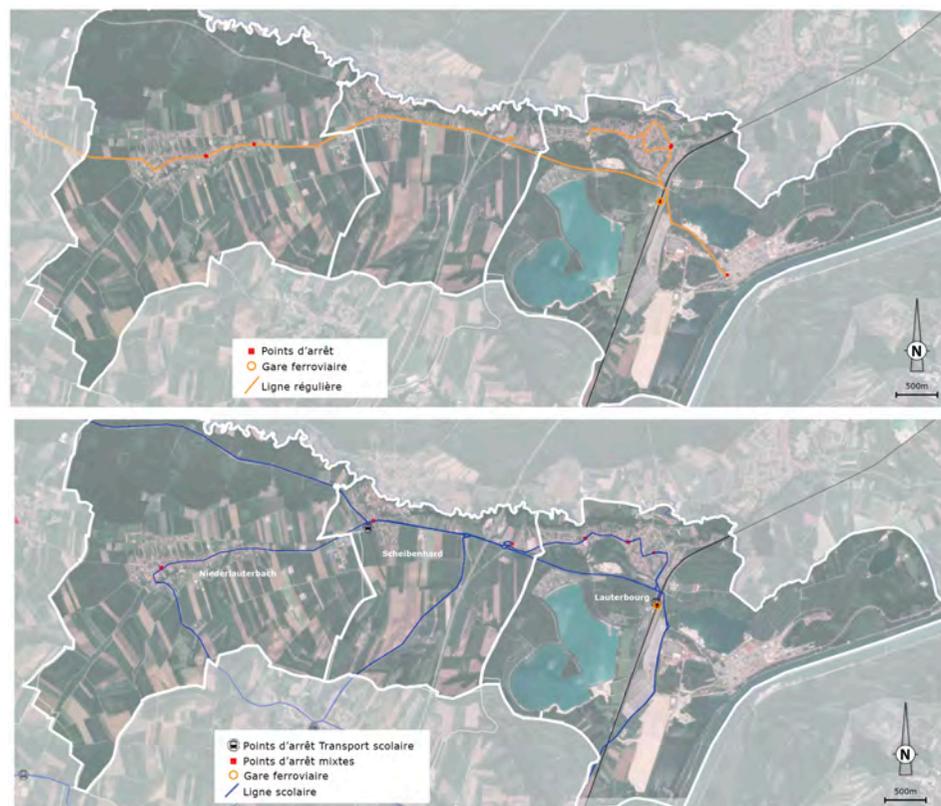
¹ L'organisation des transports interurbains et scolaires relève de la Région Grand Est depuis le 1er janvier 2017.

début d'après-midi) s'effectue uniquement sur réservation.

Les jours d'ouverture des établissements scolaires, la ligne sert de renfort scolaire matin, midi et soir. Des arrêts supplémentaires sont ainsi pratiqués à Scheibenhard (2) et Niederlauterbach (3) permettant le transport des étudiants vers le collège Holderith de Lauterbourg et le Lycée Stanislas de Wissembourg.

Cinq lignes scolaires sont réparties sur le territoire de manière à desservir l'ensemble des communes : Lauterbourg-Seltz-Lauterbourg (n° 42) ; Lauterbourg - Oberlauterbach - Lauterbourg (n° 91) ; Neewiller-Lauterbourg-Neewiller (n° 269) ; Munchhausen-Wissembourg-Munchhausen (n° 339) ; Mother-Wissembourg-Mothern (n° 340).

Figure 19 : Transport scolaire et ligne régulière



Source : CD67, cigalsace.org

4.2.2 - Rail

Lauterbourg est desservi par des trains express régionaux du réseau TER Alsace via la ligne Strasbourg à Lauterbourg (n° 145 000) du réseau ferré national. Cette ligne est prolongée au-delà de la frontière jusqu'à Wörth par la ligne allemande Bienwaldbahn. En plus des trains express régionaux, la ligne est empruntée par des trains de fret. En gare de Lauterbourg, elle croise ainsi la très courte ligne Lauterbourg-Gare à Lauterbourg Port-du-Rhin empruntée par des trains de marchandise. Cette ligne est en cours de travaux pour être prolongée jusqu'au futur terminal à conteneurs de la zone portuaire.

La gare, en réalité halte (point d'arrêt non géré à accès libre), dispose de deux quais avec chacun un abri. Elle est équipée d'un automate pour l'achat de titres de transport régionaux, ainsi que d'un distributeur de billets de la Deutsche Bahn, puisqu'elle est desservie également par des trains régionaux allemands. Elle sert aussi de point de desserte de la ligne 314 des autocars du Réseau 67.

Un parc pour les vélos et un parking pour les véhicules y sont aménagés. A noter que les vélos sont acceptés gratuitement à bord des trains TER de la ligne Strasbourg-Lauterbourg.

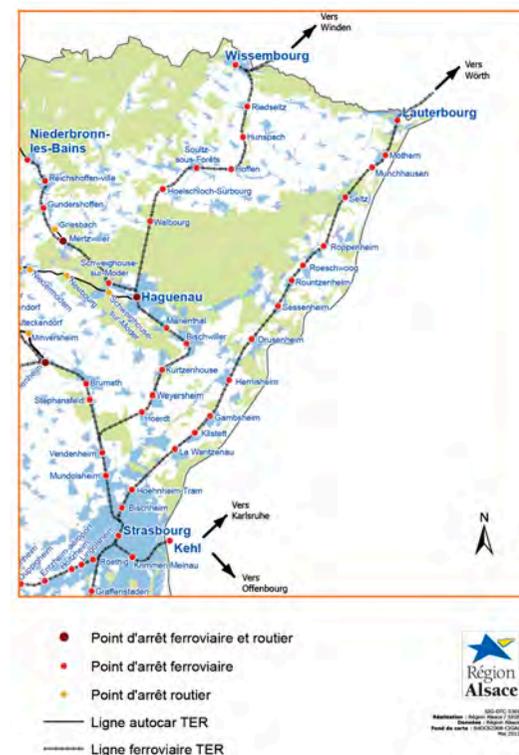
La SNCF indique un chiffre de fréquentation annuelle de 22 501 voyageurs en 2014 et de 23 024 voyageurs en 2015 (source : SNCF Open Data), soit une augmentation de 2% sur ces deux dernières années.

Entre 2002 et 2012, le nombre de voyages sur la ligne Strasbourg-Lauterbourg est passé de 387000 à 789000, grâce notamment à l'amélioration de l'offre proposée par la Région Alsace. 50% des voyageurs ont des abonnements de travail, 34% sont des lycéens ou étudiants et 16% sont des voyageurs occasionnels.

Trois trains font Strasbourg-Lauterbourg le matin ; pendant la pause méridienne, il y a 1 train avec correspondance, puis en après-midi/soir, 6 trains circulent, espacés d'une heure.

A partir de mai 2017, des liaisons Strasbourg-Wörth sans changement de train à Lauterbourg seront proposées le week-end.

Figure 20 : Les lignes TER en Alsace - zoom sur l'Alsace du Nord



Source : Région Alsace

Malgré un emplacement stratégique au plus près des axes routiers, le secteur de la gare à Lauterbourg apparaît comme sous-exploité et isolé du reste de l'activité

urbaine, sans commerce, entreprise ou habitat à proximité. Il s'agit là d'un enjeu pour la commune afin de promouvoir davantage le transport ferroviaire, tant des voyageurs (déplacements domicile-travail et tourisme) que des marchandises. Ses avantages en termes de performance et d'éco-bilan ne sont plus à prouver d'autant que les chiffres de fréquentation du service vont en augmentant.

4.2.3 - Transport à la demande

Il n'y a pas de service de transport à la demande (TAD) sur le territoire. Les initiatives de ce genre sont mises en œuvre par les communautés de communes en partenariat avec le département. Onze TAD existent à ce jour dans le Bas-Rhin, en majorité sur des zones plus denses.

4.2.4 - Covoiturage

Les deux départements alsaciens ont créé un site de covoiturage commun (www.covoiturage67-68.fr) qui s'adresse en particulier aux salariés et aux étudiants. Ce site est gratuit. Les salariés d'une même entreprise peuvent constituer une « communauté ».

Deux aires de covoiturage existent : l'aire des « Cygnes » à Lauterbourg d'une capacité de 40 places, ainsi que le parking communal à Niederlauterbach, d'une capacité de 10 places.



Parking de covoiturage de Lauterbourg, situé près de la frontière

4.2.5 - Aéroports

L'aéroport international de Strasbourg Entzheim se trouve à environ 75 km au sud du territoire. Il permet de relier plusieurs destinations nationales et internationales. Il peut être rejoint par le rail (temps de trajet entre 1h15 et 1h30) via Strasbourg.

L'aéroport international de Karlsruhe/Baden Baden (Baden Airpark), qui est desservi notamment par Ryanair, se trouve par contre à moins de 30 km.

4.3 LA MOBILITE CYCLABLE

Lauterbourg est traversé dans l'axe nord-sud par la Véloroute Rhin EuroVélo 15 / piste « Bords du Rhin, vallée de la Lauter ». Cette véloroute rejoint Strasbourg vers le sud et se poursuit au-delà de Lauterbourg vers Karlsruhe, puis Rotterdam. Depuis Strasbourg vers le sud, la véloroute se rend jusqu'aux sources du Rhin, à Andermatt (Suisse).

A un niveau plus local, la véloroute permet de rejoindre dans un cadre agréable, sur une piste en site propre, Mothern et Seltz au sud.

La véloroute de la vallée de la Lauter est un itinéraire transfrontalier qui joint Hinterweidenthal, en Allemagne, à la véloroute Rhin en passant par Wissembourg, Schleithal, Salmbach, Niederlauterbach, Scheibenhard et Scheibenhardt (Allemagne), puis Lauterbourg.

La véloroute longe les anciennes lignes de la Lauter, un ouvrage défensif de 18 km érigé durant la guerre de succession d'Espagne, et emprunte l'ancien talus de la voie ferrée Wissembourg-Lauterbourg.

Ainsi, le trajet entre Scheibenhard et Niederlauterbach s'effectue sur une piste cyclable en site propre revêtu, alors que de Scheibenhard à Lauterbourg, l'itinéraire est

réalisé sur les voies de circulation. Une bande cyclable existe cependant sur une partie du trajet à Lauterbourg, sur la route du Rhin.

Figure 21 : Itinéraires cyclables



Source : <http://www.alsaceavelo.fr> (ADT)

4.4 LES ITINERAIRES PIETONS

Pour le territoire, la valorisation et le renforcement de la mobilité douce représentent un enjeu tant écologique que de cadre de vie.

Pour progresser dans cette direction, il importe de :

- pour les routes départementales, de poursuivre les aménagements favorables à une cohabitation des usages ;
- pour les voiries communales d'emprise moyenne, de généraliser le principe de la «rue partagée» qui affirme l'égalité entre le piéton, le cycliste et l'automobiliste ;
- pour les cheminements piétons, d'assurer leurs extensions en anticipant la forme urbaine de long terme du village, ceci tant pour les déplacements de proximité que récréatifs.

Ces enjeux concernent l'ensemble de la problématique de la mobilité douce résumé sur la carte page précédente.

Figure 22 : Les enjeux de mobilité douce à Scheibenhart

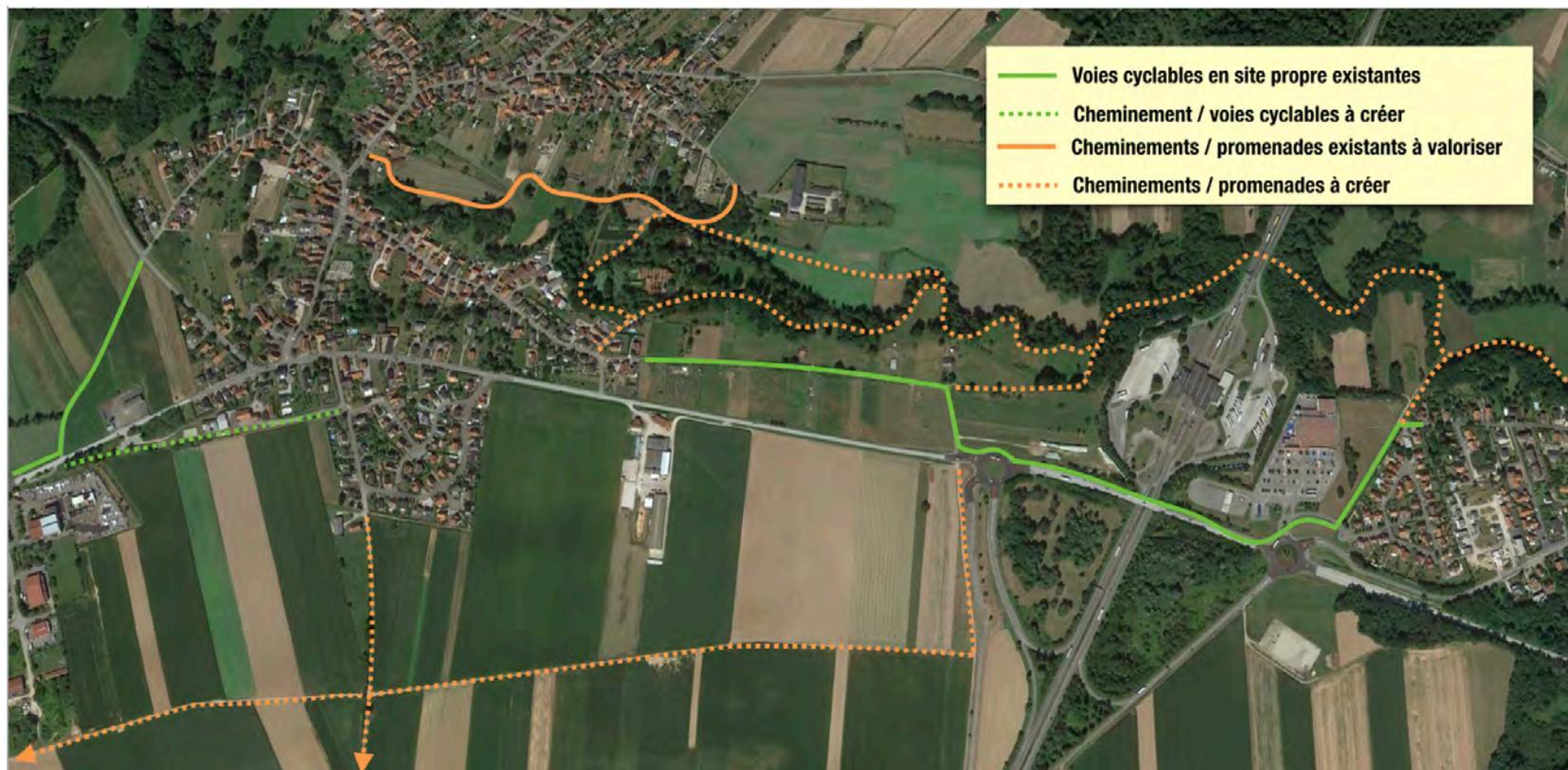


Figure 23 : Les enjeux de mobilité douce à Niederlauterbach

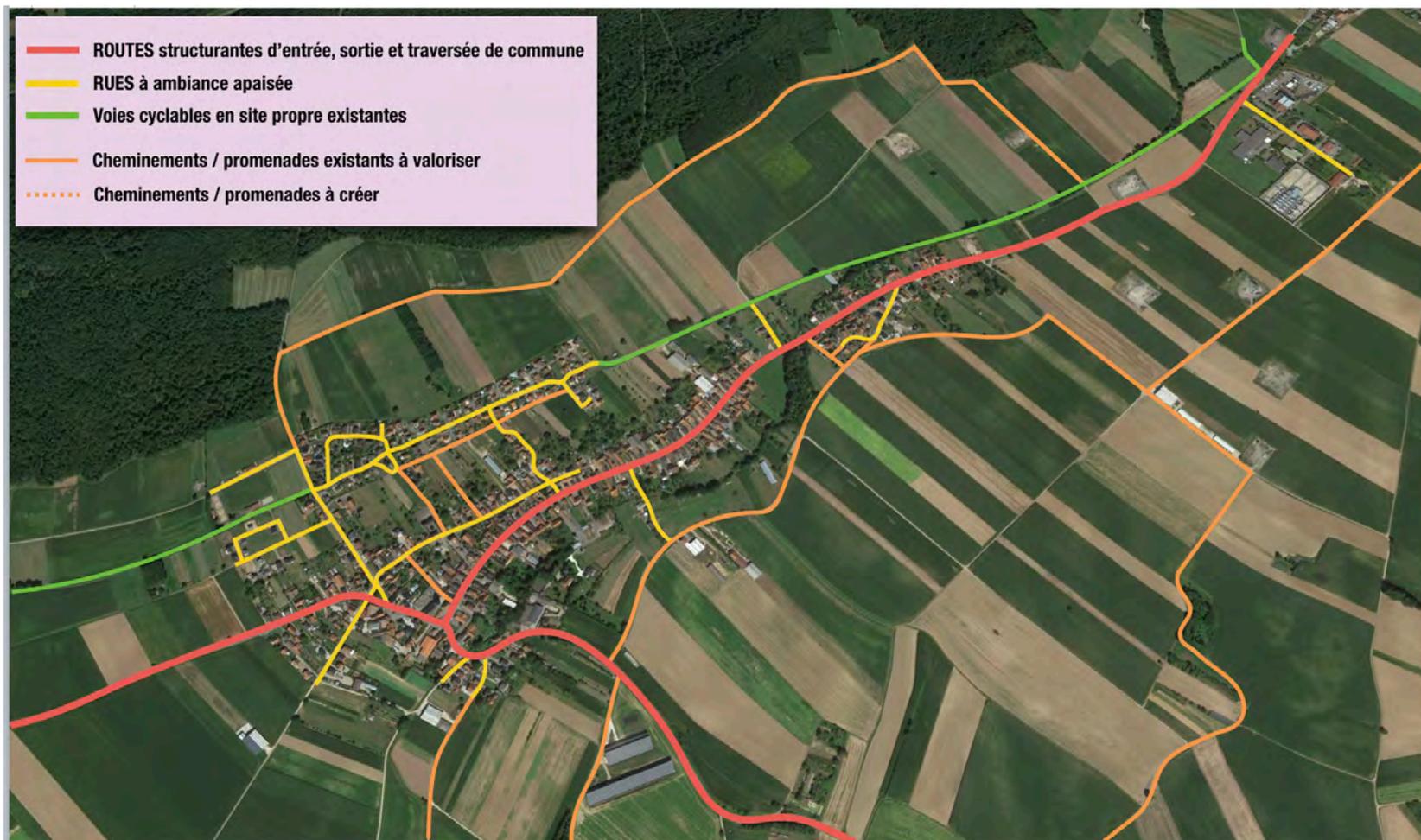
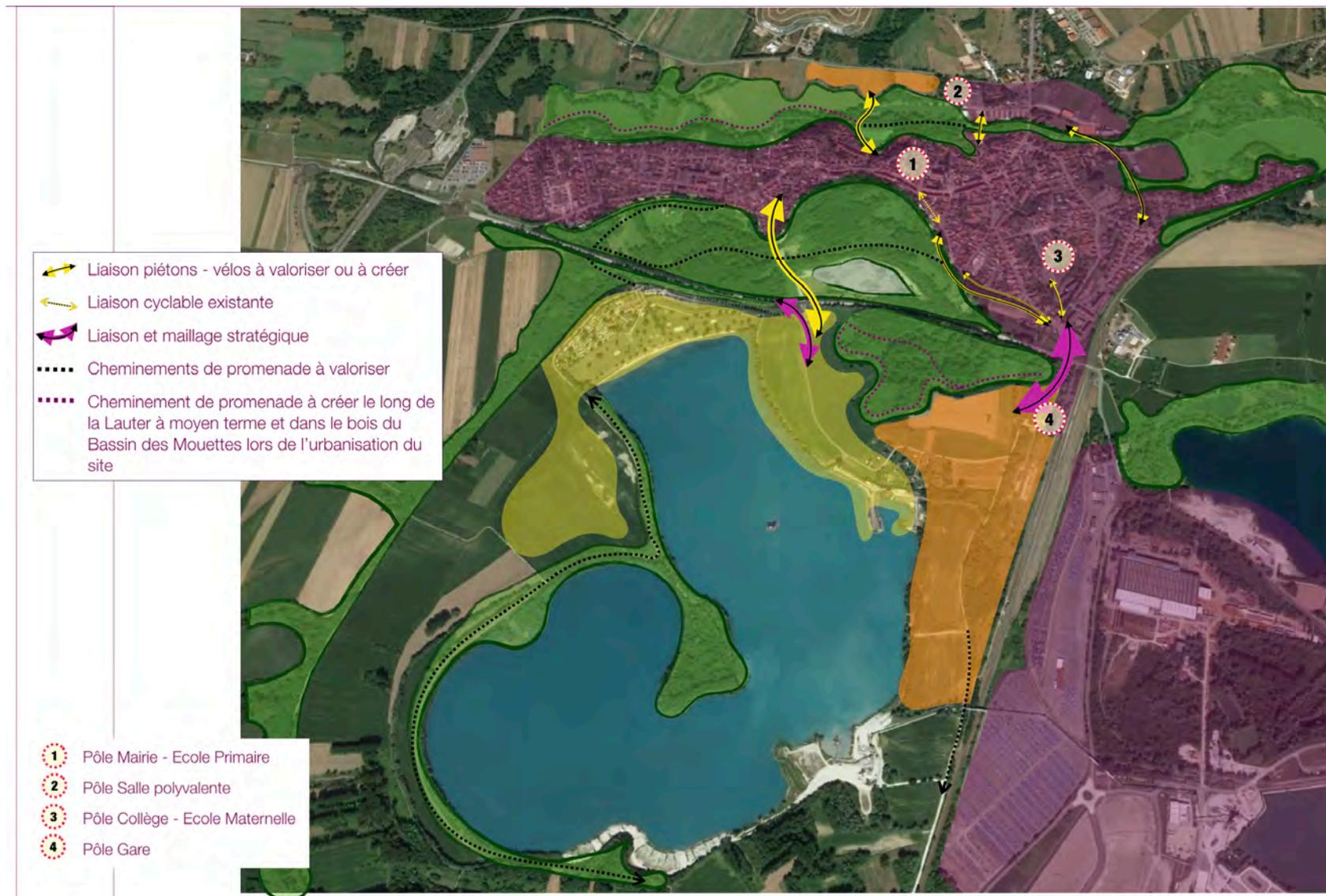




Figure 24 : Les enjeux de mobilité douce à Lauterbourg



4.5 LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Au niveau des transports utilisés pour les déplacements domicile – travail, l’usage de la voiture prédomine largement.

La marche à pied et l’utilisation du deux-roues détiennent une proportion plus élevée à Lauterbourg, ce qui s’explique par un emploi local plus important.

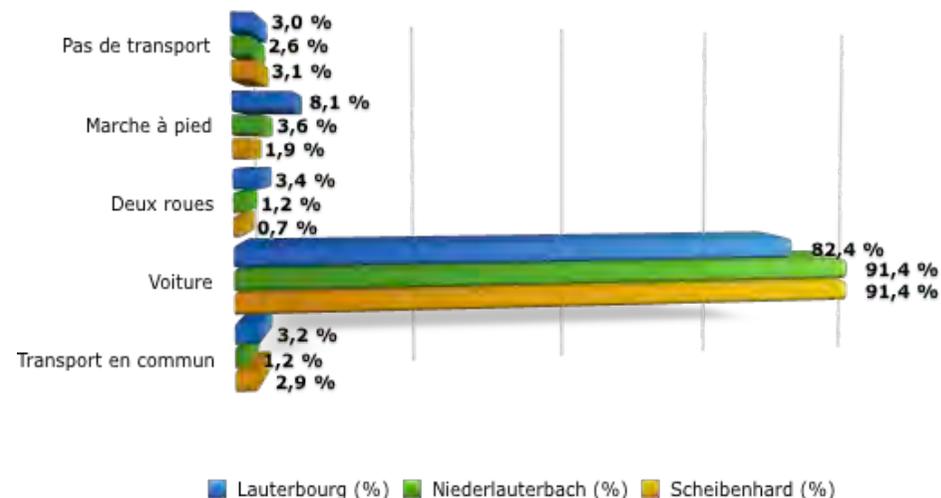
A Scheibenhard et Lauterbourg, l’utilisation des transports en commun arrive presque à égalité, alors que ce moyen est moins utilisé à Niederlauterbach.

La majorité des ménages possèdent au moins une voiture.

Tableau 22 : Equipement automobile des ménages (2013)

Commune	Ménages équipés (%)	1 voiture	2 voitures ou plus
Lauterbourg	87,7 %	48,1 %	39,6 %
Niederlauterbach	94 %	37,2 %	56,8 %
Scheibenhard	94,4 %	31,9 %	62,5 %

Figure 25 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013



Source : INSEE, RP2013 exploitation principale

4.6 LES STATIONNEMENTS

4.6.1 – Lauterbourg

La ville de Lauterbourg est pourvue d'une offre de stationnement public ample et fonctionnelle, mutualisée entre plusieurs équipements.

En plus des places en linéaire le long de la rue du Général Mittelhauser, qui desservent les commerces, de nombreuses places sont disponibles autour de l'église (25 emplacements), ainsi qu'à la place du Château (15 places), où sont concentrés dans un rayon proche plusieurs équipements : école primaire, bibliothèque, centre médico-social, maison du temps libre (4 places supplémentaires), boulodrome, mairie, foyer avicole.

La place de la République offre environ 30 places de stationnement, permettant un accès à La Poste, au temple protestant, aux commerces.

Face à la Maison Adam (CLSH et périscolaire), 5 places sont disponibles (rue des Trois-Rois). 15 places sont localisées place Vauban.

La salle polyvalente est munie d'un vaste parking d'environ 200 emplacements ; celui-ci est également répertorié en tant qu'aire de covoiturage. Il dessert également les installations sportives localisées de l'autre côté de la rue du Général Mittelhauser (stade et tennis).

Les autres équipements disposent également de parkings : gare (20 places), pôle collège-gymnase-école maternelle (deux îlots de 15 places et 20 places), cimetière (16 places), gendarmerie (3 places),

Enfin, la base nautique comprend un parking d'une capacité maximale de 265 places.

74 % des ménages disposent d'au moins un emplacement pour leur véhicule. Les grands ensembles locatifs, comme la cité de la Chapelle, sont dotés de parkings.

Figure 26 : Offre de stationnement à Lauterbourg



4.6.2 – Niederlauterbach

91,1 % des ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement.

Quant à l'offre de stationnement public, elle se concentre à proximité des équipements.

La salle polyvalente dispose d'un parking comprenant 6 emplacements marqués au sol.



La salle polyvalente et son stationnement

Celui-ci, situé face à l'église, peut pallier le peu d'emplacements disponibles autour de l'église et du cimetière, hors voie publique.

Les autres stationnements publics desservent la mairie/agence postale et l'école, et sont accessibles depuis la rue de l'Ecole.

Deux îlots de 6 et 8 places (ce dernier sert d'aire de covoiturage) chacun ont été réalisés devant la mairie. Deux îlots de 5 et 10 places sont mis à disposition devant l'aire de jeu. Un parking de 10 places est disponible dans l'enceinte de l'école.

39 places sont ainsi proposées autour de ce pôle d'équipement.



L'offre de stationnement devant le pôle mairie-école de Niederlauterbach

Le complexe sportif de Niederlauterbach (stade, tennis...) compte également 85 places de parking.

4.6.3 - Scheibenhard

92 % des ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement.

Les parkings publics sont ainsi destinés à desservir les principaux équipements : mairie (4 places), église (8

places), pôle école/salle des fêtes (10 places, en plus d'un espace gazonné utilisé occasionnellement).



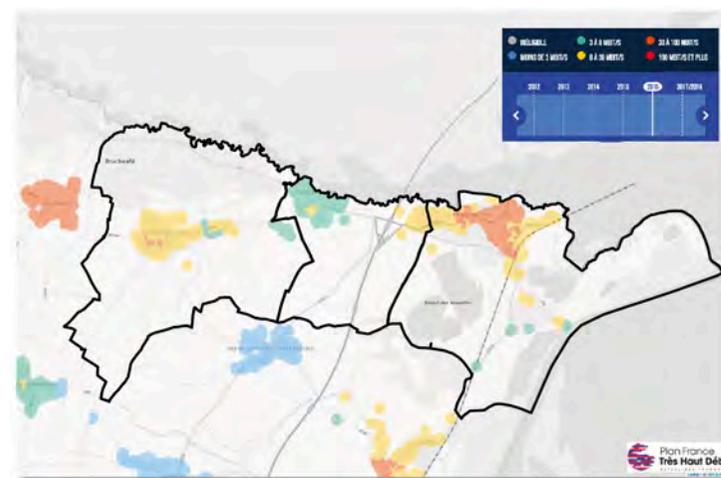
A noter que la place des Tirailleurs Tunisiens, à proximité du pont qui fait frontière, est utilisé comme parking même en l'absence de marquage au sol.

4.7 L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Adopté le 30 mars 2012, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique présente les ambitions des collectivités alsaciennes en matière d'aménagement numérique. Elaboré en partenariat avec les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et en concertation avec l'Etat, les intercommunalités, les SCoTs et les opérateurs privés, il vise à prévenir et réduire la fracture numérique et à favoriser le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur l'ensemble du territoire. Il a pour ambition d'apporter sur tout le territoire, d'ici 2030, la fibre optique jusque chez l'habitant.

Les trois communes ont bénéficié de la « couverture haut débit prioritaire », et feront l'objet d'une desserte THD dès septembre 2016 par fibre optique FTTH (jusqu'au domicile). Les travaux seront achevés dans les 18 mois. En 2018, sauf une partie de Lauberbourg, qui bénéficie déjà d'un débit DSL entre 8 et 100 Mbits/s selon les quartiers, le territoire sera équipé de la fibre optique.

Figure 27 : Couverture en 2016-2017



4.8 ACCESSIBILITE, TRANSPORT ET DEPLACEMENT : LES ENJEUX

Ce qu'il faut retenir :

Lauterbourg

- *Un parking de covoiturage de grande capacité.*
- *Une offre globale de stationnement pleinement satisfaisante.*
- *Une halte ferroviaire peu reliée au tissu urbain et peu mise en valeur.*
- *Des pistes cyclables développées pour le tourisme et la balade, mais à améliorer pour les déplacements utilitaires.*

Niederlauterbach

- *Existence d'un parking de covoiturage.*

Scheibenhart

- *Une route départementale à circulation importante qui coupe le village et un carrefour accidentogène.*

Dans les 3 communes...

- *Une bonne irrigation par les infrastructures de transport : autoroute, faisceau de routes départementales, rail, voie fluviale...*
- *Une utilisation de la voiture individuelle privilégiée pour les déplacements.*
- *Une légère augmentation des déplacements par rail.*
- *Des solutions à imaginer pour promouvoir la diversification des modes de transport.*
- *Aucun service de « transport à la demande » sur tout le territoire.*
- *Une piste cyclable qui relie les trois communes.*
- *Une couverture « haut débit prioritaire » dès 2016.*



ENJEUX

- Promouvoir l'écomobilité représente un enjeu sociétal majeur. L'évolution des normes et des technologies, la généralisation prévisible des voitures électriques concourent aux progrès nécessaires, mais l'action locale s'impose également comme un axe d'intervention indispensable.
- **Valoriser la gare de Lauterbourg et le dispositif TER pour affirmer le potentiel d'accessibilité « écomobilité » de Lauterbourg et du reste du territoire, en valorisant notamment ses accès en mobilité douce.**
- **Promouvoir la mobilité douce piétons-vélos intra-communale en généralisant le principe de la rue partagée dans l'ensemble des rues et ruelles des trois communes hors RD.**
- **Etendre et valoriser les cheminements piétons en anticipant la forme urbaine à long terme des communes.**
- **Assurer l'installation progressive de bornes de recharges « voitures électriques » sur certains parkings afin à la fois de contribuer à la nouvelle écomobilité en devenir et d'inscrire au plus tôt le territoire dans le réseaux des communes desservies.**



CHAPITRE 5 : AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

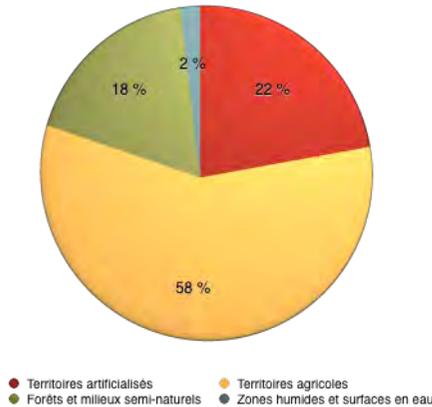
5.1 AGRICULTURE

5.1.1 - L'occupation des sols

L'occupation des sols selon la base de données Corine Land Cover (données de 2012) est caractérisée par une large présence des territoires agricoles (1579 hectares), soit 58 % du territoire. Les forêts et milieux semi-naturels occupent une part de 18 % (493 hectares). Les territoires artificialisés (599 ha) occupent 22 % de l'espace, ce qui inclut l'importante zone portuaire de Lauterbourg. Les surfaces en eau sont représentées principalement à Lauterbourg avec 51 ha de gravières (2 % du territoire).

Entre 2006 et 2012, la comparaison des bases de données Corine Land Cover montre une perte de 59 hectares de territoires agricoles et de 4 hectares de forêt au profit des territoires artificialisés. Les surfaces en eau ayant augmenté de 0,0156.

Figure 28 : Occupation du sol (CLC 2012)



5.1.2 - Les types de sols et les cultures

Les sols du territoire sont majoritairement limoneux : limons argilo-sableux de la plaine du Rhin sur Lauterbourg, limons argileux sur une grande partie de Scheibenhart et Niederlauterbach, avec à quelques endroits, en bordure de forêt au nord, des sols sableux et argileux des rivières vosgiennes du nord de l'Alsace.

Les sols limoneux sont propices aux grandes cultures, aussi la culture du maïs est très largement majoritaire avec quelques îlots d'orge, colza et tournesol (Lauterbourg). Le tabac, longtemps cultivé à Niederlauterbach, est délaissé car devenu peu rentable.

Figure 29 : Îlots de culture (d'après le RPG anonyme 2012)



5.1.3 - Les surfaces agricoles

En 2010, la superficie utilisée par l'agriculture (SAU) était de 1322 ha contre 1319 ha en 2000, et 1094 ha au recensement de 1988.

Tableau 23 : Recensements agricoles

	LAUTERBOURG			SCHEIBENHARD			NIEDERLAUTERBACH			TOTAL 2010
	1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010	
Nombre d'exploitations	2	4	1	16	11	8	41	25	22	31
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	nr	nr	2	nr	nr	9	nr	nr	27	38
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations										
Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA, équivalent temps plein)	3	4	4	10	3	9	48	16	30	43
Superficie agricole utilisée des exploitations (SAU en ha)	74	216	209	187	226	233	833	877	880	1322
Terres labourables (ha)	s	205	s	144	195	198	696	786	816	1014
Superficie toujours en herbe (ha)	s	10	s	41	30	34	132	88	63	97
Superficie en cultures permanentes (ha)	s	0	0	0	0	s	1	0	0	0
Cheptel (UGBTA) *	8	208	298	122	69	429	865	341	312	1039
Orientation technico-économique		Polyculture et polyélevage	Volailles		Céréales et oléo-protéagineux (COP)	Polyculture et polyélevage		Céréales et oléo-protéagineux (COP)	Céréales et oléo-protéagineux (COP)	

Source : AGRESTE - Recensements Agricoles 2010, 2000 et 1988

* Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Ces données sont cependant basées sur les déclarations PAC des agriculteurs des trois communes. Il convient donc de rajouter à cette SAU les surfaces qui sont utilisées par des agriculteurs dont l'exploitation est située dans d'autres communes. Inversement, sont prises en compte les surfaces exploitées par les agriculteurs de

Lauterbourg, Niederlauterbach et Scheibenhart dans d'autres communes.

Les surfaces déclarées sont occupées à plus de 80 % par des terres labourables. Les prairies sont peu présentes. Seuls les espaces situés au nord-est du ban de Lauterbourg sont éligibles à des mesures agro-

environnementales, les autres espaces étant des surfaces agricoles classiques.

5.1.4 - Les exploitations agricoles

Le dernier recensement agricole montre une baisse du nombre d'exploitations : de 59 en 1988 à 31 en 2010, mais avec une SAU moyenne par exploitation nettement en hausse (en moyenne 42 hectares en 2010 contre 18,5 ha en 1988). La moyenne par commune est cependant plus nuancée : à Lauterbourg, elle est donc de 209 ha pour l'unique exploitation ; à Scheibenhard, la moyenne est de 29 hectares ; à Niederlauterbach, elle est de 40 hectares.

Presque la moitié des exploitants sont pluri-actifs à Scheibenhard et Niederlauterbach, et environ un tiers des exploitations sont vouées à une cessation d'activité puisque sans successeur (37,5 % à Scheibenhard, 27,3 % à Niederlauterbach).

2010	Lauterbourg	Scheibenhard	Niederlauterbach
Nb exploitations	1	8	22
SAU moyenne (ha)	209	29	40
Exploitations individuelles (%)	0 %	100 %	81,8 %
Nb chefs d'exploitation et coexploitants	2	9	27
Exploitations avec salarié permanent (%)	0 %	0 %	9,1 %
Chefs d'exploitation et coexploitants pluriactifs (%)	0 %	55,6 %	40,7 %
Exploitations sans successeur connu (%)	0 %	37,5 %	27,3 %

Une seule exploitation agricole est déclarée à Lauterbourg, il s'agit d'un site de production d'œufs (poules pondeuses), implanté à l'extérieur de la zone urbaine.

A Scheibenhard, 8 exploitations étaient déclarées au recensement agricole de 2010. 4 agriculteurs sont encore actifs, dont une ferme installée à l'entrée est du village, et deux exploitants avec bâtiments dans le village. Une pension pour chevaux y est également installée.

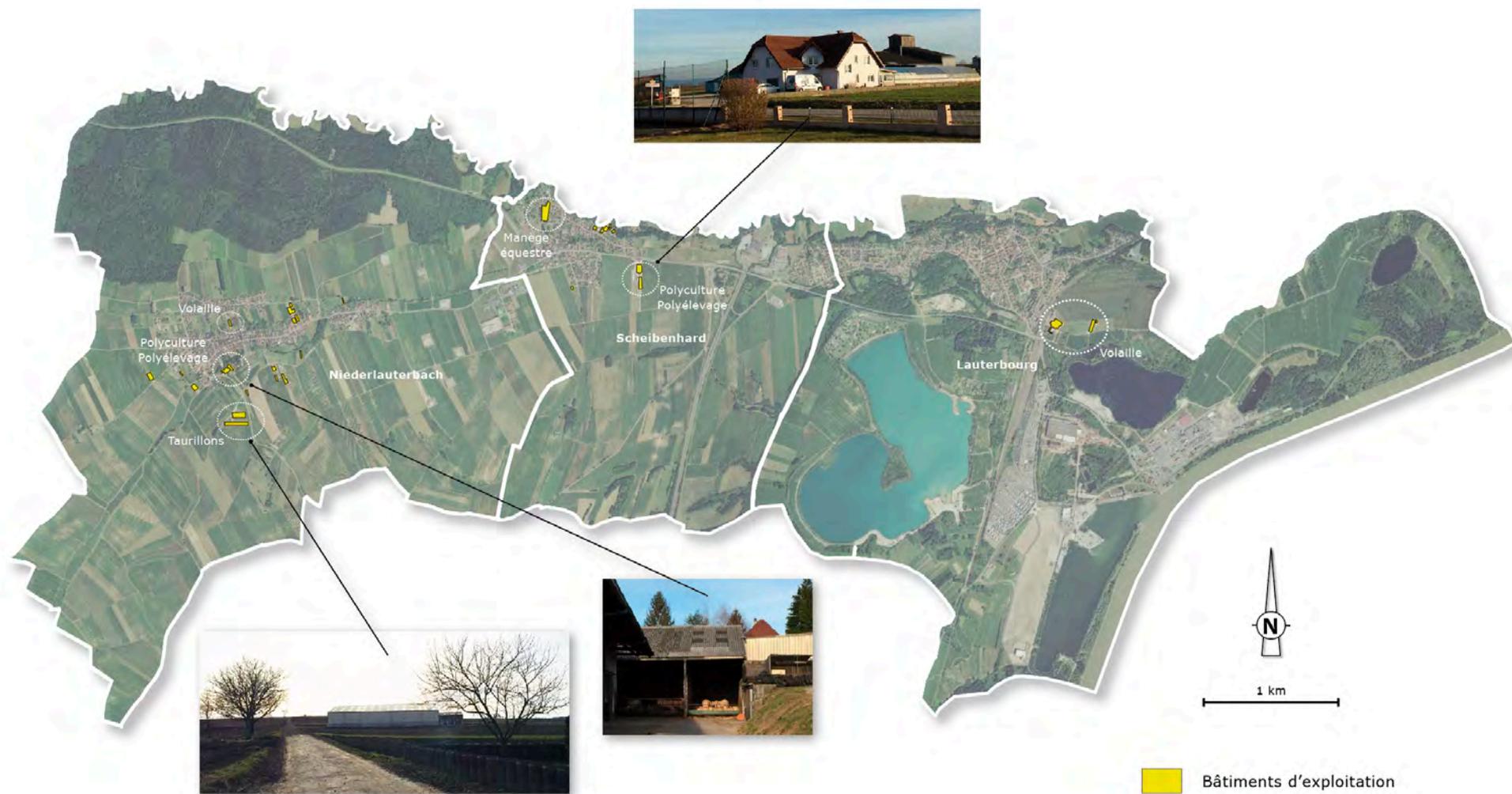
A Niederlauterbach, les exploitations sont encore nombreuses. Plusieurs d'entre elles sont consacrées à la culture de céréales, nombre de bâtiments se trouvent encore dans le tissu ancien du village sous forme de hangars et dépendances.

L'élevage est encore pratiqué : taurillons, volailles, chevaux.

5.1.5 - Les bâtiments agricoles et le principe de réciprocité

La législation sanitaire et environnementale impose aux agriculteurs de respecter des distances d'éloignement (25, 35, 50 ou 100 mètres) par rapport aux habitations occupées par des tiers. Afin de limiter les conflits de voisinage, le principe de réciprocité (article L.111-3 du code rural) impose aux tiers de respecter une distance de recul égale à celle imposée aux exploitations agricoles.

Figure 30 : Localisation des principaux bâtiments d'exploitation (susceptibles de générer un périmètre sanitaire)



5.1.6 – Les sorties d’exploitations

Seules deux exploitations disposent à ce jour de bâtiments d’exploitation situés dans l’espace agricole. Il importe de préserver des solutions d’extension pour ces deux exploitations, voire de prévoir des possibilités d’implantations nouvelles contributives à la vitalité agricole du territoire.

5.1.7 – Les IGP

Le territoire ne comporte pas de productions bénéficiant d’une AOC, mais est inclus dans les aires géographiques des IGP Crème fraîche fluide d’Alsace, Miels d’Alsace, Pâtes d’Alsace et Volailles d’Alsace.

En application de l’article R.123-17 du Code de l’Urbanisme, l’avis de l’INAO doit être réglementairement recueilli sur le PLU arrêté s’il prévoit une réduction des espaces agricoles.

5.2 FORET ET SYLVICULTURE

5.2.1 - Description des massifs forestiers

Sauf à Niederlauterbach, il n’existe pas de vaste massif forestier d’un seul tenant sur le territoire.

A Lauterbourg, plusieurs espaces boisés de bonne taille sont présents, mais il s’agit de forêts privées, non exploitées. La forêt domaniale de Lauterbourg, d’une superficie de 57 hectares, est devenue une réserve biologique.

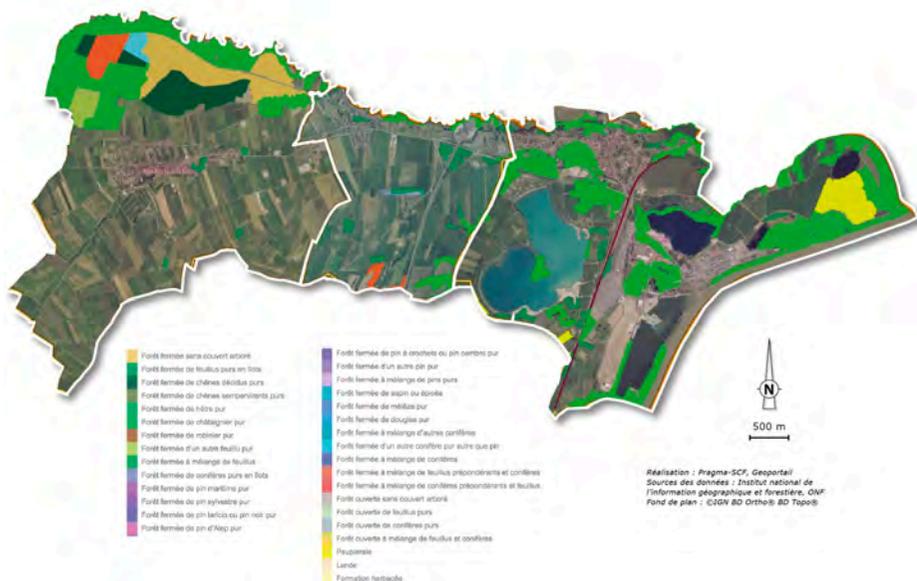
A Scheibehard, de petits îlots boisés sont présents. Certains d’entre eux ont été classés en Espace Boisé Classé au POS, sans doute à cause de leur intérêt paysager.

La commune de Niederlauterbach possède une forêt de 284 hectares, soumise au régime forestier et gérée par l’ONF. Elle est composée principalement de feuillus.

Figure 31 : Forêts publiques



Figure 32 : Types forestiers



5.2.2 - Dispositions relatives à la forêt

Le « régime forestier » induit un certain nombre de limitations en matière d’implantations de bâtiments.

Il peut être envisagé pour des raisons liées à la sécurité et à la salubrité (ombre, humidité, chutes d’arbres,...), mais aussi pour des motifs écologiques et paysagers, d’imposer une bande de recul de toute éventuelle construction en zone agricole, par rapport aux lisières forestières.

De manière générale, il est recommandé d’interdire toute construction à moins de 30 mètres de la limite des espaces boisés. Cette mesure est nécessaire pour des raisons de sécurité liées aux risques de chutes d’arbres ou de branches. Le règlement du PLU peut inscrire cette mesure.

5.3 LA THEMATIQUE AGRICOLE : LES ENJEUX

Ce qu'il faut retenir :

Lauterbourg

- Une seule exploitation déclarée (production d'oeufs).
- Une perte de terres cultivées suite à l'extension de la zone portuaire.
- Pas d'exploitation forestière (forêts privées ou au sein d'une réserve naturelle).

Niederlauterbach

- Une majorité d'exploitations tournées vers la polyculture.
- Deux élevages en périphérie du village (taurillons et poulets).
- Deux exploitations enclavées dans le coeur de village.
- Une forêt de 284 hectares, soumise au régime forestier.

Scheibenhard

- Une ferme en entrée de village à vocation de culture et élevage avec une problématique d'intégration paysagère.

Dans les 3 communes...

- Des surfaces agricoles utilisées (SAU) qui ont augmenté depuis les années 1980.



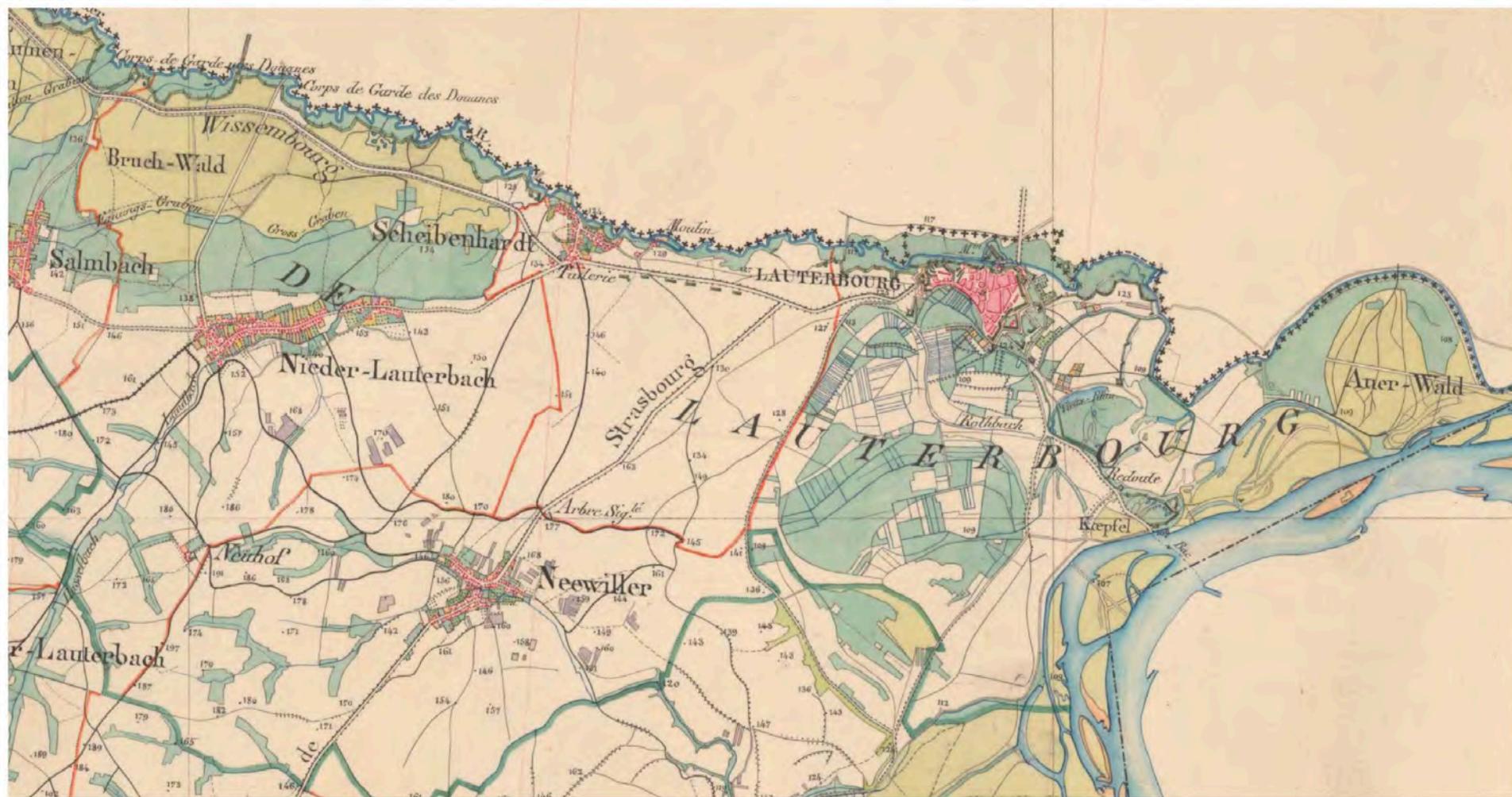
ENJEUX

L'agriculture tient un rôle important sur le territoire puisque l'essentiel de l'espace non bâti est mobilisé comme terre de culture.

Conforter le dynamisme de l'agriculture est nécessaire et s'inscrit dans l'objectif supra-local que représente l'enjeu de nourrir l'ensemble des habitants de la planète.

- **Sécuriser la vitalité de l'agriculture par une gestion parcimonieuse de l'espace.**
- **Prévoir des possibilités d'extension des exploitations existantes ou d'implantation d'exploitations nouvelles.**
- **Assurer la bonne cohabitation et prévenir les conflits induits notamment par les possibles nuisances olfactives et sonores, ceci notamment en anticipant une gestion préventive des périmètres de réciprocité.**
- **Renforcer l'intégration paysagère des sorties d'exploitation existantes.**
- **Préserver et développer la présence d'arbres isolés ou d'alignement, de haies et de bosquets dans la structuration paysagère et écologique des espaces de culture.**

Figure 33 : Le territoire au 19^e siècle



Carte d'état-major années 1820-1866 (Source : Geoportail, Institut national de l'information géographique et forestière)



CHAPITRE 6 : ANALYSE URBAINE ET PAYSAGERE

6.1 REPERES HISTORIQUES

6.1.1 – Lauterbourg, ancienne ville forte

La ville de Lauterbourg se positionne sur la pointe nord-est des collines de l'Outre-Forêt, sur un promontoire qui domine à plus de 120 mètres d'altitude.



Vue de la terrasse de l'église

Diverses découvertes attestent que le site fut occupé par une garnison romaine. Le passage de la Lauter sur la route de Bâle à Mayence constituait une position stratégique.

Une première mention d'un château fort à cet endroit date de 1264, et d'une ville fortifiée de 1272 (ville haute). Une extension vers l'est (ville basse) a été fortifiée à une date indéterminée, probablement au 15^e siècle. L'enceinte médiévale était rattachée à l'enceinte du château fort, dans l'angle nord-ouest. Il subsiste une tour, celle dite des Bouchers, qui a servi de prison jusqu'en 1761. Une tour-porte entre la ville haute et la ville basse (tour du Milieu) a été détruite pendant la dernière guerre.

Entre 1254 et 1771, Lauterbourg était le siège d'un bailliage de l'évêché de Spire comprenant une vingtaine de communes de part et d'autre de la Lauter (dont Niederlauterbach et Scheibenhard). Plusieurs demeures de la ville ont ainsi servi de résidences aux baillis.

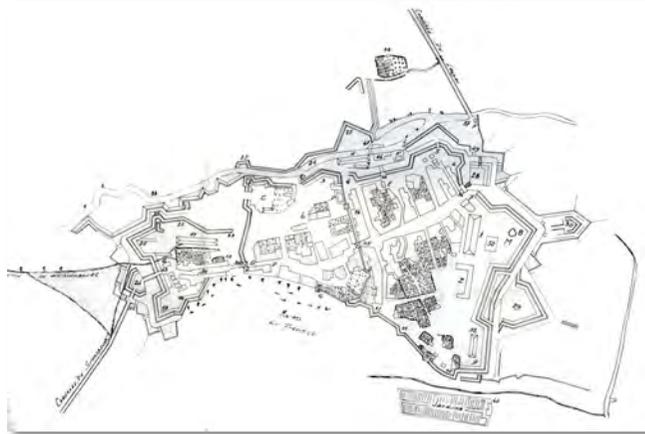


Ancienne maison de bailli, aujourd'hui école

La ville a souffert des conflits du 17^e et 18^e siècles, elle a été incendiée en 1678, le château fort fut détruit avec la quasi-totalité des maisons.

Au début du 18^e siècle, alors que l'Alsace est devenue française, la ville est transformée en place forte. La population militaire installée à Lauterbourg édifia le faubourg à l'ouest de la ville. La fortification fut remaniée et modernisée par l'ingénieur militaire de Charmont selon les principes de Vauban.

Les murs médiévaux vers la Lauter, au nord, et vers le marécage (dit « Prinzipice », ou précipice), vers le sud, furent conservés mais transformés. Les murs est et ouest furent détruits et remplacés par une fortification bastionnée en terre.



Plan de Lauterbourg en 1782 (Archives de la ville)

La ville fut pourvue de ponts-levis et de portes et fut reliée aux lignes de la Lauter, un ensemble de fortifications allant de Wissembourg à Lauterbourg, dont la construction fut réalisée par Charmont.

Après la chute de l'Empire napoléonien, le Congrès de Vienne (1815) réorganisa l'Europe et fixa la frontière du royaume de France sur la Lauter.

Après 1871, Lauterbourg connut une première industrialisation avec la construction d'une ligne de chemin de fer, du port sur le Rhin et d'un terminal charbonnier.

Pendant la dernière guerre, la ville fut détruite à 80%. Une trentaine d'édifices seulement en sortirent intacts. La ville basse fut totalement détruite en mai 1940.

Après la guerre, la ville est reconstruite, des industries s'établissent au Port du Rhin.

Aujourd'hui, il subsiste tout de même plusieurs bâtisses historiques qui ont été réhabilitées, notamment plusieurs

bâtiments militaires du 18^e siècle (anciennes casernes, anciennes écuries...).

Figure 34 : Plan de Lauterbourg en 1844



Source : Archives du Ministère de la Culture

6.1.2 – Scheibenhard, village frontière

La première mention du village remonte à 1206. Il était la propriété du prince-évêque de Spire et faisait partie du bailliage de Lauterbourg.

Le village est longé d'ouest en est par la Lauter, qui marque la frontière. Le village primitif formait une seule entité avec l'agglomération de Scheibenhardt, située sur la rive gauche de la Lauter, mais qui fait partie de l'Allemagne depuis 1815.

Village à vocation essentiellement agricole, une fonderie est établie au village en 1685, qui sera transformée en moulin en 1720 et en féculerie en 1923. Celle-ci ferme ses portes en 1964. Le site est aujourd'hui en attente d'une nouvelle vocation. Propriété privée, seule la maison d'habitation est occupée.

Le village a été gravement endommagé pendant les batailles de la dernière guerre. En mai 1940, l'église est détruite ainsi qu'une partie du village.

Après la guerre, la reconstruction des maisons sinistrées s'échelonna sur plus de 15 ans.

Figure 35 : Plan cadastral de Scheibenhard en 1939



Source : Archives du Ministère de la Culture

6.1.2 – Niederlauterbach, village paysan

Le village, situé dans la vallée du Landbach, est attesté en 1046 lorsqu'il est donné par l'empereur à l'évêché de Spire (qui le conservera jusqu'à la Révolution). Il faisait partie du bailliage de Lauterbourg.

Village de paysans, la polyculture y a toujours été pratiquée (céréales, fourrage), ainsi que la culture du tabac jusqu'à récemment.

Aussi, l'habitat initial était formé de petites fermes, à cour ouverte à la vue, situées principalement le long d'une voie est-ouest et d'une rue secondaire où se trouvent l'école et la mairie.

L'extrémité est du village est séparée par le Landbach du reste de l'agglomération. Cette dernière partie, ou haut village, se situe au nord du ruisseau, le bas village (à l'est) au sud du ruisseau.

Bien qu'évacué entre 1939 et 1940, l'espace bâti du village a été peu touché par la dernière guerre. L'ancienne chapelle à l'angle de la RD 89 et de la RD 244 a cependant été détruite pour des raisons stratégiques.

En 1975, des lotissements communaux sont construits sur les terrains rendus libres après la désaffectation de l'ancienne voie ferrée Lauterbourg-Wissembourg qui traversait le nord du village.

En 1956 débute la prospection, suivie de la découverte, d'un gisement de pétrole à l'est du village, qui conduit à l'installation de puits. De nouvelles prospections et installations ont eu lieu en 1984.

Figure 36 : Plan cadastral de 1837



Source : Archives du Ministère de la Culture



6.2 GENESE DE L'URBANISATION, CONSOMMATION FONCIERE ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

6.2.1 – Consommation foncière de 1961 à 2016

En 2016, l'empreinte urbaine de Lauterbourg couvre quelque 157,62 ha, comparée à 69,42 ha avant 1960. Entre 1961 et 2016, ce sont 88,2 ha qui ont été artificialisés, dont :

- 19,1 ha pour l'habitat ;
- 5,41 ha pour les équipements publics ;
- 62,86 ha pour les activités économiques ;
- 1,31 ha pour les exploitations agricoles.

Depuis 1961, la consommation foncière annuelle moyenne liée à l'habitat a oscillé entre 0,87 ha sur la séquence 1961-1974 et 0,17 hectare les 15 dernières années, soit 0,35 hectare consommé en moyenne annuelle depuis 55 ans.

A Niederlauterbach, l'empreinte urbanisée est passée de 16,81 ha au début des années 1960 à 45,35 ha en 2016, soit 28,54 ha consommés en 55 ans, dont :

- 16,28 ha pour l'habitat ;
- 0 ha pour les équipements publics ;
- 9,0 ha pour les activités économiques ;
- 3,25 ha pour les exploitations agricoles.

Sur la totalité de la période (1961 à 2016), la consommation moyenne annuelle d'espace réservé à l'habitat a été de 0,3 ha, avec un ralentissement ces 15 dernières années (moyenne de 0,12 ha par an).

A Scheibenhard, la tache urbaine est passée de 11,76 ha en 1960 à 38,66 ha en 2016, soit une consommation de 26,9 ha répartis comme suit :

- 15,58 ha pour l'habitat ;
- 7,32 ha pour les équipements publics ;
- 2,66 ha pour les activités économiques ;
- 1,34 ha pour les exploitations agricoles.

Sur cette période de 55 ans, la consommation moyenne annuelle d'espace pour l'habitat s'établit à 0,28 ha. C'est sur la période 1983-1993 que cette consommation a été la plus élevée avec 0,5 ha en moyenne annuelle.

Tableau 24 : Evolution de l'empreinte urbaine de 1961 à 2016 en surfaces urbanisées (hectares)

	LAUTERBOURG (ha)	NIEDERLAUTERBACH (ha)	SCHEIBENHARD (ha)	TOTAL (ha)	Moyenne consommée en extension/ année (ha)
Empreinte urbanisée avant 1960	69,42	16,81	11,76	93,25	
Extensions entre 1961 et 1974	14,67	2,70	3,59	20,96	1,61
<i>dont Equipements publics</i>	3,33			3,33	0,26
<i>dont Infrastructures agricoles</i>		0,21		0,21	0,02
<i>dont Activités économiques</i>					
<i>dont Habitat</i>	11,34	2,48	3,59	17,41	1,34
Extensions entre 1975 et 1982	33,41	6,35	2,15	41,91	5,99
<i>dont Equipements publics</i>	0,25			0,25	0,04
<i>dont Infrastructures agricoles</i>	0,80	2,15		2,95	0,42
<i>dont Activités économiques</i>	28,86			28,86	4,12
<i>dont Habitat</i>	3,50	4,20	2,15	9,85	1,41
Extensions entre 1983 et 1993	5,31	7,69	12,16	25,16	2,52
<i>dont Equipements publics</i>			7,07	7,07	0,71
<i>dont Infrastructures agricoles</i>		0,21		0,21	0,02
<i>dont Activités économiques</i>	3,99	1,63		5,63	0,56
<i>dont Habitat</i>	1,31	5,84	5,10	12,25	1,23
Extensions entre 1994 et 1999	2,04	4,42	1,45	7,91	1,58
<i>dont Equipements publics</i>	1,47			1,47	0,29
<i>dont Infrastructures agricoles</i>	0,43		0,11	0,54	0,11
<i>dont Activités économiques</i>	0,14	2,62		2,75	0,55
<i>dont Habitat</i>	0,14	1,81	1,34	3,28	0,66
Extensions entre 2000 et 2016	32,77	7,38	7,55	47,70	2,98
<i>dont Equipements publics</i>	0,36		0,26	0,61	0,04
<i>dont Infrastructures agricoles</i>	0,08	0,67	1,23	1,99	0,12
<i>dont Activités économiques</i>	29,87	4,75	2,66	37,28	2,33
<i>dont Habitat</i>	2,81	1,95	3,41	8,17	0,51
TOTAL des surfaces urbanisées	157,62	45,35	38,66	236,88	4,31

Source : Pragma-SCF, d'après analyse des photos aériennes de 1951 à 2016 (IGN) – hors voiries

6.2.2 – Sédimentation de la forme urbaine

6.2.1.1 Lauterbourg

Le premier développement de la ville s'est vu limité au nord par la Lauter et au sud par le talus d'effondrement rhénan.

L'arrivée du chemin de fer (l'ancienne ligne Lauterbourg-Wissembourg, déclassée en 1954, est visible sur la photo aérienne ci-contre) avait amorcé un développement linéaire vers le sud-est et la gare.

La ville s'étirait également le long de la RD 3, un peu au-delà du faubourg ouest.

Ces extensions ont été épargnées lors de la guerre, ainsi que la ville haute. La ville basse, qui a subi de lourds dommages, a été par la suite reconstruite sur une trame plus large.

N'étant plus rigidifiée par les fortifications, ni par la voie ferrée vers Wissembourg, la ville s'étale de manière linéaire vers l'est, dès le début des années 1960, par la création de la rue des Quatre Vents.

Entre la vallée de la Lauter et la RD 468 vers l'ouest et entre la D3 et la zone marécageuse vers le sud, l'habitat se densifie. L'entrée ouest de la ville est transformée peu à peu en lotissement, et les anciennes casernes en habitat collectif.

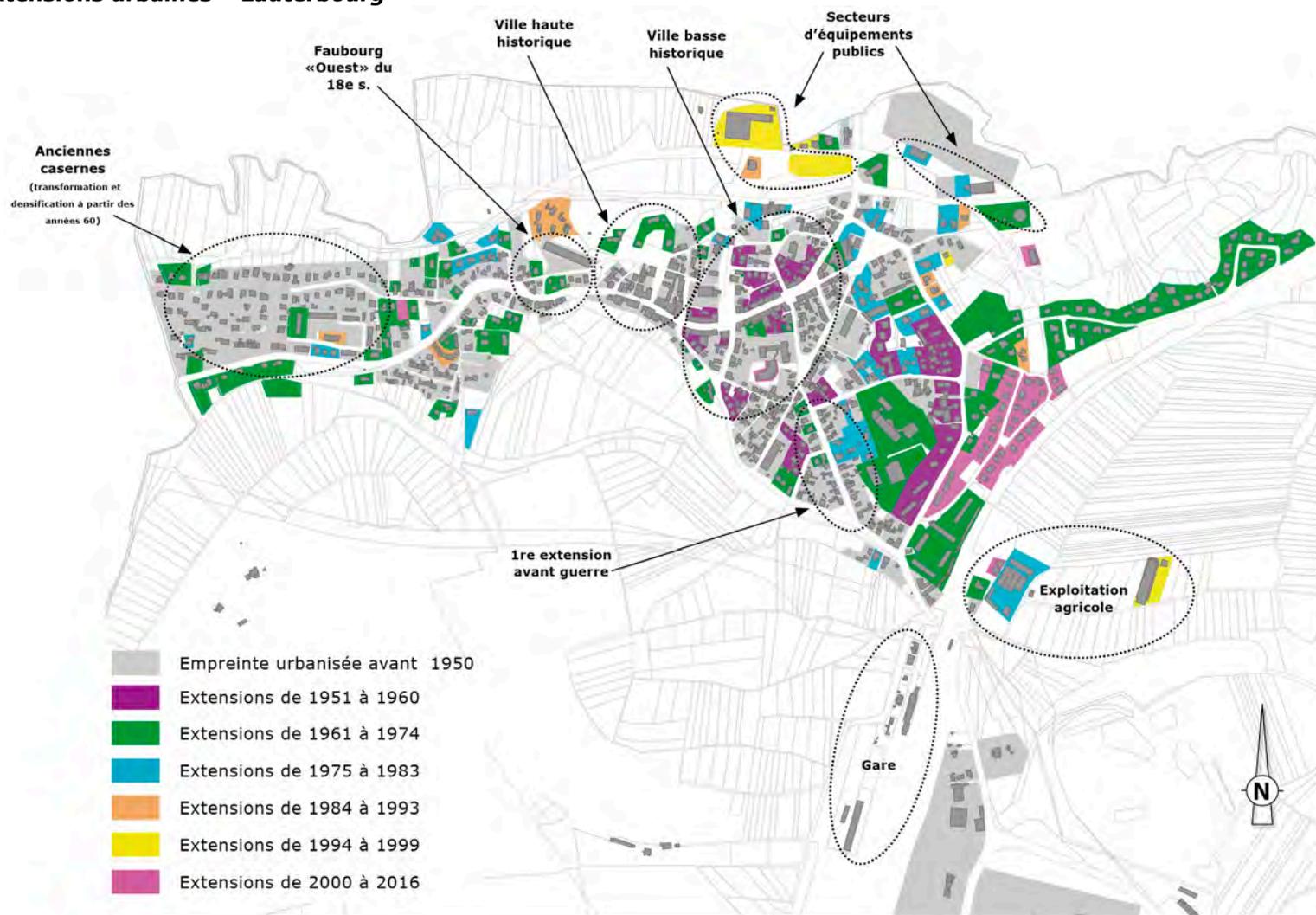
A partir de 1958, les industries se sont développées dans la zone portuaire dans une logique économique de transport.

Figure 37 : Centre de Lauterbourg en 1928



Source : IGN

Figure 38 : Extensions urbaines – Lauterbourg



Réalisation : Pragma-SCF, d'après analyse des photos aériennes de 1951 à 2016 (IGN)
Source : Cadastre DGFIP



Figure 39 : Séquences de développement de la zone portuaire à Lauterbourg



Réalisation : Pragma-SCF, d'après analyse des photos aériennes de 1951 à 2016 (IGN)
Source : Cadastre DGFIP

6.2.1.2 Scheibenhard

Le village de Scheibenhard s'est implanté dans le décaissé de la vallée de la Lauter, les zones inondables se trouvant au nord.

Il se trouve séparé du village allemand de Scheibenhardt, qui se situe de l'autre côté de la frontière.

A l'origine, les deux villages se réunissaient en une seule agglomération suivant un plan en étoile.

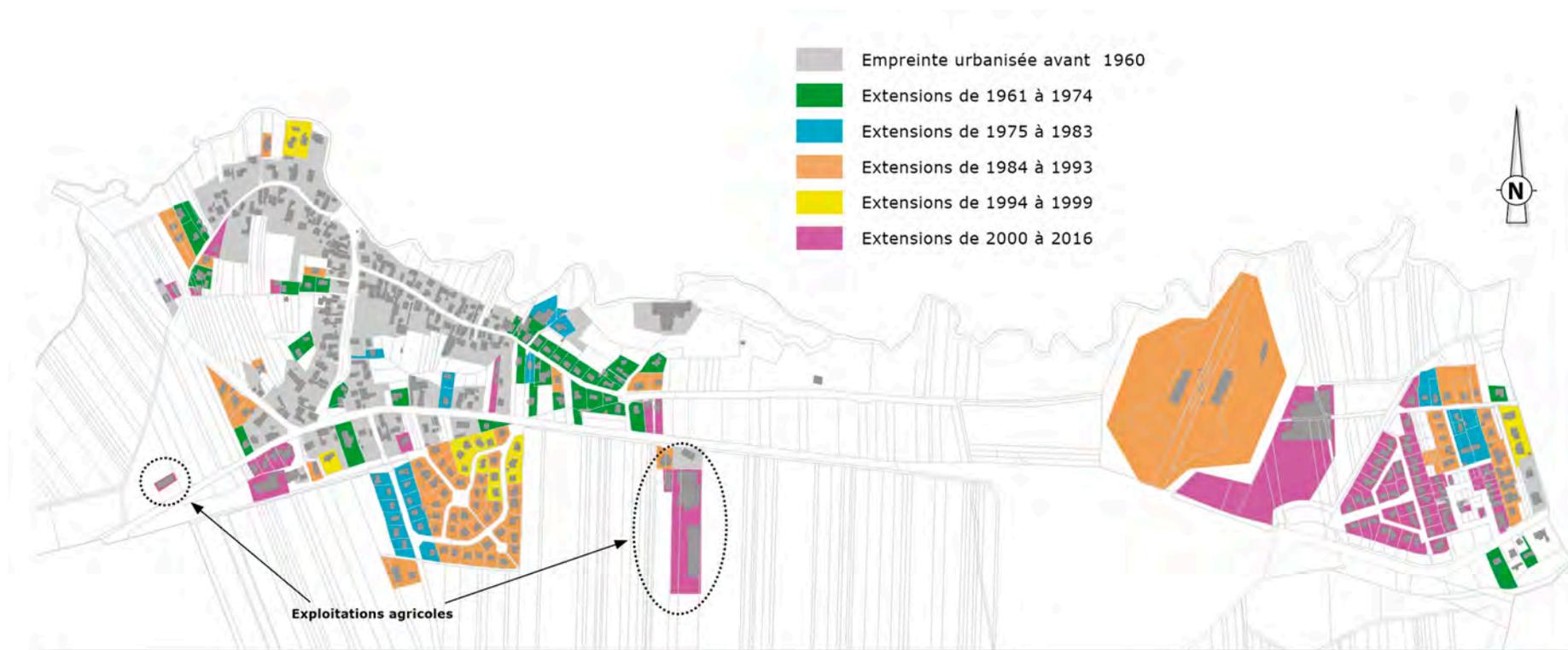
Après 1815 (et la Première Guerre mondiale), le village côté français est localisé entre la voie ferrée Lauterbourg-Wissembourg et la route principale qui relie les deux communes.

Un développement vers le sud, lorsque cette ligne de chemin de fer est fermée (en 1958) est amorcé.

Le village s'étend en effet de façon diffuse, à partir des années 1950, selon deux principes : sous la forme de lotissements au sud, en bordure de l'ancienne voie ferrée, et par des extensions linéaires en continuité de l'existant le long des axes routiers (principalement à l'ouest).

L'ancienne plate-forme douanière en bordure de l'A 35 se trouve à la limite est du ban communal. En fonction de 1985 à 1992, une reconversion du site a été amorcée avec notamment la construction d'un supermarché. En conséquence, une « annexe » du village (quartier « Porte de France ») s'est constituée en conurbation avec Lauterbourg.

Figure 40 : Développement de Scheibenhart



Réalisation : Pragma-SCF, d'après analyse des photos aériennes de 1951 à 2016 (IGN)
Source : Cadastre DGFIP

6.2.1.3 Niederlauterbach

L'espace bâti est linéaire et s'étire le long de la voie principale, sauf aux abords du Landbach, qui sont préservés de toute construction. Ces terrains sont en effet inondables en cas de débordement du ruisseau et jouent le rôle de zone de « compensation ».



A partir de 1900, la voie ferrée Lauterbourg-Wissembourg traverse la commune au nord. Fermée depuis 1958, les terrains ont ensuite été rétrocédés à la commune. Un premier lotissement communal débute en 1975 à la place de l'ancienne gare.

Des tranches subséquentes s'ajoutent étirant le bâti vers l'est.

Entre 1989 et 1994, la zone d'activités s'implante à l'est du village.

Figure 41 : Le développement de Niederlauterbach



Réalisation : Pragma-SCF, d'après analyse des photos aériennes de 1951 à 2016 (IGN)
 Source : Cadastre DGFIP

6.3 FORME URBAINE ET TYPOLOGIE DE L'HABITAT

6.3.3.1 Lauterbourg

La ville est encore fortement marquée par sa trame originelle :

- la ville haute, ou « Oberstadt », qui dessine un trapèze et forme l'ancienne place forte. Le tissu est caractérisé par un réseau de voies orthogonal.
- La ville basse, ou « Understadt », qui correspond aux quartiers médiévaux de formes moins régulières.

La ville s'est agrandie le long des voies de communication en s'appuyant sur la configuration du site.

Il en résulte une trame viaire étirée d'est en ouest qui pose de nombreux problèmes de liaisons entre les quartiers.

Certes, la RD 468 constitue l'épine dorsale de la ville, mais les extensions récentes situées aux extrémités ne sont reliées que par de rares passages, notamment :

- le quartier pavillonnaire des Quatre Vents, en hauteur, à l'est du centre historique ;
- le nouveau quartier des équipements au nord (quelques pavillons, stades, salle polyvalente, nouveau périscolaire...)

La zone de loisirs du bassin des Mouettes, ainsi que le secteur de la gare se trouvent également peu reliés à la trame urbaine, principalement en termes de liaisons douces.

Hormis les ensembles patrimoniaux de la ville, et l'alignement remarquable, très régulier, du bâti de la rue du Général Mittelhauser/rue de la Première Armée, le centre historique est constitué par un tissu assez dense de maisons anciennes, dont plusieurs ont fait l'objet de reconstruction après la dernière guerre. La topographie a marqué par endroit l'implantation du bâti.

Les autres quartiers, essentiellement pavillonnaires, se distinguent par une implantation en milieu de parcelle.

Quelques îlots de collectifs ont été créés dans les années 1970 :

- Cité de la Chapelle (100-125 logements aidés)
- Rue de la Chapelle
- Rue Saint-Just le Martel

Ceux-ci souffrent malheureusement d'une architecture en barre, assez imposante, sans aménagements extérieurs qui viendraient atténuer leur présence.



Figure 42 : Trame urbaine et typologie du bâti à Lauterbourg

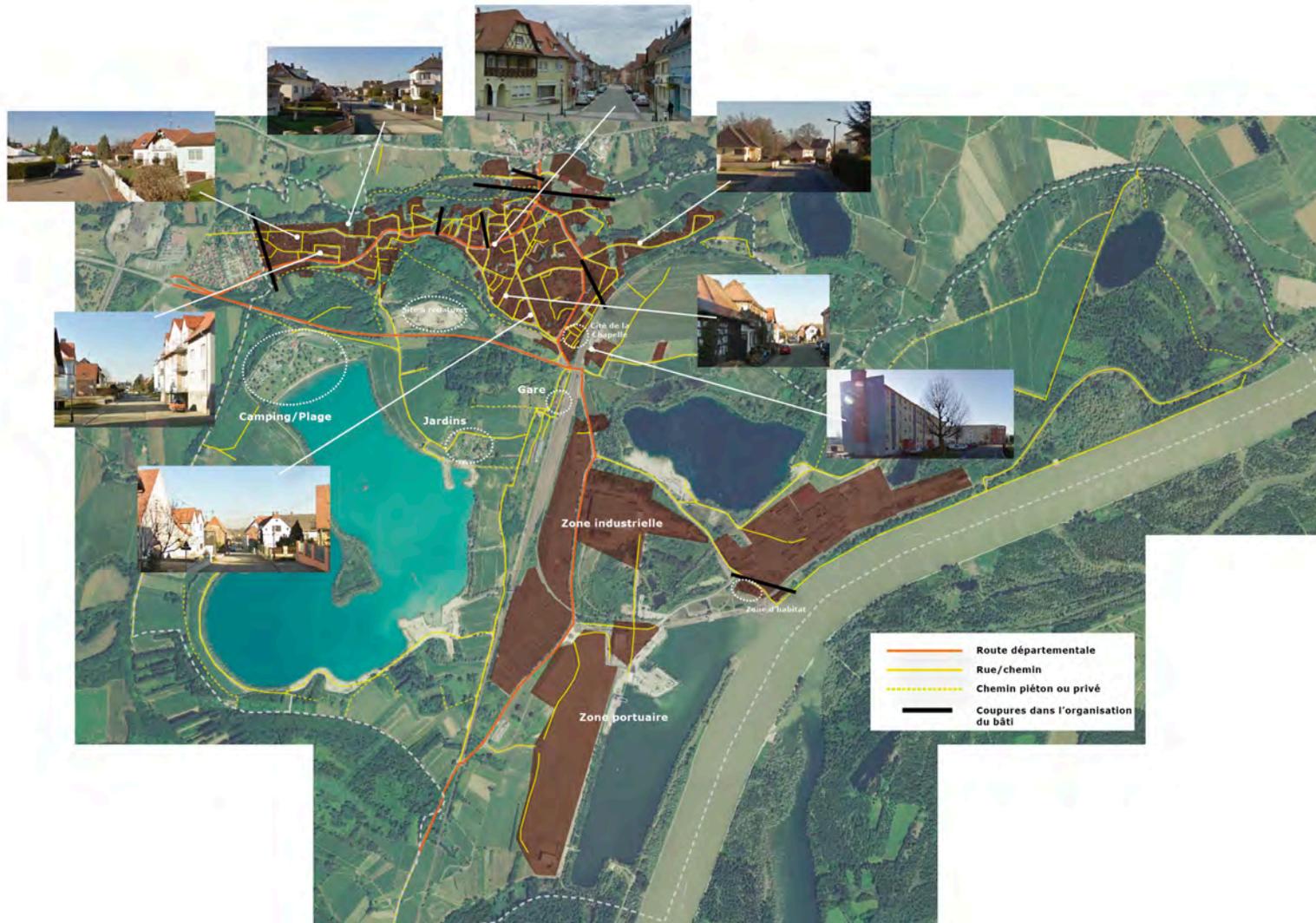


Figure 43 : Trame urbaine et typologie du bâti à Scheibenhart





6.3.3.2 Scheibenhard

Le village est constitué d'un petit noyau ancien flanqué sur les pentes douces, à l'abri des crues.

Ce noyau originel s'est développé peu à peu pour former un double fer à cheval, dans le sens d'étirement du relief (est-ouest).



Vue de la rue des Tirailleurs Tunisiens du haut du cimetière

Des maisons à colombages ou en briques, peu hautes, sont encore présentes, notamment sur la rue du Moulin, où subsiste une organisation en parcelles étroites et profondes, du moins dans la partie ancienne. Le bâti y est implanté perpendiculairement au droit de la rue, de manière assez resserrée.

Cette organisation est encore perceptible sur la rue du 19 Mars, mais plusieurs trouées et reconstructions ont laissé la place à des espaces de jardin.

Dans les autres rues du village, le bâti est de manière générale plus espacé : il est placé au milieu des parcelles

dans le lotissement sud, ainsi que dans les extensions est et ouest.

En bordure de la Lauter, certaines habitations sont en retrait de la rue.

L'annexe « Porte de France » est conçue de manière plus dense : les parcelles sont étroites, les maisons juxtaposées, plusieurs collectifs sont en cours de construction.

Le village est maintenant organisé en différentes parties, isolées les unes des autres, en particulier le lotissement sud.

Le village est de plus traversé par la RD 3, qui marque une coupure supplémentaire.

La croissance de Scheibenhard, surtout les vicissitudes de l'histoire, a généré des zones de contradiction entre patrimoine et bâti récent, entre zone d'équipement et milieu naturel, entre patrimoine et activités à l'abandon ou en développement, engendrant des espaces déqualifiés.

Le développement d'une véritable annexe aux abords de la plateforme douanière, en conurbation avec Lauterbourg, ajoute à la complexité.

Figure 44 : Trame urbaine et typologie du bâti à Niederlauterbach



6.3.3.1 Niederlauterbach

Bien qu'évacué entre 1939 et 1940, l'espace bâti du village a été peu touché par la dernière guerre.

Très étendu en longueur, le village s'est organisé parallèlement au relief. Le site a su bien se maintenir dans ses limites pendant de très nombreuses années.

Les zones d'extension de l'habitat, dissociés du noyau ancien, contrastent avec l'organisation du centre village. Ce contraste, marqué entre autres par l'implantation du bâti, est accentué par les coupures vertes qui cloisonnent en quelque sorte ces extensions : le pré en bordure du Landbach, qui sépare l'entrée de ville est du noyau ancien ; le « sas » entre les lotissements de l'ancien chemin de fer et l'organisation d'origine du village sur deux rues parallèles.

Aujourd'hui une disparité existe entre village ancien, étalé selon le principe d'un village-rue, et les lotissements récents, qui comprennent jardins privatifs et nombreuses placettes.

Deux typologies bien distinctes caractérisent ainsi le bâti :

- la ferme alsacienne construite sur un parcellaire très étroit et en profondeur, perpendiculaire par rapport à la rue, typique du village-rue ;
- la maison isolée au milieu de sa parcelle, typique des lotissements, que l'on retrouve également en entrée de village.



*Illustration du parcellaire : parcelles profondes et étroites du village ancien (au centre) ; parcelles carrées du lotissement (au nord).
Fond de plan : ©IGN BD Ortho, 2016 – cadastre DGFIP*



Entrée du village en venant de Salmbach : un habitat pavillonnaire sans grande cohérence

Dans le village ancien, une belle continuité bâtie est constituée par les façades, les clôtures, les portails avec une homogénéité des formes urbains et architecturales.



Le tissu bâti ancien peut être classifié en trois groupes :

- les habitations de deux étages, anciennes fermes, de plan rectangulaire et de forme simple. Elles sont à structure bois avec toiture 2 pans et pignon sur rue, souvent plus haut que large ;
- les granges et dépendances des anciennes fermes du village, dont plusieurs ont été démolies pour laisser place à une nouvelle construction, souvent sans référence au bâti ancien ;
- les habitations d'un seul niveau sur des terrains de plus petite dimension.



Des parcelles profondes, perpendiculaires à la rue, dont les dépendances sont parfois réhabilitées pour créer un logement distinct en fond de parcelle avec ou sans continuité architecturale.

6.3.3 – Potentiel de densification du tissu bâti existant

Le potentiel de densification à l'intérieur du tissu bâti est peu important, et ce dans les trois communes. Les centres anciens sont très denses, avec peu de parcelles libres. Les extensions récentes disposent de peu de parcelles non remplies. Les espaces encore libres du lotissement de Niederlauterbach seront mobilisés, les terrains étant tous vendus. Quelques jardins privés représentent des espaces non bâtis, mais la probabilité de leur mobilisation pour d'éventuelles constructions est estimée faible.

Les autres espaces libres se répartissent entre :

- nature urbaine (parcs ou placettes arborés, rives de cours d'eau), surtout à Lauterbourg (place du Château, autour des anciennes casernes...)
- espaces à vocation publique (stades, équipements sportifs, complexes scolaires, stations d'épuration...)
- espaces dédiés à une activité spécifique (manège équestre à Scheibenhart...)

Les tableaux ci-contre présentent les hypothèses de mobilisation effective des espaces libres, à horizon 20 ans. Ces hypothèses sont établies sur la base de repérages effectués sur le terrain (cartographie ci-dessous) et sur la base d'un taux de mobilisation prévisible qui pondère à la hausse la mobilisation des « dents creuses » constatée depuis le début des années 2000.

Tableau 25 : Evaluation du potentiel de densification

Lauterbourg				
	Superficie (ha)	Taux de mobilisation prévisible (%)	Total (ha)	Nb maximal de logements potentiels *
Espace à vocation publique	12,26	0	0	
Espace d'activité privé	0	5	0	
Jardins	1,17	10	0,12	3,5
Nature urbaine	2,32	0	0	
Parcelles libres	0,44	50	0,22	6,6
Poche urbaine à densifier	1,2	70	0,60	18,0
Parcelles libres (lotissement)	0,30	100	0,30	8,9
Total			1,23	37

* 30 log. / ha

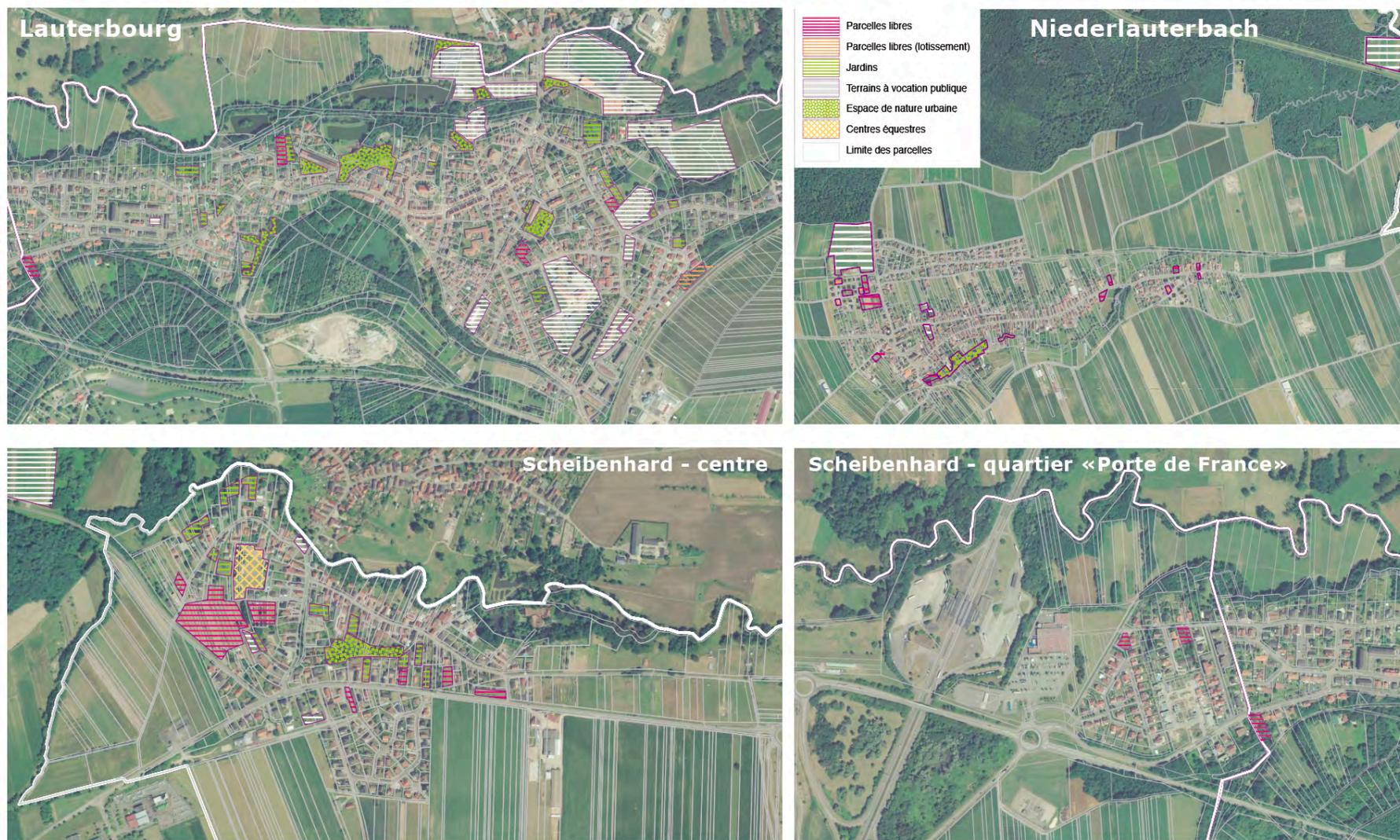
Niederlauterbach				
	Superficie (ha)	Taux de mobilisation prévisible (%)	Total (ha)	Nb maximal de logements potentiels *
Espace à vocation publique	5,73	0	0	
Espace d'activité privé	0	5	0	
Jardins	0	10	0	
Nature urbaine	1,04	0	0	
Parcelles libres	1,06	50	0,53	7,9
Parcelles libres (lotissement)	0,33	100	0,33	6
Total			0,86	14

* 15 log. / ha

Scheibenhart				
	Superficie (ha)	Taux de mobilisation prévisible (%)	Total (ha)	Nb maximal de logements potentiels *
Espace à vocation publique	0,26	0	0	
Espace d'activité privé	0,78	5	0,04	1,0
Jardins	1,22	10	0,12	3,1
Nature urbaine	0,67	0	0	
Parcelles libres	2,00	50	1,00	25,0
Parcelles libres (lotissement)	0	100	0	
Total			1,16	29

* 25 log. / ha

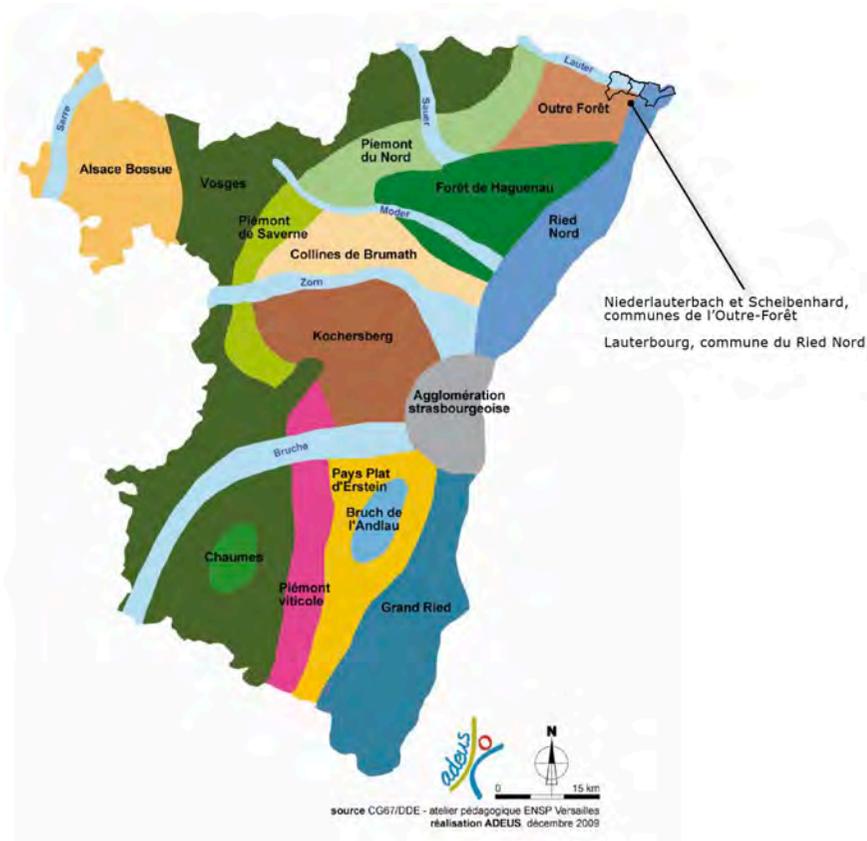
Figure 45 : Potentiel de densification du tissu existant





6.4 STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGERE

6.4.1 – Les grandes entités paysagères



6.4.1.1 L'Outre-Forêt

Le *Référentiel paysager du Bas-Rhin* (ADEUS, 2012) situe Niederlauterbach et Scheinbenhard dans l'unité paysagère « Outre-Forêt ».

Zone collinaire qui fait la transition entre Vosges et plaine rhénane, l'Outre-Forêt est enclavée entre deux vastes forêts de delta : la forêt de Haguenau au sud et la forêt du Mundat au nord.



Les Vosges au loin vues de Niederlauterbach



Une zone collinaire très largement cultivée

C'est un territoire rural, isolé et peu traversé, relativement à l'écart des grandes agglomérations, et subit de ce fait une pression urbaine moins importante.

Pourtant, les extensions urbaines ont été particulièrement importantes depuis les années 1970, essentiellement des extensions pavillonnaires, très consommatrices d'espace, avec des architectures standardisées.

C'est également une zone frontière, longtemps une zone de glaciais, marquée par les vestiges d'ouvrages militaires.

C'est un territoire tourné vers l'Allemagne avec un pourcentage important de travailleurs transfrontaliers.

Sur les terres les plus riches et les moins fortement dénivelées, comme à Niederlauterbach et Scheibenhard, les grands champs ouverts à vocation céréalière dominant.

Cette intensification des cultures, due aux fluctuations du marché et aux directives de la Politique Agricole Commune européenne, a des incidences sur le paysage.

Les prairies humides, plantations d'accompagnement se sont raréfiées aboutissant à la monotonie d'un paysage où les plantations de maïs tiennent une grande place.

Le Référentiel a identifié des enjeux spécifiques à ce territoire, tels que :

Enjeux de préservation

- Protéger l'intégralité de la forêt du Mundat et sa vallée de la Lauter
- Préserver de l'urbanisation et de l'intensification de l'agriculture les structures paysagères de transition fragilisées par un développement urbain important : prairies humides des fonds de vallée et des lisières forestières, vergers des coteaux et du piémont.
- Maintenir les « effets lisières » dans les communes aux abords des forêts de Haguenau et du Mundat, en assurant une marge de recul importante entre le bâti et la forêt.

Enjeux de gestion

- Préserver le caractère « rural » des bourgs : minéralité des centres de village, simplicité de traitement des espaces publics, plantation d'espèces végétales rustiques.
- Préserver les petites routes rurales et leur simplicité de traitement.

Enjeux d'aménagement

- Préserver les coupures vertes le long de la RD244.
- Développer une urbanisation « en peigne » autour de voies perpendiculaires à la route principale et ouvrant des vues sur les prairies humides et la forêt.
- Aménager des lisières et des cheminements à l'interface entre espace bâti et espace ouvert.
- Soigner l'intégration des vastes hangars agricoles (élevage avicole).

6.4.1.2 Le Ried Nord

Le *Référentiel paysager du Bas-Rhin* (ADEUS, 2013) situe Lauterbourg dans l'unité paysagère Ried Nord.

Le Ried Nord, sans relief apparent, forme une mosaïque de boisements alluviaux, de prairies, de clairières cultivées, de villages et d'industries. Alternant fermetures et ouvertures paysagères, il est traversé par des axes routiers nord/sud et par les rivières venant des Vosges qui confluent avec le Rhin. Le fleuve forme à la fois une forte limite physique mais aussi une vaste ouverture visuelle.

L'eau est omniprésente, mais sa présence n'est pas structurante ou bien visible. Le Rhin n'est perceptible qu'au dernier moment. Il se révèle avec force par sa largeur et la présence des digues, et semble déconnecté de son entourage. L'endiguement du Rhin, avec ses

lourds travaux (rectification de son lit entre 1842 et 1847 par l'ingénieur allemand Tulla afin de limiter les crues, canalisation du fleuve entrepris dans les années 70), a profondément modifié son milieu.

Des ambiances différentes alternent et se juxtaposent parfois sans lien apparent. Ainsi les bords d'eau intimes, les ripisylves, les champs cultivés, les carrières, les zones industrielles, les bosquets... varient tant par leur aspect que par leur étendue.

De nombreuses lisières forestières sont visibles : leur qualité et leur gestion a donc un fort impact visuel.

Parmi les enjeux majeurs pour la l'aménagement qualitatif du territoire mis en avant par le *Référentiel*, on peut retenir les thématiques suivantes :

Prioriser la valeur environnementale du milieu lié au Rhin

- la valorisation des berges du Rhin et la mise en scène des éléments existant sur le Rhin ;
- la mise en réseau de cheminements piétons/vélos/cavaliers valorisant les éléments les plus attractifs du milieu rhéna ;
- le développement de l'offre touristique adaptée au milieu.

Préserver et valoriser le Ried

- protéger et valoriser les caractéristiques naturelles du ried ;
- valoriser les confluences des cours d'eau au niveau des rieds ;
- développer son accessibilité et sa visibilité au bénéfice des habitants, riverains, passants... ;
- favoriser un tourisme adapté au milieu ;
- valoriser les liens que forment les rivières entre les rieds et la bande rhénane par le

développement de corridors verts et celui de cheminements vélos là où c'est pertinent ;

- préserver de toute urbanisation les rieds, en particulier ceux soumis à inventaires.

Maîtriser et organiser l'urbanisation sur le couloir Strasbourg/Lauterbourg

- valorisation des éléments patrimoniaux et naturels dans les bourgs ;
- mise en valeur paysagère des rivières dans la traversée des villages ;
- requalification des abords de villages ;
- préservation de « coupures vertes » entre les villages et inconstructibilité des abords des voies principales (dont RD248) reliant les villages ;
- mise en relation des villages avec la bande rhénane en tant que trame paysagère structurante du territoire ;
- développement d'un réseau de cheminements piétons/vélos entre les villages.

Gérer l'intégration des gravières

- gestion et valorisation des gravières non exploitées.

Préserver et valoriser les vallées de la Zorn, Moder, Sauer et Lauter

- préserver l'espace de dynamique hydraulique du cours d'eau et y valoriser ses caractéristiques naturelles ;
- s'appuyer sur les rivières pour mettre en place une trame verte reliant notamment les rieds, les forêts, la bande rhénane ;
- s'appuyer sur le réseau des rivières pour développer un réseau structurant de cheminements piétons-vélos ;

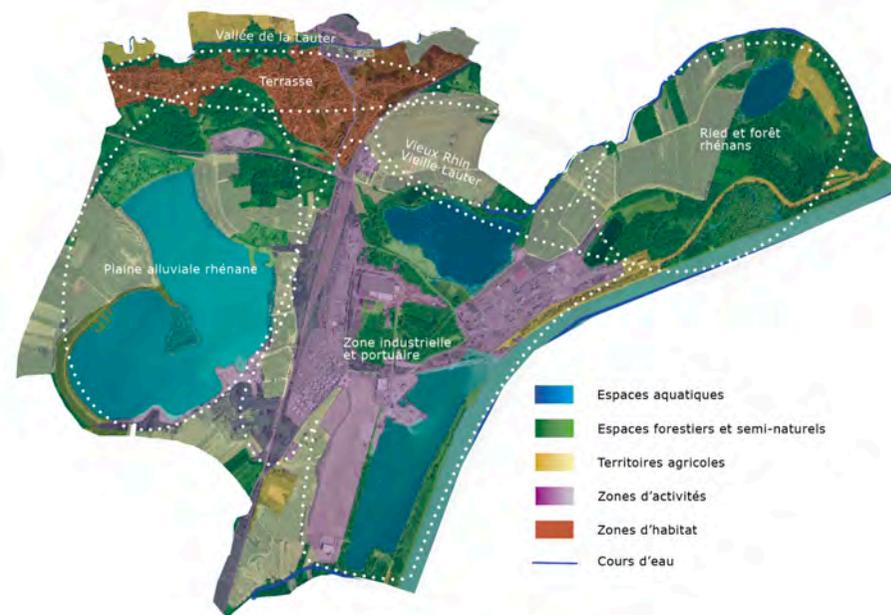
- valoriser l'interface bâti/non bâti lors du contact avec les bourgs ;
- identifier les lieux où le paysage est de grande qualité, les préserver et les valoriser.



Cheminement et mise en valeur de l'ancien moulin et du lavoir le long de la Lauter à Lauterbourg

6.4.2 - Les enjeux paysagers à l'échelle communale

6.4.2.1 Lauterbourg



Lauterbourg est situé à 2 km de la confluence de la Lauter et du Rhin. La ville, sur la rive droite de la Lauter, qui marque la frontière avec l'Allemagne, se trouve dans le Ried du Rhin, sur un promontoire dominant les vallées de la Lauter et du Rhin, à l'orée de la forêt du Bienwald, côté allemand.

La vallée de la Lauter à Lauterbourg constitue la limite nord du ban communal, véritable couloir vert entre la ville, qui s'est installée sur une terrasse, et le plateau opposé, occupé en grande partie par le massif forestier du Bienwald.

La terrasse urbaine est limitée par des talus qui, au nord, plonge vers la Lauter, et au sud (ancien méandre du Rhin), surplombe la plaine rhénane de 15 à 30 mètres.

Celle-ci est marquée au sud-est par l'activité portuaire et industrielle, un vaste espace plat où les seuls reliefs sont artificiels (digues et remblais), entrecoupé par des lisières boisées, vestiges de la forêt rhénane. Une petite zone d'habitat y est cependant implantée.

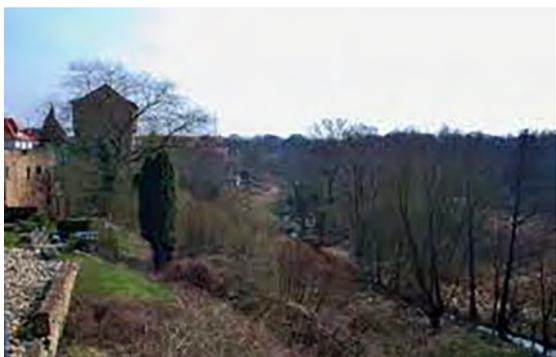


Bords du Rhin



Activité portuaire (©PAS)

Au sud-ouest de la terrasse, l'espace occupé aujourd'hui par le bassin des Mouettes correspond à une zone marécageuse, où les anciens bras morts du Rhin longeaient la ville.



Bord sud-ouest de la terrasse



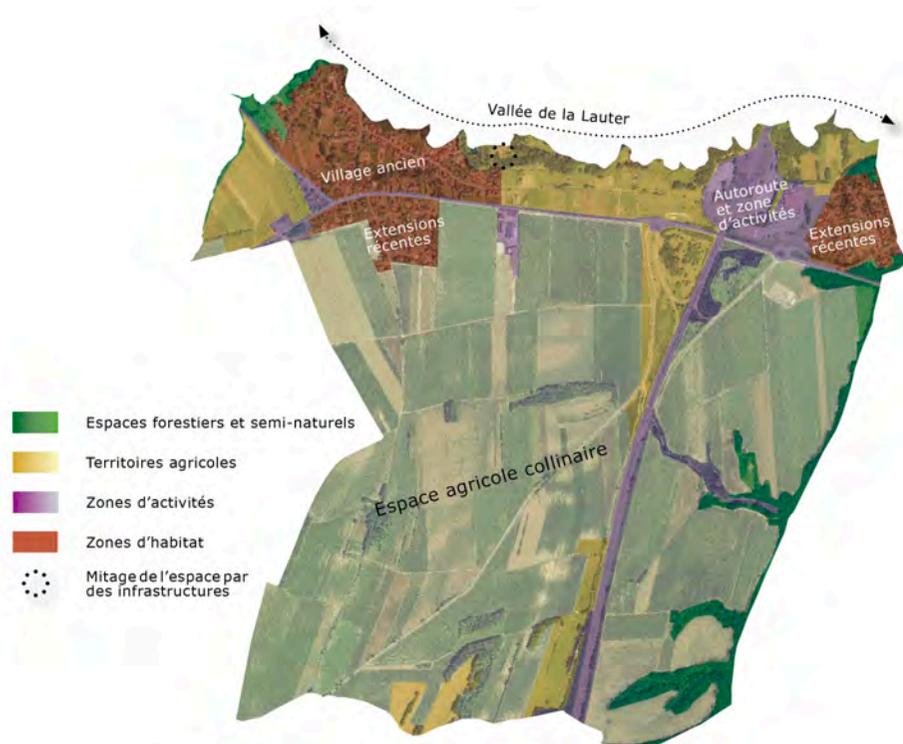
Le bassin des Mouettes

Au nord-est du ban communal, un milieu naturel de zones humides, souvent inondées, entre Rhin et Lauter est préservé de toute activité. Aujourd'hui réserve biologique, une partie du site avait été exploité entre 1960 et 1994 pour l'extraction de granulats. Plusieurs parcelles cultivées autrefois se sont reboisées.



L'ancienne gravière du Woerr

6.4.2.2 Scheibenhart



Le village de Scheibenhart est installé sur un vaste plateau, limité au nord par le relief de la vallée de la Lauter.

La vallée de la Lauter et le plateau de Scheibenhart sont séparés par des versants en pente douce ou des talus. Ils forment des ensembles repérables, dont la lisibilité constitue un facteur marquant.

L'ambiance bucolique des bords de la Lauter est en quelque sorte prolongée dans le village par des îlots de verdure. Ceux-ci sont à pérenniser, valoriser et essaimer.

Le plateau de Scheibenhart a pour vis-à-vis, de l'autre côté de la Lauter, le plateau du Bienwald.

Les espaces libres, à vocation agricole, entre Lauterbourg et Scheibenhart assurent une continuité visuelle nord-sud.

L'omniprésence d'une infrastructure d'importance dans cet espace, l'ex-plateforme douanière, est cependant amortie par une solide présence du végétal. Sa présence est discrète vue de l'extérieur, mais elle se trouve réduite à l'état de friche en son intérieur. L'espace commercial qui s'y est implanté doit maintenir et poursuivre la structuration de son insertion paysagère par la naturation de ses abords.

La structure végétale de l'espace préserve Scheibenhart d'une perception de continuité urbaine entre les infrastructures et le centre village : cet atout doit être préservé.

A l'entrée est cependant, une exploitation agricole impose sa présence massive sans aucune précaution d'intégration paysagère. L'extension éventuelle du site doit être l'occasion de réaliser une interface paysagère constituée notamment d'un espace de vergers/bosquets.

A l'entrée ouest, l'intégration paysagère et la valorisation du site d'activités de Niederlauterbach gagnerait à voir réalisée une interface paysagère du même type.

Enfin, la Lauter, trait d'union de la frontière, mériterait qu'y soit créée une promenade bucolique le long de la rive nord, en amont de l'ancienne féculerie, et le long des deux rives en aval.

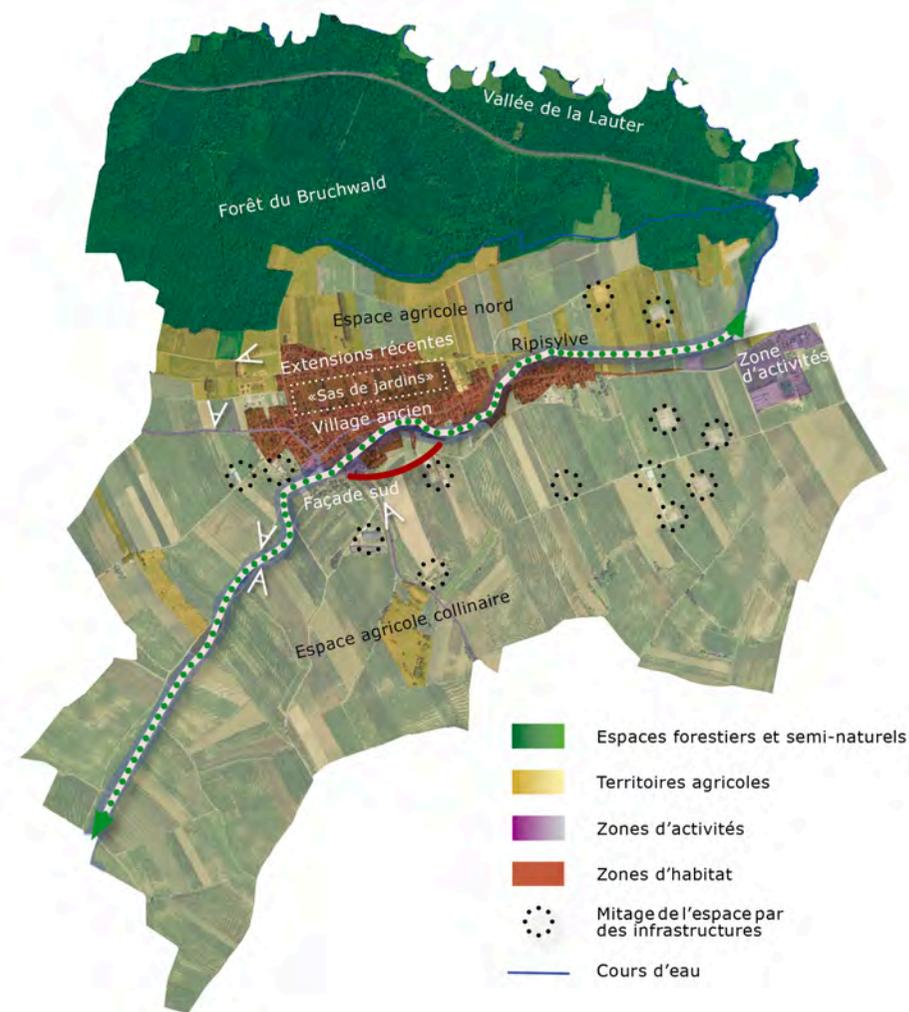


Un des rares accès aux rives de la Lauter à Scheibenhard

Le site de l'ancienne féculerie, qui s'y trouve, pourrait trouver une nouvelle destinée d'équipement de tourisme et de loisirs.

Les extensions urbaines existantes et futures gagneraient à être accompagnées d'une interface paysagère de type vergers pour adoucir la vue du village depuis l'extérieur et pour consolider l'ambiance champêtre qui doit marquer le « village ».

6.4.2.3 Niederlauterbach



Le territoire communal présente 4 sous-unités paysagères selon la topographie, les éléments bâtis et les boisements :

- au sud, un vaste espace cultivé, très vallonné (collines loessiques), quelques arbres isolés et lambeaux de vignes et vergers sur les zones pentues, « mité » par les puits d'exploitation de pétrole et des bâtiments agricoles ;
- au centre, le village s'étire en longueur, en deux larges lisières organisées parallèlement aux courbes de niveaux avec, pour le village ancien, des fonds de jardin masqués par des arbres fruitiers, et au sud, par la ripisylve du Landbach ;
- au nord, une zone agricole de labour (autrefois de prairie vu la nature du sol) marque une transition entre le village et la forêt ;
- la forêt est traversée de chemins, créant des ouvertures paysagères, mais en bordure de la Lauter, l'abandon des prairies de fauche a abouti à une fermeture du paysage.

Cette organisation du paysage appelle plusieurs pistes de réflexion :

- L'ordonnancement du bâti du centre village ancien est un acquis remarquable à préserver.
- L'ambiance champêtre et de vergers du « sas central se doit d'être pérennisée par sa valeur paysagère d'usage collectif, à accompagner d'un chemin « promontoire ».
- L'équilibre de la façade sud, qui s'appuie sur la ripisylve du Landbach, est un atout à préserver. Le chemin qui la borde pourrait être valorisé en lui offrant une vocation de promenade (« chemin promontoire »).

- Le mitage de l'espace agricole, surtout au sud, doit être contenu.
- L'entrée est du village et sa zone d'activité souffre de l'absence d'une intégration paysagère, qui pourrait être constituée d'un espace de vergers et/ou de bosquets de type ripisylve.
- Les extensions urbaines futures gagneront à être accompagnées d'une interface paysagère de type vergers pour adoucir la vue du village depuis l'extérieur et pour consolider une ambiance champêtre typique de village.

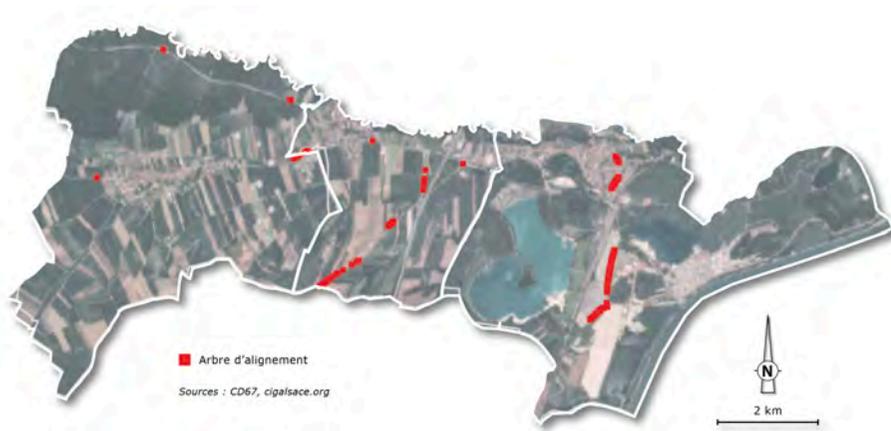


6.5 LES ELEMENTS DE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL REMARQUABLES

6.5.1 – Arbres d’alignements

La carte des dépendances vertes du département montre plusieurs alignements d’arbres le long des routes départementales : sur la RD 248 à Lauterbourg, la RD 468 à Scheibenhard, ainsi que quelques arbres plus parsemés sur la RD 3 et la RD 244 à Scheibenhard et Niederlauterbach.

Figure 46 : Arbres d’alignement routier



Bien que ces alignements revêtent un intérêt paysager, il est recommandé de ne pas leur appliquer une protection par un zonage spécifique (EBC ou au titre de l’article L-152-23 du CU). En effet, pour des raisons de sécurité routière, ces arbres doivent pouvoir faire l’objet d’élagage ou autre intervention.

La mise aux normes sécuritaires des routes départementales conduit ainsi à la suppression de nombreux arbres d’alignement qui sont pourtant un patrimoine paysager important. Ces arbres ne sont

souvent pas replantés, faute d’emprise foncière disponible.

Il est à souligner que la généralisation d’un alignement d’arbres le long de la route départementale entre Scheibenhard et Niederlauterbach donnerait un nouveau statut paysager à cet axe, ainsi qu’au maillon reliant l’échangeur de l’autoroute A35 au village de Scheibenhard.

Pour les mêmes raisons, il importe de conforter le couloir végétal le long de la RD 248 dans sa traversée de la zone industrielle portuaire à Lauterbourg.

6.5.2 – Arbres remarquables

Le département du Bas-Rhin mène depuis 2013 un repérage des arbres remarquables sur l’ensemble du territoire. Aucun arbre remarquable ne figure à l’inventaire établi jusqu’à ce jour sur l’emprise des 3 communes.

Par contre, outre son importante ceinture végétale, de nombreux arbres monumentaux ornent les espaces publics du centre-ville de Lauterbourg, notamment place du Château, place de l’Eglise.

6.5.3 – Patrimoine architectural

6.5.3.1 Lauterbourg

Lauterbourg compte six ensembles inscrits aux Monuments Historiques et bénéficiant d’un périmètre de protection.

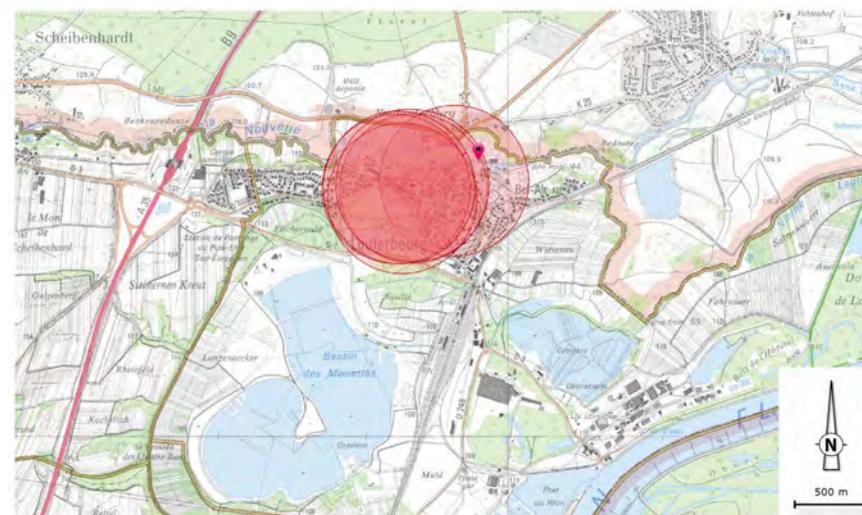


Ancien château épiscopal et Tour des Bouchers

Tableau 26 : Monuments historiques inscrits

Monument	Adresse	Date d'inscription
Ancien château épiscopal (façades avec tourelle d'escalier et toiture)	37 place du Château	arrêté du 5 septembre 1932
Calvaire	place de l'Eglise	arrêté du 3 juin 1932
Eglise catholique de la Trinité (à l'exception de la sacristie axiale)	rue de l'Eglise	arrêté du 8 octobre 1984
Tour des Bouchers	rue de la Gare	arrêté du 18 novembre 1993
Hôtel de ville (porte monumentale, vantaux compris)	21 rue de la Première Armée	arrêté du 11 mai 1932
Porte de Landau	rue Vauban	arrêté du 11 mai 1932

Figure 47 : Périmètres de protection aux abords des Monuments historiques



Source : Ministère de la Culture, ©IGN Scan 25%

L'inventaire Mérimée réalisé par le ministère de la Culture a repéré par ailleurs un grand nombre de bâtiments pour leur intérêt architectural et patrimonial.

En effet, de nombreuses bâtisses du 18^e siècle existent encore à Lauterbourg, malgré les destructions qu'a subi la ville pendant la 2^e Guerre mondiale. Bâtiments utilitaires, sobres et sans prétention, conçus par des ingénieurs militaires, ils ont été réhabilités : le centre de secours en fait partie, ainsi que l'ancienne caserne royale, un temps convertie en manufacture de tabac, puis en logements, mais en attente d'une réaffectation et d'une réelle valorisation.

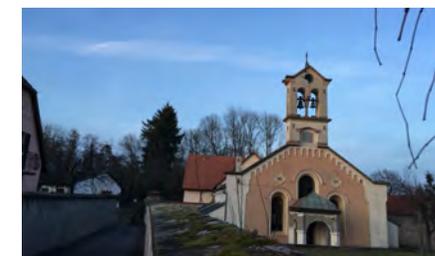
Tableau 27 : Bâtiments remarquables cités à l'inventaire Mérimée

Vocation initiale	Vocation actuelle	Adresse	Date d'édification
Caserne de cavalerie	Bibliothèque	2, 4 place du Château	2e quart 18e siècle
Caserne royale	manufacture de fermentation du tabac, puis logements	5 rue de la Caserne	1739
Chapelle de pèlerinage Notre-Dame-du-Bon-Secours		rue de la Chapelle	1667
Château fort	ne subsiste qu'une partie de mur et une tour	place du Château	milieu du Moyen-Age
Maison de bailli	Maison du Temps Libre	3 place du Château	1766
Ligne fortifiée dite ligne de la Lauter ou ligne de Wissembourg			18 ^e s.
Fortification d'agglomération avec tours			
Maison du bailli Holzapfel	20 rue de la Première-Armée		1592 ; 1716
Maison de bailli	école	22 rue de la Première Armée	1775 ?
Magasin à grains, manutention	école	24 rue de la Première Armée	1769 ; 1806
Edifice logistique	Foyer avicole St-Antoine	27 rue de la Première Armée	1612 ; 1728
Magasin de fourrage	logements	5 rue du Faubourg	1781

Presbytère (construit sur le site de l'ancien château – dans le jardin une tour ayant fait partie de l'enceinte)		1 rue de la Haute-Batterie	1756
Ancienne poudrière, temple	Temple protestant	rue du Temple	1708 ; 1888
Maison de maître, dite maison Adam	Locaux de la MJC	7 rue des Trois-Rois	milieu 18 ^e s.
Bureau d'octroi	logements	1 rue du Général Mittelhauser	1801
Ecuries royales	centre de secours	9-15 rue des Ecuries	1783
Cimetière juif	cimetière	rue de la Chapelle	4 ^e quart 19 ^e s.
Cimetière de catholiques et de protestants	cimetière	rue de la Chapelle	1797
Gare	agrandie après la 1 ^{re} Guerre mondiale	3 rue de la Gare	1874



Maison Adam



Temple protestant

A ces anciens et actuels édifices publics, l'inventaire a sélectionné quelques maisons particulières. Une maison conserve une porte charretière de passage d'entrée datée de 1568 ; deux autres maisons sont datées de 1612 et 1689, et quatre autres portent une date du 18^e siècle.

Tableau 28 : Demeures d'intérêt à Lauterbourg

	Adresse	Date de construction
Maison	4 rue des Ecuries	1725 ?
Maison	7 rue de l'Eglise	1690
Ferme	2 rue de la Paix	17 ^e s. - 1 ^{er} quart 18 ^e s.
Maison (plus ancienne de Lauterbourg)	13 rue de la Première Armée	1568 - 18 ^e s.
Maison de notable (remaniée et dénaturée)	18 rue de la Première Armée	1713
Maison	2 rue des Trois-Rois	1762
Maison	4 rue des Trois-Rois	1725
Maison	8 rue des Trois-Rois	18 ^e s.



2 rue des Trois-Rois

Sur la soixantaine de maisons et anciens logis de ferme repérés à l'inventaire Mérimée, la majorité comporte une

cave profonde, parfois voûtée, un rez-de-chaussée et un étage carré. Les maisons ont pignon ou gouttereau sur rue, sont souvent de construction mixte, c'est-à-dire en maçonnerie (de briques) et en pan de bois. Elles étaient probablement très souvent entièrement en pan de bois avant les restaurations et reconstructions partielles dues à la dernière guerre. Les maisons entièrement en maçonnerie sont soit des maisons de qualité du 18^e siècle, soit des maisons plus récentes de la fin du 19^e siècle ou du début du 20^e siècle (sans compter celles postérieures à la guerre, ce qui constitue l'essentiel de l'habitat).

6.5.3.2 Scheibenhard

Dû aux dommages de la dernière guerre, la plupart des maisons sont modernes.

Seules 27 maisons et fermes ont été repérées à l'inventaire Mérimée, dont 2 sélectionnées. Les maisons repérées datent dans l'ensemble du 18^e et du 19^e siècle. Elles sont en majorité à pignon sur rue (78%), en rez-de-chaussée (89%) et en pan de bois (74%). Le rez-de-chaussée a parfois été plus ou moins refait en maçonnerie.

Les fermes sont le plus souvent à cour ouverte, parfois encloses par une palissade ou un grillage. Les dépendances ont généralement été reconstruites et comportent toujours une grange avec étable en fond de cour.

L'église de Scheibenhard a été endommagée en 1940 et démolie. Une nouvelle église a été érigée en 1962. L'église primitive, qui datait probablement du 13^e siècle, avait été remplacée à la fin du 18^e siècle. Le cimetière se trouve à l'emplacement de l'église médiévale.

Un moulin à grains (moulin Saint-Georges) fut actif dans le village du début du 18^e siècle à 1923. Il fut vendu à la

féculerie de l'Est, qui l'exploita comme moulin à pommes de terre jusqu'en 1964. Depuis, le site est plus ou moins à l'abandon.

Tableau 29 : Demeures d'intérêt à Scheibenhart

	Adresse	Date de construction
Presbytère	8 rue du 19 Mars 1945	1878
Ancienne ferme, puis restaurant, puis habitation	6 rue du 19 Mars 1945	1780 ?
Ancienne ferme	1 rue du Cimetière	1810
Ancienne ferme (la plus ancienne datée du village)	3A rue du Moulin	1742
Maison d'habitation de l'ancien moulin	5 impasse du Moulin	1755



Ancienne ferme de 1742

6.5.3.3 Niederlauterbach

L'inventaire Mérimée a constitué des dossiers sur plusieurs anciennes fermes du village. 94 fermes ont été repérées, dont 12 sélectionnées. Certaines présentent des pans de bois avec recherches décoratives d'un type

particulier : guettes en K, en V, en X, ou en chevron, losanges, croix de Saint-André.



Les fermes comportaient des granges avec étables en fond de cour, lesquelles ont été généralement remaniées et reconstruites. Les logis étaient souvent prolongés par une dépendance ouverte sur la cour en partie basse, comportant un étage. Les affectations ont changé selon l'époque et les cultures.

Les logis sont en majorité à pignon sur rue (91%) en pan de bois (71%) et en rez-de-chaussée (78%). Les caves sont toutes partielles, souvent situées à l'arrière. Les logis de construction mixte sont moins anciens ou comportent des parties refaites en maçonnerie qui étaient primitivement en pan de bois. Les logis entièrement en maçonnerie sont les moins anciens (fin 19^e et 20^e siècle).

Les dates portées se situent principalement sur les poteaux corniers, mais sont souvent quasi illisibles comme les inscriptions commémoratives qui les accompagnent.

Le bâti est relativement mité par des reconstructions postérieures à la guerre.

Tableau 30 : Bâtiments d'intérêt à Niederlauterbach

	Adresse	Date de construction
Chapelle Notre-Dame-du-Chêne	rue Principale	1962 (en remplacement d'une ancienne chapelle détruite en 1940)
Eglise paroissiale Ste-Marguerite	rue Principale	12 ^e s. - 1773
Cimetière	rue Principale	Moyen Age
Presbytère, puis logements	1 rue Principale	1750
Ferme	6 rue Principale	1801
Ferme	7 rue Principale	1720
Ferme	8 rue Principale	
Ferme	10 rue Principale	1723
Ferme	11 rue Principale	1730
Ferme	14 rue Principale	1707 ?
Ferme	24 rue Principale	1667
Ferme	31 rue Principale	18 ^e s.
Ferme	33 rue Principale	18 ^e s.
Ferme	40 rue Principale	1802
Ferme	58 rue Principale	1706
Ferme	70 rue Principale	1798
Ferme	29 rue de l'Ecole	1806



Chapelle Notre-Dame-du-Chêne



Poteau cornier (rue Principale)

6.5.4 – Petit patrimoine

Le petit patrimoine est représenté principalement par diverses croix de chemin.



6.6 ANALYSE URBAINE ET PAYSAGERE : LES ENJEUX

Ce qu'il faut retenir :

Dans les 3 communes...

- Une consommation d'espace liée à l'habitat en nette diminution depuis les vingt dernières années.
- Sauf à Niederlauterbach (près de 2 hectares), les possibilités de densification du tissu bâti existant sont peu importantes et se limitent à quelques ares.
- Des arbres d'alignement le long des routes départementales à préserver et à renforcer afin de conforter leur intérêt paysager (RD 48 qui traverse la zone portuaire à Lauterbourg ; RD 244 entre Scheibenhart et Niederlauterbach...)

Lauterbourg

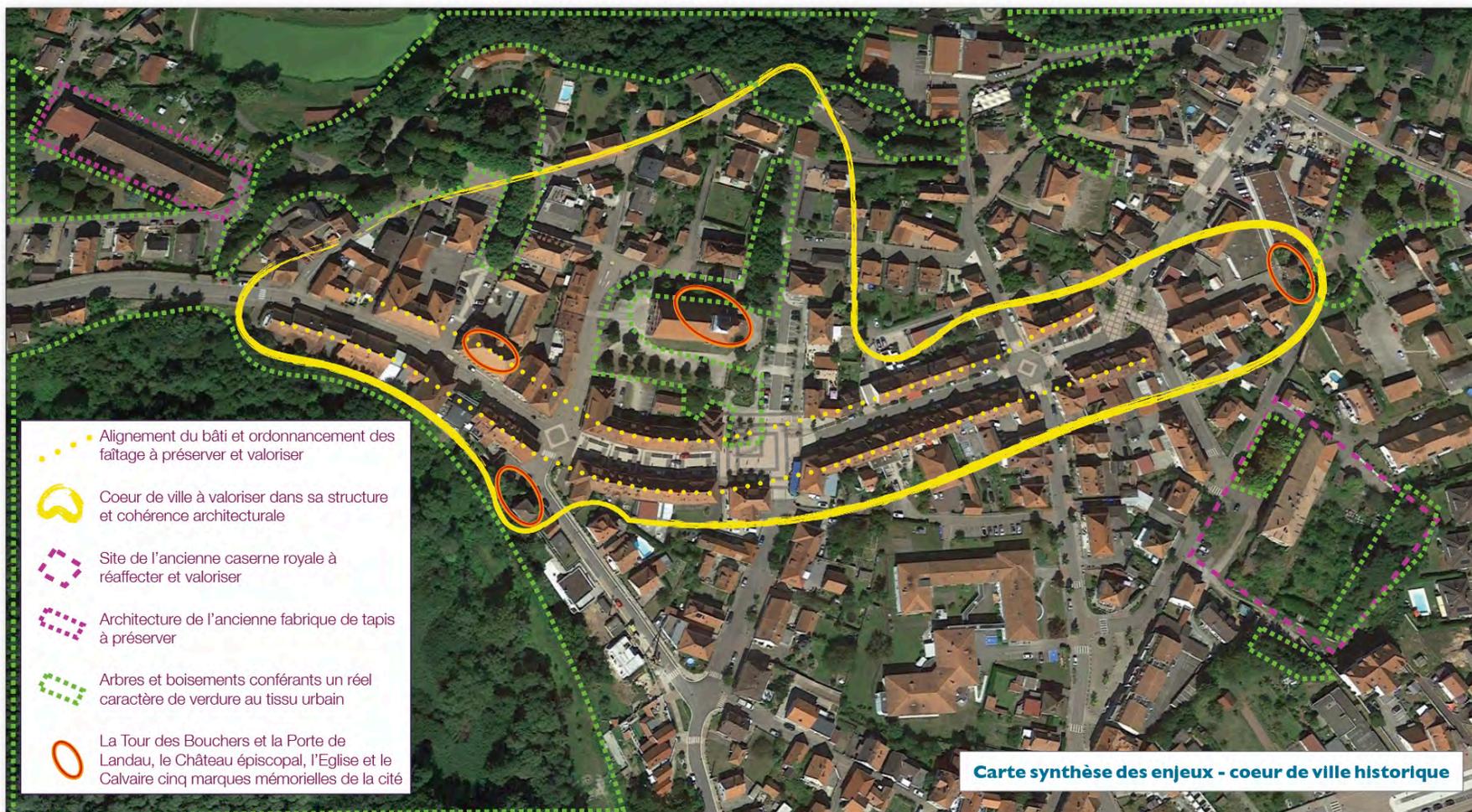
- Un centre-ville historique qui combine de nombreux éléments de patrimoine architectural remarquable, une unité d'alignement du bâti, malgré les destructions dues à la dernière guerre.
- Six ensembles bâtis inscrits aux Monuments historiques et bénéficiant de périmètres de protection.
- Des quartiers pavillonnaires classiques et quelques îlots collectifs à loyers aidés de part et d'autre du centre historique et peu reliés aux zones de services et de loisirs, notamment par des modes doux.
- Un développement limité par la topographie et la présence de la Lauter.



ENJEUX

A Lauterbourg :

- **Préserver et valoriser la structure quasi monumentale du coeur de ville**
- **Préserver et amplifier la belle présence du végétal, notamment d'arbres monumentaux au coeur du tissu urbain**
- **Conforter l'idée de couloir végétal le long de la RD 248 dans sa traversée de la zone industrielle portuaire**
- **Penser le développement urbain en harmonie avec la structure éco-paysagère qui enserme la ville**
- **Imaginer le développement urbain et touristique de long terme en un site Gare / Bassin des Mouettes pour valoriser une urbanisme ouvert sur la nature et l'eau**
- **Prévoir le maillage des quartiers par la valorisation / création d'itinéraires piétons / vélos sûrs et agréables**
- **Prendre en compte le potentiel de densification de 37 logements à l'intérieur du tissu urbain existant**



Ce qu'il faut retenir :

À Niederlauterbach

- Un lotissement qui a remplacé l'espace de l'ancienne voie ferrée, séparé du centre village par un «sas» non bâti constitué de fonds de jardins, prés et vergers.
- Un contraste marqué entre le centre ancien au patrimoine bien conservé et à l'alignement remarquable, circonscrit par des coupures vertes, et les extensions pavillonnaires récentes.
- Un site d'activités et une entrée de ville, côté est, dont l'intégration paysagère est à améliorer.
- Une forêt au nord qui entoure de plus en plus les bords de la Lauter et ses prairies de fauche.
- Un espace agricole au sud du village, mité par les sorties d'exploitation et les puits de pétrole.



ENJEUX

- Préserver l'ordonnancement remarquable du bâti
- Conforter le statut éco-paysager de la ripisylve
- Valoriser la ceinture de promenade
- Préserver et valoriser l'ambiance champêtre et de vergers du sas central et prérenniser sa valeur paysagère d'usage collectif
- Faire le choix d'une forme urbaine à la fois compacte et respectueuse de l'ambiance champêtre existante
- Prévoir l'intégration paysagère du site d'activité grâce à la réalisation d'une interface paysagère constituée d'espace de vergers et/ou bosquets de type ripisylve
- Prévoir la possibilité de réalisation d'un alignement d'arbres le long de la route départementale reliant Scheibehard pour donner un nouveau statut paysager à cet axe
- Garantir des solutions d'avenir aux exploitations tout en limitant de la meilleure manière le mitage de l'espace agricole
- Prendre en compte le potentiel de densification de 29 logements à l'intérieur du tissu urbain existant

Ce qu'il faut retenir :

À Scheibenhart

- Un village traversé par une infrastructure routière, qui s'est développé un peu à l'écart de la Lauter sur les hauteurs.
- Un village frontière dont le bâti ancien a été fortement endommagé lors de la dernière guerre.
- Un bâti hétérogène et une organisation peu lisible.
- Un ancien moulin plus ou moins à l'abandon.
- Un quartier «annexe» en conurbation avec Lauterbourg.
- Des entrées de ville à améliorer (présence abrupte d'une exploitation agricole, de la zone d'activités de Niederlauterbach, des extensions récentes).
- Une partie des abords de la Lauter qui gagnerait à être davantage valorisée.
- Une présence du végétal qui amoindrit l'impact de l'ancienne plateforme douanière et de l'autoroute.



ENJEUX

- Conforter le rôle paysager majeur du végétal qui adoucit fondamentalement la perception paysagère des infrastructures omniprésentes
- Engager avec les acteurs concernés un plan de valorisation urbaine et paysagère de l'ex-plateforme douanière
- Maintenir et poursuivre la structuration de l'insertion paysagère de l'espace commercial par la naturation de ses abords
- Préserver Scheibenhart «village» d'une perception de continuité urbaine depuis Lauterbourg, ceci grâce à la préservation et au renforcement de la structure végétale existante
- Prévoir une intégration paysagère ambitieuse de l'espace d'implantation des exploitations agricoles par la plantation d'une ceinture de micro-boisement ou la création d'un espace de vergers/bosquets
- Prévoir la possibilité de réalisation d'un alignement d'arbres le long de la route départementale pour donner un nouveau statut paysager au maillon reliant l'échangeur au village
- Préserver le caractère naturel et bucolique des perspectives paysagères qui donnent sur la Lauter
- Prendre en compte le potentiel de densification de 29 logements à l'intérieur du tissu urbain existant

- POURSUIVRE LA STRUCTURATION ET L'ORDONNEMENT PAYSAGÈRE DE L'EX-PLATEFORME DOUANIÈRE/ESPACE COMMERCIAL
- MAINTENIR LA QUALITÉ VISUELLE ET LE LOGEMENT EN CONJUGATION AVEC LAUTERBOURG ET LE VILLAGE
- PRÉVOIR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
- RÉALISER UN VÉGÉTABLE ALIGNEMENT D'ARBRES LE LONG DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE
- PRÉSERVER LE CARACTÈRE NATUREL DES ABORDS DE LA LAUTER

B- ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

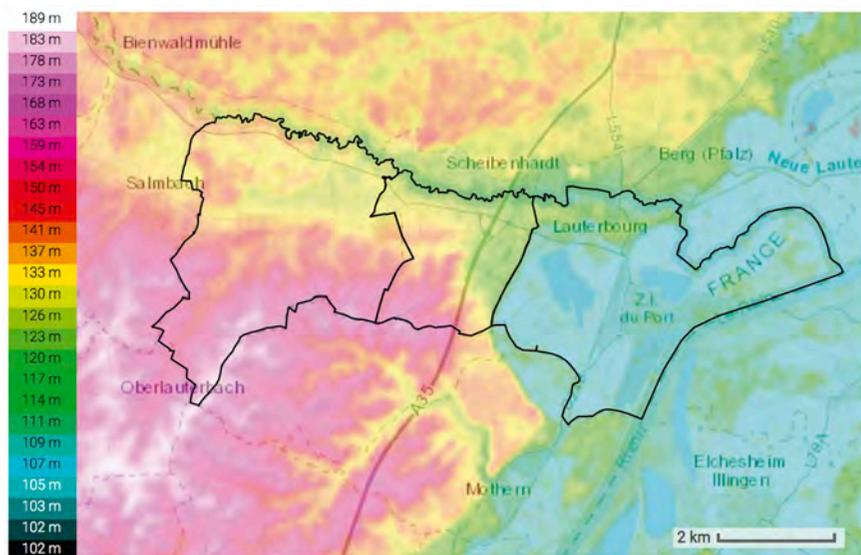
CHAPITRE 7 : CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

7.1 CONTEXTE PHYSIQUE

7.1.1 – Relief

La commune de Lauterbourg couvre une superficie de 1124 hectares au nord-est du département du Bas-Rhin. La commune est limitée au nord par la Lauter et à l'est par le Rhin. Il s'agit d'une zone de plaine située dans la vallée alluviale du Rhin. L'altitude varie entre 104 et 129 m, pour une altitude moyenne de 117 m environ.

Figure 48 : Relief



Source : <http://fr-fr.topographic-map.com/>

La commune de Scheibenhardt se trouve au nord du département du Bas-Rhin à la frontière avec l'Allemagne, voisine du ban communal de Lauterbourg. Elle couvre une

superficie de 452,7 ha. La commune est située dans la plaine d'Alsace, son altitude varie entre 115 et 178 m, pour une altitude moyenne d'environ 130 m.

Niederlauterbach couvre une superficie de 1112 ha dans la vallée de la Lauter au nord du département du Bas-Rhin, jouxtant Scheibenhardt. La Lauter forme la frontière nord de la commune et son altitude varie entre 122 m et 191 m pour une altitude moyenne d'environ 157 m.

7.1.2 – Géologie et pédologie

La commune de Lauterbourg se trouve sur des roches du Pléistocène moyen et supérieur.

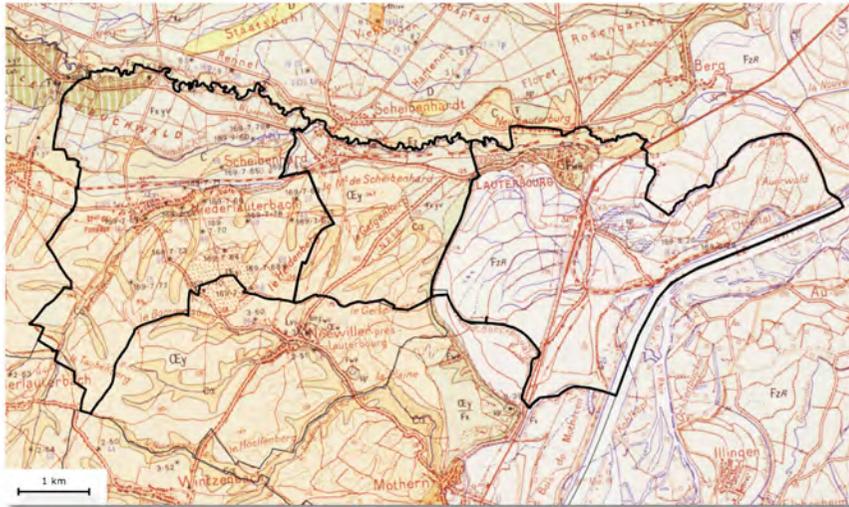
Les sols de la commune sont composés des sols de la plaine de l'Ill et du Rhin, formés par les sols de la basse plaine sableuse du Rhin et de la basse terrasse du Rhin, et des sols des vallées des rivières vosgiennes et du Jura formés par les sols des alluvions des rivières vosgiennes du nord de l'Alsace.

Les communes de Scheibenhardt et Niederlauterbach se trouvent sur des roches du Pléistocène inférieur et du Pliocène.

Les sols de la commune sont composés des sols de la basse plaine sableuse du Rhin et de la basse terrasse du Rhin et des alluvions des rivières vosgiennes du nord de l'Alsace.



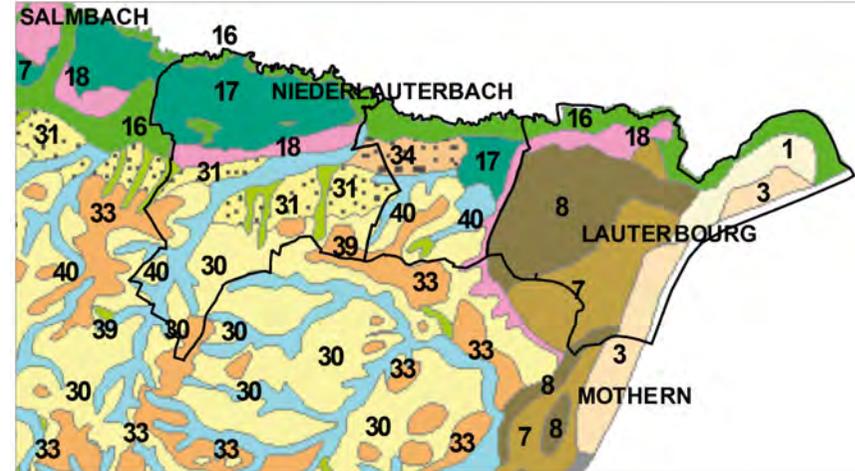
Figure 49 : Géologie



Source : Carte géologique imprimée 1/50000 (BRGM)

- Holocène : Dunes et placages éoliens sur alluvions wurmiennes ou rissiennes
- Holocène : Tourbes ou formations marécageuses des colluvions sableuses recouvrant les terrasses alluviales ménières
- Holocène : Colluvions indifférenciées (limons et sables) peu épaisses
- Holocène : Dépôts de fond de vallon d'origine colluviale, de plus de 2,50 m d'épaisseur (sables, limons, argiles et tourbes intercalés)
- Holocène : Alluvions sablo-limoneuses des cours d'eau secondaires et colluvions des terrasses ménières
- Holocène : Colluvions loessiques
- Holocène : Alluvions ménières indifférenciées (graviers, sables et limons)
- Holocène : Alluvions sablo-limoneuses et tourbeuses (Préboréal - début du Boréal)
- Quaternaire supérieur et moyen : Loess sableux wurmiens d'origine dolémitique
- Quaternaire supérieur et moyen : Loess typiques : Würm (le lehm sur ce loess est assimilé au Würm)
- Quaternaire supérieur et moyen : Loess typiques : Würm (le lehm sur ce loess est assimilé au Würm) mais ayant des alluvions rissiennes
- Quaternaire supérieur et moyen : Loess typiques : Mindel
- Quaternaire supérieur et moyen : Loess indifférenciés, alcalifiés
- Quaternaire supérieur et moyen : Limons sableux ou fossilifères, altérés, d'âge Riss à Würm probable
- "Quaternaire supérieur et moyen : Sables et graviers "rouges" originaires des Vosges (ou de la Forêt-Noire)"
- "Quaternaire supérieur et moyen : Sables et graviers "rouges" originaires des Vosges (ou de la Forêt-Noire) : rissiens"
- "Quaternaire supérieur et moyen : Sables et graviers "rouges" originaires des Vosges (ou de la Forêt-Noire) en nappes peu épaisses sur sables et argiles piocènes (Pliocène indifférencié, non fossilifère : sables et galets peu argileux)"
- Quaternaire supérieur et moyen : Sables et graviers rissiens ou wurmiens sur argiles et marnes probablement du Quaternaire ancien
- Quaternaire supérieur et moyen : Sables micacés du Mindel et graviers
- Quaternaire ancien : Argiles ligniteuses sous w-y
- Pliocène : Pliocène indifférencié, non fossilifère : sables et galets peu argileux (notation ponctuelle)
- "Mioène (Aquitainien) : Couches à Corbiacules : "Calcaire de Bôchelberg, Palatinat", type "Bassin de Mayence"
- Hydro

Figure 50 : Pédologie



Source : Référentiel régional pédologique de la Région Alsace, échelle 1/25000

Légende

Plaine de l'Ill et du Rhin

Basse plaine sableuse du Rhin

- 1 - Sols sableux à limono-sableux, calcaires, plus ou moins profonds, sur alluvions sableuses de la basse plaine du Rhin
- 2 - Sols très sableux à sablo-limoneux, calcaires, moyennement profonds avec quelques épandages calcaireux, sur alluvions sableuses de la basse plaine du Rhin
- 3 - Sols limono-argilo-sableux calcaires ou calcaires, profonds hydromorphes sur alluvions sablo-argileuses de la basse plaine du Rhin

Basse terrasse du Rhin (Hardt grise)

- 7 - Sols limono-argilo-sableux, calcaireux, peu à moyennement profonds (30-60/60 cm), calcaires sur alluvions calcaireuses de la basse terrasse du Rhin (Hardt grise)
- 8 - Sols limono-sablo-argileux, généralement profonds, peu à moyennement hydromorphes, calcaires, liés aux anciens méandres d'inondation des alluvions de la basse terrasse du Rhin (Hardt profonde)

Basse terrasse du Rhin (Hardt rouge)

- 9 - Sols limono-sablo-argileux, plus ou moins rubéifiés, peu à moyennement profonds de la basse terrasse des alluvions du Rhin (Hardt Rouge)

Vallées des rivières vosgiennes et du Jura

Alluvions des rivières vosgiennes du Nord de l'Alsace

- 16 - Sols de texture variable, souvent hydromorphes, des alluvions récentes des rivières vosgiennes du Nord
- 17 - Sols de texture variable, souvent lessivés et hydromorphes, des alluvions anciennes des rivières vosgiennes du Nord
- 18 - Sols sableux acides (localement podzolisés) profonds sur cône d'épandage sableux du Pliocène (plaine de Haguenau)
- 19 - Sols sableux acides hydromorphes (et podzolisés) profonds sur cône d'épandage sableux du Pliocène (plaine de Haguenau)

Levées limoneuses (loess et lehms)

Loess

- 30 - Sols bruns calcaires limoneux profonds sur loess
- 31 - Sols bruns calcaires limoneux à limono-sablo-argileux profonds sur loess remaniés par des sables d'origine vosgienne
- 32 - Sols bruns calcaires limono-argileux (à argilo-limoneux) profonds sur loess

Lehm-loess

- 33 - Sols bruns faiblement lessivés à bruns lessivés limoneux à limono-argileux profonds plus ou moins hydromorphes sur lehm-loess
- 34 - Sols bruns faiblement lessivés à lessivés limoneux à limono-argileux profonds plus ou moins hydromorphes sur lehm-loess remaniés par des sables d'origine vosgienne
- 35 - Sols bruns calcaires à faiblement lessivés limono-argileux à argilo-limoneux profonds hydromorphes sur lehm-loess

Vallons loessiques

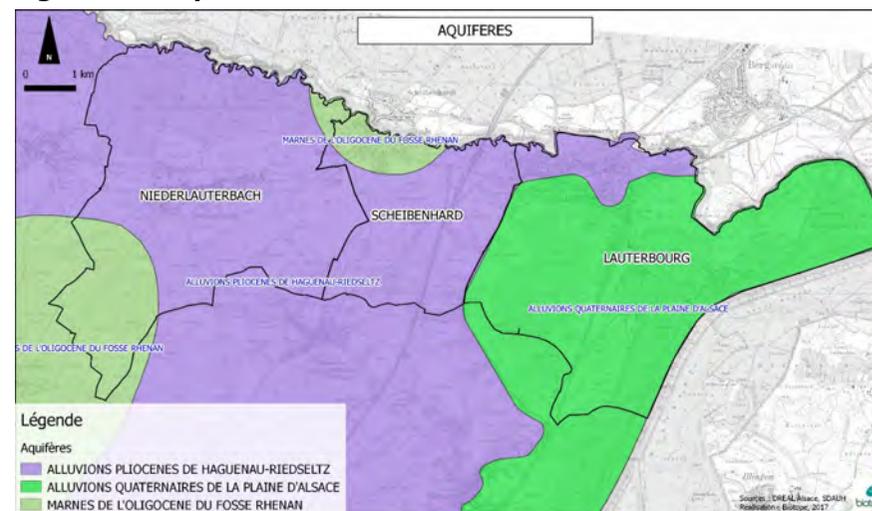
- 39 - Sols bruns colluviaux calcaires limoneux profonds des vallons secs sur loess
- 40 - Sols bruns colluviaux calcaires limoneux profonds peu hydromorphes des vallons humides sur loess

7.1.3 – Aquifère

Sur le territoire communal de Lauterbourg, une seule masse d'eau souterraine (= unité hydrogéologique cohérente, présentant des caractéristiques assez homogènes et pour laquelle un même objectif est défini), de type « alluvionnaire », a été identifiée : la nappe du Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace, qui comprend deux entités hydrogéologiques (Aquifère des alluvions quaternaires de la Plaine d'Alsace ; alluvions pliocènes de Haguenau-Riedseltz). Elle est caractérisée par sa surface importante (3300 km²) et son réservoir de près de 35 milliards de m³ du côté français. Elle permet de couvrir une grande partie des besoins en eau potable et contribue à l'existence de milieux naturels typiques. Surmontée par des terrains perméables et située à faible profondeur, la nappe est vulnérable et sensible aux pollutions diffuses ou ponctuelles, d'origine industrielle, domestique ou agricole. D'après le SDAGE 2016-2021, l'état quantitatif est bon pour cette masse d'eau. L'objectif de bon état chimique a été reporté à 2027 à cause des conditions naturelles et de la faisabilité technique (Nitrates, Phytosanitaires, Chlorures).

Sur le territoire communal de Scheibenhart et Niederlauterbach, seule l'entité hydrogéologique des alluvions pliocènes de Haguenau-Riedseltz est présente. On y trouve également les Marnes de l'Oligocène du Fossé rhénan, mais qui n'apparaissent, sur cette zone d'Alsace, qu'à la faveur de dômes, horsts ou diapirs, dans les alluvions du Fossé rhénan. Elles ne sont pas aquifères.

Figure 51 : Aquifères



7.1.4 – Hydrographie

La commune de Lauterbourg se situe sur les bassins versants de la Lauter et du Rhin. Elle est parcourue au Nord par la Lauter et la vieille Lauter, affluents du Rhin, et à l'Est par le Rhin. Des bassins et gravières sont également présents sur le ban communal.

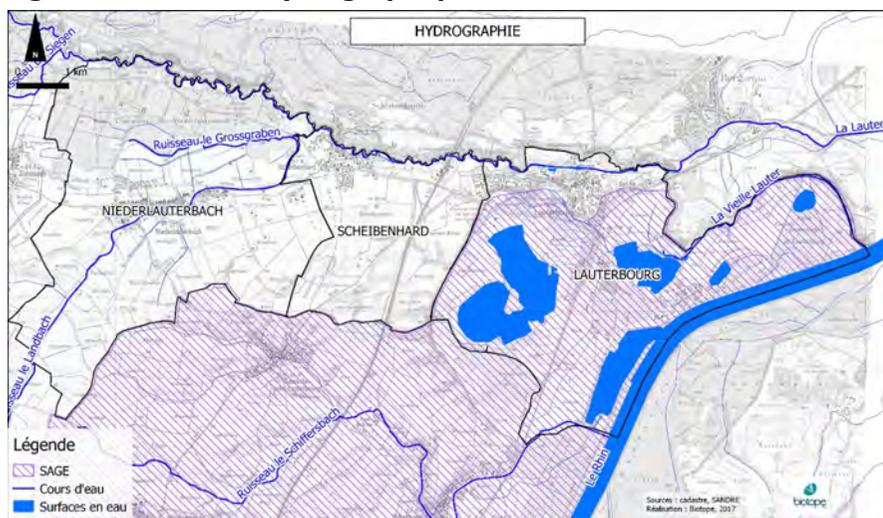
La Lauter forme également la limite nord de Scheibenhart et Niederlauterbach (frontière avec l'Allemagne). Niederlauterbach est par ailleurs traversé par le Landbach et son affluent le Grossgraben.

Les communes sont incluses dans les périmètres du SDAGE Rhin-Meuse. Une grande partie de la commune de Lauterbourg est également incluse dans le périmètre du SAGE Ill-Nappe-Rhin pour les eaux souterraines et superficielles (approuvé le 11/12/2014).

Les PLU devront être compatibles avec le SDAGE Rhin-Meuse et avec le SAGE pour Lauterbourg. Le SDAGE fixe l'atteinte du bon état écologique et chimique de la Lauter en 2027.

Les communes se situent dans la zone vulnérable aux nitrates (directive européenne « nitrates » du 12 décembre 1991 visant à protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en mettant en œuvre des programmes d'actions dans les zones dites vulnérables). Le 5ème programme d'actions régional a été signé par le Préfet de la région Alsace le 2 juin 2014.

Figure 52 : Réseau hydrographique



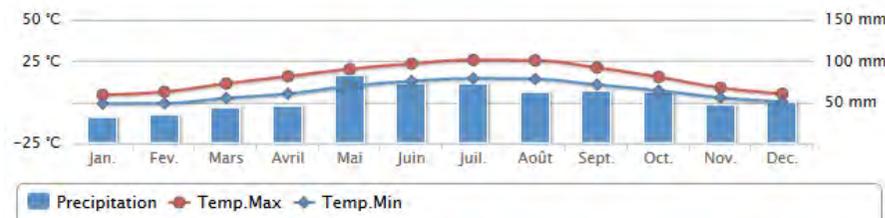
7.1.5 – Climat

Le climat est de type semi-continental avec d'importants écarts thermiques annuels, un hiver froid et sec et un été chaud avec d'importantes précipitations sous forme

d'orages. La station météorologique la plus proche est celle de Strasbourg. D'après les normales calculées entre 1981 et 2010, le régime pluviométrique est assez marqué avec 665 mm par an en moyenne (étalées sur 115 jours), de fortes pluies d'orage se concentrant surtout sur l'été.

La température moyenne annuelle maximale est de 15,25°C, avec un maximum relevé de 38,7°C en août. La température moyenne annuelle minimale est de 6,5°C, avec un minimum de -23,6°C en janvier. L'ensoleillement annuel moyen est d'environ 1 693 heures, contre une moyenne nationale de 1 819 heures de soleil.

Figure 53 : Diagramme ombrothermique, station de Strasbourg (1981-2010) – Source : Météo-France



7.2 ENTITES NATURELLES

De nombreux milieux naturels et semi-naturels sont présents sur le territoire des trois communes : les milieux forestiers ; les zones humides ; les milieux ouverts prairiaux ; et les milieux agricoles.

Figure 54 : Occupation du sol à Lauterbourg

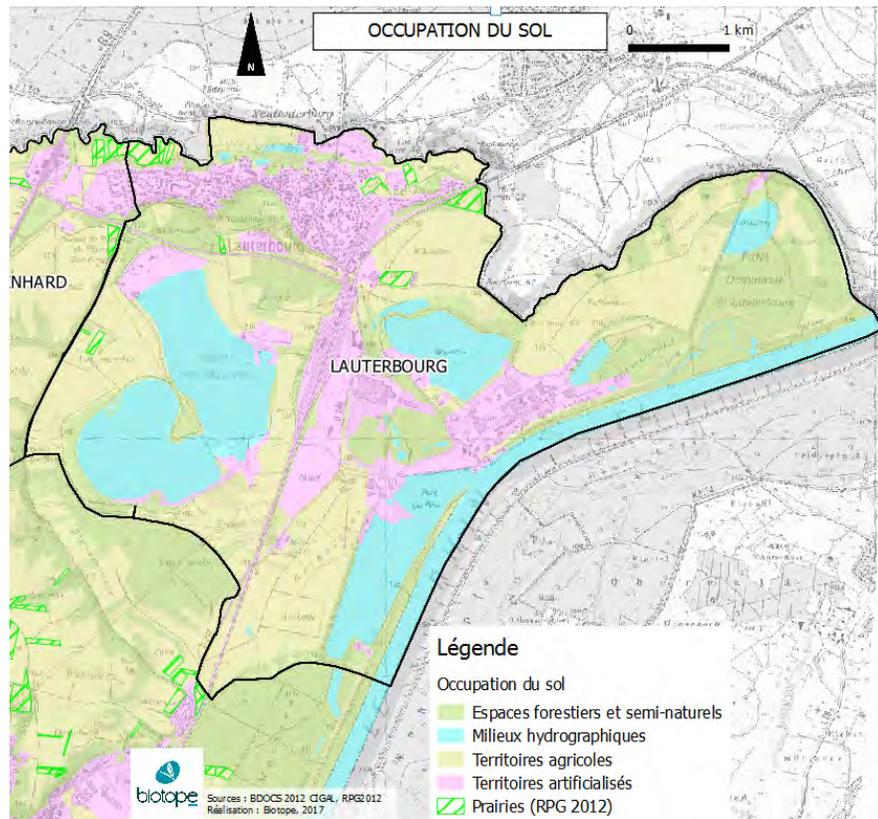


Figure 55 : Occupation du sol à Scheibenhart

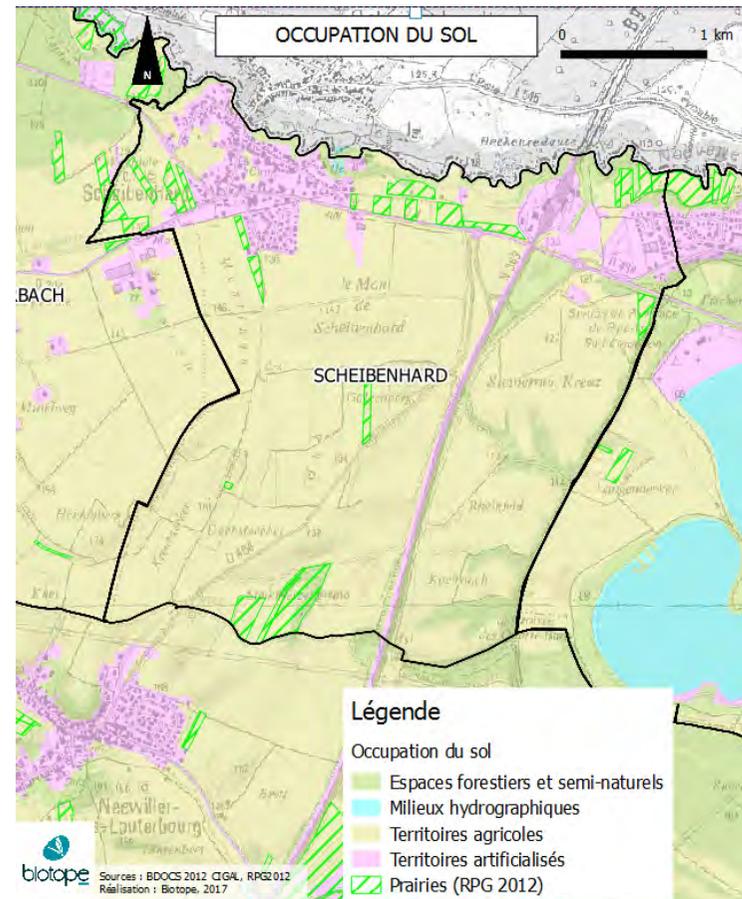
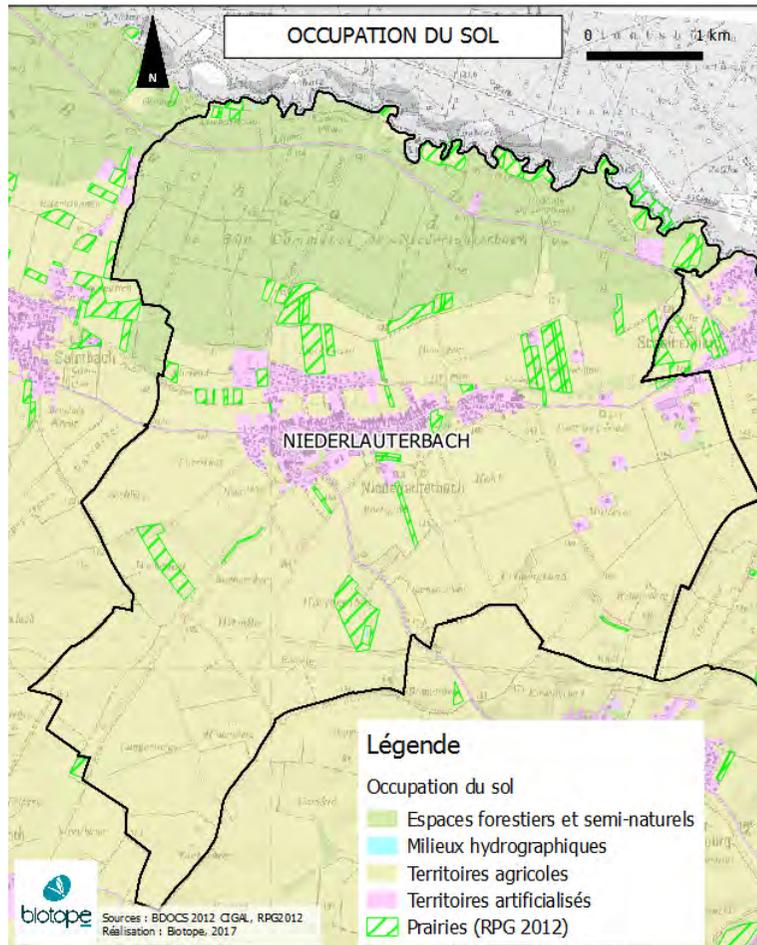




Figure 56 : Occupation du sol à Niederlauterbach



7.2.1 – Les milieux forestiers

La forêt représente une proportion non négligeable de la surface de la commune de Lauterbourg, soit environ 25 %. Il s'agit principalement de forêts humides

présentes en bordure des zones humides à l'est de la commune et au niveau de l'ancien château épiscopal.

Les milieux forestiers ne représentent qu'une très faible proportion de la surface de la commune de Scheibenhart. Ils ne sont présents qu'au nord de la commune avec la ripisylve de la Lauter ainsi qu'à l'est et au sud-est.

Les boisements représentent près du tiers de la surface de la commune de Niederlauterbach. Ils sont présents au nord de la commune et font partie de la forêt du Bruchwald (forêt communale).

7.2.2 – Les milieux agricoles

Les milieux agricoles sur les trois communes sont principalement des cultures annuelles (maïs et blé).

Les espaces agricoles à forte valeur environnementale et paysagère (prairies, vergers) sont ainsi peu représentés. Ils sont notamment présents autour du bourg de Niederlauterbach et le long de la Lauter.

Les haies et arbres isolés présents dans l'espace agricole jouent également un rôle très important pour la biodiversité.

7.2.3 – Les zones humides et aquatiques

Définition : une zone humide est un « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce [...] de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1 du Code de l'environnement). Cette définition met en avant trois critères importants sensés caractériser les zones humides : la présence d'eau de façon permanente ou temporaire (inondations ponctuelles), l'hydromorphie des sols c'est à dire sa capacité à retenir l'eau, une formation végétale caractéristique de type hygrophile (joncs, carex...).

Les zones humides sont aujourd’hui reconnues comme des milieux particulièrement importants à maintenir et à restaurer en raison des fonctions favorables qu’elles assurent (rétention des eaux, piégeage de sédiments et épuration des eaux, réservoirs de biodiversité). Elles sont ainsi protégées par la Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 2006), et font l’objet d’inventaires de plus en plus précis et de programmes de reconquête (SDAGE, SAGE). Un programme Life a également été mené sur la Lauter.

Selon le SDAGE 2016-2021 (d’après les données de l’inventaire des zones humides du département du Bas-Rhin), cinq zones humides remarquables (surfaci-ques) sont présentes sur la commune de Lauterbourg :

- « Fischerwald »
- « Vielle Lauter »
- « Bois de l’hôpital »
- « Rueckenwald »
- « Bois de Mothern »

Aucune zone humide remarquable surfacique n’est présente sur la commune de Scheibenhart, ni de Niederlauterbach d’après le SDAGE 2016-2021.

Le cours d’eau de la Lauter, de l’aval d’Altenstadt à Lauterbourg (passant donc sur les 3 communes), a été noté comme zone humide remarquable linéaire.

La Base de données des Zones à Dominante Humide (ZDH) CIGAL (établie selon une méthode systématique par photo-interprétation) permet de fournir une cartographie d’alerte et de signalement des zones humides en Alsace (mais pas un inventaire exhaustif de celles-ci). Elle a pour but de servir d’appui à l’inventaire des zones humides tel que prévu dans le SDAGE.

Les habitats potentiellement humides sont situés autour des cours d’eau (à écoulement permanent ou temporaire),

notamment au nord des communes le long du cours d’eau de la Lauter. Ils sont très présents sur le territoire de Lauterbourg, notamment à l’Ouest et Nord-Est.

Le PLU devra privilégier les secteurs non humides pour le développement afin d’éviter la destruction directe des zones humides au regard de leur forte multifonctionnalité, ainsi que les atteintes indirectes (qualité des eaux). Si on ne peut éviter ou réduire leurs atteintes, des mesures de compensation relatives à l’impact (qualité, superficie) devront être définies.

Figure 57 : Zones humides à Lauterbourg d’après CIGAL

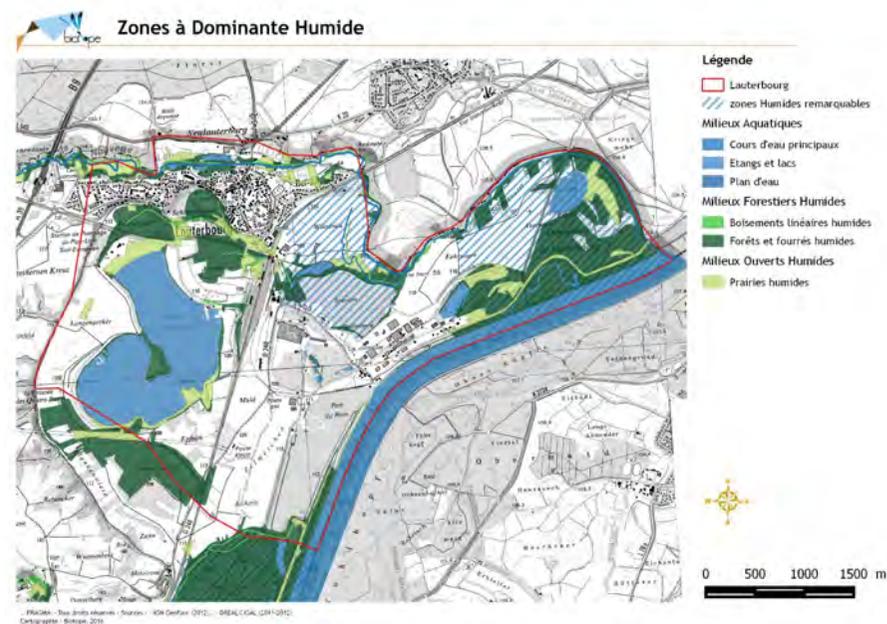




Figure 58 : Zones humides à Scheibenhart d'après CIGAL

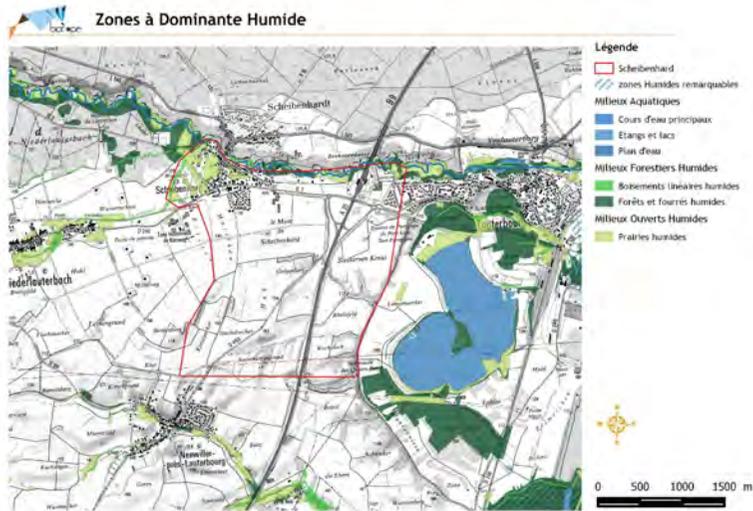
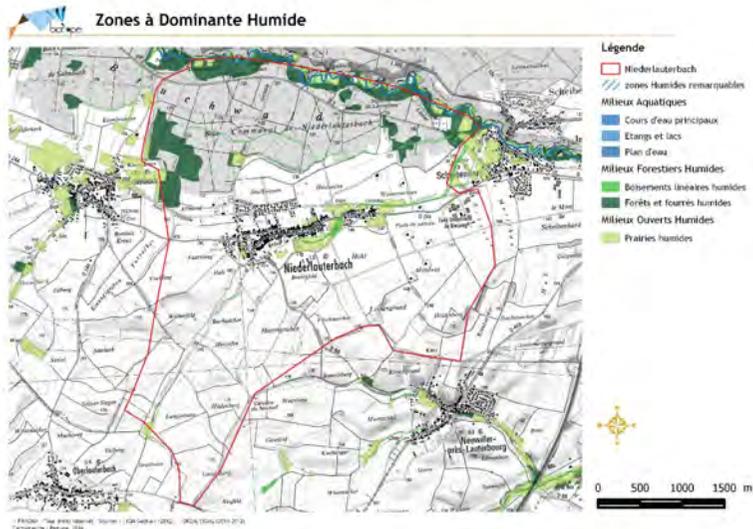


Figure 59 : Zones humides à Niederlauterbach d'après CIGAL



7.2.4 – Les milieux anthropisés jouant un rôle dans les fonctionnalités écologiques

Cette entité regroupe, dans les trois communes, notamment les espaces artificialisés (espaces verts urbains, friches, combles d’habitations, etc.) qui jouent un rôle important pour l’accueil de la biodiversité dite « ordinaire ».

7.3 PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIÉ

7.3.1 - Flore et habitats

Les habitats naturels d’intérêt sont principalement représentés par les milieux humides, boisements (aulnaie-frênaie, saulaie...) et prairies humides, situés en majorité dans la vallée de la Lauter.

7.3.1.1 La flore recensée à Lauterbourg

La base de données de la Société Botanique d’Alsace (SBA) recense 249 taxons (observés entre 1834 et 2008) dont 23 espèces inscrites sur les listes des espèces protégées nationalement (PN) ou régionalement (PR) : Flûteau à feuilles de Graminée (*Alisma gramineum*, 2003, PN, LR France et Alsace), Ail à tige anguleuse (*Allium angulosum*, 2006, PR, LR France et Alsace), Centaurée jaune tardive (*Blackstonia acuminata*, 2003, PR, LR Alsace), Chlorette (*Blackstonia perfoliata*, 2003, PR, LR Alsace), Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*, 1994, PR, LR Alsace), Épipactis des marais (*Epipactis palustris*, 1994, PR, LR Alsace), Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*, 2003, PR, LR Alsace), L’Hottonie des marais (*Hottonia palustris*, , PR, LR Alsace), Hydrocharis morène (*Hydrocharis morsus-ranae*, 2003, PR, LR Alsace), Inule des fleuves (*Inula britannica*, 2006, PR, LR France et Alsace), Jonc des Alpes (*Juncus alpinus*, 2003, PR, LR France et Alsace), Gesse des marais (*Lathyrus palustris*, 2006, PR, LR France et Alsace), Alsine à feuilles étroites

(*Minuartia hybrida*, 1962, PR, LR Alsace), (*Nymphoides peltata*, 1957, PR, LR Alsace), Orobranche (*Orobranche arenaria*, 1835, PR, LR France et Alsace), Osmonde royale (*Osmunda regalis*, PR, LR Alsace), Potamot filiforme (*Potamogeton trichoides*, 2006, PR, LR Alsace), Renoncule de Rion (*Ranunculus rionii*, 1990, PR, LR Alsace), Scirpe triquètre (*Schoenoplectus triqueter*, 2003, PR, LR France et Alsace), Sénéçon de printemps (*Senecio vernalis*, 2004, PR, LR Alsace), Ortie dioïque (*Urtica dioica*, 2004, PR, LR Alsace), Utriculaire intermédiaire (*Utricularia intermedia*, 1910, PR, LR France et Alsace), Petite utriculaire (*Utricularia minor*, 1900, PR, LR Alsace), Utriculaire vulgaire (*Utricularia vulgaris*, 2003, PR, LR Alsace), Valériane des prés (*Valeriana pratensis*, 2001, PR, LR Alsace).

7.3.1.2 La flore recensée à Scheibenhart

La base de données de la Société Botanique d'Alsace (SBA) recense 35 taxons (observés entre 1934 et 2004) dont 4 espèces inscrites sur la listes des espèces protégées régionalement (PR) : Calamagrostide blanchâtre (*Calamagrostis canescens*, 1999, PR, LR Alsace), Hottonie des marais (*Hottonia palustris*, 1985, PR, LR Alsace), Millepertuis de Desétangs (*Hypericum x desetangsii*, 1999, PR, LR Alsace), Queue-de-souris naine (*Myosurus minimus*, 1988, PR, LR Alsace).

7.3.1.3 La flore recensée à Niederlauterbach

La base de données de la Société Botanique d'Alsace (SBA) recense 113 taxons (observés entre 1900 et 2006) dont 2 espèces inscrites sur les listes des espèces protégées nationalement (PN) ou régionalement (PR) : Épipactis des marais (*Epipactis palustris*, 1992, PR, LR Alsace), Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis* 1950, PR, LR Alsace).

7.3.2 - Faune

Avec le système de la Liste rouge, chaque espèce peut être classée dans l'une des catégories suivantes (de la plus à la moins menacée), en fonction de son état de conservation : En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC).

7.3.2.1 La faune recensée à Lauterbourg

Concernant la faune, 258 espèces sont signalées sur la commune de Lauterbourg, d'après la base de données Faune-Alsace (<http://www.faune-alsace.org/>).

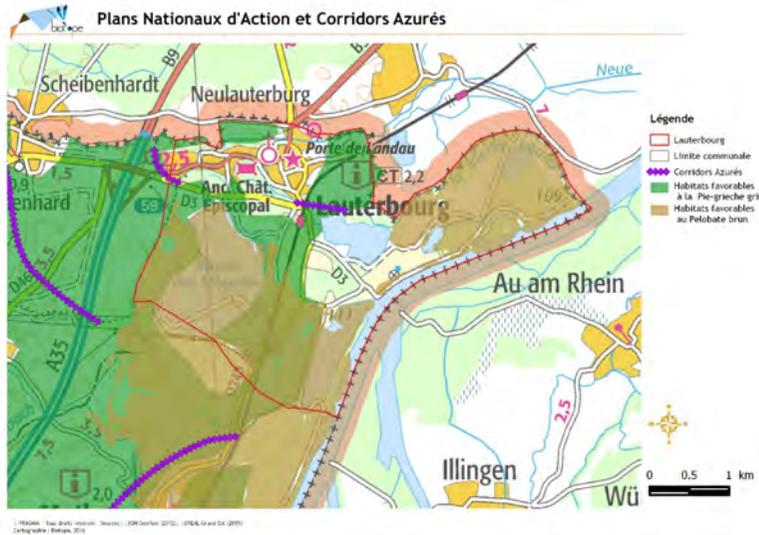
Pour les **amphibiens**, 12 espèces ont été identifiées sur la commune : Crapaud commun (*Bufo bufo*), Crapaud calamite (*Bufo calamita*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Grenouille verte indéterminée (*Pelophylax sp.*), Grenouille rieuse (*Pelophilax ridibundus*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Rainette verte (*Hyla arborea*), Triton crêté (*Triturus cristatus*), Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*).

Il est à noter que le PNA (Plan National d'Action) Pélobate brun intègre toutes les zones humides de la commune, qui représentent plus de la moitié de la superficie totale de celle-ci.

Les **Plans Nationaux d'Actions** (PNA) sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Chaque plan est construit en trois parties : synthèse des acquis sur le sujet ; enjeux et définition d'une stratégie à long terme ; objectifs et actions de conservation à mener. Les plans sont déclinés à l'échelle régionale.



Figure 60 : PNA et corridors sur Lauterbourg



Pour les **reptiles**, 6 espèces de reptile protégées ont été signalées sur la commune : Coronelle lisse (*Coronelle austriaca*), Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), Lézard des murailles (*Podracis muralis*), Lézard des souches (*Lacerta agilis*), Orvet fragile (*Anguis fragilis*) et Trachémyde écrite ou Tortue de Floride (*Trachemys scripta*).

La diversité entomologique est plutôt élevée sur la commune puisqu'on dénombre plus de 100 espèces d'**insectes** dont quatre espèces protégées nationalement.

Il s'agit de deux odonates : le Gomphe à pattes jaunes (*Gomphus flavipes*) et le Gomphe serpentifère (*Ophiogomphus cecilia*) ; et deux lépidoptères : l'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) (évalué comme quasi-menacé en France métropolitaine) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).



Azuré des paluds © Biotope



Cuivré des marais © Biotope

Une zone de déplacement (corridors) à Azuré est présente à l'intérieur de la commune. Il s'agit ici de zone de déplacement entre métapopulation.

125 espèces d'**oiseaux** ont été signalées sur la commune de Lauterbourg. La commune se trouve sur des habitats favorables à la Pie-grièche grise suivant le Plan National d'Action (PNA) Pie-grièche.

Parmi les 71 espèces nicheuses (certaine, possible ou probable), 11 sont classées vulnérable et 4 en danger sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Alsace (Odonat, 2014) :

- Cortège des milieux forestiers : Bec-croisé des sapins (vulnérable), Bondrée apivore (vulnérable),
- Cortège des milieux ouverts et arbustifs : Bruant jaune (vulnérable), Pie-grièche écorcheur (vulnérable), Hypolaïs icterine (Vulnérable), Locustelle tachetée (En Danger),
- Cortège des milieux humides : Faucon hobereau (Vulnérable), Fuligule morillon (Vulnérable), Grèbe castagneux (Vulnérable), Hironnelle de rivage (Vulnérable), Milan noir (Vulnérable), Mouette rieuse (En Danger), Petit gravelot (Vulnérable), Sterne pierregarin (En Danger), Vanneau huppé (En Danger).

Pour les **mammifères**, 11 espèces sont signalées sur la commune. Il s'agit d'espèces communes dont deux sont protégées, le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux.

La base de données faune-Alsace ne fait état d'aucune espèce de chiroptère dans la commune mais compte tenu des habitats présents sur la commune, certaines espèces doivent être présentes. Le FSD (Formulaire Standard de Données) des sites Natura 2000, présents sur la commune, citent en particulier le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

La commune n'est pas située sur un zonage défini pour le Grand Hamster.

7.3.2.2 La faune recensée à Scheibenhart

39 espèces sont signalées sur la commune, d'après la base de données Faune-Alsace (<http://www.faune-alsace.org/>).

Pour les **amphibiens**, aucune espèce n'a été recensée. Toutefois d'autres espèces doivent être présentes sur la commune, notamment les espèces communes comme les grenouilles vertes ou le crapaud commun présents sur les communes adjacentes.

Pour les **reptiles**, aucune espèce n'a été recensée. Comme pour les amphibiens la présence d'espèces sur les communes adjacentes laisse à penser que certaines espèces au moins les plus communes sont présentes sur la commune.

Seules 17 espèces ont été recensées sur la commune. Cette faible diversité s'explique certainement par un manque d'observations sur la commune.

Aucune espèce protégée nationalement n'a été inventoriée, toutefois un corridor azuré est présent sur le

territoire communal. Le corridor correspond à une zone de déplacement entre métapopulation.

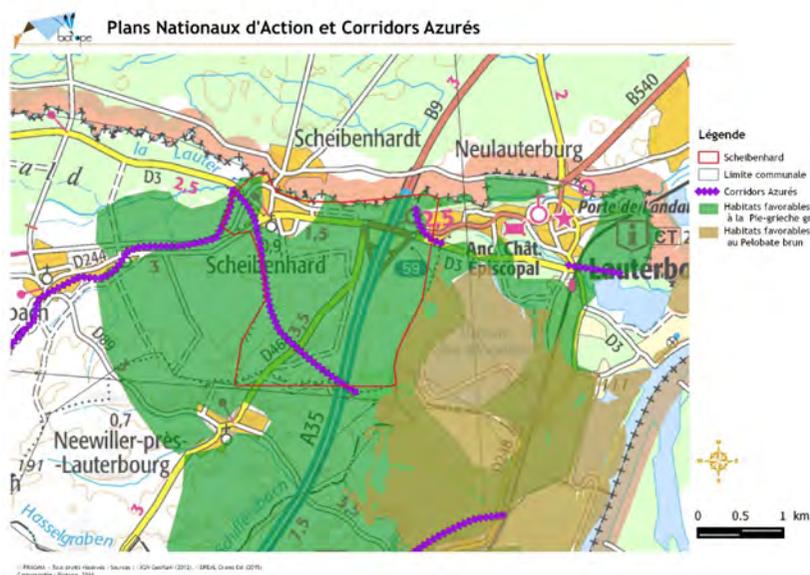
Pour les **oiseaux**, 16 espèces sont signalées sur la commune. Parmi les espèces nicheuses, 3 sont inscrites sur la liste rouge d'Alsace (Odonat, 2014) dont 1 en danger critique, le Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*), 2 espèces vulnérables, la Grive litorne (*Turdus pilaris*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Il est à noter que, suivant le Plan National d'Action (PNA) Pie-grièche, une partie de la commune regroupe des habitats favorables à la Pie-grièche grise.

Pour les **mammifères**, 6 espèces sont signalées, notamment des grands mammifères forestiers. La base de données faune-Alsace ne fait état d'aucune espèce de chiroptère dans la commune mais compte tenu des habitats présents sur la commune certaines espèces doivent être présente. Le FSD (Formulaire Standard de Données) de la ZSC « La Lauter » cite en particulier le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*). L'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe, espèces communes mais protégées sont certainement présentes sur la commune.

La commune n'est pas située sur un zonage défini pour le Grand Hamster.

Figure 61 : PNA et corridors sur Scheibehardt



7.3.2.3 La faune recensée à Niederlauterbach

101 espèces sont signalées sur la commune, d'après la base de données Faune-Alsace (<http://www.faune-alsace.org/>).

Pour les **amphibiens**, une seule espèce a été le Crapaud commun (*Bufo bufo*). Toutefois d'autres espèces doivent être présentes sur la commune, notamment les espèces communes comme les grenouilles vertes ou le crapaud calamite présents sur les communes adjacentes.

Pour les **reptiles**, aucune espèce n'a été recensée. Comme pour les amphibiens la présence d'espèces sur les communes adjacentes laisse à penser que certaines espèces au moins les plus communes sont présentes sur la commune.

Seules 38 espèces ont été recensées sur la commune. Cette faible diversité s'explique certainement par un manque d'observations sur la commune.

Parmi ces espèces on note deux espèces protégées en France : l'Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*) (évalué comme quasi-menacée en France métropolitaine) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

Un corridor à azuré est de plus présent sur la commune. Il s'agit ici de zone de déplacement entre métapopulation.

Pour les **oiseaux**, 56 espèces sont signalées dont 1 espèce rare ou peu fréquente, le Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*). Parmi les 27 espèces nicheuses (certaine, possible ou probable), 5 sont inscrites sur la liste rouge d'Alsace (Odonat, 2014) dont 1 espèce quasi-menacée, 3 espèces vulnérables et une espèce en danger critique et se répartissent en fonction des habitats présents :

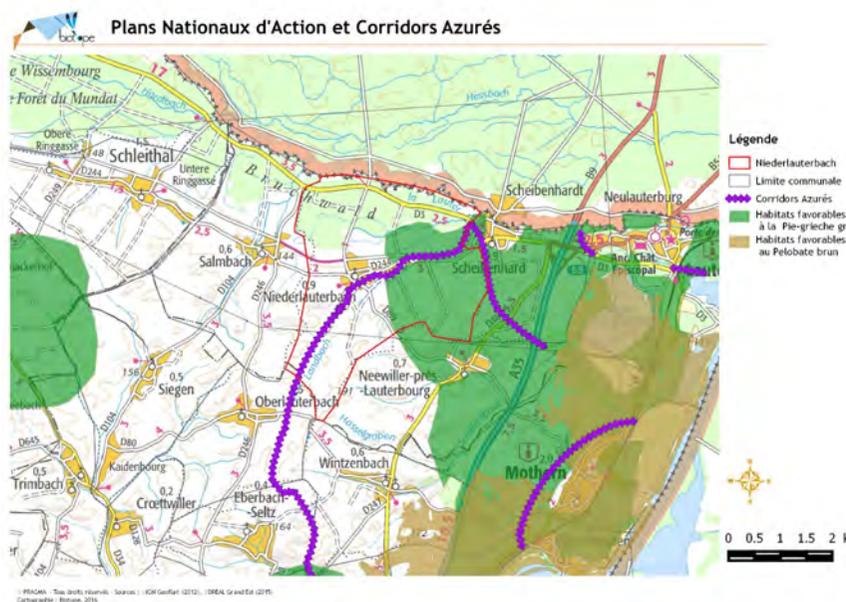
- Cortège des milieux ouverts et arbustifs : Bruant jaune (vulnérable), Pie-grièche écorcheur (vulnérable), Gorgebleue à miroir (En danger critique), Alouette des champs (quasi-menacée).
- Cortège des milieux humides : Faucon hobereau (Vulnérable),

Il est à noter qu'une partie de la commune se trouve sur des habitats favorables à la Pie-grièche grise selon le Plan National d'Action (PNA) Pie-grièche.



Pie-grièche écorcheur
© Biotopie

Figure 62 : PNA et corridors sur Niederlauterbach



Pour les mammifères, 6 espèces sont signalées sur la commune. Il s'agit d'espèces communes. Bien que non citées deux espèces communes et protégées, le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux, sont vraisemblablement présentes.

La base de données faune-Alsace ne fait état d'aucune espèce de chiroptère dans la commune mais compte tenu des habitats présents sur la commune certaines espèces doivent être présente. Le FSD (Formulaire Standard de Données) de la ZSC « La Lauter » cite en particulier le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

La commune n'est pas située sur un zonage défini pour le Grand Hamster.

7.4 TRAME VERTE ET BLEUE (CONTINUITES ECOLOGIQUES)

La **Trame Verte et Bleue** (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité. Elle constitue un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national (et déclinée à l'échelle infra-nationale et locale : région, département, commune, quartier), pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, par le biais de continuités écologiques. En d'autres termes, il s'agit d'assurer la préservation de la biodiversité et de permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les **continuités écologiques** correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. Chaque élément correspond à un type de milieu, par exemple le milieu forestier ou bocager, ce qui forme des sous-trames.

7.4.1 – Echelle nationale et régionale

En Alsace, 4 grands réseaux ont été définis :

- continuum forestier ;
- continuum de milieux agricoles extensifs défini par les zones de prairies et de prés-vergers (agriculture extensive) ;
- continuum « milieux rupestres », affleurement rocheux, sites d'altitude ;
- continuum des milieux aquatiques défini par le réseau de cours d'eau et de prairies humides.

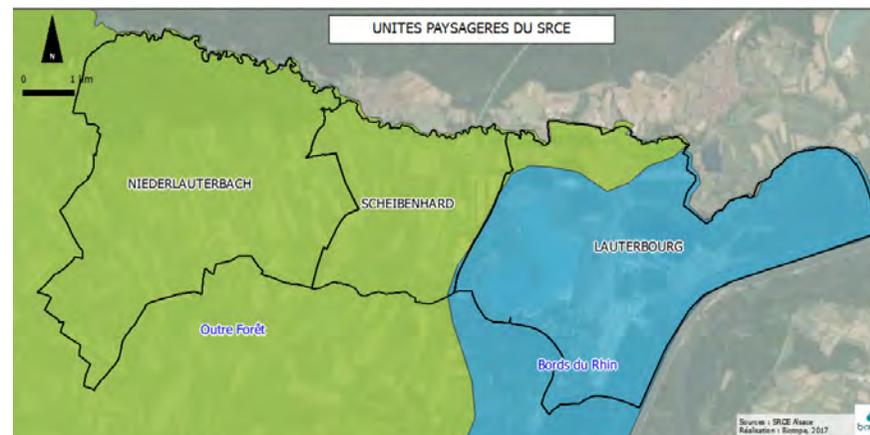
Le SRCE Alsace distingue 4 grandes sous-trames toutes présentes sur les communes de Lauterbourg, Niederlauterbach et Scheibenhart : milieux humides, milieux forestiers non humides, milieux ouverts non humides et milieux agricoles et anthropisés.

Les milieux aquatiques ne représentent toutefois qu'une faible proportion sur Niederlauterbach et Scheibenhart. Ils sont localisés en bordure de la Lauter.

Lauterbourg est à cheval sur 2 grandes entités paysagères et naturelles identifiées dans le SRCE : Outre Forêt (également sur Niederlauterbach et Scheibenhart) et Bords du Rhin.

*Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** est la déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue. Il a été adopté en Alsace le 22 décembre 2014. Les documents de planification et projets doivent prendre en compte les SRCE. L'échelle de travail au 1/100 000 offre une réelle marge de manœuvre aux acteurs locaux, pour adapter ce schéma aux réalités locales et caler les continuités au plus près du territoire.*

Figure 63 : Unités paysagères du SRCE



Le nord des communes fait partie du réservoir de biodiversité formé par la Lauter et sa ripisylve. Il s'agit du réservoir de la « Forêt de Mundat et le Bruchwald » (RB12), d'une surface de 20451 ha.

Lauterbourg comprend également le réservoir de biodiversité de « la bande rhénane Mothern - Lauterbourg » (RB13), formé par les milieux aquatiques, les milieux forestiers humides de la vallée du Rhin et par le parc du château épiscopal de Lauterbourg. Ce réservoir s'étend sur une superficie de 7,25 km², il est fragmenté par les milieux agricoles intensifs et par les axes routiers.

Ces réservoirs de biodiversité accueillent une faune patrimoniale : des amphibiens (Crapaud calamite et diverses espèces de triton...), des insectes dont l'Azuré des paluds, des oiseaux (Hypolaïs icterine, Milan noir...), etc. Au vu des espèces recensées et des menaces identifiées, le SRCE a défini comme piste de réflexion notamment la préservation et la restauration de la fonctionnalité des zones humides.

Les milieux forestiers humides et aquatiques de la vallée de la Lauter représentent également un corridor écologique d'importance nationale, qui suit un axe est-ouest à la frontière nord entre la France et l'Allemagne.

La vallée du Rhin, présente sur Lauterbourg, représente également un corridor écologique d'importance nationale, qui suit un axe nord-sud.

Deux corridors écologiques d'importance régionale relient les RB12 à RB13 (C024 et C027) : corridors pour l'Azuré des paluds à remettre en bon état car ils ne sont pas fonctionnels au vu de la présence de l'A35 notamment.

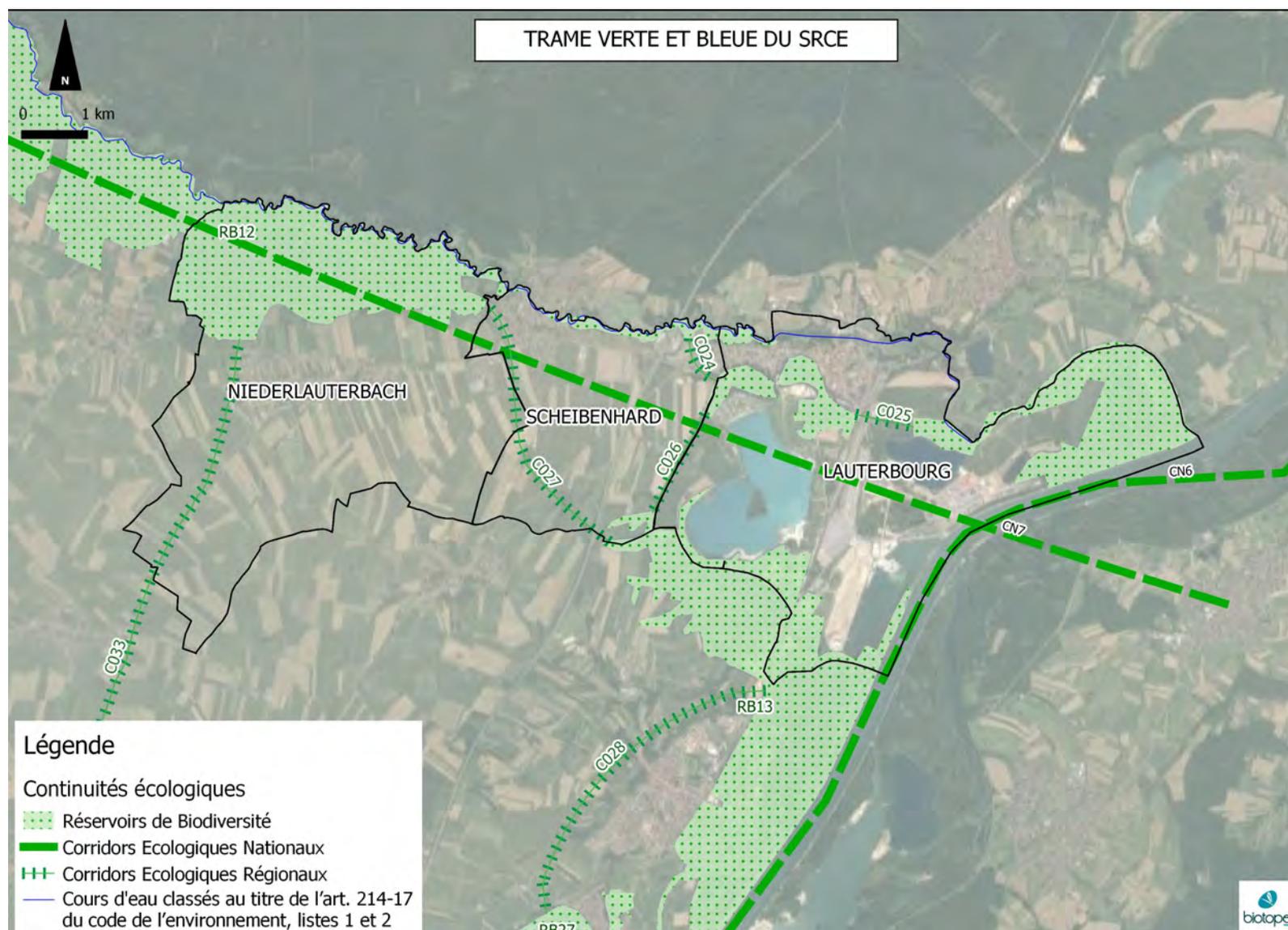
Sur Lauterbourg, deux corridors écologiques d'importance régionale (C026, corridor formé d'espaces forestiers entre Lauterbourg et Scheibenhart, et C025, réseau de haies) relient entre eux les éléments du

réservoir de biodiversité de « la bande rhénane Mothern - Lauterbourg » (RB13). Ils sont à préserver.

Sur Niederlauterbach, un corridor (pour l'Azuré des paluds notamment) relie le réservoir de la forêt de Mundat (RB12) à un réservoir situé au sud de la commune, en suivant notamment le ruisseau du Landbach. Il est à préserver.

Le cours d'eau de la Lauter (listes 1 et 2) est classé au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement : il est à remettre en bon état.

Figure 64 : Trame verte et bleue du SRCE



7.4.2 – Echelle communale

7.4.2.1 Continuités écologiques à Lauterbourg

Trois continuums se dégagent sur la commune de Lauterbourg :

- Le continuum forestier : Bien représenté sur la commune, il concerne principalement les ripisylves de la Lauter et du Rhin ainsi que les boisements au centre de la commune. Les milieux forestiers (forêts de feuillus ou mixtes, ripisylves, haies, bosquets...) représentent des corridors de déplacement est-ouest et nord-sud pour la commune de Lauterbourg. Les arbres les plus âgés ou présentant des cavités sont les plus intéressants pour la biodiversité.
- Le continuum de milieux ouverts : les milieux ouverts perméables que sont les prairies représentent un intérêt fort pour la biodiversité, d'autant plus si ce sont des prairies de fauche et qu'elles sont peu amendées et traitées. A l'inverse, les cultures céréalières portent peu d'intérêt pour la biodiversité hormis la présence ponctuelle de haies ou d'arbres isolés (éléments structurants du paysage), importants pour les nombreux services qu'ils rendent (lutte contre les ruissellements superficiels, cadre de vie, biodiversité, fonctionnalité écologique, etc.).
- Le continuum des milieux aquatiques comprend la Lauter, le ruisseau de la vieille Lauter et le Rhin. Plusieurs obstacles à l'écoulement (seuils) sont présents sur le cours de la Lauter. Le rétablissement de leur continuité écologique est un enjeu important, ceci étant souligné par le classement de des continuités écologiques (article L.214-17 du code de l'environnement) qui doit « permettre d'assurer

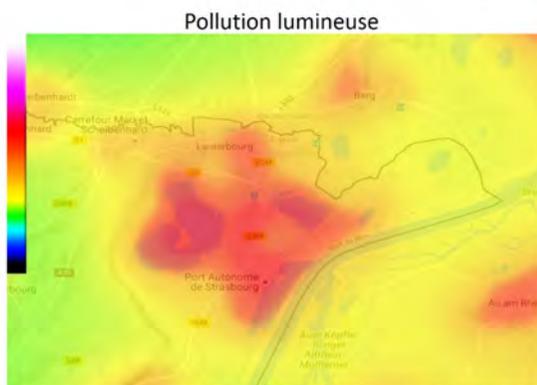
rapidement la compatibilité des ouvrages existants avec les objectifs de continuité écologique ».

Les principaux axes de déplacement de la biodiversité sur la commune sont globalement orientés Est/Ouest et Nord/Sud et sont représentés par les ripisylves des cours d'eau et les cours d'eau eux-mêmes.

Deux corridors écologiques majeurs sont présents sur la commune, l'un d'axe est-ouest correspondant aux massifs forestiers et un d'axe nord-sud correspondant au Rhin.

La fonctionnalité de ces continuités écologiques est entravée par des éléments fragmentant tels que les espaces artificialisés (bien que ceux-ci ne concernent que de faibles superficies au niveau de cette commune), les infrastructures routières, les obstacles à l'écoulement des cours d'eau mais également par la pollution lumineuse. De manière plus diffuse, cette dernière perturbe la faune (troubles du comportement, déviation des axes de migration, phénomènes de surprédation, etc.).

Figure 65 : Pollution lumineuse à Lauterbourg



Légende :
Echelle allant du blanc (mégapole) au magenta-rouge pour une grande ville passant par l'orange-jaune pour une ville moyenne, au vert-cyan pour la campagne jusqu'au bleu foncé-noir pour une Nuit « noire » qui n'existe pas en France

7.4.2.2 Continuités écologiques à Scheibenhart

Sur la commune de Scheibenhart, 3 continuums se dégagent :

- Le continuum forestier : de faible surface sur la commune, il concerne surtout le nord de la commune (le long de la Lauter) et le sud. Les milieux perméables forestiers (haies, bosquets...) situés dans l'espace agricole représentent des corridors de déplacement est-ouest et nord-ouest/sud-est, qui relient les réservoirs de biodiversité situés sur les communes aux alentours. Les arbres les plus âgés ou présentant des cavités sont les plus intéressants pour la biodiversité.
- Le continuum de milieux ouverts : les milieux ouverts perméables que sont les prairies représentent un intérêt fort pour la biodiversité, d'autant plus si ce sont des prairies de fauche et qu'elles sont peu amendées et traitées. A l'inverse, les cultures céréalières portent peu d'intérêt pour la

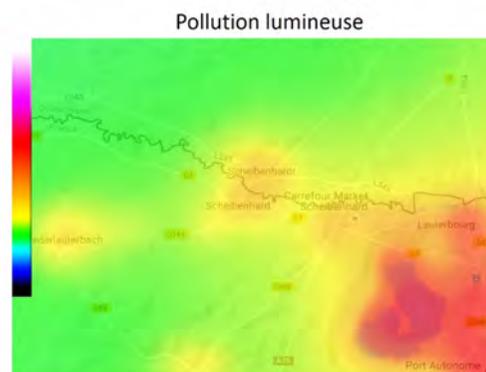
biodiversité hormis la présence ponctuelle de haies ou d'arbres isolés (éléments structurants du paysage), importants pour les nombreux services qu'ils rendent (lutte contre les ruissellements superficiels, cadre de vie, biodiversité, fonctionnalité écologique, etc.).

- Le continuum des milieux aquatiques, sur un axe est-ouest, qui correspond au cours d'eau la Lauter.

Les principaux axes de déplacement de la biodiversité sur la commune sont globalement orientés Est/Ouest et Nord/Sud.

La fonctionnalité de ces continuités écologiques est entravée par des éléments fragmentant tels que les espaces artificialisés, les infrastructures routières (notamment D3), les obstacles à l'écoulement des cours d'eau mais également par la pollution lumineuse. De manière plus diffuse, cette dernière perturbe la faune (troubles du comportement, déviation des axes de migration, phénomènes de sur-prédation, etc.). Scheibenhart est concernée par la pollution lumineuse.

Figure 66 : Pollution lumineuse à Scheibenhart



Légende :
Echelle allant du blanc (mégapole) au magenta-rouge pour une grande ville passant par l'orange-jaune pour une ville moyenne, au vert-cyan pour la campagne jusqu'au bleu foncé-noir pour une Nuit « noire » qui n'existe pas en France

7.4.2.3 Continuités écologiques à Niederlauterbach

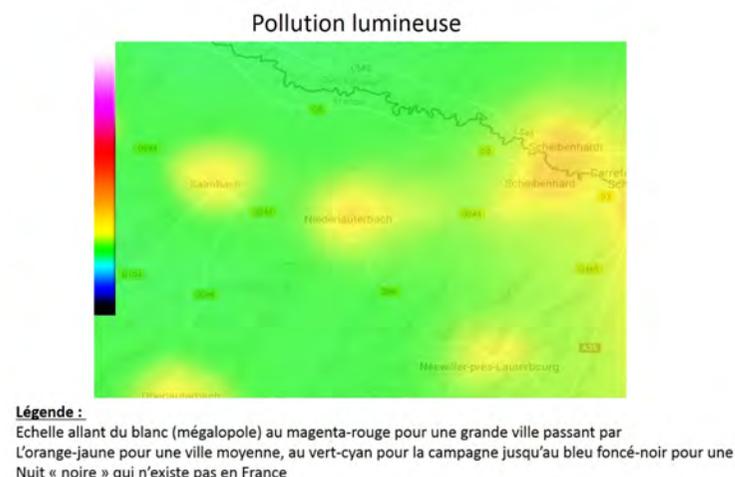
Sur la commune de Niederlauterbach, 3 continuums se dégagent :

- Le continuum forestier : Bien représenté sur la commune, il concerne surtout le nord de la commune. Les milieux perméables forestiers (forêts de feuillus ou mixtes, ripisylves, haies, bosquets...) représentent des corridors de déplacement est-ouest. Les arbres les plus âgés ou présentant des cavités sont les plus intéressants pour la biodiversité.
- Le continuum de milieux ouverts, principalement entre l'espace artificialisé et l'espace forestier du nord : les milieux ouverts perméables que sont notamment les prairies représentent un intérêt fort pour la biodiversité, d'autant plus si ce sont des prairies de fauche et qu'elles sont peu amendées et traitées. A l'inverse, les cultures céréalières portent peu d'intérêt pour la biodiversité hormis la présence ponctuelle de haies ou d'arbres isolés (éléments structurants du paysage), importants pour les nombreux services qu'ils rendent (lutte contre les ruissellements superficiels, cadre de vie, biodiversité, fonctionnalité écologique, etc.).
- Le continuum des milieux aquatiques comprend la Lauter et ses affluents. Ils forment un axe est-ouest pour la Lauter et nord-sud pour son affluent le plus important.

Les principaux axes de déplacement de la biodiversité sur la commune sont globalement orientés Est/Ouest et Nord/Sud.

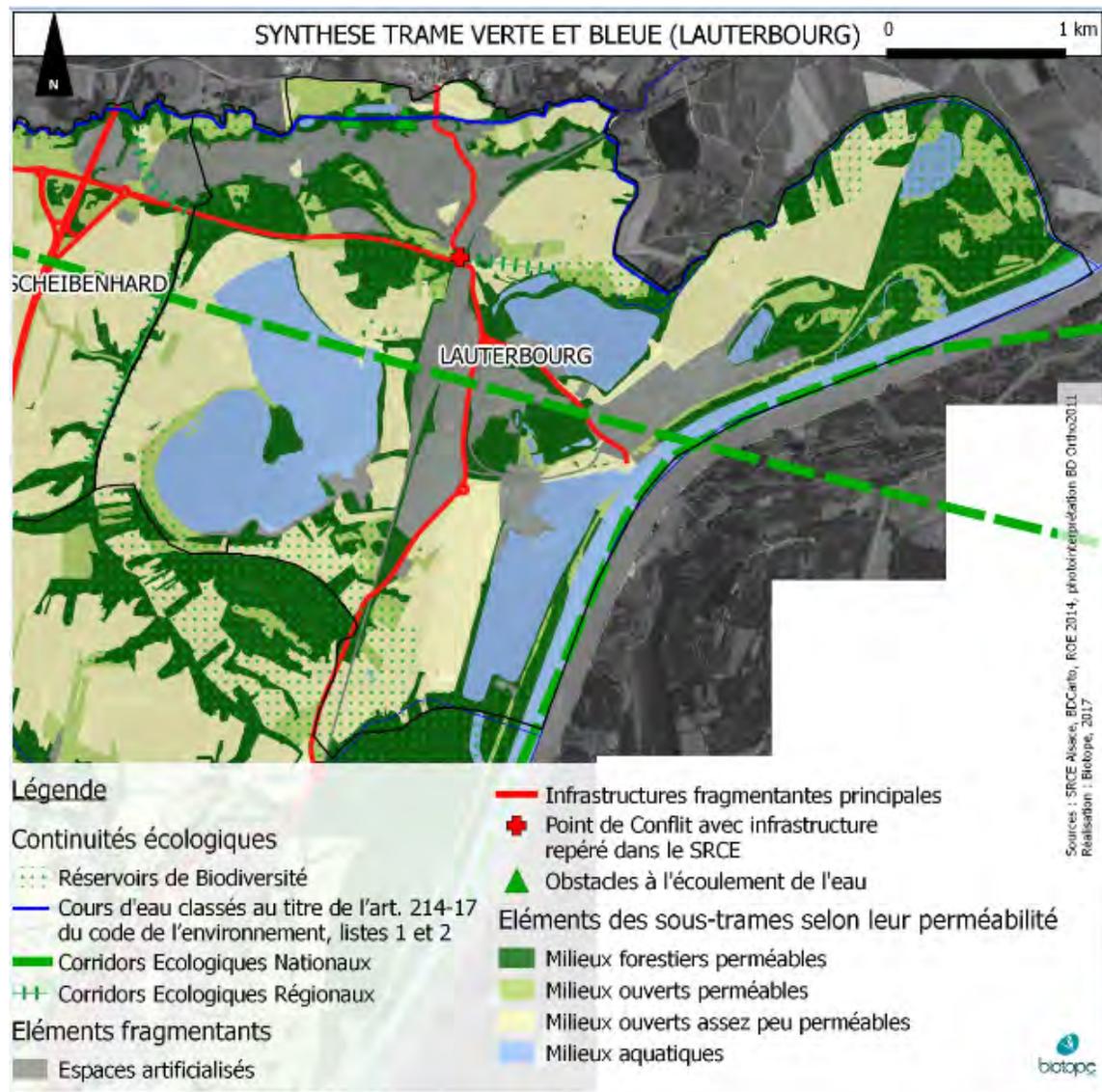
La fonctionnalité de ces continuités écologiques est entravée par des éléments fragmentant tels que les espaces artificialisés, les infrastructures routières (notamment RD244, D89 et D3), les obstacles à l'écoulement des cours d'eau mais également par la pollution lumineuse. De manière plus diffuse, cette dernière perturbe la faune (troubles du comportement, déviation des axes de migration, phénomènes de surprédation, etc.).

Figure 67 : Pollution lumineuse à Niederlauterbach



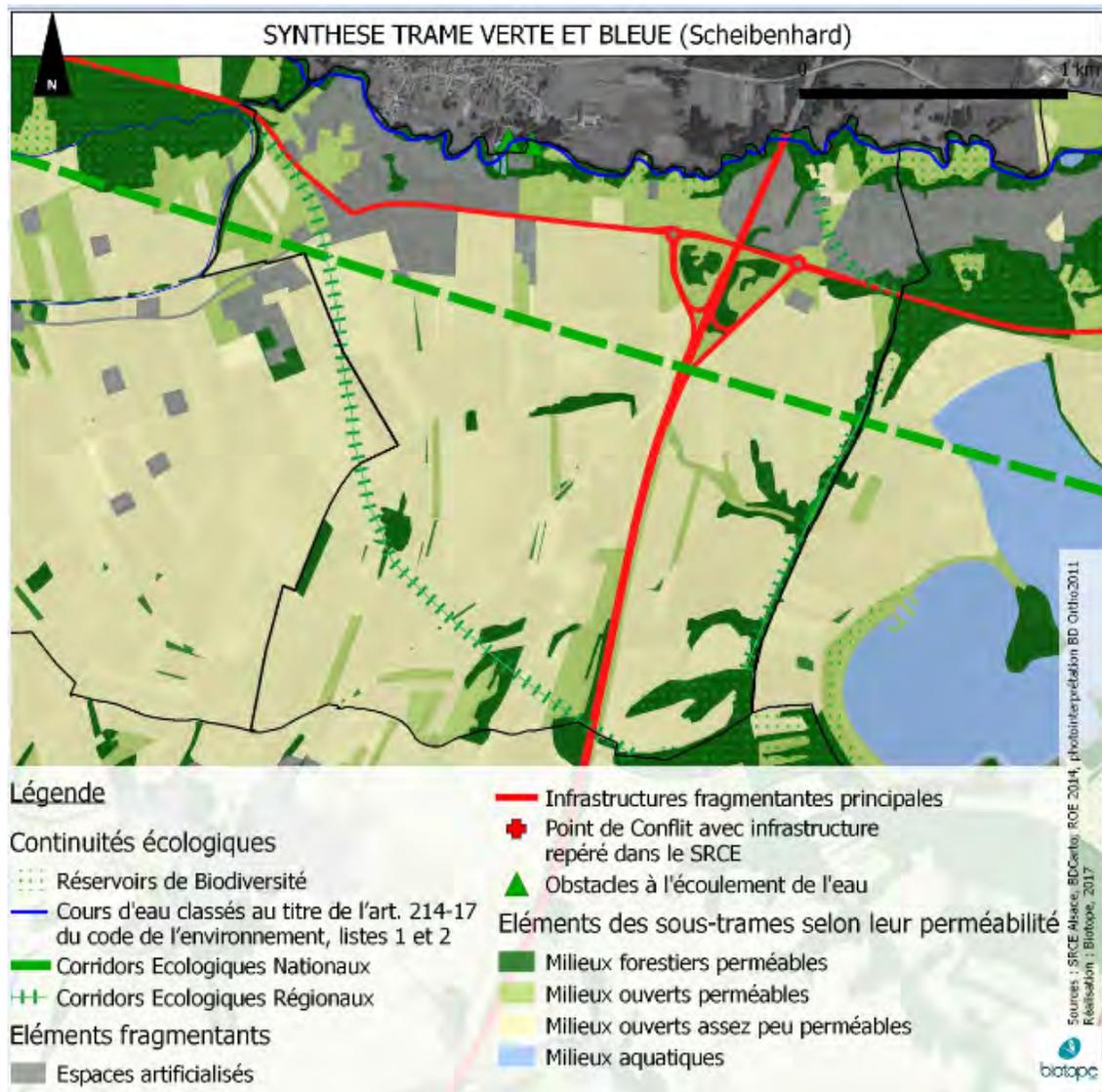
Les communes peuvent participer à la préservation et à l'amélioration du fonctionnement de ce réseau écologique à travers les OAP, les zonages et le règlement du PLU.

Figure 68 : Carte de synthèse - Trame verte et bleue à Lauterbourg



Les enjeux, en termes de trames verte et bleue pour la commune, résident dans le maintien des espaces forestiers (dont ripisylves) de la Lauter et du Rhin, des éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés...) et des milieux humides. Les liens fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité doivent en particulier être préservés.

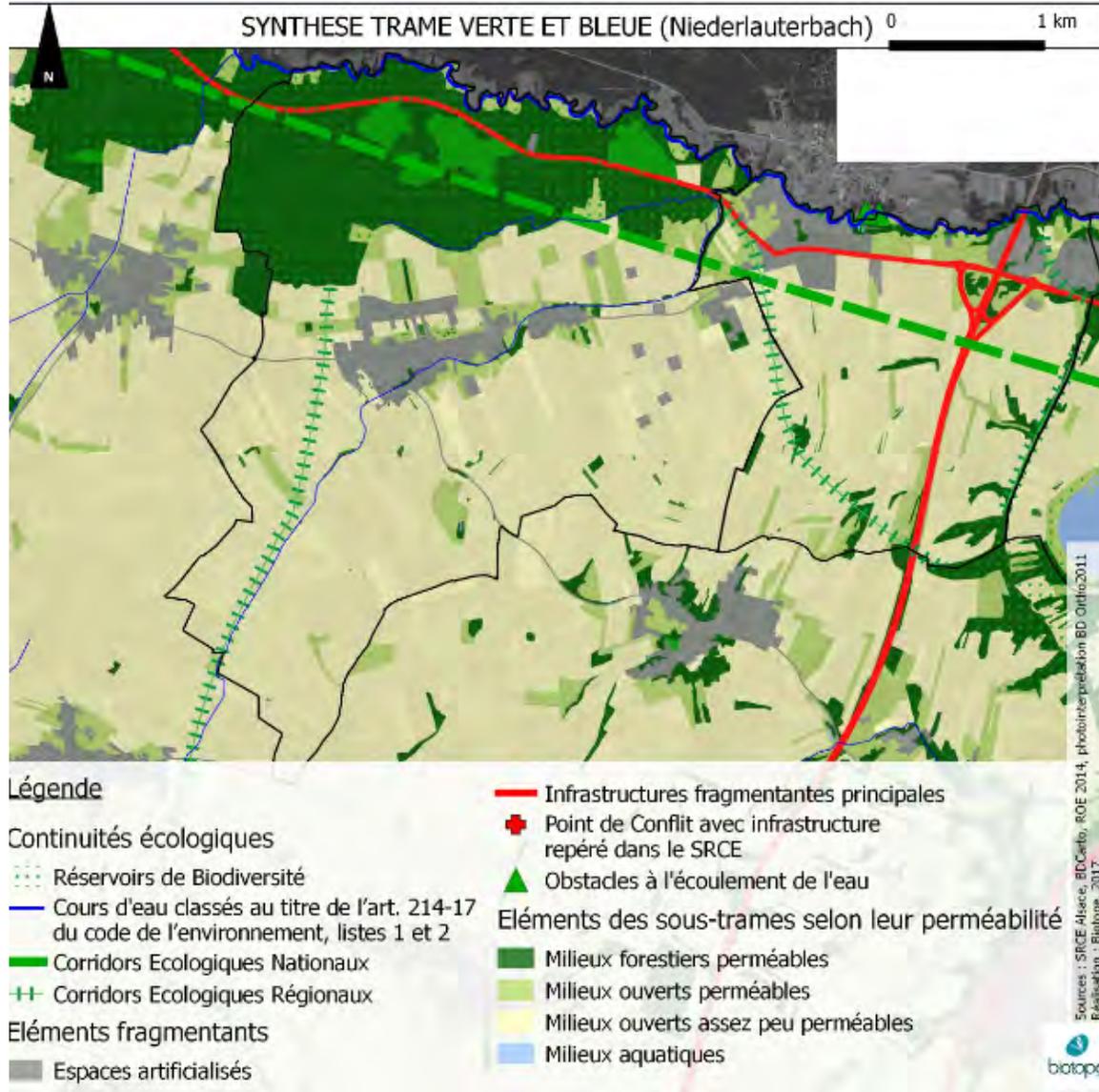
Figure 69 : Carte de synthèse - Trame verte et bleue à Scheibenhart



Les enjeux, en termes de trames verte et bleue pour la commune, résident dans le maintien des espaces boisés, le maintien et une augmentation des éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés...) pour l'axe nord-ouest/sud-est ainsi que le maintien de la continuité écologique du cours d'eau de la Lauter au nord, qui avec sa ripisylve constitue un axe important pour la faune. Au vu des espèces recensées et des menaces identifiées, le SRCE a défini comme piste de réflexion notamment la préservation et la restauration de la fonctionnalité des zones humides.



Figure 70 : Carte de synthèse - Trame verte et bleue à Niederlauterbach



Les enjeux, en termes de trames verte et bleue pour la commune, résident dans le maintien de la forêt au nord, le maintien et surtout le renforcement des éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés...) dans sa partie sud (partie très agricole) ainsi que le maintien de la continuité écologique de ses cours d'eau (de la Lauter au nord qui avec sa ripisylve constitue un axe important pour la faune et du Landbach, qui représente un axe pour les Azurés des paluds).

7.5 ZONAGES REGLEMENTAIRES ET INVENTAIRES

Lauterbourg comprend trois sites Natura 2000, deux Zones spéciales de conservation et une Zone de Protection Spéciale, un site RAMSAR, une réserve biologique et est concerné par plusieurs périmètres d'inventaire ZNIEFF.

Scheibenhart comprend un zonage Natura 2000.

Le territoire communal de Niederlauterbach comprend un périmètre Natura 2000, un arrêté préfectoral de protection de biotope et une ZNIEFF.

7.5.1 – Natura 2000

Le réseau des sites Natura 2000 émane des directives européennes « Habitats » (ZSC : Zones Spéciales de Conservation) et « Oiseaux » (ZPS : Zones de Protection Spéciale). Il s'agit d'un ensemble de sites proposés par les états membres pour la présence d'habitats et d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire. Sur ces sites, la vocation est la conservation du patrimoine naturel ; l'État s'engage à maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable. La gestion sur ces sites n'est généralement pas une protection stricte et imposée mais se caractérise par une action concertée entre les différents acteurs présentée dans un document d'objectifs ou Docob.

7.5.1.1 Les sites Natura 2000 à Lauterbourg

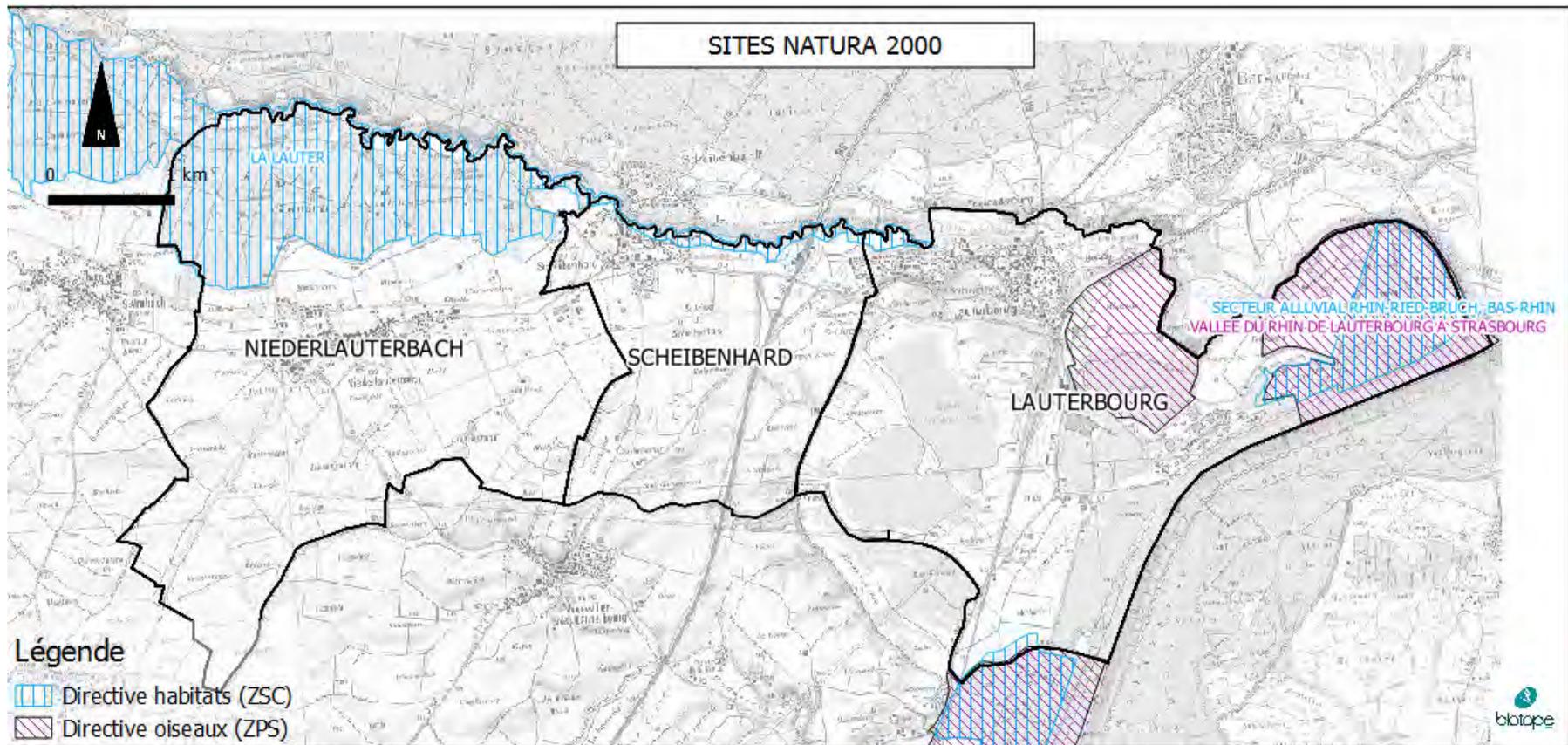
Trois sites Natura 2000 sont présents sur le territoire de la commune :

- La ZSC « La Lauter » (FR4201796), dont une petite partie est située au nord-ouest de la commune. Elle est justifiée par la présence de 10 habitats d'intérêt communautaire dont deux prioritaires et 14 espèces (5 invertébrés, 3 poissons, 2 amphibiens, 3 chiroptères et 1 espèce végétale). La Lauter présente ici un cours quasi naturel sur la majeure partie de son linéaire ce qui en fait un refuge important pour la faune et la flore locale.
- La ZSC « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin » (FR4201797). Située, sur la commune de Lauterbourg, sur la partie nord-est de la commune, on y dénombre 14 habitats d'intérêt communautaire, dont un prioritaire et 35 espèces animales ou végétale (17 invertébrés, 10 poissons, 2 amphibiens, 4 mammifères et 2 espèces végétales).
- La ZPS « Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg » (FR4211811), située pour partie au nord-est de la commune. Elle est justifiée par la présence de 65 espèces d'oiseaux visées par l'article 4 de la directive oiseaux dont 12 espèces citées à l'annexe 1.

La présence de ces trois sites Natura 2000 au sein de la commune implique que le PLU est soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.



Figure 71 : Sites Natura 2000



7.5.1.2 Les sites Natura 2000 à Scheibenhard

Un site Natura 2000 est présent sur la commune de Scheibenhard :

- La ZSC « La Lauter » (FR4201796), dont une partie est située au nord de la commune. Elle est justifiée par la présence de 10 habitats d'intérêt communautaire dont deux prioritaires et 14 espèces (5 invertébrés, 3 poissons, 2 amphibiens, 3 chiroptères et 1 espèce végétale). La Lauter présente ici un cours quasi naturel sur la majeure partie de son linéaire ce qui en fait refuge important pour la faune et la flore locale.

La présence de ce site Natura 2000 au sein de la commune implique que le PLU est soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

7.5.1.3 Les sites Natura 2000 à Niederlauterbach

Un site Natura 2000 est présent sur la commune de Niederlauterbach:

- La ZSC « La Lauter » (FR4201796), dont une partie est située au nord de la commune. Elle est justifiée par la présence de 10 habitats d'intérêt communautaire dont deux prioritaires et 14 espèces (5 invertébrés, 3 poissons, 2 amphibiens, 3 chiroptères et 1 espèce végétale). La Lauter présente ici un cours quasi naturel sur la majeure partie de son linéaire ce qui en fait refuge important pour la faune et la flore locale.

La présence de ce site Natura 2000 au sein de la commune implique que le PLU est soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

7.5.2 – RAMSAR

La Convention de Ramsar, à travers la désignation d'un réseau de zones humides d'importance internationale, vise à conserver ces milieux fragiles et à freiner leur destruction à travers le monde. Les zones concernées ne sont juridiquement protégées que si elles sont par ailleurs soumises à un régime particulier de protection de droit national.

La commune de Lauterbourg comprend une zone humide protégée par la convention de Ramsar : « Rhin supérieur / Oberrhein », d'une surface de 22 212 ha (sur 52 communes). La zone s'étend sur une distance d'environ 166 km entre Village Neuf et Lauterbourg sur le cours du Rhin supérieur. Elle englobe une grande partie de l'ancien lit majeur du fleuve. La bande rhénane du Rhin supérieur s'est vue décerner en date du 5 septembre 2008 le label de zone humide d'importance internationale au titre des zones humides. Cette distinction consacre la grande richesse de ces milieux, leur importance culturelle et leurs fonctions hydrologiques.

7.5.3 – Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

L'APPB est créé par arrêté préfectoral qui fixe notamment le périmètre de l'espace protégé et la réglementation applicable dans cet espace. Cette protection permet la préservation de biotope (prairies humides...) nécessaires à la survie d'espèces protégées. Les APPB ne font pas l'objet d'une gestion particulière et ne créent pas de servitude d'utilité publique. Ils fixent des prescriptions ou des interdictions pour limiter l'impact des activités socio-économiques sur les biotopes nécessaires aux espèces protégées. Le PLU doit donc prévoir un zonage et un règlement compatibles avec cette réglementation préfectorale (N).

La commune de Niederlauterbach comprend un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) : « cours

inférieur de la Lauter ». D'une surface de 163,8 ha, il a été créé le 1^{er} décembre 1989. Le cours inférieur de la Lauter abrite divers biotopes nécessaires à l'existence d'espèces végétales protégées ainsi qu'à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de plusieurs espèces animales protégées. Certaines activités y sont interdites (constructions de toute nature, etc.) ou réglementées (plantations, etc.).

7.5.4 – Réserve biologique et forêt de protection

Les Réserves biologiques dirigées (RBD) ont pour objectif la conservation de milieux et d'espèces remarquables. Elles procurent à ce patrimoine naturel la protection réglementaire et la gestion spécifique nécessaires à sa conservation efficace. Dans les RBD, les interventions du gestionnaire sur le milieu, sont orientées vers l'objectif de conservation des espèces ou milieux remarquables. Des travaux de génie écologique peuvent être réalisés.

Une réserve biologique domaniale dirigée est présente sur la commune de Lauterbourg. Elle a été créée par arrêté ministériel du 10 décembre 1998. D'une superficie de 57 ha en forêt domaniale de Lauterbourg (et 2,07 ha supplémentaire occupé par les emprises de la digue des hautes eaux et de la rampe d'accès au Rhin), elle a pour objectif principal la protection d'habitats naturels et d'espèces remarquables, en particulier la saulaie inondée, des peuplements forestiers alluviaux à bois durs, une faune malacologique riche, des batraciens et des oiseaux protégés. Seules les interventions en faveur de la protection du site sont réalisées (pérennisation des formations végétales naturelles, restauration des peuplements forestiers transformés en peupleraie, réhabilitation des milieux transformés suite à l'extraction de granulats). Les peuplements naturels reliques ne font l'objet d'aucune intervention sylvicole.

Il existe également sur Lauterbourg une forêt de protection de 58,49 ha (décret du 13 mai 1996).

7.5.5 – Espace Naturel Sensible (ENS) du Woerr

Le Département mène une politique de préservation des espaces naturels sensibles au travers de l'acquisition de terrain. Il s'appuie pour cela sur une compétence propre, le droit de préemption ENS.

Un espace naturel est un milieu naturel ou semi-naturel présentant un intérêt écologique.

Ces sites, ouverts au public, font l'objet d'une gestion de la biodiversité confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens qui construit son intervention sur un diagnostic scientifique continu. Cette gestion se fait en partenariat avec les acteurs locaux, notamment les exploitants agricoles.

L'Espace Naturel Sensible du Woerr, qui date de 2001, s'étend sur 30 ha. Il s'agit d'une mosaïque de zones humides constituée de prairies, de formations boisées (aulnaies, saulaies, peupleraies notamment), de roselières, de mares, et d'une gravière.

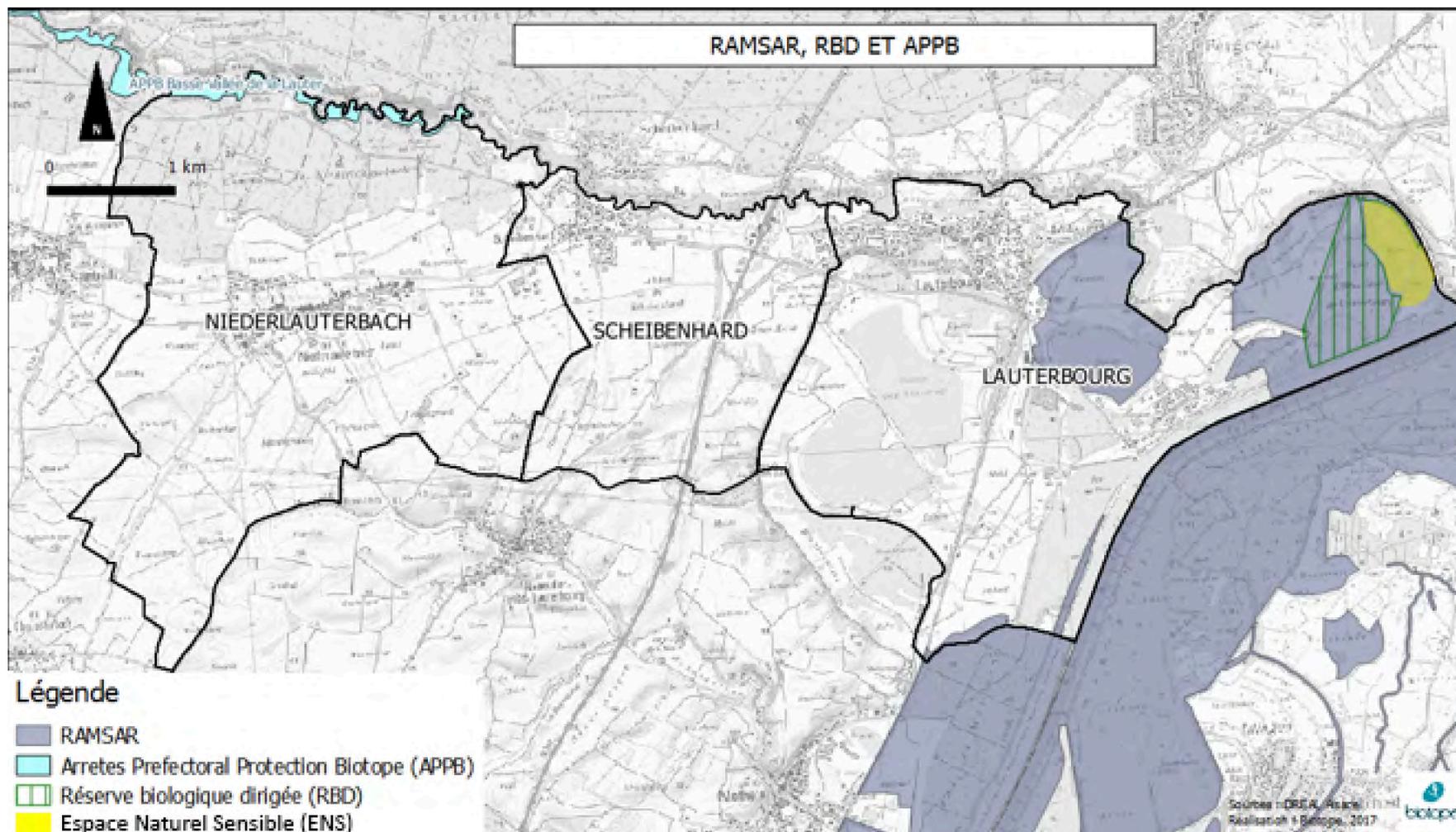
Cet ensemble a été exploité assez extensivement durant ces 50 dernières années (prairie issue d'une ancienne culture de maïs arrêtée il y a 10 ans, boisements issus du reboisement spontané de prairies abandonnées après la seconde guerre mondiale, fin d'exploitation de la gravière dans les années 1990). Le patrimoine naturel observé reflète cette histoire : Pie-grièche écorcheur, Ali anguleux, Pic cendré, Rainette arboricole, Pélobate brun, Cuivré des marais, etc.

Cet Espace Naturel Sensible est situé à la confluence de la Lauter et du Rhin, et soumis aux triples inondations du fleuve, de la Lauter, et de la nappe phréatique.

Le site du Woerr est inclus dans une opération de réintroduction de la cistude en Alsace portée par le Département du Bas-Rhin.

Le projet de réintroduction est également Inscrit dans les documents d'objectifs du sites NATURA 2000 - ZPS Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg.

Figure 72 : Zonages RAMSAR, RBD, APPB



7.5.6 - Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF est un inventaire scientifique visant à désigner des zones remarquables sur la base de la présence d'espèces ou d'habitats à fort intérêt patrimonial. Il ne s'agit pas d'un périmètre réglementaire mais d'un outil de connaissance et de prise en compte de l'environnement dans les politiques d'aménagement.

On distingue les ZNIEFF de type I de superficie réduite, homogènes d'un point de vue écologique et abritant au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, des ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

7.5.6.1 Les ZNIEFF à Lauterbourg

Le territoire communal est concerné par plusieurs périmètres ZNIEFF, 3 ZNIEFF continentales de type 1 et 2 ZNIEFF continentale de type 2 : La commune de Lauterbourg est intégralement recouverte par la ZNIEFF de type II « Ancien lit majeur du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg » hormis le village de Lauterbourg lui-même car la commune joue un rôle d'habitat tampon et de corridor pour de nombreuses espèces.

Les ZNIEFF de type 1

- *Forêts et zones humides du Rueckenwald, à Mothern et Lauterbourg*

Le site occupe un ancien méandre au sein du Rhin historique. Des habitats alluviaux sont encore bien conservés au sein de la forêt. Le site héberge des espèces rares interagissant avec les milieux agricoles voisins et dont certaines s'y reproduisent. Un tissu d'interactions étroites caractérise l'imbrication des habitats terrestres et aquatiques. Le fort gradient d'humidité et le zonage des rives de la gravière et des formations végétales

associées et comprenant aussi la forêt y favorisent une grande biodiversité.

- *Forêt rhénane de Lauterbourg et cours de la Vieille Lauter*

Cet ancien méandre du Rhin est particulièrement représentatif des zones alluviales rhénanes. Il héberge de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. La plupart des espèces sont associées à des habitats aquatiques. La Sterne pierregarin y est nicheuse, le site accueillant aussi de nombreuses espèces d'amphibiens, dont la rainette (*Hyla arborea*). Il convient aussi de relever tout particulièrement de nombreuses espèces de plantes rares et autres espèces des berges et zones humides. Les milieux sont caractérisés par des interactions très étroites entre les habitats aquatiques et terrestres qu'il convient donc de maintenir comme unité. La gravière se laisse parfaitement intégrer dans ces habitats.

- *Forêt rhénane et zones humides de Mothern*

Le site occupe une section du Rhin historique située entre le Rhin et la voie ferrée et se distingue par sa grande richesse en espèces rares et caractéristiques de ces milieux. Le site est doté de nombreux milieux aquatiques et autres zones humides. Les forêts y sont encore en grande partie assez naturelles et de type alluvial. La mosaïque des habitats y reflète l'utilisation par l'homme de ces milieux alluviaux. Le site héberge un grand nombre de milieux aquatiques et autres zones humides. Les forêts encore relativement naturelles sont de type alluviales. Les prairies humides accueillent nombre de plantes caractéristiques des habitats alluviaux tels *Allium angulosum*, *Inula britannica* et *Iris sibirica*. Le site héberge aussi des amphibiens rares dont le mode de vie reflète l'imbrication écologique entre les milieux aquatiques et les zones agricoles. Le castor est présent

dans le site, la continuité écologique des habitats sur un grand territoire étant primordiale pour son maintien.

Les ZNIEFF de type 2

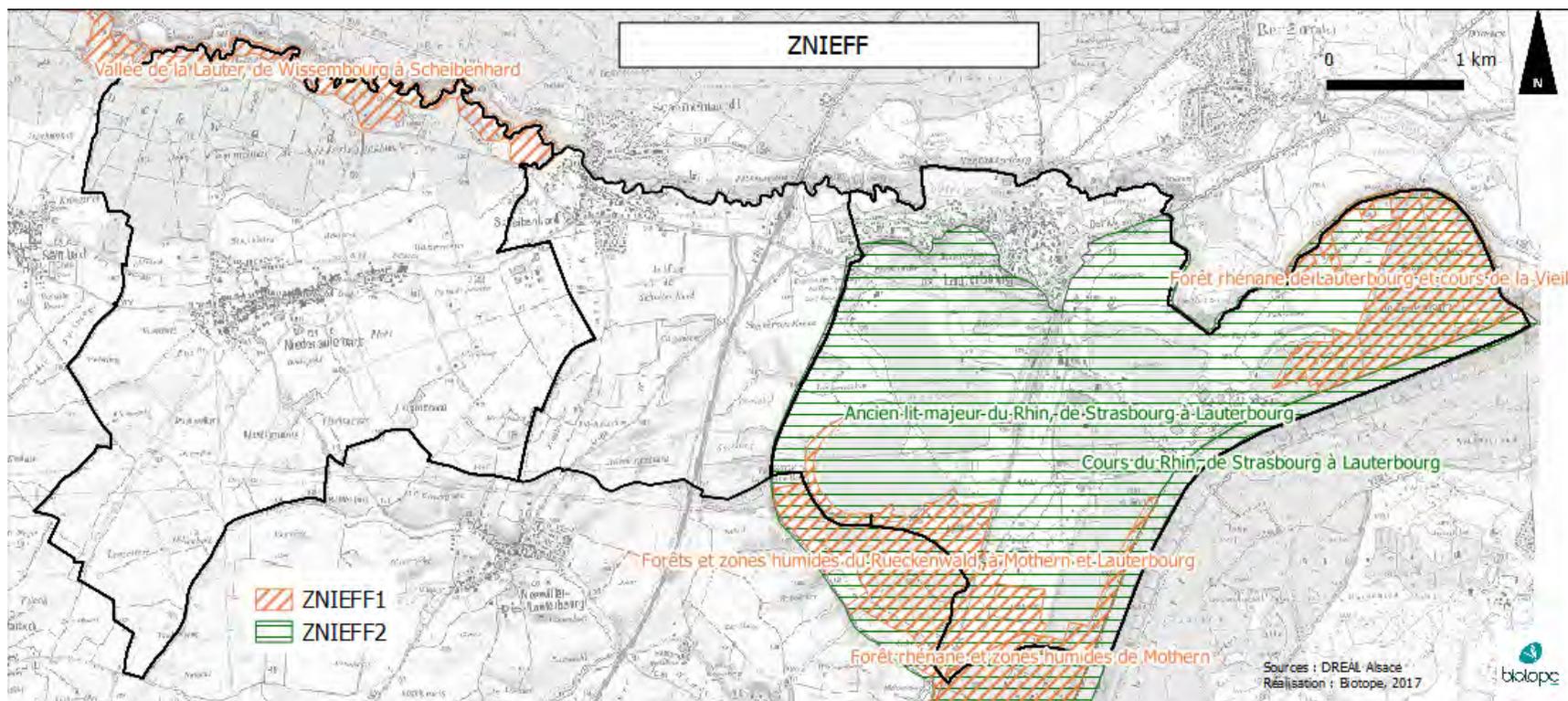
- Cours du Rhin, de Strasbourg à Lauterbourg

Le site correspond au cours du Rhin en tant que milieu aquatique. Le site joue un rôle important pour la continuité avec des zones voisines. La connectivité écologique d'habitats d'intérêt patrimonial est ainsi assurée grâce à ce site.

- Ancien lit majeur du Rhin, de Strasbourg à Lauterbourg

Le site comporte essentiellement des zones agricoles, des forêts et des éléments structurants tels des haies, des roselières et des zones humides qui présentent un intérêt particulier comme habitat tampon ou comme corridor écologique pour diverses espèces. La connectivité écologique d'habitats d'intérêt patrimonial est ainsi assurée grâce à ce site.

Figure 73 : Zonages ZNIEFF





La présence de zonages d'inventaire sur la quasi-totalité de la commune implique qu'une attention particulière doit être apportée dans la conservation voire la création de corridors entre les différents réservoirs de biodiversité présents sur le territoire.

7.5.6.2 Les ZNIEFF à Niederlauterbach

Le territoire communal est concerné par un périmètre ZNIEFF de type 1 :

- **Vallée de la Lauter, de Wissembourg à Scheibenhart.**

Le site de la basse vallée de la Lauter est constitué du lit majeur de la rivière. Cours d'eau, milieux ouverts et forêts diversifiées, le site abrite une diversité faunistique et floristique remarquable. Le cours d'eau abrite de nombreuses espèces de poissons : Spiralin, Anguille, Truite fario, lamproie de Planer, Vairon, Saumon, etc. La diversité des habitats est importante, allant de la pelouse sèche siliceuse à la Cariçaie à Laïche aiguë pour les milieux ouverts et de la Saulaie blanche ripicole à l'Aulnaie-frênaie alluviale et à la Chênaie-Charmaie pour les milieux forestiers.

7.6 HIERARCHISATION DES ENJEUX

Les principaux enjeux liés à la planification urbaine résident dans la conservation des corridors qui permettent les déplacements de la faune terrestre (haies, arbres isolés, forêts, etc.). D'autres enjeux relèvent de la protection et du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau ainsi que de la protection des habitats à enjeux pour la biodiversité (prairies de fauche, vieux arbres et arbres à cavités, zones humides, forêts de feuillus...). L'occupation du sol est ainsi un indicateur

de l'enjeu potentiel mais également les zonages (zones à dominante humides - ZDH).

Les PLU devront privilégier les secteurs à intérêt potentiellement faible pour organiser le futur développement de la commune (peu nombreux sur Lauterbourg). Une expertise (au moins habitat naturel) devra donc être effectuée pour analyser plus finement les enjeux. Si les incidences sur la biodiversité et la fonctionnalité ne peuvent être évitées ou réduites, des mesures de compensation devront être définies.

7.6.1 – Enjeux à Lauterbourg

Ainsi, l'enjeu a été noté :

- potentiellement fort pour les prairies humides, les forêts humides, les zones humides potentielles (BDZDH 2008), au vu de leur intérêt pour la biodiversité et/ou la fonctionnalité écologique ;
- potentiellement moyen pour les zones en eau et cours d'eau fortement canalisés ;
- potentiellement faible pour les espaces agricoles.

Tableau 31 : Caractéristiques et intérêts biologiques des différents milieux de la commune de Lauterbourg

Milieu	Caractéristiques	Valeur biologique
Cours d'eau (Lauter, Rhin)	Altération du lit mineur par des seuils	Réservoir de biodiversité Intérêt fort en tant qu'habitat et corridor écologique pour la faune Corridor nord-sud pour le Rhin et est-ouest pour la Lauter
Habitats humides associés	Aulnaie-Frênaie et autres habitats humides	Intérêt pour la Flore, les Insectes, les Oiseaux Intérêt fort pour les fonctions écologiques assurées
Plans d'eau	Eau libre, berges	Intérêt potentiel pour les Insectes, les Amphibiens et la Flore selon la gestion et l'artificialisation de ces milieux (canalisation). Intérêt plus faible pour les plans d'eaux non naturels
Forêts	Chênes, hêtres, pins...	Intérêt fort en tant que corridor écologique pour la faune ; intérêt fort pour la biodiversité pour les feuillus (chêne, hêtre...), surtout les arbres sénescents ou morts (notamment pour les Chiroptères)
Eléments structurants du paysage (haies, arbres isolés, alignement d'arbres, bosquets, ripisylves)	Au sein de parcelles agricoles ou en milieu urbain	Intérêt fort pour la faune (Oiseaux, Insectes, Reptiles et petits Mammifères) en jouant le rôle de zone refuge, ainsi qu'en terme de corridor écologique et de valeur paysagère. Faible intérêt potentiel en termes de diversité floristique.
Prairies	Prairies de fauche et pâturées	Intérêt fort des prairies de fauche (surtout si pratique extensive) pour la diversité floristique et faible pour les pâturages. Habitats notamment pour les Micromammifères et les Insectes (Orthoptères, Lépidoptères, Coléoptères) et zones de chasse pour les Oiseaux et les Chiroptères.
Vergers	Prairie de fauche plantée d'arbres fruitiers	Intérêt des arbres les plus âgés pour les Oiseaux, les Chiroptères et les Insectes. Intérêt plus faible pour la végétation et d'autres groupes faunistiques.
Espaces verts artificialisés	Jardins, arbres, espaces verts	Intérêt notamment pour les Insectes (lépidoptères), les Oiseaux communs et les Mammifères.
Espace bâti	Zones imperméabilisées : bâti, infrastructures, etc....	Favorable selon certaines conditions à certains Oiseaux, Chiroptères, petits Mammifères et Reptiles
Espaces agricoles intensifs	-	Intérêt nul pour la faune et la flore car ces milieux constamment remaniés ne représentent pas des habitats favorables ou des corridors pour la faune.
Espaces urbanisés	-	Intérêt nul pour la flore et la faune patrimoniale et faible pour la faune commune (très peu d'habitats favorables)

7.6.2 – Enjeux à Scheibenhart

L'enjeu a été noté :

- potentiellement fort ou fort à modéré pour les milieux ouverts, les boisements et les ripisylves (BDOCS 2012), les zones humides potentielles (BDZDH 2008), au vu de leur intérêt pour la biodiversité et/ou la fonctionnalité écologique ;
- potentiellement modéré pour les vergers, les landes, les fourrés, les étangs (BDOCS 2012) ;
- potentiellement faible pour les forêts de résineux, les bassins artificiels, les espaces verts urbains (BDOCS 2012).

7.6.3 – Enjeux à Niederlauterbach

L'enjeu a été noté :

- potentiellement fort ou fort à modéré pour les milieux ouverts, les boisements et les ripisylves (BDOCS 2012), les zones humides potentielles (BDZDH 2008), au vu de leur intérêt pour la biodiversité et/ou la fonctionnalité écologique ;
- potentiellement modéré pour les vergers, les landes, les fourrés, les étangs (BDOCS 2012) ;
- potentiellement faible pour les forêts de résineux, les bassins artificiels, les espaces verts urbains (BDOCS 2012).

Tableau 32 : Caractéristiques et intérêts biologiques des différents milieux de la commune de Scheibenhard

Milieu	Caractéristiques	Valeur biologique
Cours d'eau (La Lauter)	Altération du lit mineur par des seuils	Réservoir de biodiversité Intérêt fort en tant qu'habitat et corridor écologique pour la faune
Habitats humides associés	Aulnaie-Frênaie et autres habitats humides	Intérêt pour la Flore, les Insectes, les Oiseaux Intérêt fort pour les fonctions écologiques assurées
Plans d'eau	Eau libre, berges	Intérêt potentiel pour les Insectes, les Amphibiens et la Flore selon la gestion et l'artificialisation de ces milieux.
Forêts	Chênes, hêtres, pins...	Intérêt fort en tant que corridor écologique pour la faune ; intérêt fort à modéré pour la biodiversité pour les feuillus (chêne, hêtre...), surtout les arbres sénescents ou morts (notamment pour les Chiroptères)
Eléments structurants du paysage (haies, arbres isolés, alignement d'arbres, bosquets, ripisylves)	Au sein de parcelles agricoles ou en milieu urbain	Intérêt fort pour la faune (Oiseaux, Insectes, Reptiles et petits Mammifères) en jouant le rôle de zone refuge, ainsi qu'en terme de corridor écologique et de valeur paysagère. Faible intérêt potentiel en termes de diversité floristique.
Prairies		Intérêt fort des prairies de fauche (surtout si pratique extensive) pour la diversité floristique et faible pour les pâturages. Habitats notamment pour les Micromammifères et les Insectes (Orthoptères, Lépidoptères, Coléoptères) et zones de chasse pour les Oiseaux et les Chiroptères.
Vergers	Prairie de fauche plantée d'arbres fruitiers	Intérêt des arbres les plus âgés pour les Oiseaux, les Chiroptères et les Insectes. Intérêt plus faible pour la végétation et d'autres groupes faunistiques.
Espaces verts artificialisés	Jardins, arbres, espaces verts	Intérêt notamment pour les Insectes (lépidoptères), les Oiseaux communs et les Mammifères.
Espace bâti	Zones imperméabilisées : bâti, infrastructures, etc.	Favorable selon certaines conditions à certains Oiseaux, Chiroptères, petits Mammifères et Reptiles
Espaces agricoles intensifs	-	Intérêt nul pour la faune et la flore car ces milieux constamment remaniés ne représentent pas des habitats favorables ou des corridors pour la faune.
Espaces urbanisés	-	Intérêt nul pour la flore et la faune patrimoniale et faible pour la faune commune (très peu d'habitats favorables)



Tableau 33 : Caractéristiques et intérêts biologiques des différents milieux de la commune de Niederlauterbach

Milieu	Caractéristiques	Valeur biologique
Cours d'eau (Lauter et ses affluents)	Altération du lit mineur par des seuils	Réservoir de biodiversité Intérêt fort en tant qu'habitat et corridor écologique pour la faune
Habitats humides associés	Aulnaie-Frênaie et autres habitats humides	Intérêt pour la Flore, les Insectes, les Oiseaux Intérêt fort pour les fonctions écologiques assurées
Plans d'eau	Eau libre, berges	Intérêt potentiel pour les Insectes, les Amphibiens et la Flore selon la gestion et l'artificialisation de ces milieux.
Forêts	Chênes, hêtres, pins...	Intérêt fort en tant que corridor écologique pour la faune ; intérêt fort à modéré pour la biodiversité pour les feuillus (chêne, hêtre...), surtout les arbres sénescents ou morts (notamment pour les Chiroptères)
Eléments structurants du paysage (haies, arbres isolés, alignement d'arbres, bosquets, ripisylves)	Au sein de parcelles agricoles ou en milieu urbain	Intérêt fort pour la faune (Oiseaux, Insectes, Reptiles et petits Mammifères) en jouant le rôle de zone refuge, ainsi qu'en terme de corridor écologique et de valeur paysagère. Faible intérêt potentiel en termes de diversité floristique.
Prairies		Intérêt fort des prairies de fauche (surtout si pratique extensive) pour la diversité floristique et faible pour les pâturages. Habitats notamment pour les Micromammifères et les Insectes (Orthoptères, Lépidoptères, Coléoptères) et zones de chasse pour les Oiseaux et les Chiroptères.
Vergers	Prairie de fauche plantée d'arbres fruitiers	Intérêt des arbres les plus âgés pour les Oiseaux, les Chiroptères et les Insectes. Intérêt plus faible pour la végétation et d'autres groupes faunistiques.
Espaces verts artificialisés	Jardins, arbres, espaces verts	Intérêt notamment pour les Insectes (lépidoptères), les Oiseaux communs et les Mammifères.
Espace bâti	Zones imperméabilisées : bâti, infrastructures, etc.	Favorable selon certaines conditions à certains Oiseaux, Chiroptères, petits Mammifères et Reptiles
Espaces agricoles intensifs	-	Intérêt nul pour la faune et la flore car ces milieux constamment remaniés ne représentent pas des habitats favorables ou des corridors pour la faune.
Espaces urbanisés	-	Intérêt nul pour la flore et la faune patrimoniale et faible pour la faune commune (très peu d'habitats favorables).

Figure 74 : Hiérarchisation des enjeux - Lauterbourg

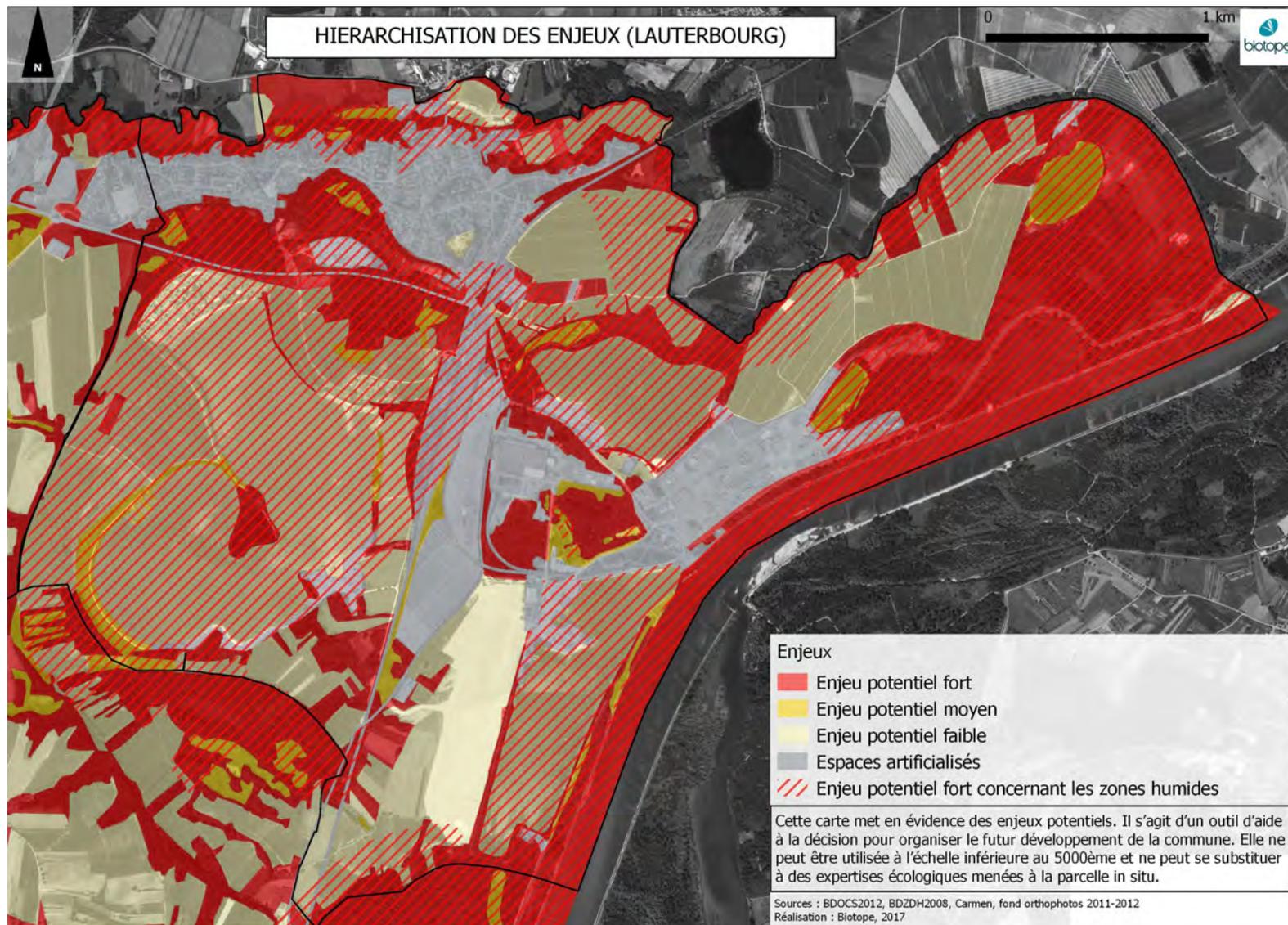




Figure 75 : Hiérarchisation des enjeux - Scheibenhard

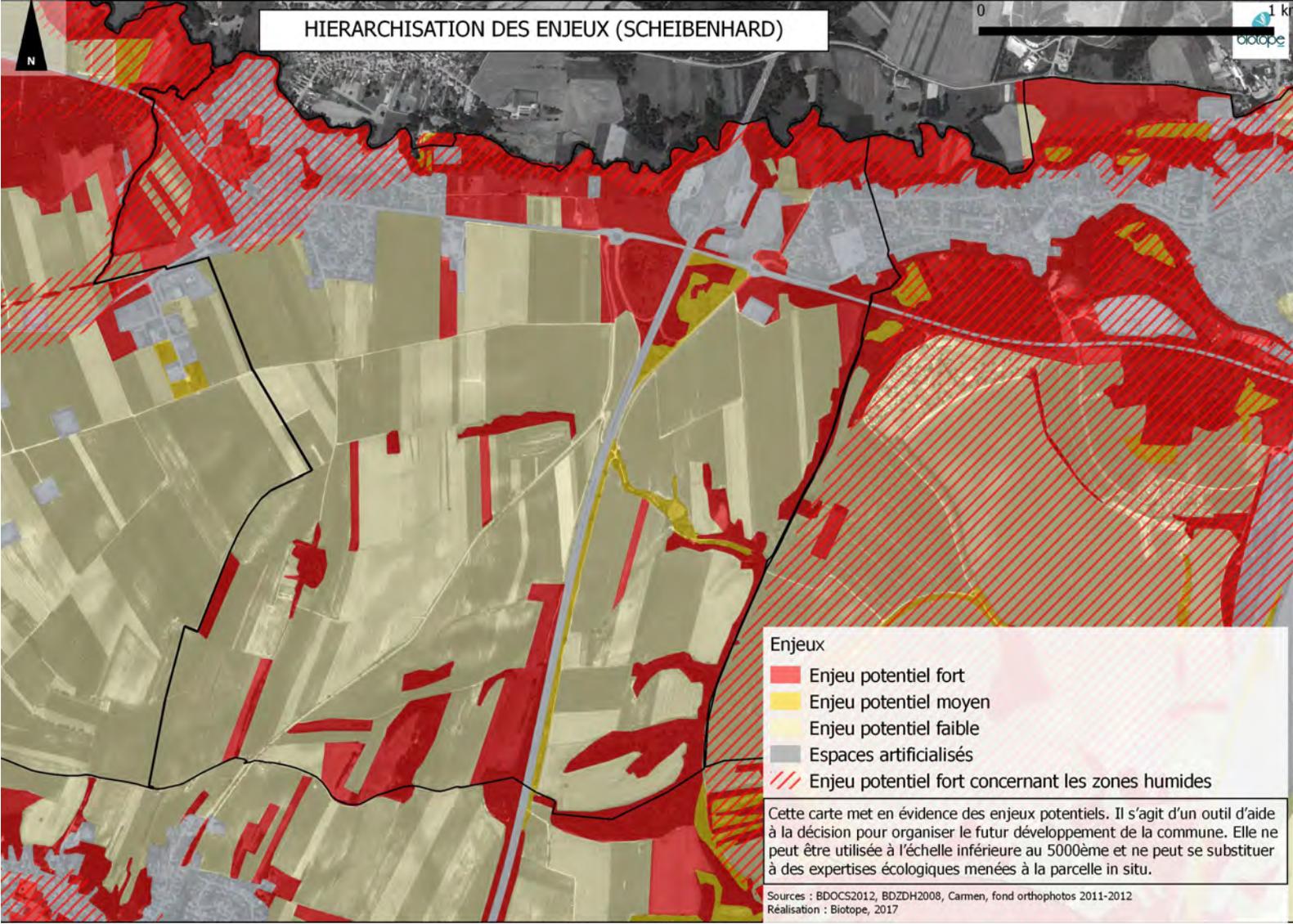
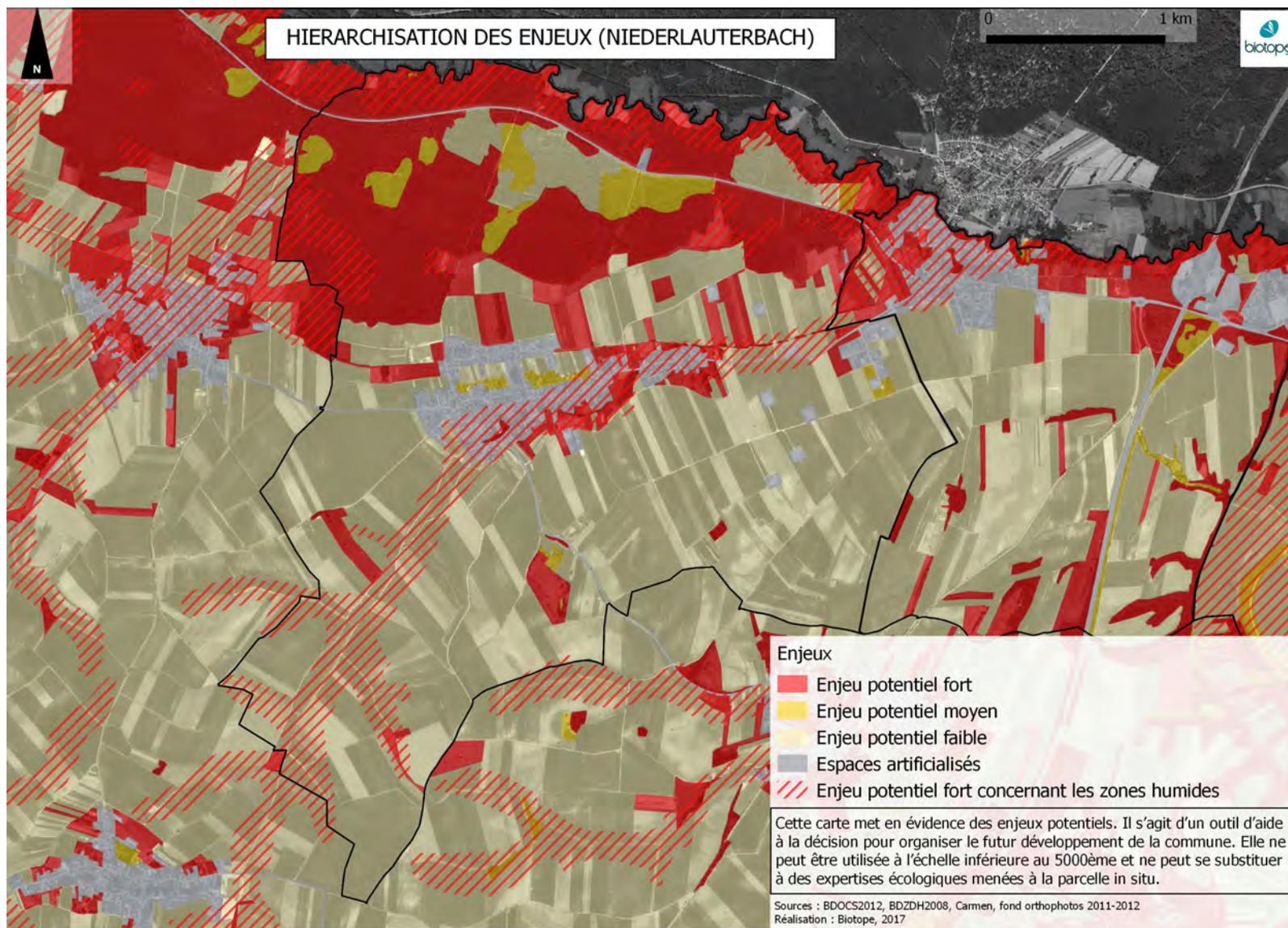


Figure 76 : Hiérarchisation des enjeux - Niederlauterbach



7.7 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : LES ENJEUX

Ce qu'il faut retenir :

Lauterbourg

- Des zones humides remarquables, principalement constituées de forêts humides à l'est du ban communal.
- Une réserve biologique.
- Trois sites Natura 2000 et 5 ZNIEFF.
- Les bords du Rhin inscrits à la Convention de Ramsar.

Niederlauterbach

- Présence, autour du village, d'espaces agricoles à forte valeur environnementale et paysagère, tels que prés et vergers.
- Le Landbach : une corridor pour l'Azuré des paluds.
- Un site Natura 2000 et 1 ZNIEFF.
- Un arrêté de protection du biotope : le cours inférieur de la Lauter.

Scheibenhard

- Un site Natura 2000.
- Un corridor de déplacement sud-nord par le biais des haies et bosquets situés dans l'espace agricole.

Dans les 3 communes...

- La Lauter et sa ripisylve : un réservoir de biodiversité.
- Les cours d'eau : des axes de déplacement pour la faune.

ENJEUX

L'état initial de l'environnement présente l'ensemble des espaces sensibles supports de biodiversité à préserver et valoriser, ainsi que les potentiels de développement et de reconquête permettant non seulement le maintien de la situation existante, mais aussi son renforcement.

L'enjeu du Plan Local d'Urbanisme est de sécuriser et mettre en perspective la qualité et le devenir de la richesse écologique, ceci à la fois pour valoriser le patrimoine local, mais aussi pour contribuer de la meilleure manière à l'enjeu global et mondial qui se pose.

- **Assurer le maintien et la richesse des biotopes existants.**
- **Protéger, valoriser et reconquérir la qualité écologique et de biodiversité des ripisylves des cours d'eau et des fossés.**
- **Préserver et développer la présence d'arbres isolés ou d'alignement, de vergers, de haies et de bosquets dans la structuration paysagère et écologique des espaces de culture.**
- **Renforcer la biodiversité dans les choix de modes de végétalisation des espaces publics urbains.**
- **Promouvoir la biodiversité dans la végétalisation des jardins et espaces verts privés.**

CHAPITRE 8 : RISQUES, NUISANCES ET CONTRAINTES

8.1 RISQUES NATURELS

8.1.1 - Le risque sismique

Les 3 communes se situent en zone de sismicité 3 (modérée) et sont concernées par les décrets n° 2010-1254 du 22/10/2010 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français qui sont applicables depuis le 1^{er} mai 2011. Les constructions et installations sont donc soumises aux règles parasismiques applicables.

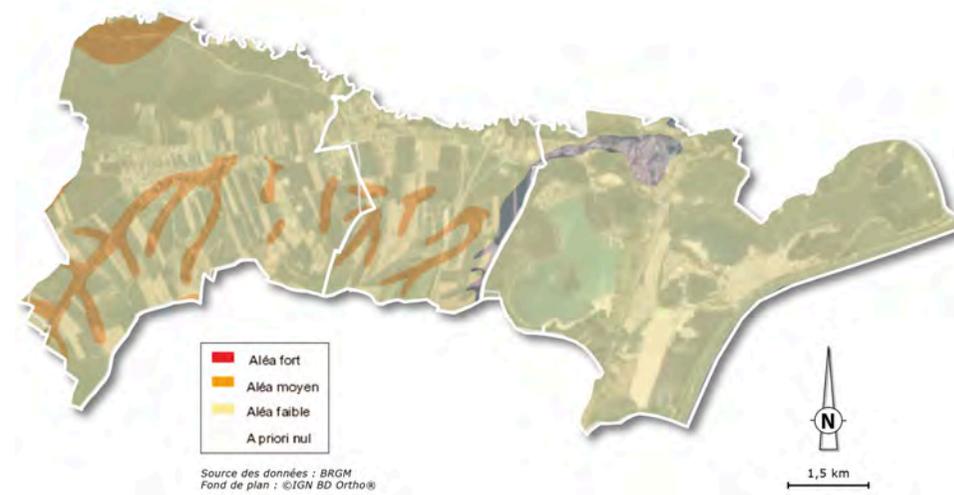
8.1.2 - Le risque retrait-gonflement des sols argileux

L'inventaire national du retrait-gonflement des argiles fait état de l'existence de sols argileux sur le territoire des 3 communes. Ces sols argileux gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Ces variations sont susceptibles de provoquer des désordres importants et coûteux sur les constructions.

Le classement se fait selon 4 niveaux d'aléas (a priori nul, faible, moyen et fort). L'inventaire susvisé a permis d'identifier sur la commune des zones d'aléa faible ainsi que moyen.

Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).

Figure 77 : Aléa retrait-gonflement des sols argileux



8.1.3 – Les arrêtés de catastrophe naturelle

Les 3 communes ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle.

8.1.3.1 Lauterbourg

La commune de Lauterbourg est soumise aux risques naturels suivants : inondation, inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau, mouvements de terrain et tassements différentiels.

Tableau 34 : Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Lauterbourg

Aléa	Début	Fin	Arrêté	JO
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	11/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulées de boue	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondations et coulées de boue	14/07/1995	14/07/1995	26/12/1995	07/01/1996
Inondations et coulées de boue	12/05/1999	14/05/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain ²	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

8.1.3.2 Scheibenhard

La commune de Scheibenhard est soumise aux risques naturels suivants : inondation, inondation par ruissellement et coulée de boue, mouvements de terrain et tassements différentiels.

² L'arrêté de décembre 1999 est moins significatif. En effet, du fait de la tempête de décembre 1999, l'état de catastrophe naturelle a touché toute la France.

Tableau 35 : Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Scheibenhard

Aléa	Début	Fin	Arrêté	JO
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	12/07/2014	13/07/2014	02/10/2014	04/10/2014

8.1.3.3 Niederlauterbach

La commune de Niederlauterbach est soumise aux risques naturels suivants : inondation, inondation par ruissellement et coulée de boue, mouvements de terrain, mouvements de terrain et glissement de terrain, mouvements de terrain et tassements différentiels.

Tableau 36 : Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Niederlauterbach

Aléa	Début	Fin	Arrêté	JO
Inondations et coulées de boue	27/05/1988	28/05/1988	24/08/1988	14/09/1988
Inondations et coulées de boue	27/06/1994	27/06/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations et coulées de boue	22/07/1995	22/07/1995	26/12/1995	07/01/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

8.1.4 – Le risque inondation

8.1.4.1 Débordements de la Lauter, de la Sauer et remontées de nappe

La commune de Lauterbourg est située en zone inondable dans l'Atlas des zones inondables par une crue de 1970 (Sauer) et de 1997 (Lauter).

La cartographie suivante des zones inondables et inondées constitue à ce jour la connaissance la plus fiable du risque inondation.

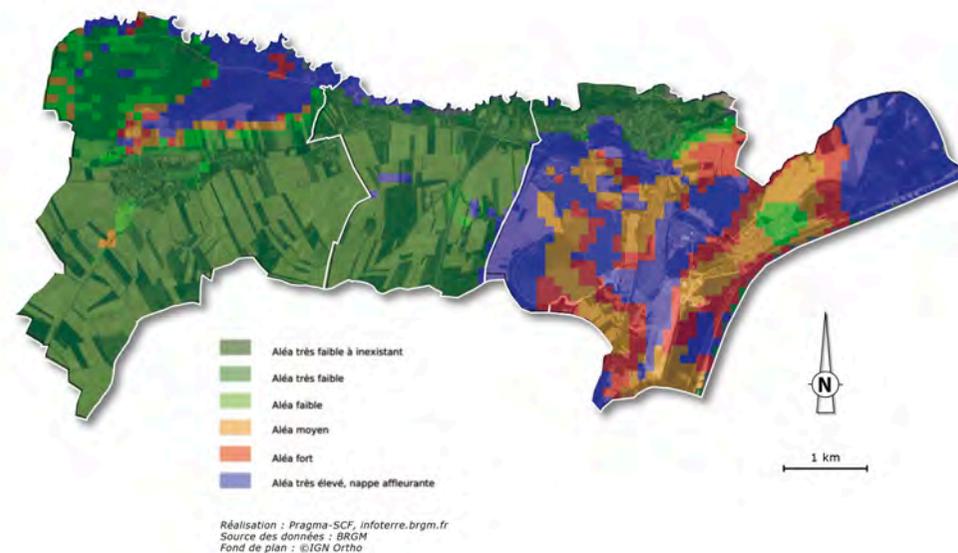
Figure 78 : Zones inondables à Lauterbourg



Les situations d'inondation sont principalement liées à des phénomènes de débordements de cours d'eau qui, dans quelques rares cas, se combinent à des phénomènes

de remontées de nappe. Scheibenhard et Niederlauterbach sont également touchés par ce dernier phénomène.

Figure 79 : Risques de remontée de nappe (inondation dans les sédiments)



Les phénomènes d'inondation se manifestent prioritairement dans les points les plus bas correspondant aux lits majeurs des cours d'eau. Aussi, les champs d'inondation sont particulièrement présents entre le Rhin et la Sauer.

Un SAGEECE (Schéma d'aménagement de gestion et d'entretien écologiques des cours d'eau) est actuellement en cours d'élaboration sur la Sauer (aucune échéance connue).

La commune n'est pas incluse dans un Plan de Prévention des Risques inondables (PPRI).

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhin-Meuse, approuvé le 30 novembre 2015, sert de référence pour la gestion des risques d'inondation sur la période 2016-2021. Outil de mise en œuvre de la directive « inondation », il vise à :

- *encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle d'un bassin ;*
- *définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations.*

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) indique qu'il ne faut pas aggraver le risque déjà existant, les principes sont énumérés ci-dessous :

- *les secteurs inondables non urbanisés (zones d'expansion des crues) ont vocation à être préservés dans les PPRi et les documents d'urbanisme en y interdisant les constructions nouvelles, les remblaiements au-dessus du terrain naturel et les endiguements,*
- *dans les zones d'aléa fort (vitesse d'écoulement supérieure à 0,50 m/s ou hauteur d'eau supérieure à 1 m), où les populations sont particulièrement exposées, les constructions nouvelles sont interdites, toutefois des exceptions sont possibles en centre urbain, renouvellement urbain et dents creuses.*
- *la construction de nouveaux établissements sensibles (ex : établissements de santé, maisons médicalisées pour seniors,...) en zone inondable doit être évitée,*
- *en secteur urbanisé, en dehors des zones d'aléa fort, l'urbanisation peut s'envisager si elle n'aggrave pas la vulnérabilité des personnes et des biens, notamment sous réserve de prescriptions imposées aux constructions nouvelles.*

8.1.4.2 Dignes de protection contre les crues du Rhin

Lauterbourg est traversé et/ou protégé par plusieurs digues des hautes eaux. Les aménagements à l'arrière de ces digues devront prendre en compte le risque de rupture.

Les digues des hautes eaux bordent le lit mineur du Rhin de l'aval d'Iffezheim jusqu'à la frontière, sur la rive gauche, la partie française. Pendant les crues, une surveillance de ces ouvrages est mise en place.

A Lauterbourg, l'usine chimique Dow (classée Seveso 2) est située au pied même de la digue. Des mesures sont prises par l'usine, en fonction des niveaux de crues, pour prévenir les risques de pollution liées à son activité.

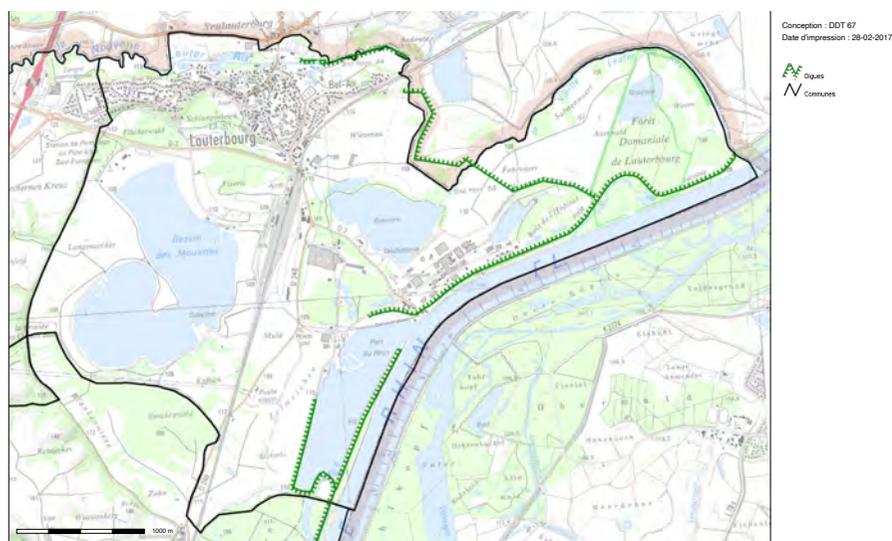
Les digues sont situées pour partie dans le domaine public fluvial, cependant certaines sont construites sur les terrains du Port autonome de Strasbourg. Les darses portuaires sont également entourées de digues, qui les protègent en assurant la continuité avec les digues de hautes eaux.

Une station de pompage a été aménagée sur le port de Lauterbourg, à la suite du rehaussement général des digues du Rhin et de celles du port, rehaussement qui, en période de crue, empêche l'évacuation dans le Rhin de la rivière le Kabach, modeste affluent du Rhin. En l'absence de ces pompes, l'impossibilité pour cette rivière de s'écouler normalement dans le Rhin provoquait des inondations sur les communes de Mothern et Wintzenbach

Par ailleurs, la vanne de la « plage des Mouettes » protège des terres agricoles de la montée des eaux venant de la gravière.

Au printemps 1999, un remous du fleuve dans un de ses affluents, la Nouvelle Lauter, situé en rive allemande, a conduit à inonder une zone en rive française, menaçant notamment l'usine Dow. A la suite de cet événement, la Commission permanente pour l'aménagement du Rhin a décidé la construction, à Lauberbourg et à Berg (côté allemand), d'une digue de protection contre les crues du Rhin. La prise en charge financière de ces travaux est assurée par l'Allemagne. Cet ouvrage est en cours de réalisation.

Figure 80 : Localisation des digues de protection contre les crues du Rhin



Description :
Sources : DDT67, ADEUS, ARS Alsace, DREAL Alsace, DRAC Alsace, DGAC-STBA, GRT gaz, RFF, VI Région militaire, GenieDT Strasbourg, TRAPI, (OTAN), Société du Pipeline Sud-Européen, Compagnie Rhénane de Raffinage, Total Petrochemical France, Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine, BRGM, Région Alsace

Carte publiée par l'application CARTELE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

8.1.5 – Les coulées de boue et mouvements de terrain

L'érosion des sols est à l'origine des coulées d'eau boueuses. Elles adviennent notamment lors d'événements pluvieux localisés, intenses et souvent de courte durée, et principalement sur des secteurs ruraux des collines limoneuses ainsi que dans le piémont viticole. L'érosion se produit surtout au printemps (de mai à juillet) lorsque la couverture végétale des sols est faible. Les sols limoneux à faible teneur en matière organique sont les plus concernés par le ruissellement et l'érosion : en raison de la faible stabilité structurale, la surface de ces sols se ferme sous l'impact des précipitations battantes et devient ruisselante.

Au-delà de l'occupation des sols par des cultures de printemps et du régime pluviométrique à forte érosivité en fin de printemps et début de l'été, la sensibilité à l'érosion est liée à la nature des sols, les terres les plus sensibles correspondant aux zones de collines limoneuses.

Afin de cibler les actions de prévention de ces risques liés à l'érosion des sols, la DREAL Alsace et les deux Conseils Généraux ont mandaté en 2007 l'Association pour la Relance Agricole en Alsace (ARAA) pour réaliser une cartographie du risque potentiel de coulée d'eau boueuse en Alsace. La première étape a été de définir un zonage de la sensibilité potentielle à l'érosion des terres, puis de la compléter avec un indicateur simple basé sur la sensibilité à l'érosion à l'intérieur des bassins versants connectés aux zones urbaines.

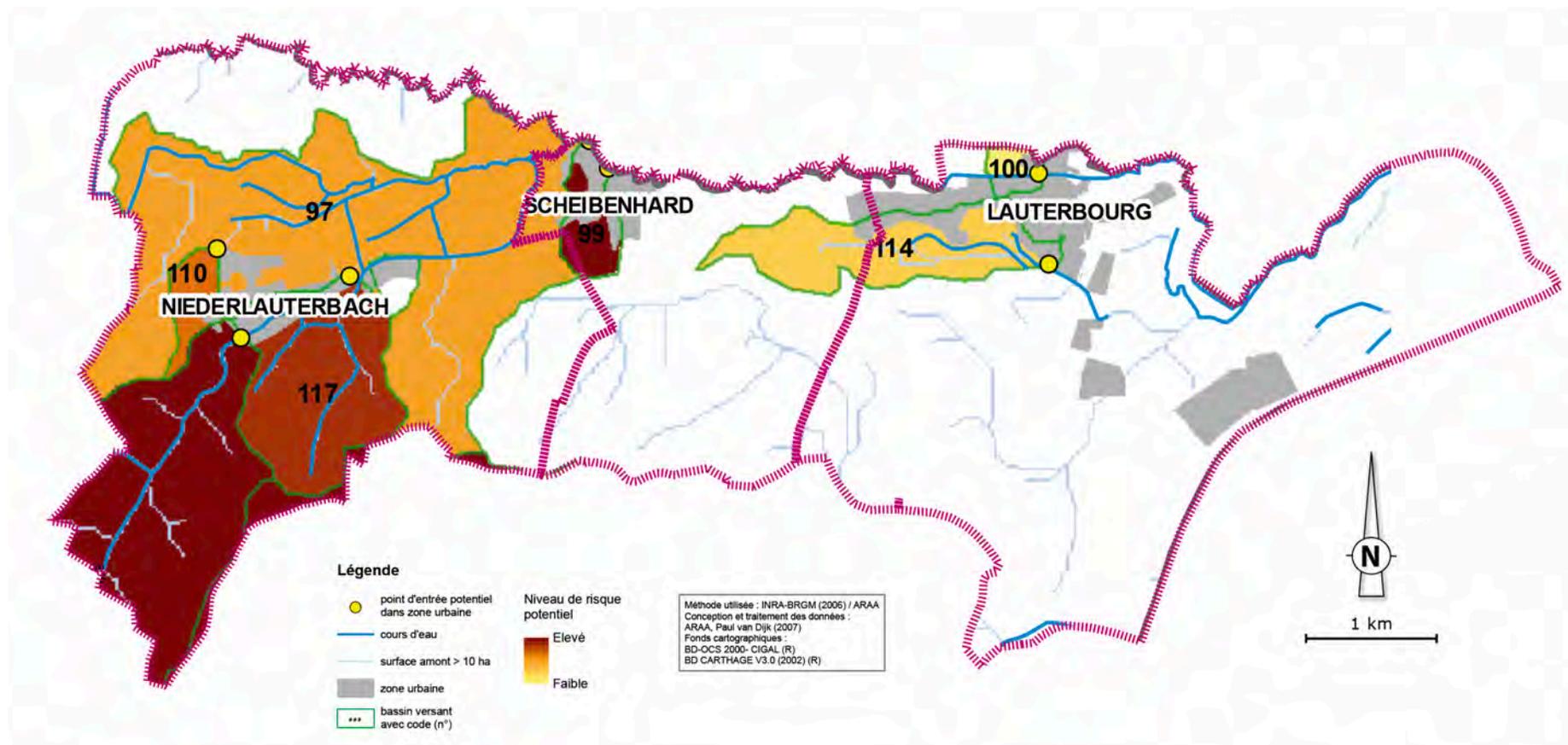
En raison de la nature du sol et des systèmes de culture, Niederlauterbach et Scheibenhard sont plus concernés par ce risque, comme le montre la carte page suivante.

Il convient de veiller à ce que les nouvelles constructions ne soient pas développées sur le parcours naturel d'écoulement des eaux de ruissellement, en contrebas des flancs de collines, ou du moins réduire l'imperméabilisation des zones empêchant ainsi l'infiltration et accentuant le risque.

Concernant Lauterbourg, un risque d'affaissement de terrain est identifié rue des Quatre Vent, et impose de pouvoir mettre en œuvre des mesures de consolidation.



Figure 81 : Carte du risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines (extrait de la carte « Outre-Forêt et Pays de Hanau » de l'ARAA)



8.2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

8.2.1 - Les sites et sols pollués

8.2.1.1 *Basias*

Les 3 communes comptent des sites à l'inventaire BASIAS d'anciens sites industriels ou sites en activité susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement (base de données du Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Ils figurent sur les tableaux page suivante.

Concernant les sites qui ne sont plus en activité, il importe cependant de conserver la mémoire de leur localisation et de leur vocation.

8.2.1.2 *Basol*

La base de données BASOL (site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques) fait état de sites potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics.

Il s'agit de trois sites localisés sur Lauterbourg :

- La société **Causse Wallon**, qui exploite une unité de stockage de véhicule. La pollution est de nature accidentelle (installation de déparaffinage provisoire qui a provoqué le rejet des eaux de lavage dans le milieu naturel et incendie de l'unité de déparaffinage le 01/01/2000 ; un nouvel atelier mis en place en 2003). Des teneurs anormales de chrome et hydrocarbures avaient été constatées dans les sols. Des pompages avaient été effectués avec un barrage flottant installé sur le ruisseau. Compte tenu de la vulnérabilité de la nappe, un suivi annuel de la qualité des eaux souterraines est assuré au moyen

de la mise en place de quatre piézomètres. Les valeurs sont aujourd'hui sous les seuils préconisés.

- La société **Rohm & Haas**, dont la nature de l'exploitation a généré une pollution des sols et des eaux souterraines par des pesticides. Aucun impact n'a été constaté après dépollution, mais des restrictions sont imposées quant à l'utilisation du sol, du sous-sol, de la nappe, des eaux superficielles et à la culture de produits agricoles.
- La gravière au lieu-dit Neue Stuecker. Une pollution des sols par hydrocarbures (enfouissement de bidons d'huile avant 1963) a été mise à jour après démolition d'anciens ateliers. Des travaux de dépollution ont été mis en place et les terres polluées collectées et éliminées.

**Tableau 37 : Inventaire BASIAS - Niederlauterbach**

Identifiant BASIAS	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) / Nom(s) usuel(s)	Type	Activité de nature polluante	Produit(s) utilisé(s) / généré(s)	Adresse / localisation	Date début activité (polluante)
ALS6703882	ZIMMERMANN (Raymond)	Combustibles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	Route de Neewiller	1967
ALS6703883	HAMMER (Antoine)	Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure		Route vers Salmbach	1967
ALS6703881	ELF AQUITAINE (aujourd'hui GEOPETROL SA)	Gisement pétrolifère	Extraction de pétrole brut (concession minière d'exploitation du pétrole et forage)			1989
ALS6703886	FRITZ (Joseph)	Menuiserie	Garages, ateliers, mécanique et soudure Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	Colle, Mastic, Vernis, Résine, Huile siccativ (huile de lin)	?	?

Tableau 38 : Inventaire BASIAS - Scheibenhart

Identifiant BASIAS	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) / Nom(s) usuel(s)	Type	Activité de nature polluante	Produit(s) utilisé(s) / généré(s)	Adresse / localisation	Date début activité (polluante)
ALS6704176	SABATON (Georges)	Transports par camion citerne	Garages, ateliers, mécanique et soudure Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	Route de Lauterbourg	1966
ALS6704175	PREPA Société de prospection et d'exploitation pétrolières en Alsace	Prospection et exploitation pétrolière	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	Bordure du CD244 au lieu-dit "Kreutzaecker"	1959
ALS6704180	PROPETROL		Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	RN 68	1971

Tableau 39 : Inventaire BASIAS - Lauterbourg

Identifiant BASIAS	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) / Nom(s) usuel(s)	Type	Activité de nature polluante	Produit(s) utilisé(s) / généré(s)	Adresse / localisation	Date début activité (polluante)
ALS6703401	Société ROTH de KARLSRHUE	Produits chimiques		Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène	Gare de Lauterbourg (près château d'eau désaffecté)	1972
ALS6703391	APPELSHAUSER OTHON	Garagiste	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	Route de Landau	1953
ALS6703402	Union des Coopérateurs d'Alsace (COOP)	Supermarché	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		Rue Général Mittelhauser	1971
ALS6703404	Sté SANARA. Société Alsacienne de navigation Rhénane (aujourd'hui Walon)	Centre livreur de voitures	Atelier peinture vernissage	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	11 Route de Mothern	1964
ALS6703389	EIFFEL	Construction métallique.	Construction mécanique. Usine de charpentes métalliques	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ... Colle, Mastic, Vernis, Résine, Huile siccativante (huile de lin) Gaz Polychlorobi et tri phényles (PCB, PCT, Dioxines, Furanes) Zinc Pigments, Peintures, Encre et Colorants	Route de Mothern	1960
ALS6703394	Garage de la LAUTER	Station service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ... Colle, Mastic, Vernis, Résine, Huile siccativante (huile de lin)	Route de Mothern	1961
ALS6703400	KEMIRA CHIMIC S.A., ex BOKA France	Stockage et chargement de produits chimiques Fabrication de produits de traitement d'eaux usées		Acides (minéraux ou organiques) Gaz	Route de Mothern	1989
ALS6703392	LEHMANN. J.	Quincaillerie	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)		26 Rue Principale	1957



ALS6703393	BABYNID	Fabrique de meubles en bois vernis	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis... Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Colle, Mastic, Vernis, Résine, Huile siccativ (huile de lin)	357 Rue Principale	1958
ALS6703390	Garage REICHERT (André)	Station service	Garages, ateliers, mécanique et soudure Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	Rue Principale	1953
ALS6703399	SCHWARTZ (Emile) Hôtel - Restaurant. "Belle Vue"	Hôtel - Restaurant	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)		Bord du Rhin	1970
ALS6703397	GUCKERT (Henri)	Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Pigments, Peintures, Encres et Colorants	Port du Rhin	1973
ALS6703476	Sté ROHM and HAAS France S.A, ex Sté MINOC (aujourd'hui Dow)	Usine de produits chimiques pour l'industrie et l'agriculture		Multiples	Port du Rhin	1958
ALS6703395	Société de Gravières de LAUTERBOURG	Gravière	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	Route du Rhin	1965
ALS6703396	BUHLER (Eugène)	Combustibles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	5 Place Vauban	1963
ALS6700320	ROHM & HAAS (aujourd'hui Dow)	Décharge interne	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	Manganèse Boues résiduelles Sulfates et Sulfures	Woerr	1960 (fermeture en 1999)
ALS6703398	Gare S.N.C.F.	Gare	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	Gare	1968
ALS6703387	RAAB, KARCHER et Cie, S.A.R.L, ex RAAB KARCHER et Cie G.m.b.h.	Usine d'électricité, ex Serrurerie	Fabrication de coutellerie Production, transport et distribution d'électricité	Charbon	Lieu dit Wörr. Port de Lauterbourg	1912
ALS6703388	Rheinische Oelfabrik	Fabrique d'huiles minérales, raffinerie de pétrole	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales		Lauterbourg, raccordement à la voie ferrée	1914
ALS6703403	WEBER (Roger)	Pâtisserie	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	?	1971

8.2.3 - Le transport de matières dangereuses

Lauterbourg est soumise au risque de transport de matières dangereuses (TMD) par voie navigable (Rhin), voie ferrée et canalisation (gazoduc et produits chimiques).

Scheibenhart est également concerné par le risque TMD par la présence d'un pipeline, qui traverse son ban communal.

Ces canalisations entraînent des servitudes d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous mentionne les distances des zones de danger. Tout en n'interdisant pas pleinement la constructibilité (excepté pour les bâtiments accueillant du public ou les immeubles de grande hauteur), ces périmètres pourraient être contraignants pour le développement urbain.

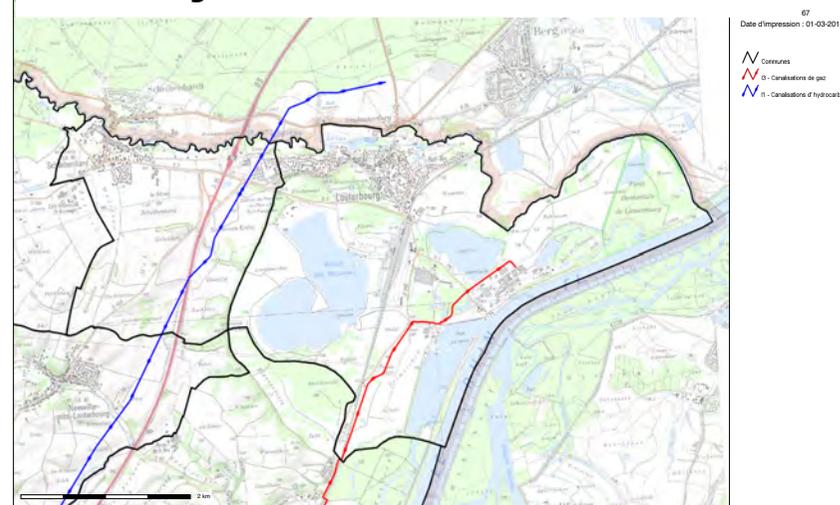
Tableau 40 : Distance en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe de la canalisation

Désignation de l'ouvrage	Fluide	Diamètre/Pression	ELS(1) (zone des dangers très graves *)	PEL(1) (zone des dangers graves*)	IRE(1) (zone des dangers significatifs*)
GRT Gaz : Gazoduc Seltz- Lauterbourg	Gaz naturel	DN 100 (67,7 bar)	10 m	15 m	25 m
SPSE : Pipeline Sud- Européen Fos-sur-Mer à Karlsruhe	Hydrocarbures	34"	185 m	225 m	285 m

* Zones de dangers situées de part et d'autre des ouvrages et définies dans la circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254

Le tracé des canalisations et des zones de dangers doit être reporté sur les documents graphiques du PLU.

Figure 82 : Localisation des canalisations de transport de matières dangereuses



Description :
Sources : DDT67, ADLUS, ARS Alsace, DREAL Alsace, DRAC Alsace, DGAC-STBA, GRT gaz, RFF, VI Région militaire, GenieOT Strasbourg, TRAFIC, CITAN, Société du Pipeline Sud-Européen, Compagnie Rhénane de Raffinage, Total Petrochemical France, Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine, BRGM, Région Alsace
Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

8.2.4 – Le risque industriel

8.2.4.1 Les ICPE

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une **installation classée**.

Lorsque de telles installations existent, les obligations liées au PLU ne doivent pas contredire les règles techniques imposées à ces sites.

Le territoire des 3 communes compte plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : voir tableau ci-dessous.

La plupart des activités n'impliquent pas de contraintes en matière d'urbanisme dans les communes, mais plutôt des règles de gestion particulières des produits, stocks et rejets, à l'intérieur des entreprises.

Tableau 41 : ICPE situées à Niederlauterbach

Nom de l'établissement	Domaine d'activité	Activité justifiant ICPE	Adresse	Régime	Statut Seveso
1&1 Data Center	Serveurs informatiques	Stockage de liquides inflammables/com bustion/charges d'accumulateurs	Zone artisanale du Kiesweg	Autorisation	Non Seveso
Géopétrol (puits NDL 1 et NDL 109)*	Exploitation pétrolière	Liquides inflammables (dépôt et installation remplissage)		Inconnu	Non Seveso

* En cessation d'activité

Tableau 42 : ICPE situées à Lauterbourg

Nom de l'établissement	Domaine d'activité	Activité justifiant ICPE	Adresse	Régime	Statut Seveso
Comptoir agricole	Commerce de gros	Silos, stockage en vrac de céréales, grains, etc dégageant des poussières inflammables / Combustion	Section 18-1 et 18-2	Autorisation	Non Seveso
Dow Agrosiences *		Multiples	Port du Rhin B.P. 40	Inconnu	Seuil Haut
Dow France SA (ex Rohm & Haas)	Industrie chimique	Multiples	Port du Rhin B.P. 30026	Autorisation	Seuil Haut
Eiffage Construction Métallique	Fabrication de produits métalliques	Multiples	1 route de Mothern	Autorisation	Non Seveso
Evonik Oil Additives SAS	Industrie chimique	Multiples	Port du Rhin B.P. 40027	Autorisation	Seuil Haut
SAS des Gravières de Lauterbourg	Autres industries extractives	Exploit. de carrières / Produits minéraux ou déchets non dangereux inertes (transit) / Métaux (stockage, activité de récupération)	Neue Stuecker ZERC1	Autorisation	Non Seveso
SAS des Gravières de Lauterbourg	Autres industries extractives	Broyage, concassage, autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes / Produits minéraux ou déchets non dangereux inertes (transit)	Quai N° 2 Port Autonome	Autorisation	Non Seveso
SAS des Gravières de Lauterbourg	Autres industries extractives	Exploit. de carrières / Produits minéraux ou déchets non dangereux inertes (transit)	Ruecken Epfrich (site n° 2) ZERC1	Autorisation	Non Seveso

* En cessation d'activité

La directive Seveso, dont fait l'objet deux entreprises du Port du Rhin (Dow/Rohm & Haas et Evonik), concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Cette directive renforce la notion de prévention des accidents majeurs en imposant notamment à l'exploitant la mise en œuvre d'un système de gestion et d'organisation (ou système de gestion de la sécurité) proportionnés aux risques inhérents aux installations.

8.2.4.2 Les mesures imposées par les activités de l'usine Rohm & Haas

En ce qui concerne l'usine Rohm & Haas (Dow), un porter à connaissance de l'Etat daté de septembre 2016 précise les dispositions de maîtrise de l'urbanisation que le document d'urbanisme se doit d'intégrer en application de l'article R. 151-31 alinéa 2 du code de l'urbanisme vu le risque généré par l'établissement.

La société utilise des équipements de déchargement de monomères inflammables et toxiques depuis des barges amarrées au Port du Rhin. Ces monomères sont acheminés jusqu'au site de production via des canalisations de transport, soumises à la réglementation ad hoc.

Ces installations portuaires n'ont pas été prises en compte dans le zonage d'aléas du PPRT du 21 janvier 2014 (voir 8.2.4.3 Le PPRT de l'usine Rohm & Haas), puisqu'elles traversent le domaine public depuis le port de Lauterbourg avant de pénétrer dans l'usine et qu'elles relèvent de la réglementation relative aux canalisations de transport.

La société Rohm & Haas a réalisé une étude de dangers concernant son établissement ainsi que le poste portuaire.

Au niveau des installations portuaires de déchargement, en cas de fuite ou d'épandage de produits, des effets

toxiques sont susceptibles d'apparaître. Des effets thermiques sont également possibles en cas de déclenchement d'incendie.

L'inspection des Installations Classées, après analyse de l'étude de dangers, a proposé que les phénomènes dangereux suivants soient retenus pour la maîtrise de l'urbanisation :

Phénomène	Type d'effet	Probabilité	Distance SELs1 (m)	Distance SELs2 (m)	Distance SELs3 (m)	Distance SBV (m)
Epandage de monomère lors du déchargement d'une barge au port - durée d'exposition : 30 minutes - conditions météorologiques F3	Toxique	D	63	87	350	/
Incendie de l'épandage de monomère lors du déchargement d'un automoteur-citerne au port	Thermique	E	22	32	46	/

Les deux phénomènes dangereux retenus sont à cinétique rapide. Aucun effet de surpression lié à une explosion n'est cependant pris en compte puisqu'aucun phénomène d'UVCE (explosion non confinée d'un nuage inflammable) n'est retenu du fait d'une masse explosive trop faible et d'une localisation de la fuite en champ libre, favorisant la dispersion atmosphérique.

L'analyse des risques montre que le risque est acceptable en l'absence de présence permanente dans les rayons

d'effets thermiques ainsi que dans le rayon des effets toxiques létaux.

Les préconisations en matière d'urbanisme correspondant à chaque type d'effets sont graduées en fonction du niveau d'intensité sur le territoire et de la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux (caractérisée de A, événement courant, à E, événement possible mais extrêmement peu probable).

A partir des données issues de l'étude de dangers ainsi que des éléments issus du tableau ci-haut, l'inspection des Installations Classées propose deux cartographies des zones d'effets : enveloppes des intensités des effets toxiques de probabilité D, enveloppes des intensités des effets thermiques de probabilité E.

Ces périmètres ainsi que les règles qui s'y appliquent devront être prises en compte par le PLU. Ces dispositions s'ajoutent à celles du PPRT.

Figure 83 : Enveloppes des intensités des effets toxiques et thermiques



8.2.4.3 Le PPRT de l'usine Rohm & Haas

L'usine chimique Dow (ex Rohm & Haas) a fait l'objet d'un PPRT approuvé le 21 janvier 2014.

Le PPRT vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé au PLU.

Le PPRT délimite, à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, 5 types de zones de réglementation différentes identifiés par les lettres G, R, r, B et b.

Figure 84 : Zonage réglementaire du PPRT



8.2.5 – Les cavités souterraines

Une cavité souterraine d'origine militaire est répertoriée sur le ban communal de Niederlauterbach. Il s'agit d'un abri anti-aérien (d'une longueur de 6 m par 0,5 m de largeur et 0,5 m de hauteur), situé au lieu-dit Hohl, sur un terrain privé, en flanc de coteau sous une prairie. Deux des trois entrées de galeries sont obstruées et probablement effondrées. L'ouvrage est inaccessible.

Figure 85 : Localisation d'une cavité souterraine - Niederlauterbach



Réalisation : infoterre.brgm.fr
Source des données : BRGM
Fond de plan : ©IGN Ortho

● Cavité souterraine

8.3 LES RISQUES SANITAIRES

8.3.1 - La pollution de l'air

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air en Alsace est géré par l'ASPA (Association pour la Surveillance et l'Étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace). Cet organisme produit des résultats cartographiés par polluant : gaz acidifiant et précurseurs d'ozone, particules, gaz à effet de serre, composés organiques cancérigènes, métaux lourds...

Selon les derniers résultats par commune publiés (2013), les taux enregistrés sur les 3 communes sont moyennement élevés en ce qui concerne les principaux indicateurs de qualité de l'air, à savoir les émissions de particules et les précurseurs d'ozone.

8.3.1.1 Les rejets de particules

Les particules qui pénètrent dans les voies respiratoires plus ou moins profondes suivant leur diamètre provoquent plus de 40 000 décès anticipés en France chaque année.

Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulières. Deux types sont distingués :

- les PM10 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 µm,
- les PM2,5 dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 2,5 µm.

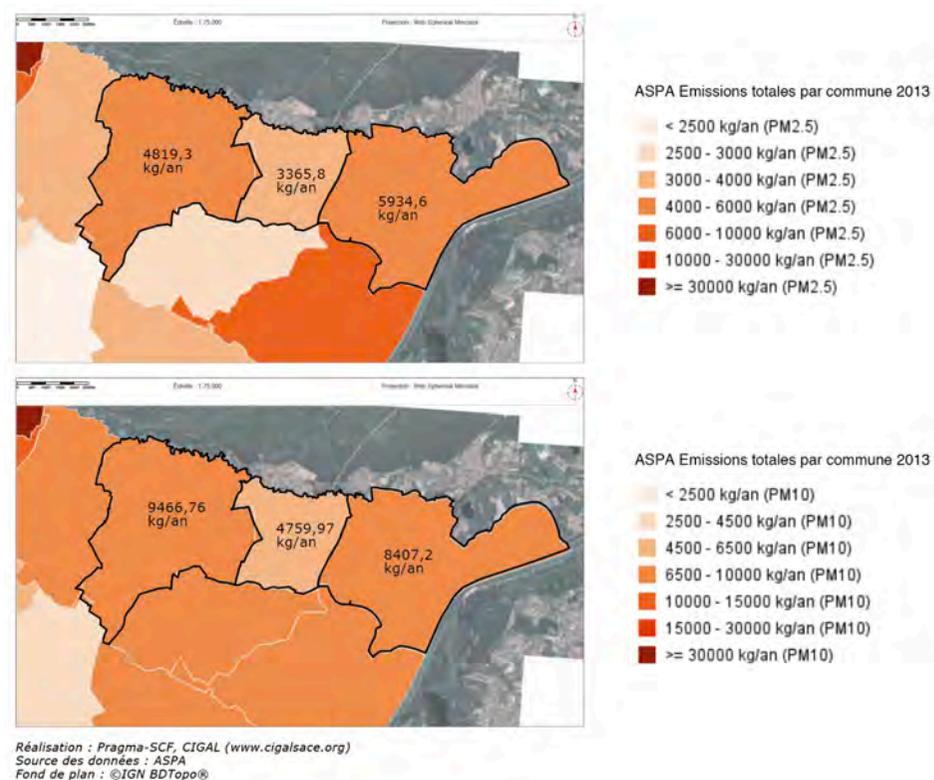
Les émissions de particules proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, de certains procédés industriels et industries particulières (construction, chimie, fonderie, cimenteries...), de l'usure de matériaux (routes, plaquettes de frein...), de l'agriculture (élevage et culture), du transport routier...

Le résidentiel (essentiellement du à la combustion du bois) est le principal émetteur de PM10 en Alsace (35 % des émissions totales). Le secteur agricole apparait comme un poste important d'émissions de PM10 en région tout comme les transports routiers avec respectivement 29% et 20% des émissions totales.

Avec 54% des émissions totales, le secteur résidentiel-tertiaire est le plus fort émetteur de PM2.5 en Alsace (combustion de biomasse essentiellement). Les transports routiers sont également des sources importantes de ce type de particules.

On note que les taux de PM10 et PM2,5 se situent dans une fourchette moyenne dans les trois communes. Les taux plus élevés sont sans doute liés à la présence d'exploitations agricoles à Niederlauterbach, de routes plus fréquentées (trafic lié aux installations portuaires) et à une population plus importante à Lauterbourg.

Figure 86 : Rejets de particules



Les données les plus récentes (2017) pour l'EPCI indiquent une baisse des taux de particules dans l'air de l'ordre d'au moins -10% entre 2005 et 2017 pour chacune des 3 communes. (Source : Observatoire Climat Air Energie Grand Est)

8.3.1.2 Les précurseurs d'ozone

Le dioxyde de soufre est un gaz irritant provoquant des gênes respiratoires.

Les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) sont dus majoritairement à la combustion de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls (soufre également présent dans les cokes, essence,...). Quelques procédés industriels émettent du SO₂ comme la production d'acide sulfurique ou les unités de désulfurisation des raffineries par exemple.

Les secteurs de la production et de distribution d'énergie, du résidentiel-tertiaire et de l'industrie représentent près de 94% des émissions de SO₂ en Alsace.

Les oxydes d'azote, comme le dioxyde de soufre, produisent des effets qui peuvent être aigus lorsque les populations sont exposées à de fortes concentrations : irritations du nez, des yeux ou de la gorge provoquant une gêne respiratoire, des bronchites ou des déclenchements de crises d'asthme.

Les rejets d'oxydes d'azote (NO_x : NO+NO₂) proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de tous types (gazole, essence, charbons, fiouls, GN...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers.

Enfin quelques procédés industriels émettent des NO_x en particulier la production d'acide nitrique et production d'engrais azotés.

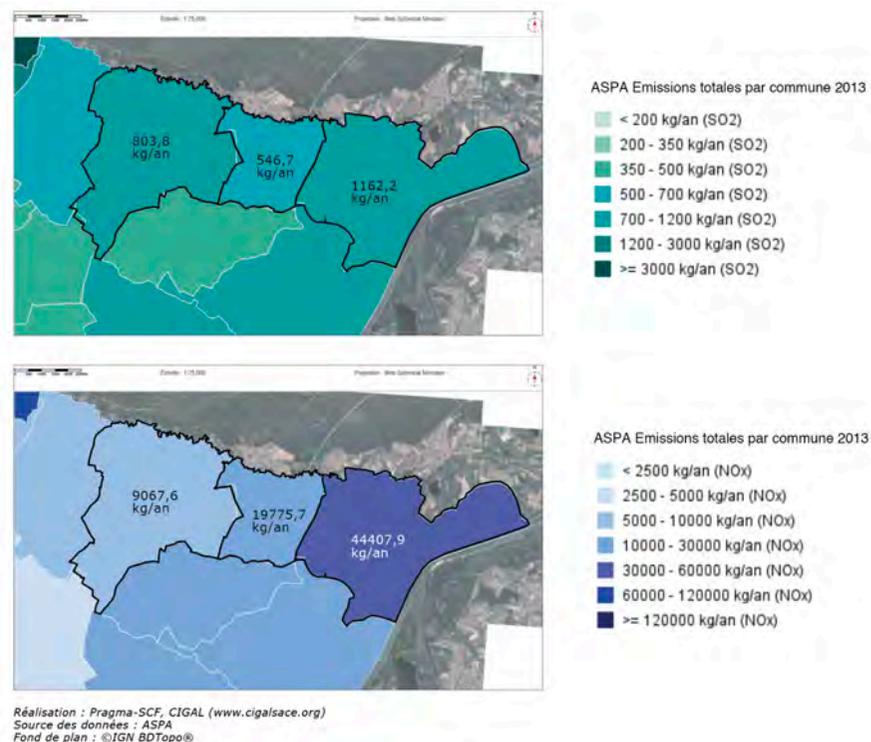
Avec 51% des émissions totales, les transports routiers sont les plus forts émetteurs de NO_x en Alsace.

Une baisse d'émissions d'oxydes d'azote est constatée depuis 2000, elle est due en grande partie à l'augmentation de la part de véhicules catalysés.

Les émissions de SO₂ ont elles aussi baissé dû à la baisse de teneurs en soufre dans les combustibles, les économies d'énergie... Ces émissions sont

particulièrement élevées à Lauterbourg et beaucoup moins élevées à Niederlauterbach en ce qui concerne les oxydes d'azote, ce qui est explicable par la présence d'usines au Port du Rhin. Les dioxydes de soufre montrent des taux assez élevés cependant dans les trois communes (dans une moindre mesure à Niederlauterbach).

Figure 87 : Rejets de précurseurs d'ozone



Les données les plus récentes (2017) pour l'EPCI indiquent une baisse des émissions de NO_x et SO₂ de l'ordre d'au moins -10% entre 2005 et 2017 pour chacune des 3 communes. (Source : Observatoire Climat Air Energie Grand Est)

L'occupation du sol, la répartition des zones de développement de l'habitat, des activités économiques et de loisirs, mais aussi des infrastructures notamment de transports, ne sont pas sans impact sur la qualité de l'air. La morphologie urbaine va en effet largement influencer les niveaux d'émissions de polluants. A cet égard, le PLU peut jouer un rôle déterminant.

8.3.2 - La gestion des déchets

Les déchets peuvent constituer un risque pour l'environnement et la santé de l'homme ainsi qu'une source de nuisances pour les populations.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) a été adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, lors de la séance du 9 décembre 2013.

Le plan prévoit à une échelle de 6 et 12 ans, des objectifs ambitieux en matière de prévention des déchets, de valorisation et de traitement des déchets en favorisant la valorisation matière et énergétique et en limitant l'enfouissement.

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) a été adopté par le Conseil Régional d'Alsace le 11 mai 2012.

A l'échelle locale, la gestion des déchets est une compétence de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin qui pratique depuis décembre 2014 la redevance incitative et encourage le tri. Ces mesures ont été prises dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte hebdomadairement, les poubelles de tri (déchets recyclables : bouteilles et flacons plastiques vides avec

bouchon ; papiers propres, magazines, prospectus, journaux ; cartons propres, de petites tailles ou découpés ; briques alimentaires vides ; cannettes en aluminium et acier, boîtes de conserve, aérosols et barquettes en aluminium) une fois tous les 15 jours.

Des points d'apport volontaire pour le verre sont disponibles dans chaque commune. Ils sont destinés à recevoir les bouteilles, pots et bocaux vides.

Pour les autres types de déchets, les habitants de la CC de la Plaine du Rhin ont accès aux déchetteries situées à Beinheim, Lauterbourg et Wintzenbach.

Le volume d'apport de déchets est fixé à 2 m³ par semaine, un ticket est exigé pour les professionnels.

La CC propose aux habitants des bacs à compost au prix de 25 €.

L'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers est confiée au SMITOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) du Nord du Bas-Rhin, créé en 1975. Celui-ci assure pour cinq communautés de communes (81 communes) :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles
- La collecte sélective des emballages ménagers en porte à porte
- La gestion du CSDND (Centre de Stockage des Déchets non Dangereux) de Schaffhouse-près-Seltz / Wintzenbach
- La gestion de 11 déchèteries (Beinheim – Betschdorf – Hatten – Lauterbourg – Lembach – Mertzwiller – Niederbronn les Bains – Soultz sous Forêts – Wintzenbach – Wissembourg – Woerth)
- La collecte sélective du verre (environ 260 conteneurs)
- La promotion du compostage individuel

Le tableau suivant donne quelques chiffres concernant les collectes des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes et sur le Département du Bas-Rhin à comparer avec les chiffres nationaux :

	Déchets totaux	OMR	Collecte sélective (acier, aluminium, verre, plastiques, papiers/cartons et biodéchets)	Déchets occasionnels des ménages
	En kg/hab/an			
SMICTON Nord Bas-Rhin (2015)	632	212	89	331
Bas-Rhin (2015)	497	207	91	199
France (2013)	518	270	76	172

A la grandeur du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin (91 680 habitants), ce sont 57 901 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2015 (soit 632 kilos par habitant). 57,3 % des déchets sont valorisés (issus des collectes sélectives, des apports valorisables en déchèteries, des conteneurs à verre et tonnages incinérés). Les déchets non recyclables sont enfouis au CSDND de Wintzenbach/Schaffhouse.

Si les chiffres sont sensiblement similaires à ceux de la moyenne départementale en ce qui concerne les ordures ménagères et la collecte sélective, la part des apports en déchèterie est par contre beaucoup plus importante. Cette situation s'explique sans doute par le fait que les artisans et commerçants sont autorisés à y déposer, faute de filière, leurs déchets recyclables, ce que certains autres syndicats du Bas-Rhin ne permettent pas.

8.3.3 L'assainissement

La Communauté de communes de la Plaine du Rhin est en charge du système d'assainissement collectif. Celle-ci a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de collecte, de transport et de traitement d'assainissement au SDEA depuis le 1^{er} janvier 2014.

Par ce transfert de compétence, elle est devenue Syndicat des Eaux et de l'Assainissement – Périmètre de la Lauter. Celui-ci comprend les communes de Lauterbourg, Neewiller-près-Lauterbourg, Niederlauterbach, Oberlauterbach, Salmbach et Scheibenhard.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

8.3.3.1 Le réseau intercommunal

La majeure partie des collecteurs intercommunaux qui acheminent les effluents des communes du Périmètre de la Lauter vers leur site de traitement est de type gravitaire.

Les effluents de ces six communes sont traités par trois stations d'épuration :

- La commune de Neewiller-près-Lauterbourg possède sa propre lagune ;
- Les communes d'Oberlauterbach, Niederlauterbach, Salmbach et Scheibenhard-village envoient leurs effluents en direction de la station d'épuration à boues activées de Niederlauterbach, située au nord du village ;
- Lauterbourg est équipée de sa propre station d'épuration à boues activées située chemin des Prés, au nord-est de la commune. Les installations douanières de l'A35, le supermarché Carrefour, le

lotissement « Porte de France » de Scheibenhard et ses ruelles environnantes sont raccordés au réseau d'assainissement de Lauterbourg par la rue de la Haute Vienne.

8.3.3.2 Le réseau communal de Lauterbourg et la station d'épuration

Le fonctionnement actuel du réseau d'assainissement de Lauterbourg ne présente pas de difficulté particulière.

La plupart des zones urbanisées de la commune sont desservies par un réseau d'assainissement collectif de type unitaire.

Les quartiers plus récemment réaménagés dans la commune sont également équipés d'un réseau séparatif de collecte des eaux pluviales.

L'ensemble de ce réseau d'assainissement collectif se structure autour d'un collecteur principal de grand diamètre qui parcourt, d'amont en aval, la rue de la Première Armée, la rue du Général Mittelhauser, la rue Vauban et le chemin des Prés pour finalement déboucher sur la station d'épuration.

Notons que le Port Autonome de Strasbourg situé au sud-est de la commune a réalisé en 2013 un réseau de collecte dans le but de pouvoir raccorder à terme les eaux usées de sa nouvelle plateforme portuaire au réseau d'assainissement de la commune, au niveau de la rue de la Gare. Ce réseau n'a pas encore été réceptionné et n'apparaît donc pas sur les plans des réseaux joints (voir Annexe sanitaire du PLU).

La station d'épuration est en service depuis 1982. Le principe de la filière existante est le traitement par boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 5 200 éq.habitant.

On constate de façon générale que le traitement de la station d'épuration est d'un très bon niveau. Les analyses réalisées sur la station en 2015 sont conformes à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral de rejet.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Lauter et les boues d'épuration sont stockées sur place sous forme liquide avant d'être valorisées par épandage agricole.

8.3.3.3 Le réseau communal de Niederlauterbach et la station d'épuration

Le fonctionnement actuel du réseau de collecte et de transport des eaux usées de Niederlauterbach ne présente pas de difficulté particulière.

La commune de Niederlauterbach est majoritairement assainie par un réseau d'assainissement unitaire. Seuls deux quartiers sont desservis par un réseau séparatif :

- La rue Neuhof au sud du village dont les eaux usées sont canalisées par un réseau Ø 200 mm vers un poste de refoulement situé rue de Neewiller et dont les eaux pluviales sont directement rejetées dans le ruisseau du Landbach ;
- Les trois dernières tranches du lotissement « Bruchwiesen » également desservies par un réseau Ø 200 mm pour la collecte des eaux usées et équipées d'un réseau Ø 400 mm pour la collecte des eaux pluviales. Un bassin de rétention de ces eaux pluviales muni d'une régulation de débit à sa sortie a été aménagé à l'aval de ce réseau pluvial, avant rejet des eaux pluviales dans un fossé affluent du Grossgraben.

Les différentes branches du réseau de collecte unitaire débouchent sur un déversoir d'orage avant leur raccordement sur le réseau de transport intercommunal des eaux usées.

La Zone Artisanale du Kiesweg, à l'écart du village, est équipée d'un réseau de collecte séparatif. Les eaux pluviales sont canalisées par un réseau Ø 500 à 800 mm en direction du Landgraben et les eaux usées sont canalisées vers le réseau de collecte de Scheibenhard.

Les effluents de Niederlauterbach rejoignent la station d'épuration de la commune. Cette station d'épuration est en service depuis 1981. Le principe de la filière existante est le traitement par boues activées avec aération prolongée d'une capacité nominale de 4 400 éq.habitant. En 2015, la charge hydraulique de la station s'élevait à 110 % et son taux de charge organique à 60 %. Cette surcharge hydraulique occasionne de fréquents déversements d'eaux usées en tête de station, mais malgré cela, on constate de façon générale que le traitement de la station d'épuration est d'un bon niveau, puisque les analyses réalisées sur les stations en 2015 sont conformes à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral de rejet.

Les eaux traitées sont rejetées dans la Lauter et les boues d'épuration sont stockées sur site sous forme liquide avant d'être valorisées par épandage agricole.

8.3.3.4 Le réseau communal de Scheibenhard

La commune de Scheibenhard s'étale en deux zones urbanisées distinctes : Scheibenhard Village et secteur « Porte de France ».

Les habitations du village de Scheibenhard sont exclusivement desservies par un réseau de collecte unitaire qui débouche sur le poste de refoulement communal situé rue de la 6ème Compagnie. Ce poste de refoulement envoie les effluents collectés en direction de la station d'épuration de Niederlauterbach. Trois branches principales débouchent sur le poste de refoulement.

Ce réseau d'assainissement draine des apports extérieurs d'eaux usées provenant de la zone d'activités du Kiesweg (commune de Niederlauterbach) raccordée au réseau de collecte par la rue de l'Eglise, ainsi que les installations de la douane allemande postée Hauptstraße à Scheibenhardt, qui sont raccordées par pompage sur le réseau d'assainissement de Scheibenhard.

Enfin, trois déversoirs d'orage équipent le réseau d'assainissement pour permettre son délestage par temps de pluie.

Le secteur « Porte de France », composé de l'Impasse de la Lauter, de la rue de Lauter, du lotissement « Porte de France », du supermarché Carrefour et des douanes françaises, est raccordé au réseau d'assainissement de Lauterbourg.

Le lotissement est desservi par un réseau séparatif, les eaux usées étant canalisées par un réseau Ø 250 mm vers le réseau unitaire Ø 400 mm de la rue de la Lauter, et les eaux pluviales rejoignant le cours d'eau de la Lauter, via un séparateur à hydrocarbures et un bassin de rétention à ciel ouvert de 1 200 m³.

Les installations douanières de l'A35 et le supermarché sont raccordés par refoulement sur le même réseau unitaire de la rue de la Lauter.

Les effluents du village de Scheibenhard rejoignent la station d'épuration de Niederlauterbach.

Les effluents du secteur « Porte de France » sont envoyés à la station d'épuration de Lauterbourg.

Le fonctionnement actuel du réseau de collecte et de transport des eaux usées de Scheibenhard ne présente pas de difficulté particulière.

8.3.3.5 Les travaux programmés

Le bureau d'études du SDEA a mis à jour en 2015 le schéma directeur épuratoire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dont fait partie le Périmètre de la Lauter. Ce schéma épuratoire concerne les 3 stations d'épuration du Périmètre et prévoit plus précisément :

- la construction d'une nouvelle station d'épuration à boues activées à Niederlauterbach pour remplacer la station existante, devenue vétuste et hydrauliquement surchargée ;
- la mise à niveau à plus long terme de la station d'épuration de Lauterbourg (remplacement des équipements, mise en sécurité).

De plus, une étude de modélisation de l'ensemble du Périmètre de la Lauter est prévue en 2017 pour vérifier le comportement des réseaux de collecte et de transport par temps de pluie.

8.3.3.6 Le zonage d'assainissement

L'étude de zonage relative à l'assainissement non collectif est en cours d'élaboration. Selon l'avancement de cette étude, le projet de zonage de l'assainissement pourra faire l'objet d'une enquête publique commune avec le projet de PLU des trois communes.

8.3.4 – Les nuisances sonores

Le bruit pose un problème de santé publique et constitue depuis plusieurs années une préoccupation majeure.

Le PLU constitue un outil de prévention en permettant de prendre en compte en amont les contraintes acoustiques liées à l'implantation des voies de circulation, d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou d'équipements de loisirs. Une réflexion à ce stade permet

d'apporter des réponses efficaces et économiques afin de prévenir les impacts sur la santé.

8.3.4.1 L'arrêté préfectoral du 19 août 2013

Scheibenhard et Lauterbourg sont inscrites comme secteur affecté par le bruit dans l'arrêté préfectoral du 19 août 2013, portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Bas-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage. Le classement sonore des infrastructures traversant ou impactant les deux communes est transcrit dans le tableau ci-après.

Tableau 43 : Classement sonore des infrastructures terrestres

Commune	Infrastructure	Catégorie	Largeur du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la voie
Lauterbourg	Ligne Strasbourg-Lauterbourg Ligne N° 145 000	4	30 m
Scheibenhard	Autoroute A35	2	250 m

Dans les secteurs impactés par les nuisances sonores des infrastructures présentées ci-dessus, les nouvelles constructions d'habitation, d'établissements de santé ou d'enseignement ainsi que les hôtels devront présenter une isolation acoustique renforcée en application du Code de la Construction.

Le règlement du PLU se devra de rendre obligatoire en droit ces dispositions.

Les secteurs les plus affectés par le bruit des transports et éloignés des zones d'habitat peuvent être réservés à la concentration de nouvelles activités bruyantes et

interdits à la construction de bâtiments ou espaces publics les plus sensibles.

8.3.4.2 Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et les cartes stratégiques de bruit

Scheibenhart est concernée par les cartes stratégiques de bruit de l'A35 (mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement). La cartographie du bruit permet une représentation des niveaux de bruit aux abords de l'infrastructure, mais également de dénombrer la population exposée et d'élaborer des plans d'action appelés Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Le PPBE du Bas-Rhin a été approuvé le 12 février 2015. Il s'agit d'un plan d'action réalisé avec consultation du public. Ce document n'est pas opposable, mais constitue un document d'orientation dont l'objectif est la réduction des niveaux de bruit aux abords de l'infrastructure.

Les cartes de bruit sont à élaborer notamment pour les grandes infrastructures routières empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an. Elles ne représentent pas des mesures de bruit aux abords des voies, mais plutôt un niveau de gêne. Les niveaux de bruit sont exprimés en Lden (jour, soir, nuit), indicateur de gêne donnant un poids plus fort le soir (+ 5dB(A)) et la nuit (+10dB(A)) au niveau de bruit. Ce n'est donc pas un niveau de bruit réel ou mesuré, mais une indication pondérée.

Sont présentées ci-dessous les cartes dite de type A de 2012, qui montrent les zones exposées à + de 55 décibels en Lden (jour soir nuit) et les zones exposées en Ln (nuit). Il n'existe toutefois pas dans cette commune de dépassement des valeurs limites (carte de type C).

Figure 88 : Carte stratégique de bruit - Type A Lden

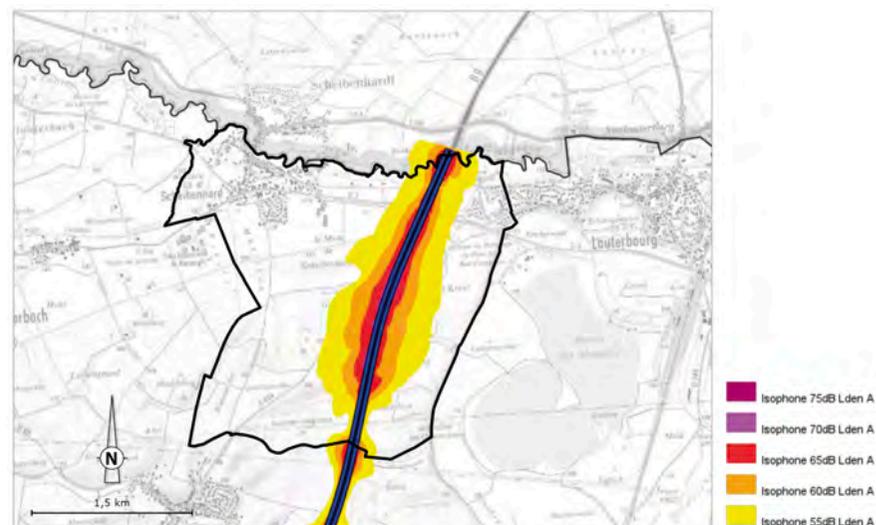


Figure 89 : Carte stratégique de bruit - Type A Ln



8.3.5 - Le risque d'exposition au plomb

L'ensemble du territoire français est concerné par la recherche de plomb dans les habitations construites avant 1949.

Suite à Arrêté Préfectoral, l'ensemble du département du Bas-Rhin est classé en zone à risque d'exposition au plomb depuis janvier 2004.

8.4 CONTRAINTES

8.4.1 – Protection des captages d'eau potable et fourniture de l'eau

Le Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs, dont le siège est à la mairie de Lauterbourg, est compétent pour la distribution de l'eau potable.

Le Syndicat regroupe les communes de Croettwiller, Eberbach, Lauterbourg, Mothern, Munchhausen, Neewiller, Niederlauterbach, Oberlauterbach, Seebach et son annexe Niederseebach, Salmbach, Scheibenhard, Schleithal, Siegen avec son annexe Kaidenbourg, Trimbach et Wintzenbach.

Les bans communaux de Lauterbourg, Niederlauterbach et Scheibenhard ne sont concernés par aucun périmètre de protection de ressources en eau.

L'alimentation en eau potable des 15 communes-membres du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs est assurée par 3 forages situés à l'est de Mothern, exploitant la nappe des alluvions récentes du Rhin.

Il existe deux interconnexions avec le Syndicat Mixte de Production de la Région de Wissembourg afin de sécuriser l'approvisionnement des communes de Seebach et Schleithal. Une troisième interconnexion de secours, avec le Syndicat des Eaux de Seltz, par le biais d'un relais de

pompage, se situe au niveau de la commune de Croettwiller.

En 2014, le forage 3, qui alimente la branche Sud du Syndicat (branche Wintzenbach), a assuré 62,9 % de la demande de l'ensemble du Syndicat. Ces forages font l'objet de périmètres de protection.

8.4.1.1 Besoins locaux en consommation et capacité du réseau

Le stockage de l'eau s'effectue dans trois réservoirs à Neewiller, Wintzenbach et Schleithal. Les réservoirs sont équipés d'une réserve d'incendie. Leur volume est supérieur à une journée de consommation moyenne pour l'ensemble du syndicat (chiffres 2014). La sécurité de distribution est assurée en situation actuelle.

Le rendement du réseau est supérieur à 82 % depuis 2004, traduisant un bon état général des conduites sur l'ensemble du syndicat. La consommation a baissé d'environ 9 % sur la période 2004/2014.

8.4.1.2 Qualité de l'eau distribuée

Pour l'année 2014, le contrôle sanitaire exercé par la ARS a permis de constater que l'eau produite et distribuée par le Syndicat des Eaux de Lauterbourg est très bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cette eau est conforme aux normes réglementaires.

L'eau présente une dureté de 32,4°F, caractérisant une eau très dure (très calcaire).

Les teneurs en micropolluants sont toutes inférieures à la limite de qualité. Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

8.4.2 - SDAGE Rhin-Meuse

La loi sur l'eau de 1992 a créé deux nouveaux outils de planification : le SDAGE (Schéma Directeur

d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau.

Les trois communes sont concernées par le SDAGE du bassin Rhin-Meuse 2016-2021, approuvé le 30 novembre 2015.

Les documents d'urbanisme - les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et à défaut les Plans locaux d'urbanisme (PLU) - doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE (voir articles L.111-1-1, L.122-1-13 et L.123-1-10 du Code de l'urbanisme).

Afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE et de préserver ou améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur le bassin Rhin-Meuse, 6 enjeux ont été identifiés :

1. Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade ;
2. Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines ;
3. Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques ;
4. Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse ;
5. Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires.

6. Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

Ces enjeux ont été déclinés dans le projet de SDAGE sous forme de 32 orientations fondamentales, 99 sous-orientations et 267 dispositions.

8.4.3 - SAGE Ill-Nappe-Rhin

Lauterbourg se trouve dans le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Ill-Nappe-Rhin révisé approuvé par l'arrêté du 1^{er} juin 2015.

Le SAGE Ill-Nappe-Rhin précise les orientations du SDAGE Rhin-Meuse au niveau de deux grands milieux aquatiques :

- les eaux superficielles des cours d'eau de la plaine d'Alsace entre l'Ill et le Rhin, et du piémont oriental du Sundgau, des canaux situés entre l'Ill et le Rhin, des zones humides de la plaine d'Alsace (Ried, bande rhénane),
- les eaux souterraines de la nappe phréatique rhénane.

Le SAGE Ill-Nappe-Rhin s'étend sur 322 communes réparties entre Lauterbourg au Nord et Leymen au sud. Son périmètre correspond globalement à la plaine d'Alsace (superficie des communes concernées : 3580 km²).

L'élaboration du SAGE a été motivée par la nécessité de disposer d'un plan de gestion unique pour la nappe phréatique rhénane et les cours d'eau de la plaine de façon à ce que les différentes opérations soient cohérentes à l'échelle du bassin.

Toutes les communes faisant partie du SAGE sont concernées par les mesures de gestion des eaux souterraines qu'il prescrit. Pour la gestion des eaux

superficielles, seul le territoire situé entre l'Ill et le Rhin est concerné.

Les principaux enjeux* du SAGE Ill-Nappe-Rhin sont les suivants :

Enjeu 1 : Garantir la qualité des eaux souterraines sur l'ensemble de la nappe alluviale rhénane d'Alsace afin de permettre partout, au plus tard d'ici 2027, une alimentation en eau potable sans traitement. Les pollutions présentes dans la nappe seront résorbées durablement.

Enjeu 2 : Restaurer la qualité des cours d'eau et satisfaire durablement les usages. Les efforts porteront sur :

- la restauration et la mise en valeur des lits et des berges,
- la restauration de la continuité longitudinale,
- le respect d'objectif de débit en période d'étiage.

Enjeu 3 : Renforcer la protection des zones humides, des espaces écologiques et des milieux aquatiques remarquables.

Enjeu 4 : Prendre en compte la gestion des eaux dans les projets d'aménagement et le développement économique.

Enjeu 5 : Assurer une cohérence globale entre les objectifs de protection contre les crues et la préservation des zones humides.

Enjeu 6 : Limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives, relatives notamment à l'occupation des sols.

Ces enjeux sont déclinés en objectifs généraux, objectifs de résultat et programme d'actions.

* Dans un souci de compréhension des enjeux des différents SAGE par les porteurs de projet et de clarification des compétences, les enjeux « Zones

humides » et « Inondation » relèvent du périmètre « Eaux superficielles » des SAGE.

Le SAGE a une portée juridique en matière d'environnement, de pratiques agricoles et d'urbanisme.

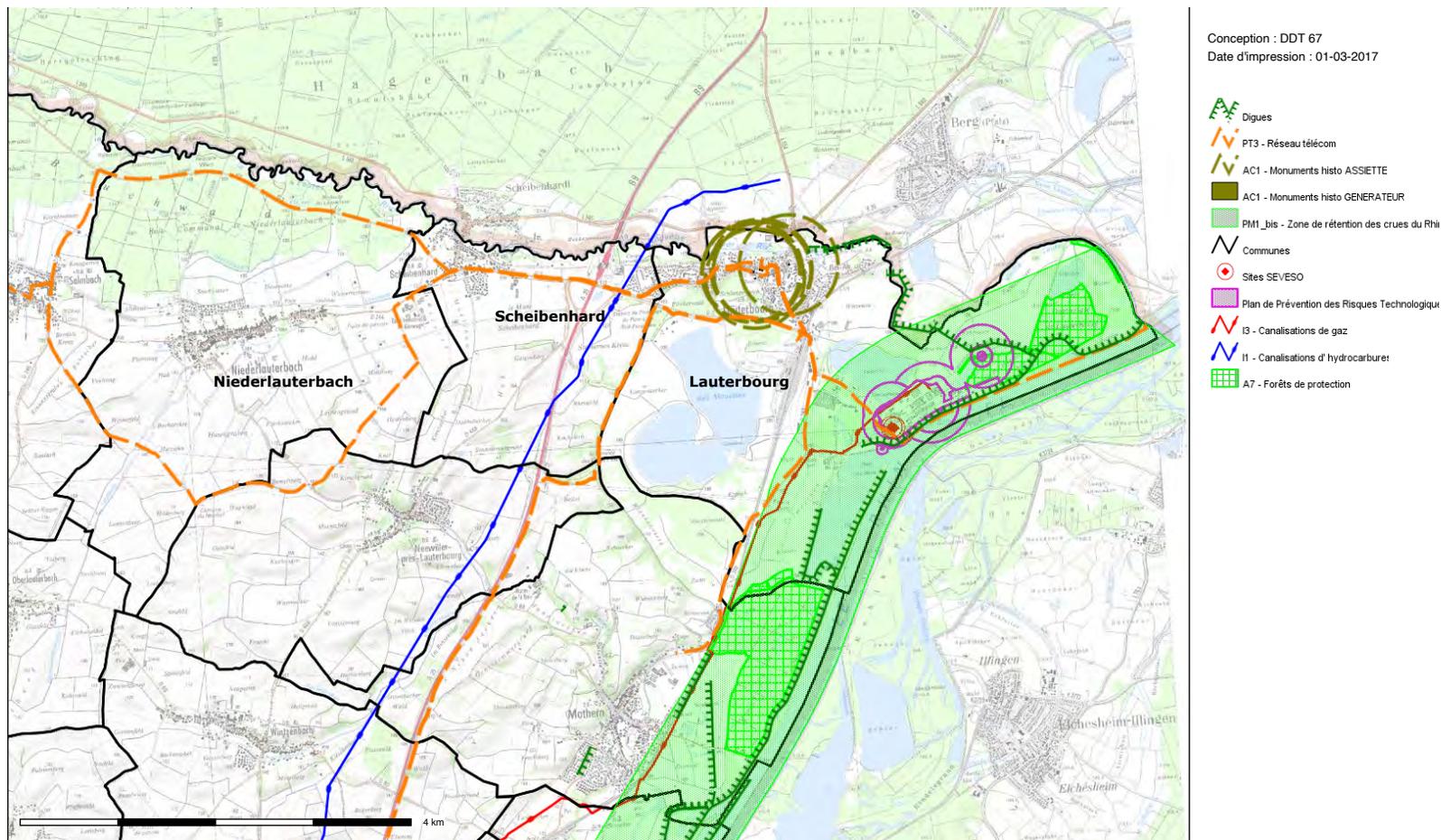
8.4.4 - Les servitudes d'utilité publique

La commune est grevée par un certain nombre de servitudes d'utilité publique dont les effets en matière d'utilisation du sol priment sur les dispositions du P.L.U.

Il appartient au P.L.U. de ne pas édicter de règles s'opposant à l'application de ces servitudes :

- A7 Forêts de protection
- AC1 Périmètres de protection des Monuments Historiques
- I1 Canalisations d'hydrocarbures
- I3 Canalisations de gaz
- I4 Lignes électriques (moyenne et haute tension)
- PM1bis Zone de rétention des crues du Rhin
- PM3 Risques technologiques (PPRT)
- PT3 Câbles téléphoniques

Figure 90 : Servitudes d'utilité publique



Description :

Sources : DDT67, ADEUS, ARS Alsace, DREAL Alsace, DRAC Alsace, DGAC-STBA, GRT gaz, RFF, VI Région militaire, Genie/DT Strasbourg, TRAPIL (OTAN), Société du Pipeline Sud-Européen, Compagnie Rhénane de Raffinage, Total Pétrochemical France, Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine, BRGM, Région Alsace

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

8.4.5 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La commune est couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord, territoire de 312 km² composé de 37 communes.

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord a été approuvé le 29 novembre 2013.

Le Plan Local d'Urbanisme devra être compatible aux orientations du SCOT.

8.4.6 – Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Pour répondre le plus justement possible aux besoins en logement des Bas-Rhinois, le Conseil Général du Bas-Rhin et l'État ont souhaité coordonner leur action, en définissant une politique départementale de l'habitat cohérente, gage d'une meilleure adaptation des dispositifs d'action aux territoires.

Le premier PDH du Bas-Rhin a été co-signé par le président du Conseil Général et le Préfet du Bas-Rhin, le 5 mai 2010. Il a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours en 2013 et s'arrête en 2015.

Les objectifs du PDH sont :

- Accroître dans tous les territoires l'offre neuve variée et accessible en veillant à :
 - o La production quantitative de 6 000 logements par an
 - o La production quantitative de 2 150 logements aidés par an
 - o La diversification de l'offre
 - o L'accès pour les ménages bas-rhinois à des logements financièrement abordables
- Requalifier le parc existant, public et privé, en :
 - o poursuivant la réhabilitation du parc privé ancien : développer 550 logements locatifs à

loyer encadré par an et réduire les cas d'indignité et de non-décence

- o revalorisant le parc public existant
 - o luttant contre la précarité énergétique
- Rééquilibrer l'offre en logement sur l'ensemble du territoire : développement privilégié dans les zones de proximité (TC, services, équipements) et en veillant à une diversification de l'offre cohérente avec les fonctions et rôles de chaque territoire.

Le projet de développement de la commune devra rester en cohérence avec les orientations gouvernementales.

8.5 RISQUES, NUISANCES ET CONTRAINTES : LES ENJEUX

Ce qu'il faut retenir :

Lauterbourg

- Des risques d'inondation par remontée de nappe, débordement de la Lauter et la Sauer, rupture de digues.
- Des sols pollués appelant une action des pouvoirs publics.
- Des transports de matières dangereuses par voie navigable, voie ferrée et canalisations (gazoduc, pipeline, produits chimiques).
- Présence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont deux installations Seveso seuil haut et une installation soumise à un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).

Niederlauterbach

- Des risques de coulées de boue dus à l'érosion des sols fragilisés par leur nature et les systèmes de culture pratiqués.
- Présence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- Une station d'épuration devenue vétuste et hydrauliquement surchargée dont le remplacement doit être programmé.

Scheibenhart

- Des risques de coulées de boue dus à l'érosion des sols.
- Des transports de matières dangereuses par canalisations (gazoduc, pipeline).

Dans les 3 communes...

- Des sols potentiellement pollués dont il faut garder la mémoire.



ENJEUX

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

- **Prendre en compte la mémoire locale dans la prévention des risques d'inondation, de coulées de boue et de mouvement de terrain**
- **Appliquer les normes parasismiques dans les constructions**
- **Prendre en compte le passage des canalisations**
- **Assurer la prise en compte des nuisances sonores et des risques industriels**

CHAPITRE 9 : BILAN ENERGETIQUE ET GAZ A EFFET DE SERRE

9.1 GAZ A EFFET DE SERRE

La concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre est une des causes du changement climatique. La France s'est donnée comme objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Il existe différents gaz à effet de serre. Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du climat (GIEC) en a recensé plus d'une quarantaine. Le plus commun est la vapeur d'eau et le plus connu est le dioxyde de carbone (CO₂). Tous deux sont naturellement présents dans l'atmosphère. Il y a aussi le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'ozone (O₃), et des gaz créés par l'Homme, tels que les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆), par exemple.

Le Pays d'Alsace du Nord, dont font partie les trois communes, s'est engagé de façon volontaire depuis fin 2008 dans une démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET) avec le soutien de la l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Il s'agit d'une démarche collective qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques et à promouvoir les énergies renouvelables, tout en renforçant l'attractivité du territoire. Le Plan Climat se base sur la mise en œuvre d'actions concrètes et sur une mutualisation des savoir-faire.

La démarche s'est structurée localement selon différentes étapes : l'établissement d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques (en partenariat avec l'ASPA), la définition d'objectifs stratégiques quantifiés et opérationnels en faveur du climat, l'établissement d'un programme d'actions,

comportant notamment des réalisations exemplaires et démonstratives, la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Les objectifs sont, d'ici à 2020 (objectifs des « 3 X 20 » de l'Union Européenne) :

- De réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre,
- D'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique,
- De porter à plus de 20 % la part des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie, hydraulique...).

D'ici à 2050, selon les objectifs nationaux appelés « facteur 4 », il conviendra de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre (année de référence 1990).

Ce sont les objectifs également inscrits dans le Schéma régional du Climat de l'Air et de l'Energie d'Alsace.

Trois axes de travail prioritaires ont été initialement identifiés : les transports, les bâtiments et les énergies renouvelables. En 2013, des priorités et des nouvelles pistes d'actions pour la suite du plan climat ont été redéfinis et concernent spécifiquement :

- **Les bâtiments**
Objectif logements : l'équivalent de 2300 logements rénovés BBC / an
Objectifs des actions : sensibiliser, conseiller et aider les publics (habitants, collectivités, professionnels) afin de réaliser la rénovation énergétique des bâtiments et d'agir sur les comportements pour réduire leur consommation d'énergie.
- **Les déplacements**
Objectif transports : -6% des GES d'ici 2020 = -150

millions km parcourus en voiture sur 1 année par les voyageurs

Objectifs des actions : faire partager la connaissance des enjeux et des ressources de la mobilité en Alsace du Nord pour faire évoluer les comportements de déplacement, favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle par l'aménagement du territoire et l'offre de services à la population.

- **L'industrie et l'agriculture**

Objectif : développer l'efficacité énergétique des entreprises et de l'agriculture

- **Les énergies renouvelables**

Potentiel EnR : +353 GWh supplémentaires en 2020 par rapport à 2010 (+24%), hors géothermie profonde

Objectifs des actions : développer la production et optimiser l'utilisation des énergies renouvelables, pour créer de la valeur ajoutée locale, sans entrainer de substitution par rapport à des mesures de réduction de la consommation d'énergie.

- **La qualité de l'air**

Plutôt satisfaisante en moyenne mais dégradée par les émissions de particules des véhicules et du chauffage au bois.

- **L'aménagement du territoire**

Un levier indirect à forte influence sur le long terme en matière de déplacements, de performance énergétique dans le bâtiment et de développement des EnR.

Objectif plan climat : utiliser le levier de l'aménagement du territoire pour favoriser en amont la réduction des impacts énergie-climat.

- **La consommation**

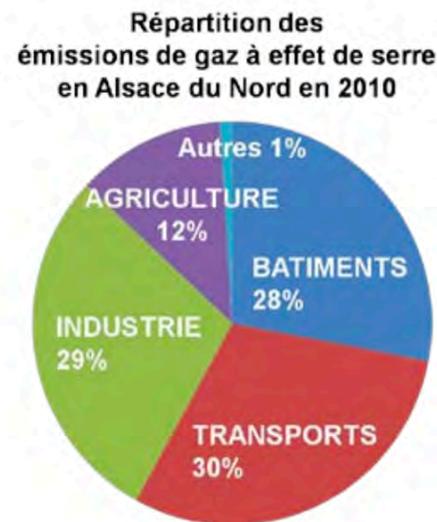
Les produits et services consommés sont transversalement responsables de 66% des

émissions de gaz à effet de serre en moyenne en France. Ils sont aussi une source potentielle de développement de la valeur ajoutée locale.

- **La culture climat**

Objectifs : faire partager par une majorité des acteurs du territoire (tous publics) une connaissance des principaux enjeux et objectifs énergie-climat, aux niveaux global et local, et développer une notoriété du plan climat d'Alsace du Nord.

Figure 91 : Répartition des émissions de GES en 2010 – Pays d'Alsace du Nord

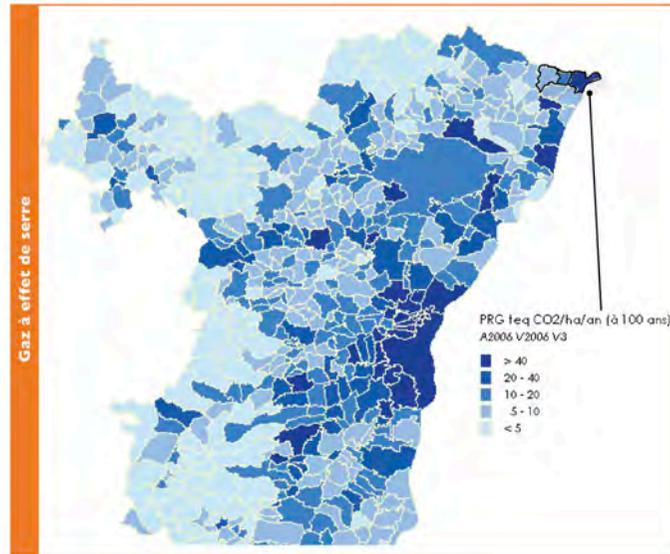


A un niveau plus local, les données de l'ASPA ont permis de cartographier le PRG (Pouvoir de Réchauffement Global), un indicateur intégrateur des GES (Gaz à Effet de Serre).



Le pouvoir de réchauffement global (PRG) traduit l'effet de serre additionnel induit par l'émission de certains gaz. La définition utilisée par l'ASPA est basée sur celle du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) qui date de 1995. L'ASPA ne prend en compte que le CO₂, le CH₄ et le N₂O (qui représentent environ 97 % des GES pris en compte par le GIEC).

Le PRG est exprimé en tonnes équivalent CO₂ à horizon 100 ans. Niederlauterbach se situait dans une fourchette comprise entre 5 et 10 tonnes en 2006 avant l'adoption des mesures du plan climat, Scheibenhard entre 10 et 20 tonnes, et Lauterbourg à plus de 40 tonnes.



Source des données : ASPA

Le PRG établi par l'ASPA en 2013 indique des valeurs de 4,833 tonnes pour Niederlauterbach, 5,76 tonnes pour Scheibenhard et 33,453 tonnes pour Lauterbourg, soit des valeurs nettement inférieures.

9.2 RESSOURCES ET POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES

9.2.1 – Energie éolienne

Scheibenhard et Niederlauterbach figurent sur la liste des communes favorables pour le développement éolien telle qu'établie par le Schéma régional éolien de juin 2012, volet du Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE).

Cependant, en complément des indications apportées par le schéma régional, chaque projet de ZDE (Zone de développement de l'éolien) devra faire l'objet d'études plus ciblées et approfondies, pour tenir compte d'éventuelles contraintes spécifiques locales sur les thématiques et domaines traités précédemment.

Des études locales (études d'impact) sont toujours nécessaires au regard des enjeux mesurés à l'échelle du projet. Elles sont toujours exigées réglementairement dans le cadre du droit électrique (ZDE), du droit de l'urbanisme (permis de construire) et du droit de l'environnement (installations classées), voire d'autres droits dans le cadre de demandes spécifiques (autorisation de défrichement).

9.2.2 – Energie solaire

Compte tenu du taux d'ensoleillement annuel en Alsace, la puissance moyenne d'ensoleillement par temps ensoleillé est d'environ 700 W/m² dans le Bas-Rhin. L'énergie thermique récupérable par des capteurs thermiques, et dans une moindre mesure par des panneaux photovoltaïques, suffit pour chauffer par exemple les eaux sanitaires et économiser ainsi 10% à 15% de la consommation annuelle d'énergie.

9.2.3 – Géothermie

La nappe alluviale rhénane en plaine d'Alsace offre un potentiel pour l'exploitation géothermique sur aquifère sous réserve d'études approfondies du sous-sol. Plusieurs projets sont à l'étude à proximité dans le secteur de l'Outre-Forêt. Il s'agit là d'une perspective qui pourrait être intéressante sur le territoire de la commune.

L'Alsace est potentiellement propice à la géothermie profonde, plus particulièrement dans la zone d'effondrement du bassin rhénan, en raison d'un sous-sol composé de roches fracturées situées à 5 000 mètres de profondeur. L'eau de pluie s'infiltré dans le sol et se réchauffe au contact des roches : sa température peut atteindre plus de 200 degrés à ces profondeurs. L'eau devient ainsi plus légère et remonte naturellement au travers des failles existantes, créant un vaste réservoir souterrain.

Les utilisations directes de la géothermie profonde sont nombreuses et énergétiquement très efficaces. Cette production d'énergie renouvelable décarbonée, si elle permet de maîtriser les émissions de GES, comporte toutefois des risques de micro-séismes induits et d'entartrage des installations et de colmatage des fissures qui peuvent rendre nécessaire des techniques de fracturation hydraulique et « chimique » controversées.

Le projet pilote européen de géothermie profonde à Soultz-sous-Forêts est le premier site au monde dit *EGS* (Enhanced Geothermal System) à avoir été raccordé au réseau électrique.

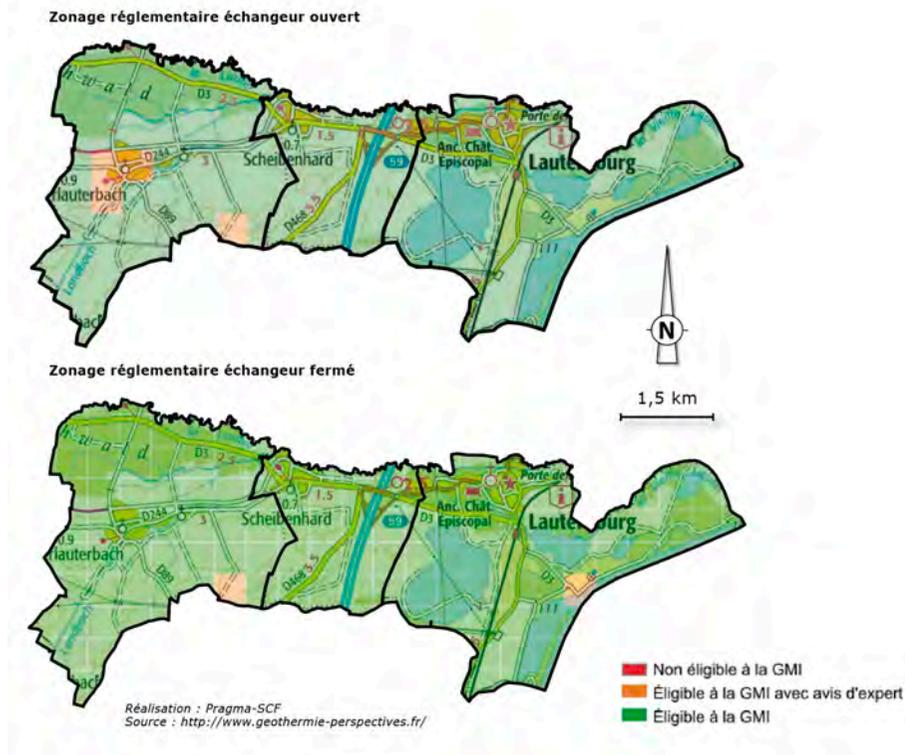
La géothermie très basse énergie concerne elle l'exploitation des aquifères peu profonds et l'exploitation de l'énergie naturellement présente dans le sous-sol à quelques dizaines, voire quelques centaines de mètres.

L'Alsace est particulièrement favorisée par la présence de la nappe alluviale rhénane qui est l'une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe. La quantité d'eau stockée, pour sa seule partie alsacienne, est estimée à environ 35 milliards de m³. Sa température varie peu au fil des saisons, entre 8 et 12°C, et assure une efficacité élevée même en hiver, dans le cas de son exploitation à travers des pompes à chaleur. Les trois communes sont directement sises sur cette nappe qui représente un potentiel majeur.

Une grande partie des bans communaux sont situés en zone « verte » sur la carte des zones réglementaires des arrêtés ministériels relatifs à la Géothermie de minime importance parus au journal officiel du 5 juillet 2015, et est donc éligible à la GMI (Géothermie de Minime Importance). La réalisation d'un forage ne nécessite alors qu'une simple télédéclaration. Il est par contre essentiel, dans tout projet, d'en minimiser l'impact sur les eaux souterraines et de protéger les intérêts du maître d'ouvrage et des tiers concernés (mouvements de terrain, assèchement de puits, pollution de la ressource en eau...).



Figure 92 : Géothermie - zonages réglementaires



9.2.4 – Biomasse

La biomasse représente l'ensemble des matières organiques végétales ou animales, exploitables à des fins énergétiques. Trois types de biomasse sont disponibles :

- la biomasse solide : le bois brut (bois énergie) et ses dérivés (déchets de bois), ainsi que les résidus agricoles,
- la biomasse liquide : issue des plantes comme l'huile de colza ou de tournesol

- le biogaz : issu de la méthanisation, naturelle ou industrielle.

Ces potentialités ne sont pas directement exploitables à l'échelle des communes où il n'y a pas d'unité de méthanisation. Cependant, ce sont des perspectives intéressantes à une échelle supra-communale.

9.2.5 – Hydro-électricité

L'hydroélectricité est une énergie entièrement renouvelable qui n'entraîne pas d'émission de gaz à effet de serre.

10 grandes centrales hydroélectriques et 2 petites centrales jalonnent le Rhin entre Bâle et Lauterbourg. Les centrales exploitées côté français par EDF représentent une puissance globale de 1 400 MW et produisent chaque année un peu plus de 8 milliards de kWh en moyenne, soit l'équivalent des deux-tiers de la consommation électrique de l'Alsace (1,8 millions d'habitants). Ces centrales exploitent en continu le débit du fleuve, dérivé par des barrages.

De petits projets hydroélectriques peuvent se révéler pertinents, et leurs impacts sur l'environnement neutres s'ils s'accompagnent de mesures correctrices et compensatoires.

Il n'y a pas directement sur le territoire des trois communes de production d'énergie d'origine hydraulique à petite échelle, mais ce potentiel était exploité jadis. Ainsi, deux barrages existent à Scheibenhard à l'emplacement de l'ancien moulin (devenu féculerie), dont le site est aujourd'hui en friche. Leur remise en fonction appelle toutefois une concertation avec Scheibenhardt, le village situé côté allemand. Un ancien moulin est également situé à Lauterbourg.



Potentiel hydraulique à Lauterbourg

En conclusion, l'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Par exemple, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

La performance énergétique des nouveaux bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, les modes de transport alternatifs à la voiture, des formes urbaines compactes qui réduisent les trajets, le comportement plus économe des citoyens sont autant de voies de progrès sur lesquelles le PLU peut jouer un rôle.



Panneaux photovoltaïques à Niederlauterbach

9.3 GAZ A EFFETS DE SERRE : LES ENJEUX

Ce qu'il faut retenir :

Lauterbourg

- Un secteur favorable à la géothermie.
- Une commune desservie par une halte ferroviaire et par voie fluviale.
- Un potentiel de production de micro-hydroélectricité

Niederlauterbach

- Un secteur favorable à l'énergie éolienne.

Scheibenhard

- Un secteur favorable à l'énergie éolienne.
- Un secteur favorable à la géothermie.
- D'anciennes installations hydro-électriques qui pourraient être remises en marche.

Dans les 3 communes...

- Un Plan Climat porté par le Pays d'Alsace du Nord et un PRG (Pouvoir de Réchauffement Global) qui a diminué dans l'ensemble des trois communes depuis 2006.
- Des énergies renouvelables à encourager : énergie solaire, bois-énergie, géothermie, biomasse...



ENJEUX

La contribution aux objectifs globaux de réduction de la production des gaz à effets de serre, définis pour 2050 par la COP21, peut s'appuyer sur les leviers suivants :

- **Réduction des émissions liées aux transports grâce à la valorisation optimale de la mobilité TER que permet la présence de la gare à Lauterbourg.**
- **Réduction des émissions liées aux transports grâce à l'évolution des normes, des progrès techniques et de la généralisation progressive de la voiture électrique qu'il importe de promouvoir.**
- **Réduction des émissions liées aux transports grâce à la montée en puissance de l'auto-partage.**
- **Développer et valoriser les circulations douces pour limiter l'usage de la voiture en particulier dans les déplacements de courte distance.**
- **Réduction des émissions grâce à la généralisation de l'éco-construction (isolation et énergies renouvelables dans les nouvelles réalisations et d'un renforcement ambitieux de l'isolation des constructions).**
- **Valorisation photovoltaïques des toitures, notamment des bâtiments du site d'activité, des bâtiments agricoles et des équipements communaux.**
- **Valorisation du potentiel de pompe à chaleur eau/eau conféré par la proximité de la nappe phréatique.**
- **Faciliter la valorisation du potentiel de micro-hydroélectricité de la Lauter**

C- BILAN DES ANCIENS DOCUMENTS D'URBANISME

CHAPITRE 10 : BILAN DES DOCUMENTS D'URBANISME ANTERIEURS

10.1 POS DE LAUTERBOURG

10.1.1 - Une concrétisation satisfaisante des objectifs réglementaires du POS depuis 2002

Le Plan d'Occupation des Sols de Lauterbourg a été approuvé le 27 mars 2002. Après 15 années de validité, d'un point de vue réglementaire, le bilan du POS peut être considéré comme relativement positif.

En effet, la mise en œuvre du règlement a permis de bien de préserver l'équilibre de la forme urbaine et de la typologie du bâti existante. Seuls quelques points techniques mineurs ont pu poser problèmes et remettre en cause certains éléments de projets, alors que sur le fond ceux-ci n'étaient pas antinomiques avec l'esprit du règlement.

10.1.2 - Une non-concrétisation des objectifs de développement urbain

Du point de vue de sa perspective stratégique de développement urbain, aucune zone d'extension urbaine dédiée à l'habitat n'a été urbanisée. Cette situation s'explique certes par la crise immobilière engagée en 2008, mais aussi, et plus fondamentalement, par la rétention foncière.

Ainsi, pour les sites classés NA localisés au Nord de la Lauter, les propriétaires, majoritairement allemands, spéculent sur un prix du foncier plus germanique que nord Alsace.

Concernant le site NA Sud et Gare, la situation est enfin débloquée et un permis d'aménager est en attente d'approbation du PLU.

Parmi les autres facteurs identifiables et explicatifs de la non-concrétisation des possibilités d'urbanisation des site NA, l'on peut noter aussi l'absence d'une stratégie et d'une communication valorisant un véritable projet urbain aussi mobilisateur que fédérateur.

10.1.3 - La concrétisation du projet de plate-forme industrielle et logistique dans le site d'activité du port

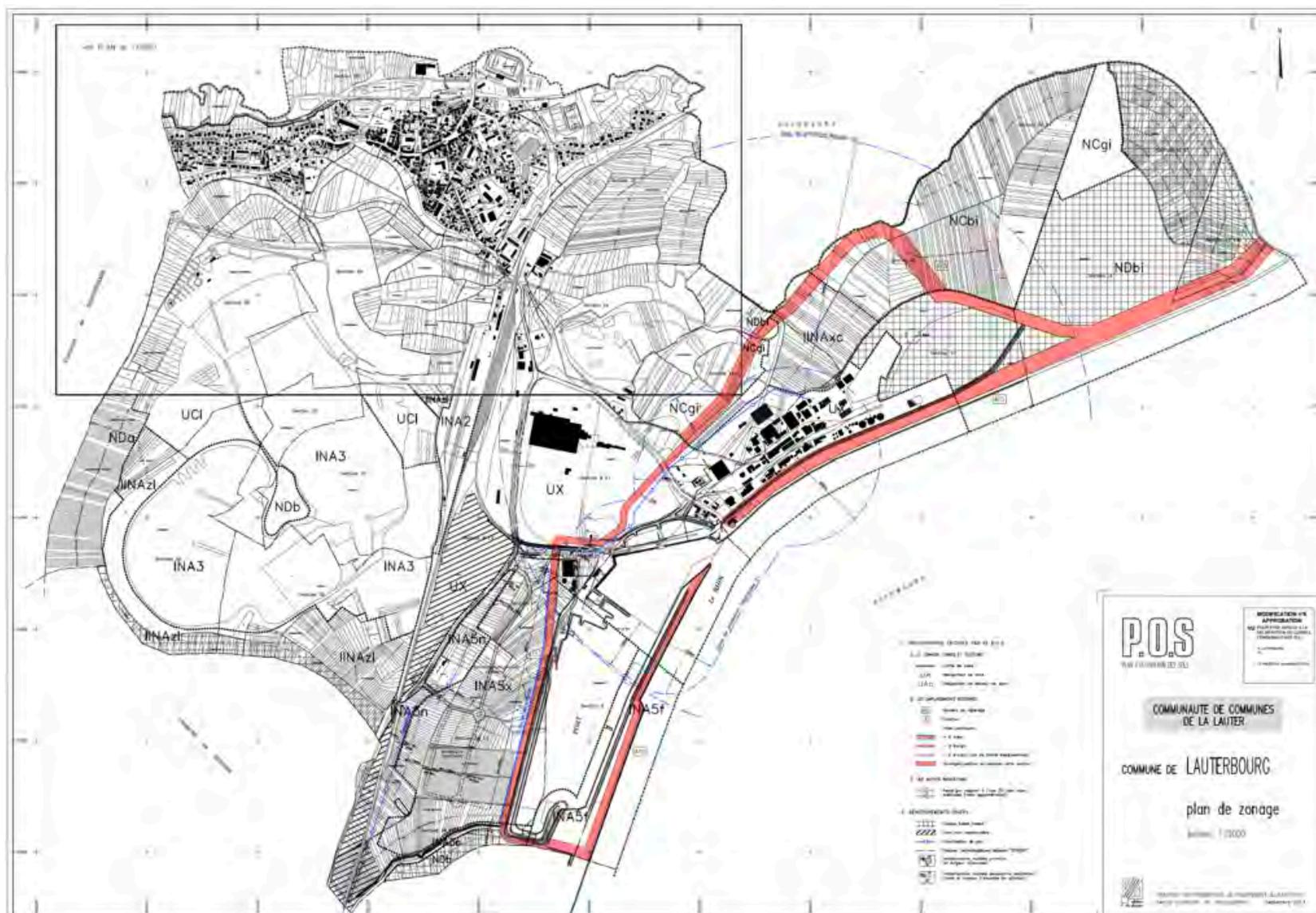
La zone 1NA5x prévue dans le POS pour permettre le développement d'un site d'activité industrielle et logistique a été concrétisée par le Port Autonome de Strasbourg. Cette concrétisation souligne la nécessité de préserver la possibilité d'accueil supplémentaire pour le futur tel que le mettait en perspective la zone IINAx du POS.

10.1.4 - Des impératifs de mise en compatibilité avec les Lois ENE, Alur et le SCOT de la Bande Rhénane Nord

Le POS en vigueur, outre sa caducité programmée par la loi ALUR pour mars 2017, se trouve aujourd'hui en situation d'incompatibilité avec le SCOT de la Bande Rhénane Nord et les lois ENE et ALUR sur trois points notoires.

Premièrement, le POS contient plus de 15 hectares de surfaces d'extension urbaines dédiées à l'habitat, soit une capacité surdimensionnée eu égard aux objectifs de croissance démographique et d'habitat définis par le SCOT de la Bande Rhénane Nord.

Figure 94 : Plan de zonage du POS - ensemble



10.2 POS DE NIEDERLAUTERBACH

10.1.1 - Une concrétisation satisfaisante des objectifs règlementaire du POS depuis 1999

Le Plan d'Occupation des Sols de Niederlauterbach a été approuvé le 22 avril 1999. Après 15 années de validité, d'un point de vue règlementaire, le bilan du POS peut être considéré comme relativement positif.

En effet, la mise en œuvre du règlement a permis de bien préserver l'équilibre de la forme urbaine et de la typologie du bâti existante. Seuls quelques points techniques mineurs ont pu poser problèmes et remettre en cause certains éléments de projets, alors que sur le fond, ceux-ci n'étaient pas antinomiques avec l'esprit du règlement.

10.1.2 - Une non-concrétisation des objectifs de développement urbain

Du point de vue de sa perspective stratégique de développement urbain, aucune zone d'extension urbaine dédiée à l'habitat deux sites sur 10, 4,93 ha sur 16,12 ont été urbanisées. Cette situation s'explique de trois manières :

- la crise immobilière engagée en 2008 ;
- la rétention foncière ;
- Un réel surdimensionnement par rapport aux besoins

10.1.3 - La concrétisation du projet d'extension du site d'activité Est

Le site d'activité Est, d'une surface totale de 16 ha, composé d'un secteur UXb et d'un secteur INA 2, a vu son développement se poursuivre et offrir des solutions aux acteurs économiques.

Ainsi, la partie UXb peut être considérée comme totalement occupée compte tenu des réserves foncières propres aux entreprises présentes sur le site.

Concernant le secteur INA 2, 50% de sa surface est aujourd'hui mobilisée.

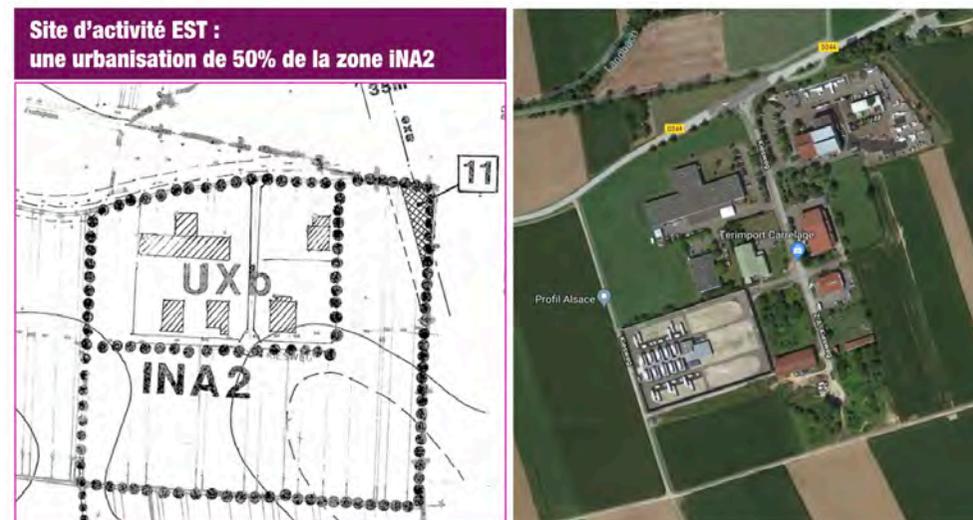
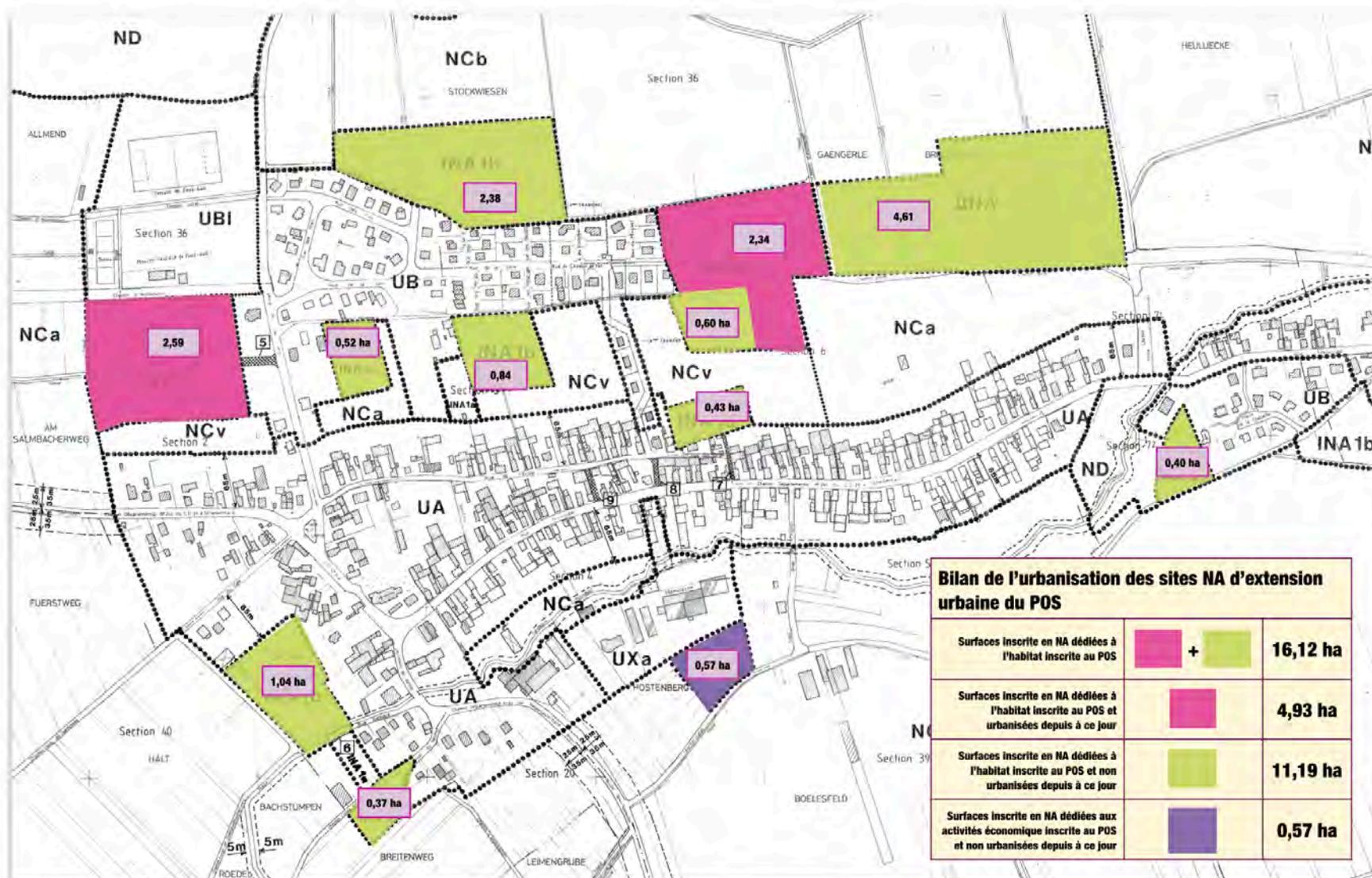


Figure 95 : Bilan du POS de Niederlauterbach



10.3 POS DE SCHEIBENHARD

10.1.1 - Une concrétisation satisfaisante des objectifs règlementaire du POS depuis 2002

Le Plan d'Occupation des Sols de Scheibenhard a été approuvé le 27 mars 2002. Après 15 années de validité, d'un point de vue règlementaire, le bilan du POS peut être considéré comme positif.

En effet, la mise en oeuvre du règlement a permis de bien préserver l'équilibre de la forme urbaine et de la typologie du bâti existant.

10.1.2 - Une concrétisation très partielle des objectifs de développement urbain

Le Plan d'Occupation des Sols de Scheibenhard comprenait 5,38 ha de sites classés en INA 1 destinés à une urbanisation à court et moyen terme.

Parmi ces hectares, le site de 3,15 ha situé Porte de France a été urbanisé. Par contre, le site de 2,23 ha formant une poche urbaine non bâtie accrochée au coeur du village est restée *non ædificandi* en raison essentiellement d'un contexte de blocage foncier.

Concernant les espaces classés en IINAh, destinés à une urbanisation de moyen et long terme, soit un ensemble de 16,81 hectares, aucun de ces espaces classés en IINAh n'a jusqu'alors été urbanisé.

L'une des raisons majeures de ce *statu quo* réside pour partie en l'absence de travail d'animation foncière capable de faire émerger un projet d'aménagement d'ensemble.

Au-delà de ces raisons, il apparaît d'évidence que les espaces d'extension urbaine inscrits au POS ont été en fort décalage avec les besoins.



ANNEXES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation géographique.....	8
Figure 2 : Intercommunalité	9
Figure 3 : Population de Lauterbourg, Scheibenhard, Niederlauterbach	15
Figure 4 : Répartition des tranches d'âge à Lauterbourg, Niederlauterbach et Scheibenhard entre 1990 et 2013.....	17
Figure 5 : Taille des ménages	23
Figure 6 : Part des ménages d'une personne en 2013.....	24
Figure 7 : Evolution du parc de logements	25
Figure 8 : Type de résidences et statut d'occupation	27
Figure 9 : Age des logements selon l'INSEE	29
Figure 10 : Structure des logements	30
Figure 11 : Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013	31
Figure 12 : Localisation des équipements sportifs à Lauterbourg	35
Figure 13 : Localisation des équipements administratifs, éducatifs, culturels et de loisirs à Lauterbourg.....	34
Figure 14 : Equipements et services à Niederlauterbach et Scheibenhard	40
Figure 15 : Le tissu commercial à Lauterbourg	41
Figure 16 : Zone industrielle et portuaire de Lauterbourg.....	43
Figure 17 : Projet d'aménagement de la nouvelle ZAC et terminal à conteneurs.....	44
Figure 18 : Réseau routier et ferré.....	52
Figure 19 : Transport scolaire et ligne régulière.....	55
Figure 20 : Les lignes TER en Alsace - zoom sur l'Alsace du Nord	56
Figure 21 : Itinéraires cyclables.....	58
Figure 22 : Les enjeux de mobilité douce à Scheibenhard	59
Figure 23 : Les enjeux de mobilité douce à Niederlauterbach.....	60
Figure 24 : Les enjeux de mobilité douce à Lauterbourg	61
Figure 25 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013	62
Figure 26 : Offre de stationnement à Lauterbourg.....	63
Figure 28 : Couverture en 2016-2017	65
Figure 29 : Occupation du sol (CLC 2012).....	67
Figure 30 : Ilots de culture (d'après le RPG anonyme 2012)	67
Figure 31 : Localisation des principaux bâtiments d'exploitation (susceptibles de générer un périmètre sanitaire)	70
Figure 32 : Forêts publiques	72
Figure 33 : Types forestiers.....	72
Figure 34 : Le territoire au 19 ^e siècle	74
Figure 35 : Plan de Lauterbourg en 1844	76
Figure 36 : Plan cadastral de Scheibenhard en 1939	77
Figure 37 : Plan cadastral de 1837	78
Figure 38 : Centre de Lauterbourg en 1928	81
Figure 39 : Extensions urbaines – Lauterbourg.....	82
Figure 40 : Séquences de développement de la zone portuaire à Lauterbourg	83
Figure 41 : Développement de Scheibenhard	84
Figure 42 : Le développement de Niederlauterbach	85
Figure 43 : Trame urbaine et typologie du bâti à Lauterbourg	87
Figure 44 : Trame urbaine et typologie du bâti à Scheibenhard	88
Figure 45 : Trame urbaine et typologie du bâti à Niederlauterbach	90
Figure 46 : Potentiel de densification du tissu existant	94
Figure 47 : Arbres d'alignement routier.....	103
Figure 48 : Périmètres de protection aux abords des Monuments historiques	104
Figure 49 : Relief	114
Figure 50 : Géologie.....	115
Figure 51 : Pédologie	115
Figure 52 : Aquifères.....	116
Figure 53 : Réseau hydrographique	117
Figure 54 : Diagramme ombrothermique, station de Strasbourg (1981-2010) – Source : Météo-France	117
Figure 55 : Occupation du sol à Lauterbourg.....	118
Figure 56 : Occupation du sol à Scheibenhard.....	118
Figure 57 : Occupation du sol à Niederlauterbach	119
Figure 58 : Zones humides à Lauterbourg d'après CIGAL.....	120
Figure 59 : Zones humides à Scheibenhard d'après CIGAL.....	121
Figure 60 : Zones humides à Niederlauterbach d'après CIGAL	121
Figure 61 : PNA et corridors sur Lauterbourg	123
Figure 62 : PNA et corridors sur Scheibenhard	125
Figure 63 : PNA et corridors sur Niederlauterbach	126
Figure 64 : Unités paysagères du SRCE.....	127
Figure 65 : Trame verte et bleue du SRCE.....	129
Figure 66 : Pollution lumineuse à Lauterbourg	131
Figure 67 : Pollution lumineuse à Scheibenhard	131

Figure 68 : Pollution lumineuse à Niederlauterbach	132
Figure 69 : Carte de synthèse - Trame verte et bleue à Lauterbourg	133
Figure 70 : Carte de synthèse - Trame verte et bleue à Scheibenhart	134
Figure 71 : Carte de synthèse - Trame verte et bleue à Niederlauterbach.....	135
Figure 72 : Sites Natura 2000	137
Figure 73 : Zonages RAMSAR, RBD, APPB.....	140
Figure 74 : Zonages ZNIEFF	142
Figure 75 : Hiérarchisation des enjeux - Lauterbourg	148
Figure 76 : Hiérarchisation des enjeux - Scheibenhart	149
Figure 77 : Hiérarchisation des enjeux - Niederlauterbach.....	150
Figure 78 : Aléa retrait-gonflement des sols argileux.....	152
Figure 79 : Zones inondables à Lauterbourg.....	154
Figure 80 : Risques de remontée de nappe (inondation dans les sédiments) .	154
Figure 81 : Localisation des digues de protection contre les crues du Rhin....	156
Figure 82 : Carte du risque potentiel de coulées d'eaux boueuses par bassin versant connecté aux zones urbaines (extrait de la carte « Outre-Forêt et Pays de Hanau » de l'ARAA)	157
Figure 83 : Localisation des canalisations de transport de matières dangereuses	162
Figure 84 : Enveloppes des intensités des effets toxiques et thermiques	165
Figure 85 : Zonage réglementaire du PPRT	166
Figure 86 : Localisation d'une cavité souterraine - Niederlauterbach	166
Figure 87 : Rejets de particules.....	167
Figure 88 : Rejets de précurseurs d'ozone.....	168
Figure 89 : Carte stratégique de bruit - Type A Lden	174
Figure 90 : Carte stratégique de bruit - Type A Ln	174
Figure 91 : Servitudes d'utilité publique	178
Figure 92 : Répartition des émissions de GES en 2010 – Pays d'Alsace du Nord	182
Figure 93 : Géothermie - zonages réglementaires.....	185
Figure 94 : Plan de zonage du POS - zoom centre.....	191
Figure 95 : Plan de zonage du POS - ensemble.....	192
Figure 96 : Bilan du POS de Niederlauterbach	194

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la population 1975-2013 - Communauté de Communes de la Plaine du Rhin	14
Tableau 2 : Soldes naturels et migratoires.....	16
Tableau 3 : Population active à Lauterbourg	18
Tableau 4 : Population active à Niederlauterbach	18
Tableau 5 : Population active à Scheibenhart	19
Tableau 6 : Total des emplois à Lauterbourg.....	20
Tableau 7 : Total des emplois à Niederlauterbach	20
Tableau 8 : Total des emplois à Scheibenhart.....	20
Tableau 9 : Lieu de travail des actifs - Lauterbourg.....	20
Tableau 10 : Lieu de travail des actifs - Niederlauterbach	21
Tableau 11 : Lieu de travail des actifs – Scheibenhart	21
Tableau 12 : CC de la Plaine du Rhin – Situation de l'emploi	22
Tableau 13 : CC de la Plaine du Rhin – Taille des ménages entre 1999 et 2013	22
Tableau 14 : Confort des résidences principales (salle de bain avec baignoire et douche)	28
Tableau 15 : Nombre moyen de pièces des résidences principales	30
Tableau 16 : Part des logements avec au moins un emplacement réservé au stationnement.....	31
Tableau 17 : Effectifs scolaires – Lauterbourg	36
Tableau 18 : Industries de la zone portuaire.....	45
Tableau 19 : Offre d'hébergement.....	47
Tableau 20 : Evolution du trafic routier (tous véhicules) – 2007 à 2014.....	53
Tableau 21 : Accidents de la route entre 2009 et 2015.....	54
Tableau 22 : Equipement automobile des ménages (2013)	62
Tableau 23 : Recensements agricoles	68
Tableau 24 : Evolution de l'empreinte urbaine de 1961 à 2016 en surfaces urbanisées (hectares)	80
Tableau 25 : Evaluation du potentiel de densification	93
Tableau 26 : Monuments historiques inscrits.....	104
Tableau 27 : Bâtiments remarquables cités à l'inventaire Mérimée.....	105
Tableau 28 : Demeures d'intérêt à Lauterbourg	106
Tableau 29 : Demeures d'intérêt à Scheibenhart	107
Tableau 30 : Bâtiments d'intérêt à Niederlauterbach.....	108

Tableau 31 : Caractéristiques et intérêts biologiques des différents milieux de la commune de Lauterbourg	144
Tableau 32 : Caractéristiques et intérêts biologiques des différents milieux de la commune de Scheibenhard	145
Tableau 33 : Caractéristiques et intérêts biologiques des différents milieux de la commune de Niederlauterbach	147
Tableau 34 : Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Lauterbourg	153
Tableau 35 : Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Scheibenhard	153
Tableau 36 : Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à Niederlauterbach	153
Tableau 37 : Inventaire BASIAS - Niederlauterbach	159
Tableau 38 : Inventaire BASIAS - Scheibenhard	159
Tableau 39 : Inventaire BASIAS - Lauterbourg	160
Tableau 40 : Distance en mètres à prendre en compte de part et d'autre de l'axe de la canalisation	162
Tableau 41 : ICPE situées à Niederlauterbach.....	163
Tableau 42 : ICPE situées à Lauterbourg	163
Tableau 43 : Classement sonore des infrastructures terrestres	173



PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com